BXL

LA VILLE
DE STAD

ACCORD DE MAJORITÉ 2024-2030 :

UNE VILLE INTERNATIONALE PROSPÈRE ET SOLIDAIRE

#BXLOVE

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL
CITY OF BRUSSELS

www.bruxelles.be

ACCORD DE MAJORITÉ 2024-2030 :

UNE VILLE
INTERNATIONALE
PROSPÈRE
ET SOLIDAIRE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 6

UNE VILLE QUI RÉUSSIT ET QUI ÉMANCIPE 10

1. Instruction publique 12
2. Petite Enfance 32
3. Jeunesse 36
4. Bruxelles, Ville étudiante 42
5. Seniors 46
6. Logement 54
7. CPAS et émancipation sociale 62

UNE VILLE PLUS BELLE, SÛRE ET PROPRE 72

8. Sécurité et prévention 74
9. Propreté publique 82
10. Développement urbain 88
11. Espace public 96
12. Patrimoine public 104

UNE VILLE AU SERVICE DES CITOYENNES ET CITOYENS 110

13. Affaires citoyennes 112
14. Finances locales et budget 116
15. Ressources humaines 120
16. Santé 126
17. Participation citoyenne 134

UNE VILLE PLUS RÉSILIENTE 140

18. Transition climatique, développement durable et environnement 142

UNE VILLE POUR TOUTES ET TOUS 154

19. Cohésion sociale et citoyenneté 156
20. Égalité des chances et accessibilité de toutes et tous 162
21. Solidarité internationale 170
22. Bien-être animal 174

UNE VILLE PROSPÈRE 178

23. Économie – Commerce – Emploi 180
24. Redéploiement du plateau du Heysel 194
25. Ville intelligente au service de toutes et tous 198

UNE VILLE QUI BOUGE 202

26. Mobilité 204
27. Culture 214
28. Grands événements et tourisme 224
29. Sport 232

© Photo by Adobe Stock

INTRODUCTION

La Ville de Bruxelles entame la législature 2024-2030 avec une nouvelle dynamique, portée par le choix exprimé par les Bruxelloises et les Bruxellois lors des élections du 13 octobre 2024. Cette impulsion repose sur une gestion rigoureuse des finances publiques et une vision partagée entre les groupes PS-Vooruit, MR+ et Les Engagés-CD&V.

Ensemble, ces partenaires de coalition s'engagent à investir dans des priorités clés pour faire de Bruxelles une ville plus belle, plus sûre, plus solidaire, plus durable et plus proche de ses habitantes et habitants, tout en renforçant l'émancipation de chacune et chacun. L'éducation, la sécurité, le développement urbain, le logement, l'économie locale, l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité, la transition numérique, l'environnement seront au cœur de l'action publique.

L'efficacité, l'innovation et la proximité guideront chaque décision. La bonne gouvernance et la participation citoyenne seront les piliers d'une administration transparente, impliquant les habitantes et habitants dans les grandes orientations de leur ville, dans un contexte de défi budgétaire.

Une Ville de connaissance

L'éducation est un pilier fondamental pour l'avenir de nos jeunes et pour la construction d'une société plus juste. L'enseignement de la Ville de Bruxelles, plus grand pouvoir organisateur communal, se veut résolument accessible à toutes et tous. C'est pourquoi, la Ville continuera à investir dans son enseignement inclusif et d'excellence en ouvrant des places supplémentaires, renforçant les dispositifs de gratuité de soutien scolaire et incluant davantage les enfants à besoins spécifiques. Par ailleurs, considérant l'école comme un outil d'émancipation et d'épanouissement, la Ville renforcera également les projets qui visent à développer l'esprit critique ainsi qu'à lutter contre les discriminations et toutes les formes de harcèlement.

Capitale de la connaissance, avec la présence de nombreuses institutions d'enseignement supérieur sur son territoire, la Ville de Bruxelles et son CPAS intensifieront leur soutien aux étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur. Des mesures ambitieuses seront mises en place pour garantir des conditions optimales d'études.

Une Ville sûre

La Ville de Bruxelles s'engage à renforcer significativement la sécurité de ses citoyennes et citoyens pour garantir une qualité de vie exemplaire. Nous investirons dans des technologies avancées pour détecter, prévenir et réprimer efficacement les trafics de drogue, les rodéos urbains et les incivilités, tout en maintenant un strict respect des libertés individuelles. Un plan communal du sans-abrisme ambitieux proposera des solutions durables, associant hébergement, accompagnement et réinsertion professionnelle, tout en collaborant étroitement avec les services sociaux pour garantir des résultats concrets et durables.

© Photo by Adobe Stock

Une Ville accessible

Le quatrième Plan Logement s'attaquera avec détermination aux défis croissants du logement dans une capitale en pleine expansion. L'objectif est de donner accès à des logements abordables et à la propriété, avec un système acquisitif ambitieux permettant aux Bruxelloises et Bruxellois à revenus modestes et moyens de devenir propriétaires, renforçant ainsi leur autonomie. Nous concentrerons également nos efforts sur la rénovation énergétique des logements, pour réduire les coûts pour les ménages tout en répondant aux objectifs climatiques. Par ailleurs, une tolérance zéro sera appliquée contre les logements à l'abandon, et des régulations strictes encadreront les plateformes d'hébergement touristique.

Une Ville en croissance économique

Bruxelles ambitionne d'être un moteur économique incontournable, attirant investissements et talents grâce à un plan de développement ambitieux et des initiatives commerciales stratégiques élaborées en collaboration avec les acteurs locaux.

La Ville soutiendra activement les commerçantes et commerçants et les entreprises locales en favorisant un environnement propice à leur croissance. Parallèlement, la fiscalité des habitantes et habitants sera allégée, tandis que le CPAS deviendra un véritable levier d'émancipation, accompagnant les bénéficiaires vers une autonomie durable.

Une Ville belle, durable et accueillante

La Ville de Bruxelles s'engage à revitaliser, rénover et embellir ses espaces publics, en valorisant ses grandes artères, ses places emblématiques et son patrimoine historique. Pour améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants et lutter contre le réchauffement climatique, de nouveaux espaces verts et îlots de fraîcheur seront créés, tandis que les trottoirs seront rénovés pour offrir davantage de confort.

La propreté, élément essentiel du bien-être et de l'embellissement de la ville, sera une priorité. Un redéploiement des poubelles publiques, y compris enterrées, ainsi que l'engagement de nouvelles équipes de nettoyage et un vaste plan de dératisation accompagneront ces efforts. Par ailleurs, le nettoyage des rues sera intensifié, et des contrôles renforcés permettront d'appliquer des sanctions plus sévères contre les incivilités.

Une Ville et un CPAS qui émancipent

Le CPAS de la Ville de Bruxelles vise à offrir un soutien adapté à tous les publics, axé sur la responsabilisation et l'insertion socio-professionnelle. En complément des aides financières, il encourage l'autonomie à travers des formations, des stages, et des partenariats avec les acteurs locaux et régionaux pour répondre aux défis actuels comme le logement et l'emploi. Des dispositifs tels que les PIIS et les contrats d'insertion promeuvent une aide temporaire, valorisant l'effort individuel et l'engagement des bénéficiaires. L'action sociale, ciblée et coordonnée, inclut des initiatives pour prévenir la précarité, soutenir les jeunes et les seniors, et renforcer l'économie solidaire.

Une Ville pour toutes et tous

Des efforts supplémentaires seront consacrés à l'inclusion et à l'égalité des chances, avec des plans d'action spécifiques pour les femmes, les familles monoparentales et la communauté LGBTQIA+. La Ville poursuivra et développera ses mesures contre le harcèlement, le racisme et toutes les formes de discriminations. Par ailleurs, elle soutiendra des événements tels que DiverCity et la Pride. Nous avons également pour ambition de faire de Bruxelles une Ville véritablement Handi-Friendly.

Une Ville co-construite

La Ville de Bruxelles entend se tourner résolument vers l'avenir, en poursuivant la transparence, l'éthique et la participation citoyenne au cœur de l'action publique. Face aux défis financiers actuels et aux besoins croissants des habitantes et habitants, il est essentiel d'offrir une gouvernance moderne, dynamique et inclusive, portée par une gestion rigoureuse et un dialogue renforcé avec la population.

À ce titre, nous étendrons les horaires des guichets de l'administration et permettrons de décentraliser certains services dans les différents quartiers de la Ville. Bruxelles entend poursuivre également le bilinguisme (français et néerlandais) dans l'ensemble des services communaux.

La participation citoyenne reposera sur l'implication active des citoyennes et citoyens dans la vie de la cité, en les transformant en partenaires dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Enfin, les démarches administratives seront simplifiées grâce à une plateforme en ligne, complétée par une assistance spécifique pour réduire la fracture numérique et garantir l'accessibilité à toutes et tous.

Une Ville sportive et culturelle

Les infrastructures sportives seront modernisées avec des projets comme une nouvelle piscine à ciel ouvert au quai Béco et le développement du Parc des Sports au Heysel. Côté culture, des initiatives comme le pass culturel pour les jeunes et la transformation du Théâtre Américain renforceront le dynamisme de Bruxelles en tant que capitale culturelle. La Ville de Bruxelles encouragera le développement d'infrastructures sportives et culturelles accessibles à toutes et tous, tout en stimulant la participation citoyenne aux événements locaux. L'objectif est de renforcer le lien social, favoriser l'inclusion et faire de Bruxelles une ville dynamique où le sport et la culture seront des moteurs du bien-être.

Nous voulons qu'à l'horizon 2030, Bruxelles célèbre dignement le bicentenaire de la Belgique et soit une ville attractive et responsable, portée par une gestion budgétaire rigoureuse, où chaque habitante et habitant pourra s'épanouir dans un environnement inclusif et émancipateur.

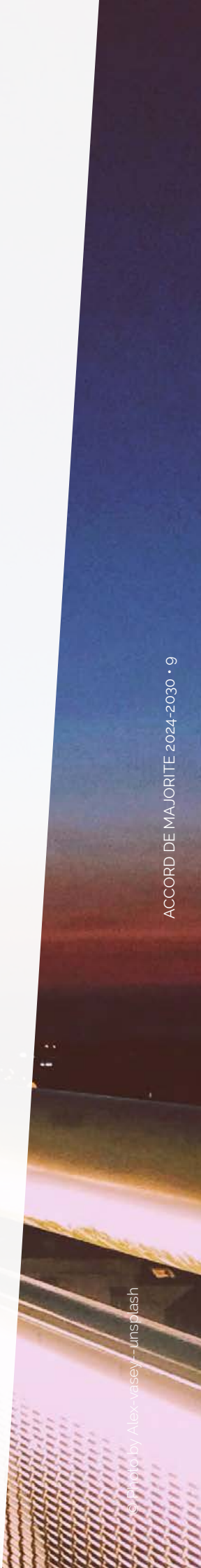

© Photo by Alex-vasey - unsplash

© Photo Brucity

UNE VILLE QUI RÉUSSIT ET QUI ÉMANCIPE

1. Instruction publique
2. Petite Enfance
3. Jeunesse
4. Bruxelles, Ville étudiante
5. Seniors
6. Logement
7. CPAS et émancipation sociale

1

INSTRUCTION PUBLIQUE

© Photo by E. Danhier

En tant que pouvoir organisateur autonome bilingue, la Ville de Bruxelles étend son action éducative aux enseignements maternel, primaire, secondaire, supérieur, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit.

L'enseignement de la Ville appartient au réseau officiel subventionné et présente un caractère non confessionnel. Par son action quotidienne auprès de plus de 35.000 apprenantes et apprenants, la Ville de Bruxelles reconnaît le rôle primordial de l'enseignement dans la construction d'une société démocratique, équitable, solidaire et respectueuse de chacune et chacun et considère l'enseignement comme un enjeu majeur et un outil par excellence de l'épanouissement et de l'émancipation ainsi que de la citoyenneté.

La Ville considère en effet que l'école se doit de former des individus qui soient les artisans de leur propre épanouissement et d'une société juste, ouverte et harmonieuse. Elle fait donc le choix d'investir dans son enseignement, au niveau humain, pédagogique, technologique et de ses infrastructures pour assurer des chances égales d'émancipation sociale à chaque élève/étudiant et étudiante, dans un environnement pédagogique d'excellence.

Pour garantir cet enseignement accessible et émancipateur, il faudra:

• En matière d'accessibilité :

  • maintenir et étendre les dispositifs de gratuité scolaire et parascolaire ;
  • créer des places supplémentaires en particulier dans le Nord de Bruxelles ;
  • diversifier notre offre d'enseignement ;
  • développer davantage l'inclusion.

• Maintenir la réussite scolaire au cœur de nos actions.

• Soutenir notre enseignement pour qu'il reste en phase avec la société.

• Renforcer le plan de lutte contre la pénurie d'enseignantes et enseignants et les formations continues pour avoir un personnel motivé et en suffisance.

• Développer un plan bien-être pour améliorer la santé mentale et physique de nos élèves et veiller au bien-être des équipes.

• Renforcer nos actions d'éducation à la citoyenneté avec une attention qui doit être maintenue sur :

  • le développement de l'esprit critique et le libre-examen de nos élèves ainsi que l'éducation aux médias ;
  • l'égalité entre les femmes et les hommes ;
  • le développement durable ;
  • la lutte contre toute forme de rejet et de discriminations liés à l'origine, au genre, au sexe, à l'âge, à la religion, au handicap ...

Cette législature sera celle d'une école encore plus égalitaire, plus émancipatrice et plus citoyenne, celle où notre enseignement dépasse les inégalités, celle d'un système éducatif encore plus inclusif, qui permet à chacune et chacun de trouver sa voie, de développer ses talents et de s'émanciper, quelle que soit la filière ou le type d'enseignement choisi.

Elle sera aussi celle de la protection du rôle central de l'école dans la formation des jeunes comme futurs citoyennes et citoyens responsables. Nous œuvrerons également pour garantir un environnement propice à l'enseignement de qualité. L'accent sera mis sur l'acquisition des compétences fondamentales des élèves. en assurant que l'école reste un lieu où se forgent les valeurs de la citoyenneté, du respect et de la responsabilité. Nous veillerons également à ce que les écoles de la Ville soient des lieux d'épanouissement, non seulement pour les enfants, mais aussi pour le personnel éducatif, créant ainsi des espaces attractifs où chacune et chacun, élève comme enseignante et enseignant, pourra s'épanouir et se développer pleinement.

A. UNE ÉCOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

Les efforts doivent être poursuivis pour renforcer l'offre de places dans certains quartiers et garantir l'accessibilité de notre enseignement à toutes et tous, indépendamment de facteurs socio-économiques, culturels, physiques… La Ville de Bruxelles défend un système éducatif inclusif qui permet à chacune et chacun de trouver sa voie, de développer ses talents et de s'émanciper. Il convient dès lors d'accroître notre offre pour les enfants à besoins spécifiques qui ne peuvent rester ou revenir dans l'enseignement ordinaire ou l'intégrer et développer au maximum l'inclusion au sein de celui-ci.

1. UNE OFFRE ACCESSIBLE EN TERME DE PLACES

• Finaliser le « Plan Ecole » afin de proposer une place à chaque élève, quel que soit le niveau ou le type d'enseignement, dans tous nos quartiers :

- avancer sur la reconstruction de l'école NL De Droomboom en revoyant à la baisse le programme et les gabarits ;
- rénover et étendre le Lycée Henriette Dachsbeck ;
- rénover le bâtiment « Warocqué » pour le Lycée Émile Jacqmain ;
- finaliser la construction du nouvel Athénée Isala Van Diest (ZIR4) ;
- construire 2 nouvelles écoles sur le site de Tour et Taxis : 1 francophone et 1 néerlandophone.

• Déployer la promotion sociale dans le nord de Bruxelles.

• Développer l'enseignement spécialisé pour les enfants qui ne peuvent suivre l'enseignement ordinaire.

Par ailleurs, la difficulté d'accéder aux places scolaires dans le nord de Bruxelles sera relayée auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles afin qu'une attention particulière y soit accordée.

2. UNE OFFRE INCLUSIVE

• Ouvrir une filière ou une école de type 2 (troubles du spectre de l'autisme) et/ou 3 en secondaire.

• Renforcer les dispositifs d'inclusion en collaboration avec le pôle territorial et soutenir les équipes en ce sens.

• Étendre notre offre pour les types d'enseignement spécialisé où un besoin existe : créer et obtenir un agrément de centre de jour pour enfants, attaché à l'un de nos centres pédagogiques, afin d'accueillir tous les enfants des types 2 et 4.

• Renforcer toutes les mesures qui favorisent l'inclusion ou le maintien/retour dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques, notamment :

- en prévoyant des aménagements raisonnables au sein des classes et dans les épreuves certificatives externes (CEB, CE1D, CESS) et sommatives (contrôles réguliers, bilans de fin d'année…) ;
- en systématisant le recours aux équipes du pôle territorial pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques ;
- en renforçant la formation initiale et continue à la HEFF des enseignantes et enseignants de l'enseignement ordinaire aux concepts de besoins spécifiques et d'aménagements raisonnables ;
- en généralisant les aménagements universels (mise en page, déplacements) au sein de tous nos établissements.

• Développer un projet pour permettre aux enfants malades de longue durée de suivre les cours à distance depuis le domicile.

• Réserver une attention particulière aux enfants primo-arrivants en :

- renforçant la maîtrise de la langue d'enseignement à travers différents dispositifs scolaires et parascolaires ;
- encourageant l'organisation des cours d'alphabétisation pour les parents, afin de favoriser leur insertion sociale et leur participation active dans l'éducation de leurs enfants ;
- développant / mobilisant des pédagogies et des outils adaptés ;
- prévoyant un soutien psychologique pour les enfants venant d'un pays en guerre.

• Veiller à intégrer l'accessibilité aux PMR dans les aménagements (entrée, ascenseurs, WC, rampe…) lors des rénovations de l'ancien bâti.

• Accroître la détection et le soutien des jeunes aidants proches et des jeunes en difficulté en :

- poursuivant la sensibilisation et la formation continue des équipes ;
- renforçant le partenariat avec l'asbl Jeune Aidant Proche ;
- développant des partenariats avec des structures spécialisées et compétentes en la matière (MADO, BRAVVO…) ;
- développant un statut de jeunes aidants proches dans l'enseignement supérieur.

3. UN ENSEIGNEMENT ACCESSIBLE FINANCIÈREMENT

• Poursuivre les mesures de gratuité actuelles.

• Élargir les mesures gratuité :

- s'assurer que tous les enfants puissent participer aux voyages/excursions scolaires dans le secondaire ;
- proposer une soupe gratuite à 10h aux élèves de l'enseignement secondaire en hiver ;
- poursuivre la distribution de PC et commencer dès la 1ère secondaire ;
- développer la récupérathèque et autre dispositif pour le matériel scolaire ;
- diminuer les coûts du matériel dans l'enseignement secondaire qualifiant en mutualisant ou encore en développant une récupérathèque spécifique.

© Photo by : E. Danhier

B. UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE QUI VISE LA RÉUSSITE ET DÉVELOPPE DES PÉDAGOGIES ADAPTÉES

La Ville de Bruxelles entend améliorer les performances de ses élèves, renforcer tous les dispositifs de soutien à la réussite scolaire et soutenir le développement de pédagogies innovantes, au service de la réussite.

1. ADAPTER LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• Poursuivre le développement des pédagogies actives centrées sur l'autonomie et la coopération des apprenantes et apprenants, qui « apprenent en faisant », afin qu'elles soient pratiquées au sein d'un maximum d'établissements.

• Intensifier la promotion de la ludopédagogie, adaptée à chaque groupe d'âge, comme méthode permettant de renforcer le goût de l'apprentissage, et continuer à outiller et former nos équipes à cet enjeu.

• Favoriser la lecture durant le temps scolaire en poursuivant la création de coins lecture/ bibliothèques au sein des écoles et d'étendre le « 1/4h lecture », instauré en primaire, au secondaire.

• Renforcer la pratique de la pédagogie différenciée basée sur des apprentissages qui respectent le rythme et les besoins de chaque enfant, afin qu'il ou elle puisse acquérir le maximum de compétences par des voies qui lui sont propres.

• Promouvoir l'« école du dehors » afin de favoriser l'autonomie, l'éveil des sens et le bien-être des enfants.

• Déployer le Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et y renforcer le rôle des académies.

• Encourager la scolarisation dès l'âge 3 ans dans le but de favoriser le développement de l'enfant et améliorer les connaissances de la langue d'enseignement.

• Analyser les facteurs de réussite afin de généraliser les bonnes pratiques.

2. FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUTES ET TOUS

• Renforcer la maîtrise de la langue d'enseignement à travers différents dispositifs scolaires et parascolaires, notamment pour les enfants primo-arrivants, ainsi que les savoirs de base.

• Améliorer l'orientation scolaire en :

- outillant les Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) de manière plus pointue et en fondant cette guidance sur un principe fondamental : la valorisation des talents de l'élève ;
- répondant aux besoins d'information et d'accompagnement individualisé des élèves ;
- améliorant l'information sur les métiers existants et émergents ;
- déployant l'approche orientante[1] dans les classes dès l'enseignement primaire.

• Renforcer :

- l'accompagnement permanent de l'élève, au plus près de ses difficultés pour prévenir le décrochage scolaire et le redoublement ;
- les liens avec les partenaires externes ;
- les divers dispositifs existants (Schola ULB, Université des familles, BRAVVO, Plaisirs d'apprendre…) ;
- la charnière entre les différents niveaux d'enseignement.

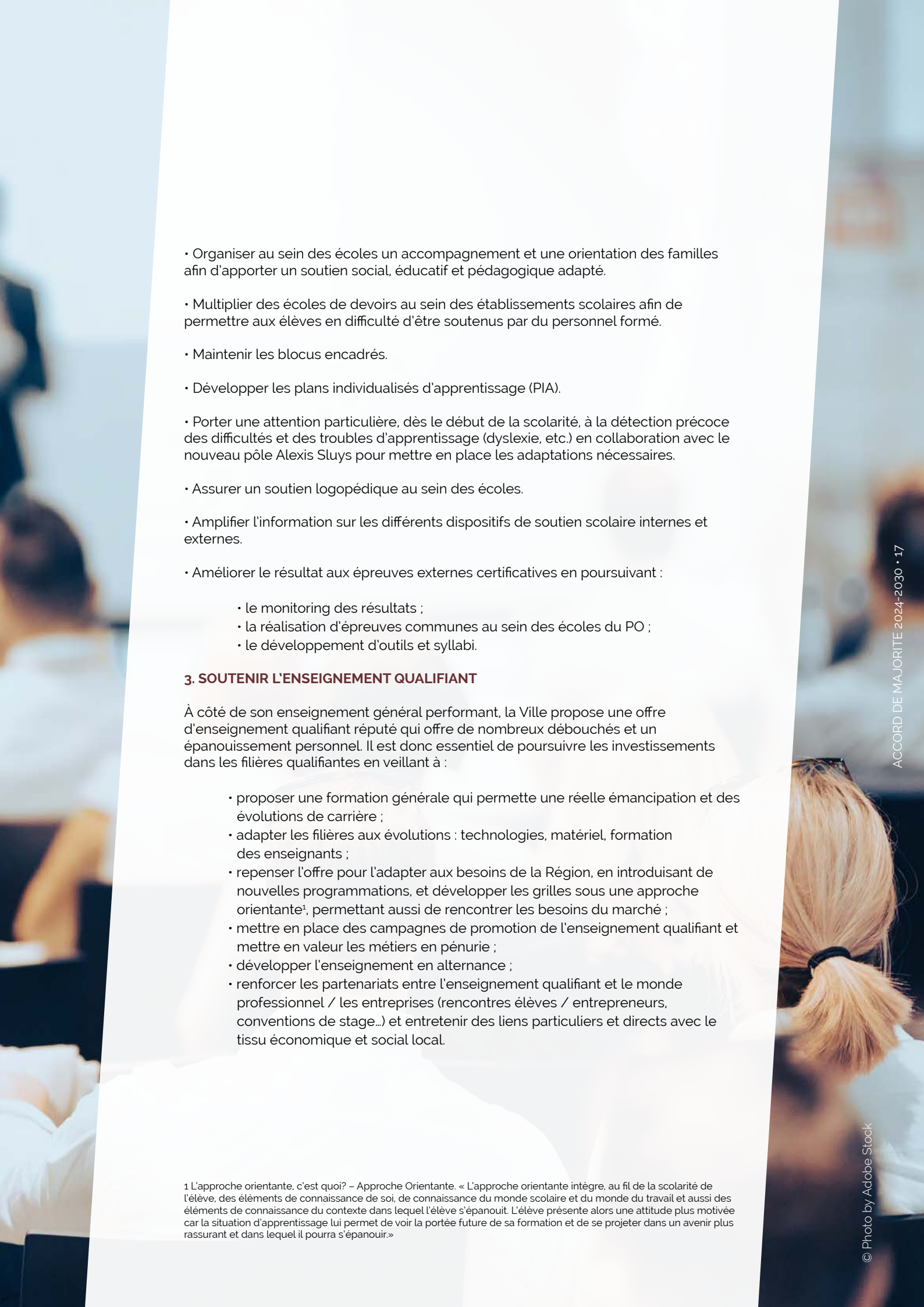

• Organiser au sein des écoles un accompagnement et une orientation des familles afin d'apporter un soutien social, éducatif et pédagogique adapté.

• Multiplier des écoles de devoirs au sein des établissements scolaires afin de permettre aux élèves en difficulté d'être soutenus par du personnel formé.

• Maintenir les blocus encadrés.

• Développer les plans individualisés d'apprentissage (PIA).

• Porter une attention particulière, dès le début de la scolarité, à la détection précoce des difficultés et des troubles d'apprentissage (dyslexie, etc.) en collaboration avec le nouveau pôle Alexis Sluys pour mettre en place les adaptations nécessaires.

• Assurer un soutien logopédique au sein des écoles.

• Amplifier l'information sur les différents dispositifs de soutien scolaire internes et externes.

• Améliorer le résultat aux épreuves externes certificatives en poursuivant :

  • le monitoring des résultats ;
  • la réalisation d'épreuves communes au sein des écoles du PO ;
  • le développement d'outils et syllabi.

3. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT

À côté de son enseignement général performant, la Ville propose une offre d'enseignement qualifiant réputé qui offre de nombreux débouchés et un épanouissement personnel. Il est donc essentiel de poursuivre les investissements dans les filières qualifiantes en veillant à :

  • proposer une formation générale qui permette une réelle émancipation et des évolutions de carrière ;
  • adapter les filières aux évolutions : technologies, matériel, formation des enseignants ;
  • repenser l'offre pour l'adapter aux besoins de la Région, en introduisant de nouvelles programmations, et développer les grilles sous une approche orientante[1], permettant aussi de rencontrer les besoins du marché ;
  • mettre en place des campagnes de promotion de l'enseignement qualifiant et mettre en valeur les métiers en pénurie ;
  • développer l'enseignement en alternance ;
  • renforcer les partenariats entre l'enseignement qualifiant et le monde professionnel / les entreprises (rencontres élèves / entrepreneurs, conventions de stage…) et entretenir des liens particuliers et directs avec le tissu économique et social local.

1 L'approche orientante, c'est quoi? – Approche Orientante. « L'approche orientante intègre, au fil de la scolarité de l'élève, des éléments de connaissance de soi, de connaissance du monde scolaire et du monde du travail et aussi des éléments de connaissance du contexte dans lequel l'élève s'épanouit. L'élève présente alors une attitude plus motivée car la situation d'apprentissage lui permet de voir la portée future de sa formation et de se projeter dans un avenir plus rassurant et dans lequel il pourra s'épanouir.»

© Photo by Adobe Stock

C. UNE ÉCOLE QUI PROMEUT LE BIEN-ÊTRE, ENDIGUE LE HARCÈLEMENT ET PROTÈGE LA SANTÉ

Vu les différentes études de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande sur la santé mentale et physique des élèves, la Ville de Bruxelles développera un plan global bien-être pour améliorer la santé mentale et physique de ses élèves.

Il se déclinera au sein de chaque établissement par un projet particulier en fonction de sa réalité et proposera des thématiques et des actions adaptées aux besoins de ses élèves (groupes de parole, ateliers de pleine conscience, cohérence cardiaque, activités sportives, alimentation saine…).

En matière de lutte contre le harcèlement et la violence scolaire,
chaque établissement, avec le soutien du département de l'instruction publique :

- désignera une référente ou un référent pour les élèves ;
- développera des groupes de parole et des ateliers de sensibilisation ;
- sensibilisera les enseignants, enseignantes et les directions notamment à travers l'organisation de journées thématiques ;
- créera, à l'instar de l'Athénée Marguerite Yourcenar et du Lycée Dachsbeck, un espace apaisant pour les élèves ;
- développera des dynamiques de coopération ;
- veillera à ce que l'accueil extrascolaire complète pleinement les projets particuliers visant au développement d'un climat scolaire serein ;
- répondra aux appels à projets permettant de renforcer les initiatives et dispositifs d'accrochage scolaire.

En matière d'éducation à la santé, les établissements veilleront à :

• Accroître le temps dédié au mouvement et à l'activité physique en :

- introduisant la notion de pause active au sein du temps scolaire : courts temps d'activité physique dirigés par l'enseignant ou l'enseignante dans sa salle de classe. Leur objectif est de faire bouger les élèves durant cinq à quinze minutes de manière quotidienne ou pluri-hebdomadaire ;
- rendant les élèves plus actifs (moins sédentaires) en classe afin d'accroître leur attention et qu'ils soient plus apaisés ;
- poursuivant le développement des plans de déplacement scolaire pour encourager / sensibiliser et organiser la mobilité douce du personnel et des élèves, en y associant les parents à travers des projets pilotes (rangs piétons, utilisation sécurisée du vélo, abris pour les vélos…) ;
- expérimentant l'« école du dehors » ;
- participant aux événements sportifs organisés par le département ;
- s'inscrivant aux initiatives concernant l'alimentation saine et équilibrée proposées par le département.

• Encourager la pratique d'une activité sportive régulière en dehors du temps scolaire, en :

- organisant du parascolaire sportif au sein des établissements ;
- développant des partenariats entre des clubs sportifs inclusifs et les écoles ;
- accueillant des clubs de sport dans les établissements où c'est possible.

Le département de l'Instruction publique soutiendra et veillera au développement de ces initiatives. Par ailleurs, il poursuivra :

• l'aménagement des cours de récréation pour en faire des lieux de détente apaisés ;

• la formation du personnel éducatif à la pratique de la bienveillance éducative et à la détection des situations problématiques ;

• l'organisation d'activités sportives inter-écoles dont « sport-expérience » qui permet de lutter contre les préjugés de genre dans le sport ;

• les travaux du Comité diététique (experts santé, nutrition, pédagogues…) afin d'améliorer nos dispositifs et développer de nouvelles initiatives ;

• la sensibilisation et l'organisation de projets d'éducation à la santé, en matière de promotion de l'alimentation saine :

- les petits-déjeuners malins, le goûter…
- la soupe à 10h toute l'année dans le fondamental qu'il étendra au secondaire en hiver ;
- la « semaine de l'alimentation saine » qui a pour objectif de sensibiliser les élèves de façon ludique et adaptée à l'importance de consommer des fruits et légumes ;
- le projet « Chef at school » qui fait intervenir des chefs cuisiniers dans les écoles ;
- …

• la promotion de la consommation de produits bio, locaux et de saison ;

• la fourniture de repas de première qualité, avec une attention particulière aux produits bio et locaux, tout en assurant un prix accessible pour toutes les familles ;

• les projets de prévention contre le tabagisme et les assuétudes ;

• l'installation de fontaines à eau au sein de nos établissements pour garantir et promouvoir l'accès à l'eau potable dans toutes les écoles ainsi que dans le cadre des différents événements auxquels participent les élèves ;

• l'équipement de la sportothèque pour encourager les projets sportifs au sein des écoles.

Par ailleurs, le département :

- déploiera un plan d'éducation aux médias et poursuivra, en collaboration avec l'asbl BRAAVO, la sensibilisation des parents sur différentes thématiques qui promeuvent une bonne hygiène de vie et de bonnes conditions d'apprentissage (alimentation saine, sommeil, écrans, activité sportive).
- renforcera la parascolaire pour proposer une offre plus diversifiée.

© Photo by E Danhier

D. UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT ENRICHIE ET ADAPTÉE, EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ :

L'enseignement doit s'adapter aux évolutions de la société, et proposer une formation solide et complète menant à des emplois durables et de qualité. La connaissance des langues étant un vecteur primordial pour la cohésion sociale et l'insertion socio-professionnelle, celle-ci doit être renforcée. Les nouvelles technologies continueront d'être adéquatement intégrées aux apprentissages afin de lutter contre toute forme de fracture numérique et d'être au service de la réussite scolaire.

1. ADAPTATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

• Développer de nouvelles filières / options dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale dans les métiers en pénurie et pour les « nouveaux métiers ».
Par exemple :

- jardiniers, en collaboration avec les Espaces verts ;
- permis poids lourds ;
- permis car-transport de personnes ;
- master en sciences du travail en alternance, en collaboration avec l'ULB ;
- bachelier en design – bijouterie ;
- cursus de préparation au jury CESS.

• Développer une filière sport-étude (humanités sportives) dans l'enseignement secondaire francophone et filière 'Snackbar' pour OKAN (NL).

• Développer le type 2 dans le fondamental et en secondaire (cf. supra).

2. RENFORCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

• Organiser un échange linguistique en Flandre durant le cursus de chaque élève pour favoriser l'apprentissage du néerlandais.

• Poursuivre la création de filières immersives.

• Développer de nouvelles pédagogies pour atteindre le bilinguisme et le multilinguisme.

• Renforcer les liens entre nos écoles francophones et néerlandophones ainsi qu'avec celles d'autres régions.

• Poursuivre et développer des activités scolaires et parascolaires en langues étrangères.

• Développer l'utilisation de programmes pour le travail en autonomie.

• Développement de nouveaux outils, syllabi, leçons…

3. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

• Équipement :

- poursuivre et étendre la fourniture de PC portables aux élèves dès la 1ère secondaire.
- poursuivre l'équipement de nos établissements en nouvelles technologies (TBI, PC, systèmes de visiophonie) afin de développer des écoles numériques tout en veillant à un usage respectueux et citoyen.
- étendre le projet pilote « NoPhone » (pochettes qui désactivent les GSM/ tablettes/… réactivables via des bornes) afin de s'assurer que l'interdiction des GSM dans l'enceinte de l'école est bien respectée et prévoir des sanctions proportionnées.

• Pédagogie :

- poursuivre et approfondir l'enseignement du codage à tous les niveaux d'enseignement.
- étudier l'intégration des enjeux et de l'utilisation de l'Intelligence artificielle au sein des cursus.
- poursuivre la formation des équipes à l'usage des nouvelles technologies.
- étudier la mobilisation de la réalité virtuelle et du jeu vidéo à des fins pédagogiques.

© Photo by Adobe Stock

E. UN ENSEIGNEMENT QUI PROMEUT ACTIVEMENT L'ÉGALITÉ DES GENRES, QUI VALORISE LA DIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'école a un rôle d'institution socialisante important dans la transmission de valeurs et dès lors dans la construction d'une société juste, égalitaire et solidaire, respectueuse de chacune et chacun.

La dimension de genre doit donc être intégrée dans tous les pans de la vie scolaire en tenant compte de la complexité de l'identité de genre.
Promouvoir l'acceptation de l'autre quelle que soit la façon dont il se définit et lutter contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie est essentiel.

La Ville de Bruxelles souhaite dès lors :

• Renforcer les projets et la formation du personnel pour développer l'ouverture d'esprit, lutter contre les stéréotypes, le sexisme, l'homophobie, la transphobie…

• Étendre à tous nos établissements secondaires la mixité du cours d'éducation physique.

• Poursuivre et renforcer les animations de déconstruction des stéréotypes genrés, en veillant à adopter une approche équilibrée et respectueuse des sensibilités de toutes et tous.

• Promouvoir une égalité réelle et un climat scolaire inclusif.

• Rendre toutes les rencontres sportives scolaires mixtes.

• Dégenrer les filières dites à tort masculines ou féminines en :

  - encourageant les élèves à faire des choix éducatifs et professionnels dépourvus de stéréotypes ;
  - promouvant les filières genrées auprès du public sous-représenté et mettre en valeur ces parcours ;
  - renforçant l'attractivité des filières scientifiques, technologiques, de l'ingénierie et des mathématiques auprès des publics féminins ;
  - veillant à ce que le tronc commun ne véhicule pas de stéréotypes genrés et encourage un choix libre et éclairé, des filières et des disciplines, en valorisant les talents et intérêts individuels.

• Sensibiliser et former des équipes éducatives à la déconstruction des préjugés liés au genre.

• Etendre les actions du « pôle genre ».

• Mettre en avant le rôle des femmes dans l'Histoire, les sciences, la société, la politique.

• Poursuivre les réaménagements, régulés et apaisés, des cours de récréation, favorisant une occupation dégenrée de l'espace. Idem pour les espaces collectifs (réfectoire, salle de fête, salle de gym, abords d'école…).

De même, pour créer de la cohésion sociale, et une Ville apaisée, il faut renforcer tout ce qui permet l'échange et la connaissance réciproque, valoriser la diversité, lutter contre toute forme de rejet et de discriminations liés à l'origine, au genre, au sexe, à l'âge, à la religion, au handicap, etc., ainsi que déconstruire les préjugés et les stéréotypes. Les écoles de la Ville de Bruxelles doivent dès lors rester des lieux où

chaque élève s'épanouit dans un environnement inclusif, neutre et respectueux, en permettant à des élèves d'horizons différents de construire ensemble une société pluraliste, solidaire, durable et harmonieuse. Elles sont un espace commun de discussion et de découverte de la différence dans toute sa richesse.

La Ville de Bruxelles entend :

• Renforcer les projets pour développer l'ouverture d'esprit, lutter contre toutes les discriminations et la dualisation de la société.

• Outiller le personnel via la formation continue, en lui fournissant des ressources adaptées et des outils pratiques.

• Encourager les projets interdisciplinaires où les élèves peuvent explorer les thèmes de la diversité et de l'inclusion à travers les arts, la littérature et les sciences sociales.

• Poursuivre et encourager la mise en place d'initiatives pédagogiques portant sur :

  • l'ouverture aux cultures, religions et civilisations du monde, en mettant l'accent sur la reconnaissance et le respect mutuel ;
  • l'histoire des immigrations, de la colonisation et des droits civiques ;
  • le devoir de mémoire, pour éviter les erreurs du passé.

• Durant la semaine de la diversité de la Ville, les établissements scolaires orienteront leurs activités sur cette thématique en développant un projet qui se déclinera à travers toutes les disciplines.

© Photo by Adobe Stock

F. UN ENSEIGNEMENT NEUTRE DÉVELOPPANT L'ESPRIT CRITIQUE ET LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté et la démocratie sont au cœur des missions de l'école. Elles sont essentielles pour donner à chaque enfant les clés qui lui permettront de devenir une citoyenne ou un citoyen autonome, libre, responsable et critique et de prendre pleinement sa place dans la société. Alors que les jeunes s'informent davantage à travers les réseaux sociaux que par les médias traditionnels, ils sont inévitablement confrontés à une quantité importante de fake news et de complotismes en tous genres.

C'est pourquoi, la Ville de Bruxelles compte :

• Placer le développement de l'esprit critique et la méthode scientifique au cœur des apprentissages afin de contribuer à ce que nos élèves deviennent pleinement des citoyennes et citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

• Développer un plan d'éducation aux médias, à la déconstruction des fake news et à la lutte contre les complotismes.

• Assurer un cadre d'enseignement neutre et lutter contre le prosélytisme.

• Développer la culture du débat respectueux et ouvert, en encourageant les élèves à exprimer leurs opinions de manière constructive tout en écoutant et respectant celles des autres.

• Étendre l'organisation du stage civique (bénévolat de 30h au sein d'un organisme du service public ou à caractère public), lancé en 2016, à tous nos établissements secondaires / nos élèves de 5e secondaire pour :

  • leur faire découvrir les métiers nobles du secteur public / non marchand ;
  • changer le regard que la société porte sur les jeunes ;
  • développer le sens de la solidarité et des responsabilités des jeunes ;
  • favoriser la socialisation et les échanges réels (>< virtuels) ;
  • les faire participer activement à la construction d'une société plus ouverte, plus juste et plus solidaire.

• Encourager le service citoyen.

• Renforcer les « ateliers philo » afin de stimuler la réflexion des élèves, l'écoute active et favoriser le développement de l'esprit critique.

• Éduquer au développement durable, au respect et à la protection de l'environnement et au bien-être animal.

• Développer au sein de chaque établissement des pratiques favorisant l'apprentissage de la démocratie et de la justice en milieu scolaire (conseil d'élèves, agora participative…).

• Mener des campagnes de prévention, d'information, et de sensibilisation contre les incivilités dans l'espace public (propreté…).

Par ailleurs, afin d'encourager l'esprit d'initiative, la créativité, et former les jeunes à la gestion de projets et d'entreprises, la Ville sensibilisera les jeunes à l'entreprenariat encouragera des projets qui stimulent l'esprit d'entreprendre (mini-entreprises, rencontres avec des entrepreneurs…) et ce, en collaboration avec divers partenaires (100.000 entrepreneurs, Les Jeunes entreprises…).

Enfin, les jours blancs seront mobilisés pour développer des activités en lien avec ces thématiques.

© Photo by Adobe Stock

G. DES INFRASTRUCTURES MODERNES, DE QUALITÉ, SÉCURES, GARANTES DU BIEN-ÊTRE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT, EN ADÉQUATION AVEC LES PÉDAGOGIES DÉPLOYÉES

Afin de garantir des conditions optimales d'apprentissage, il est essentiel d'être en phase avec les enjeux pédagogiques du 21e siècle et dès lors de poursuivre :

- la rénovation du bâti scolaire ;
- l'équipement des institutions scolaires et parascolaires.

En outre, à l'heure où la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement est devenue un enjeu majeur de nos sociétés, les aménagements, rénovations et constructions doivent tenir compte de cet enjeu dans chaque aspect (isolation, récupération de l'eau de pluie, perméabilisation des sols, matériaux de construction, récupération et tri des déchets de chantiers, passage au Led…).

La Ville compte dès lors :

• Déménager les écoles situées au Palais du midi vers le « Waterside » (Quartier Nord).

• Poursuivre :

• le plan de rénovation des bâtiments scolaires avec une attention particulière aux aspects suivants ;

- hygiène : poursuivre le plan « sanitaires » prévoyant la rénovation et l'augmentation du nombre de sanitaires dans les écoles : faire un cadastre des blocs douches attenants aux salles de sport et les rénover ;
- sécurité ;
- énergie : en collaboration avec la cellule énergie, poursuivre le plan d'investissement dans l'isolation des toitures, le remplacement des châssis, l'installation de panneaux photovoltaïques et l'implémentation du réseau de chaleur à NOH ;
- Gestion de l'eau : récupération et réutilisation des eaux pluviales, perméabilisation des sols ;
- déchets : prévoir le recyclage ;
- accessibilité aux PMR (entrée, ascenseurs, WC, rampe…).

• les réaménagements des cours de récréation, en concertation avec les équipes et les usagers, afin qu'elles soient apaisées, régulées, verdurisées, dans une optique durable et que l'espace réponde aux besoins de chaque élève (genre, zones différenciées…) ;

• les initiatives d'éducation au développement durable et à la protection de l'environnement (potager et compost, gaspillage, tri…) et au bien-être animal ;

• le déploiement des plans de déplacement scolaire en favorisant les modes de déplacement actifs et en investissant dans l'installation de parkings vélos dans l'enceinte des écoles ;

- le plan de renouvellement du mobilier scolaire initié en 2021 en veillant à disposer d'un mobilier adapté aux besoins pédagogiques et qui permette de décloisonner les matières, et expérimenter des approches reposant sur la collaboration, les mises en situation concrètes et l'autonomisation des élèves ;
- l'équipement de son enseignement qualifiant pour qu'il reste en phase avec les besoins du marché de l'emploi, tout en garantissant une formation générale solide pour permettre une réelle émancipation et liberté des élèves et étudiantes et étudiants ;
- la collaboration entre BRAVVO, l'Instruction publique et la Zone de Police (plate-forme FOCUS Ecole) pour sécuriser les abords des écoles.

• Finaliser les aménagements des abords d'écoles pour assurer la sécurité des élèves et favoriser la mobilité douce en collaboration avec le service des travaux de voirie.

• Développer le dispositif des « rues scolaires ».

• Renforcer le réseau Wi-Fi pour utiliser de façon optimale les outils comme Teams, Forms... et l'implémentation de TVI (tableaux vidéos interactifs).

H. UNE ÉCOLE OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT

Une école fait partie intégrante de la vie d'un quartier. C'est pourquoi, la Ville souhaite que ses écoles soient, dans la mesure du possible, ouvertes aux habitantes et habitants et associations du quartier.

Pour ce faire, il faudra :

• Analyser les besoins pour ouvrir plus d'espaces scolaires en dehors des heures scolaires.

• Prévoir, dans la mesure du possible, l'aménagement d'espaces partageables (salle de sport, salle de gym, réfectoire, salle culturelle…) dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagements lourds, afin de les rendre accessibles en dehors des heures scolaires (clubs sportifs, associations, centres de vacances…) et d'en optimaliser l'utilisation.

• Encourager les partenariats avec les structures du quartier (associations, comités…) et la participation aux évènements de quartier.

I. DU PERSONNEL QUALIFIÉ, MOTIVÉ ET EN SUFFISANCE

Veiller au bien-être des membres du personnel de l'enseignement, à l'attractivité et à la promotion du métier d'enseignante et enseignant, participe à la lutte contre la pénurie.
De même, la Ville souhaite soutenir les directions et les soulager davantage sur le plan administratif afin qu'elles puissent se consacrer au soutien pédagogique de leurs équipes éducatives.

La Ville va dès lors :

• Réactualiser le plan anti-pénurie et développer un plan particulier pour l'enseignement néerlandophone.

• Créer un pool « d'enseignantes et enseignants volants » pour le secondaire à l'instar de ce qui a été initié au fondamental, singulièrement pour les matières scientifiques, mathématiques et les langues.

• Relancer la promotion des études et du métier d'enseignant auprès des élèves de 3e degré du secondaire.

• Poursuivre et développer l'offre de formations aux enseignantes et enseignants, particulièrement en matière d'/de :

- inclusion des élèves à besoins spécifiques ;
- détection des troubles de l'apprentissage, de sensibilisation aux techniques de remédiation immédiate et des aménagements qui peuvent être mis en place ;
- nouvelles pédagogies et nouveaux outils pédagogiques ;
- résolution des conflits (méthodes pédagogiques alternatives, gestion mentale…) ;
- approche réparatrice plutôt que sanctionnatrice ;
- déconstruction des préjugés ;
- neutralité et de lutte contre le prosélytisme religieux ou idéologique ;
- pédagogie entrepreneuriale ;

• Poursuivre le dialogue constructif avec les organisations syndicales.

• Renforcer l'implication des enseignantes et enseignants et le développement d'une culture professionnelle propre à notre Pouvoir Organisateur.

• Soutenir les directions dans leur mission pédagogique et dans la gestion de leur établissement au niveau de leurs ressources humaines et de leur budget, en les impliquant davantage dans le recrutement du personnel.

• Poursuivre et renforcer l'accueil structuré et l'accompagnement des nouveaux enseignants et enseignantes.

Par ailleurs, le département devra :

• Développer et garantir le suivi des procédures d'évaluation des enseignants.

• Veiller à diminuer l'absentéisme, de certaines fonctions en particulier, en :

- identifiant les causes ;
- développant un plan bien-être, la motivation et la satisfaction au travail ;
- valorisant ces fonctions.

J. ENSEMBLE, AVEC LES PARENTS, POUR LA RÉUSSITE

La réussite des élèves est influencée par la qualité de la relation entre l'école et les parents : l'engagement parental démontre l'importance que l'école revêt à leurs yeux, ce qui stimule et motive les enfants. De même, la confiance mutuelle est un gage de cohérence et d'équilibre pour l'enfant, contexte qui ne peut que favoriser son bien-être et sa réussite.

C'est pourquoi la Ville de Bruxelles considère les parents comme de véritables partenaires et souhaite étendre les dispositifs déjà existants pour favoriser leur implication en :

- soutenant la création d'associations de parents afin qu'elles agissent collectivement au bénéfice de l'intérêt de tous les élèves dans le cadre de leurs missions définies par le décret et les invitant à s'affilier à la Fédération des associations des parents de l'enseignement officiel (FAPEO) afin d'être soutenues et encadrées ;
- dynamisant les conseils de participation ;
- créant de nouveaux espaces-parents afin de favoriser l'implication des parents dans la vie de l'école ;
- poursuivant la diffusion d'outils numériques permettant d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants et en organisant des séances de formation / information pour leur bonne utilisation ;
- renforçant les actions de soutien à la parentalité avec une attention particulière pour les familles monoparentales.

De plus, afin d'assurer une plus grande sécurité aux abords des écoles, la Ville prévoira des campagnes de sensibilisation à l'attention des parents quant aux problèmes de mobilité afin de lutter contre le phénomène du stationnement en double-file et les inciter à la mobilité douce quand c'est possible.

© Photo by E Danhier

K. LECTURE PUBLIQUE : DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES MODERNES

Le réseau des bibliothèques est un acteur de la cohésion sociale et du loisir ainsi qu'un véritable outil d'émancipation et d'éducation. Intégrées au département de l'Instruction publique, elles jouent un rôle important dans l'apprentissage de la lecture en collaborant étroitement avec les écoles. Déployées dans tous nos quartiers, elles sont aussi au plus proche des habitantes et habitants.

Elles rencontrent un défi de diversification et de renouvellement des publics généralement nés dans un monde numérique. Les personnes venant en bibliothèque ont de nouveaux besoins, qui requièrent aussi de nouvelles adaptations pédagogiques. L'éducation à la recherche et à la critique des sources doit être une priorité absolue, d'autant qu'il y a lieu d'anticiper les avancements considérables des intelligences artificielles.

Pour ce faire, la Ville veut :

• Développer :

  • l'option « Open + » (qui permet une ouverture des bibliothèques en self-service en dehors des heures d'ouverture) ;
  • toutes les ressources numériques en bibliothèque, en y incluant une ouverture responsable aux intelligences artificielles ;
  • une meilleure communication pour faire connaître le programme des bibliothèques.

• Repenser le choix et l'organisation des activités pour en augmenter l'attractivité et devenir de véritables espaces ouverts d'échanges et de rencontres, en favorisant au maximum toute forme d'inclusion.

• Repenser l'agencement et la valorisation des collections, tout en modernisant les bibliothèques de proximité pour en faire des espaces dynamiques, vivants et accessibles à toutes et tous. Il s'agira de prévoir différents espaces dans chacune : lieux d'étude, espaces collaboratifs…

• Ouvrir :

  • une nouvelle bibliothèque dans le centre-ville qui sera non seulement un espace de consultation de livres et d'accès à l'information mais aussi un espace sûr, accueillant, propice à l'étude et la lecture ; un lieu de partage, d'échanges et d'interactions sociales significatives. En intégrant des technologies modernes, des espaces communautaires et en offrant une médiation culturelle variée, cette institution proposera un environnement stimulant et inclusif ;
  • une bibliothèque dans le quartier Nord ;
  • une ludothèque dans le centre-ville.

• Renforcer les partenariats avec les écoles.

• Encourager les bibliothèques à participer aux dynamiques de quartier notamment via les coordinations sociales.

• Établir des partenariats avec :

  • le CPAS, ses Maisons de Repos et les Maisons de Quartier pour assurer la livraison d'ouvrages « à domicile » aux personnes ayant des difficultés à se déplacer ;
  • le réseau IRIS, afin de proposer le prêt de livres dans les hôpitaux et en particulier dans les services où la patientèle est amenée à rester de longues périodes.

© Photo by Adobe Stock

2

PETITE ENFANCE

© Photo by Adobe Stock

DES PLACES D'ACCUEIL DE QUALITÉ À UN TARIF ACCESSIBLE

L'accueil de la petite enfance joue un rôle essentiel dans l'éveil et l'épanouissement des enfants, le développement de certaines habiletés dont l'autonomie, le langage et les aptitudes sociales.

C'est donc un enjeu essentiel qui permet aussi de corriger les retards ou les écarts avant qu'ils ne se traduisent en difficultés dans le développement personnel, social, scolaire ou professionnel.

C'est encore un outil important pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les inégalités.

C'est enfin un service essentiel aux parents.

L'accueil de la petite enfance est aussi un moyen de réduire les inégalités hommes-femmes.
Il est aussi indispensable de pouvoir proposer un accueil à chaque enfant, quel que soit son milieu social, sa santé, sa composition familiale, son origine… Une attention particulière doit être apportée aux enfants à besoins spécifiques, aux familles monoparentales…

Un investissement porteur dans les politiques de l'enfance ne peut se faire sans le soutien et l'adhésion des travailleuses et travailleurs qui assument ce rôle au quotidien. Il est dès lors essentiel d'être à l'écoute du personnel de terrain, de tenir compte de ses difficultés afin d'y pallier, de proposer des formations continues afin de rester en phase avec l'évolution des besoins des enfants et de la société.

De plus, vu la pénurie dans le secteur, en particulier néerlandophone, une attention particulière devra être apportée pour attirer les professionnels et pour soutenir les initiatives de diversification de l'offre à travers des initiatives privées, correspondant aux normes en la matière.

Par ailleurs, les consultations pour enfants (Kind en Gezin et ONE), complètent le travail réalisé par les professionnels des milieux d'accueil, dans le cadre d'une approche structurée et organisée du suivi de la santé de l'enfant. Il serait dès lors opportun de soutenir le développement de ces services également.

DES INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES ET DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ

• Entretenir et rénover le bâti existant afin de garantir un accueil de qualité et poursuivre les investissements en termes d'économie d'énergie.

• Veiller à ce que les places soient utilisées à pleine capacité et adapter les contrats d'accueil en fonction du taux de présence effectif afin de libérer les plages horaires et les places sous-fréquentées.

• En fonction des plans développés par les Communautés respectives et la Région, développer un nouveau « plan crèches » pour augmenter le nombre de places d'accueil publiques.

• En fonction de la nouvelle législation en évolution :

  • prioriser l'attribution des places aux enfants dont les parents travaillent ou sont en processus d'inclusion professionnelle (exemple : formations Actiris) ;
  • créer des partenariats avec le secteur économique bruxellois afin de réserver des places pour les travailleuses et travailleurs et répondre aux besoins des familles actives.

• Développer un accueil adapté aux enfants :

  • porteurs d'un handicap ;
  • de parents en formation.

• Poursuivre l'équipement en mobilier durable et adapté.

UN PERSONNEL EN SUFFISANCE, FORMÉ ET MOTIVÉ

• Développer un plan contre la pénurie de puéricultrices :

  • améliorer l'accueil et l'encadrement des nouveaux membres du personnel.
  • diminuer le taux d'absentéisme par une gestion positive et encadrante des ressources humaines.
  • maintenir les collaborations avec les écoles de puériculture et faire une promotion active et continue des écoles de puériculture de la Ville (secteurs NL et FR) tout en développant le réseau.
  • assurer la présence du service Petite Enfance dans les salons de recrutement, en collaboration avec le département RH.
  • relancer systématiquement la campagne de communication sur les métiers de la puériculture en mai-juin et septembre de chaque année, en s'appuyant sur les résultats positifs de la campagne de juin 2023.
  • valoriser le métier de puéricultrice et promouvoir la Ville de Bruxelles en tant qu'employeur.

• Améliorer la communication interne au réseau pour favoriser une culture d'entreprise axée sur le bien-être, le sentiment d'appartenance et le développement d'un réseau professionnel.

• Renforcer la formation continue des puéricultrices tant dans des domaines pédagogiques (lecture avec les bébés, utilisation de jeux coopératifs, accueil des enfants à besoins spécifiques…) que psychologiques (enfant « difficile », développement de l'enfant…) ou encore éthiques (égalité des genres, neutralité, non-discrimination…).

• Rendre les entretiens d'intégration obligatoires pour tous les contrats (CDD et CDR).

• Former le personnel à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap, pour permettre une meilleure intégration de ces enfants.

• Renforcer la formation des managers (gestion RH, comptabilité, gestion de conflits, communication, pédagogie…), car les directions de crèches sont essentielles au bon fonctionnement des milieux d'accueil. Elles doivent adopter un management exemplaire, basé sur la participation, la bienveillance, l'intelligence collective, la gestion de projets, l'animation de réunions, la communication non-violente, le leadership et les techniques d'entretien.

• Créer une fonction d'inspection à la fois au niveau pédagogique et de la gestion des milieux d'accueil afin d'assurer la conformité et de relayer les réalités de terrain.

• Réorganiser le service pour répondre aux besoins du terrain.

• Organiser des moments d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre le personnel des différentes crèches.

UN ACCUEIL DE QUALITÉ

• Réactualiser le projet d'accueil en fonction de l'évolution de la société et des besoins.

• Favoriser l'égalité des genres dès le plus jeune âge.

• Développer les échanges des bonnes pratiques avec d'autres communes, régions et pays.

• Relancer l'opération « Lire dès la naissance » en partenariat avec les bibliothèques pour développer le goût de la lecture dès le plus jeune âge.

• Prévoir dans chaque structure des moments d'échanges et des actions/activités avec les parents afin d'améliorer la communication et l'implication des parents dans la vie de la crèche.

• Préparer les enfants au passage vers l'école maternelle et renforcer la charnière en développant des activités adaptées pour les plus grands, notamment avec les écoles maternelles.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PRÉCARITÉ INFANTILE)

• Favoriser le développement de consultations postnatales de l'ONE et de Kind en Gezin sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour :

  • offrir un service de médecine préventive accessible ;
  • soutenir et accompagner les parents dans leur rôle de parents (stimuler leurs enfants dès le plus jeune âge, suivi...).

• Organiser un accueil adapté pour les parents, souvent les femmes, en formation.

• Développer des actions de prévention de la maltraitance infantile.

• Développer un dispositif permettant à des parents en situation vulnérable comme les familles monoparentales de confier leurs enfants quelques heures ou jours par semaine en fonction de leurs besoins (formation professionnelle, démarches administratives..).

• Soutenir les services de garde d'enfants malades.

• Développer des projets de prévention et d'éducation à la santé (alimentation saine, brossage des dents, sommeil, écran...) avec les enfants et les parents.

• Ouvrir les milieux d'accueil sur leur quartier pour :

  • favoriser les échanges entre des parents dont l'enfant ne fréquente pas de crèche et des professionnels de la santé ;
  • participer aux dynamiques de quartier et être actrices et acteurs de lien social.

• Créer un espace Snoezelen accessible aux enfants des crèches mais également aux enfants qui ne fréquentent aucune structure collective.

INCLUSION

• Développer l'accueil des enfants porteurs d'un handicap.

• Former le personnel à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

• Aménager les lieux d'accueil et les équipements, si nécessaire, afin de proposer un accueil inclusif.

• Développer des partenariats avec des structures spécialisées.

• Organiser des évènements (rencontres, journées de sensibilisation...) entre les familles et les professionnels du secteur afin de permettre un échange sur les expériences des familles, leurs besoins et l'adéquation des outils proposés.

• Favoriser des zones pour bébés dans la Ville (tables à langer, espaces d'allaitement).

© Photo by Adobe Stock

3

JEUNESSE

© Photo by Adobe Stock

La population de la Ville de Bruxelles est l'une des plus jeunes du pays. Avec plus de 43.000 jeunes de moins de 18 ans sur notre territoire, il est indispensable de développer des structures et des équipements essentiels à leur éducation, leur épanouissement, leur santé et leur bien-être, et de soutenir les familles.

Les activités extrascolaires sont un outil d'épanouissement, de bien-être, d'éveil et de socialisation des enfants. En effet, s'amuser, expérimenter, découvrir, rencontrer d'autres enfants, échanger, développer ses talents ou ses compétences sociales et apprendre en dehors de l'école, est important pour le bon développement de l'enfant.

C'est pourquoi la Ville de Bruxelles doit être, pour les enfants et les jeunes, une ville accueillante, bienveillante, instructive, vivante, ludique, inclusive et adaptée. Il est également crucial d'adopter une approche qui favorise l'autonomie et la responsabilité des jeunes, d'encourager les jeunes à prendre des initiatives, à s'engager dans des projets citoyens ou à participer à des activités qui leur permettent de développer des compétences entrepreneuriales, tout en ayant les moyens d'expérimenter et d'apprendre par eux-mêmes. L'autonomie doit être encouragée par des structures qui la facilitent.

Répondre à leurs besoins, via des activités extrascolaires ludiques, éducatives, culturelles, sportives, artistiques, citoyennes et émancipatrices, du soutien scolaire, des projets citoyens, etc., doit rester au cœur du projet de la Ville.

INFRASTRUCTURES

• Poursuivre leur entretien et les adapter aux nouveaux besoins.

• Rénover la plaine des Escargots (Marolles), le centre de vacances à Mariakerke, la salle de la jeunesse et la Maison des Enfants l'Ancre (Haren).

• Installer la Maison Des Enfants « La Cabane » (NOH) dans de nouveaux locaux spacieux et adaptés, au sein du grand équipement à venir, dans le cadre du Contrat de Quartier Versailles.

• Déménager la Maison Des Enfants Dolto dans des locaux plus grands et agrandir le Centre de Jeunes Dolto, également trop à l'étroit.

• Ouvrir une antenne de BRAVVO (Centre de Jeunes – Gardien De la Paix – Médiation locale et sociale – Nota Bene – service juridique) dans le quartier des Quais (Senne – Sainte-Catherine).

PROJET PÉDAGOGIQUE

Si les actions, projets, activités doivent être régulièrement adaptés, les missions de nos structures « jeunesse » restent les mêmes :

- Promouvoir l'épanouissement de la personnalité et le développement des dons et des aptitudes mentales et physiques de chacune et chacun;
- Préparer les enfants et les jeunes à devenir des citoyennes et citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, durable, pluraliste et ouverte;
- Lutter contre l'exclusion et tendre à l'égalité des chances;
- Développer du lien social entre les diverses composantes de la population;
- Accueillir la diversité, la valoriser et tirer profit de la richesse culturelle;
- Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes;
- Lutter contre toutes les formes de discrimination;
- Lutter contre la dualisation sociale et la polarisation,

à travers l'organisation de projets culturels, artistiques, sportifs, créatifs, citoyens, ludiques et éducatifs.

À travers toutes les activités et tous les projets, de façon transversale, les structures seront attentives à développer la solidarité, éduquer au développement durable et au civisme, encourager les enfants et les jeunes à s'impliquer dans la vie de la cité, favoriser la mixité (culturelle, de genre, économique, générationnelle…), promouvoir l'égalité et le respect, et veiller à la cohésion sociale, tout en les préparant à devenir des citoyennes et citoyens autonomes, responsables et engagés, capables

de participer activement à l'émergence d'une société inclusive, innovante et respectueuse de l'environnement. Cela impliquera également de les accompagner dans la construction de leur projet de vie, en leur offrant des outils pour s'épanouir, prendre des décisions éclairées et contribuer positivement à la société.

Toutes les structures de la Ville doivent rester accessibles, sans discrimination et sans frein financier à la participation de nos jeunes. De même, elles doivent être renforcées et/ou adaptées pour répondre à l'ensemble des demandes et des besoins.

La Ville va dès lors poursuivre les projets développés et avoir une attention particulière sur ce qui suit :

En termes d'accessibilité :

- Renforcer la capacité d'accueillir les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques dans des conditions optimales.
- Développer de nouvelles activités sur Haren en collaboration avec la bibliothèque et la Maison de quartier.
- Renforcer l'offre de stages de vacances pour les enfants en fonction des besoins (quartier, âge…).
- Maintenir les tarifs démocratiques des activités jeunesse afin de garantir un accès équitable à toutes et tous, quel que soit le niveau de revenu des familles.

En termes de citoyenneté :

- Former un Conseil communal des jeunes et des enfants de la Ville de Bruxelles jouant un rôle d'intermédiaire entre les jeunes et le Conseil communal, en collaboration avec le service de la participation et la Présidence du Conseil communal.

- Développer des projets permettant une appropriation positive de son quartier en lien avec son histoire, celle de Bruxelles et de la Belgique tout en faisant le lien avec l'actualité et la défense des valeurs démocratiques afin de :

    - favoriser une plus grande compréhension des valeurs démocratiques, de la diversité culturelle et des droits humains,
    - consolider un sentiment d'appartenance et de responsabilité civique,
    - encourager une vision partagée de la société, ouverte sur le monde et respectueuse de toutes les différences.

- Valoriser la créativité des jeunes en organisant des concours artistiques et culturels pour les jeunes de 10 à 18 ans, avec une visibilité accrue dans les événements publics de la Ville.
- Développer la participation active et citoyenne des jeunes à la construction d'une société solidaire et ouverte à travers divers projets, en les impliquant dans des initiatives locales et en les incitant à prendre part à des actions

concrètes qui promeuvent les valeurs de solidarité, de respect et d'égalité.
- Renforcer les projets qui luttent contre toute forme de harcèlement, d'homophobie, de banalisation de la violence, de cyberviolence, de stéréotypes et de préjugés.
- Sensibiliser davantage à l'égalité hommes/femmes, veiller à proposer des activités favorisant la mixité et « dégenrer » les activités.
- Sensibiliser à la bonne utilisation du numérique et au cyberharcèlement, en mettant en place des ateliers éducatifs sur les risques liés à Internet, les bonnes pratiques de sécurité en ligne et les comportements responsables. Ces initiatives viseront à développer chez les jeunes un usage éthique et sécurisé du numérique en les informant sur les dangers du cyberharcèlement et en leur donnant les outils nécessaires pour réagir de manière appropriée face à ce phénomène.
- Poursuivre les projets liés au développement durable : environnement, mobilité douce…
- Développer des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre les jeunes et les seniors.
- Améliorer les compétences numériques (information, création de contenu, sécurité, utilisation, communication…) des jeunes pour une utilisation responsable et sûre des TIC (technologies de l'information et de la communication), notamment au service de leur scolarité. Ces actions viseront à garantir que tous les jeunes, et en particulier les filles, aient accès à des ressources et à un accompagnement qui les aideront à maîtriser les outils numériques de manière responsable et sûre.
- Encourager l'acquisition, dès le plus jeune âge, d'un esprit critique en organisant des ateliers philo et des projets d'éducation aux médias.
- Soutenir les mouvements de jeunesse.
- Encourager le service citoyen et promouvoir le volontariat.
- Favoriser la recherche de jobs étudiants, en partenariat avec la mission locale, en vue de donner une première expérience professionnelle aux jeunes.
- Développer l'expression artistique des jeunes comme outil d'expression démocratique.

Pour favoriser la réussite scolaire :

- Étendre le soutien scolaire à toutes les Maisons des Enfants en français et en néerlandais.
- Développer davantage les ateliers de méthodologie.
- Poursuivre l'organisation des ateliers codage dans les Maisons des Enfants sur des thématiques sociétales (développement durable, réfugié, handicap…).
- Renforcer les collaborations avec les bibliothèques pour améliorer la lecture et l'acquisition de vocabulaire.
- Développer des stages en néerlandais et d'apprentissage du néerlandais.
- Intégrer des seniors dans l'accompagnement scolaire des jeunes, ce qui renforcera également la cohésion sociale.

© Photo by Adobe Stock

En matière de santé :

- Favoriser la pratique du sport et l'alimentation saine chez les enfants et les adolescents car c'est un facteur prédominant dans le développement de l'enfant, dans sa réussite scolaire et son épanouissement.
- Lutter contre la précarité menstruelle en mettant à disposition des jeunes filles gratuitement tous types de protections menstruelles dans les centres de jeunes, et lutter contre le tabou des règles.
- Généraliser les projets « vélo » et favoriser la mobilité douce.
- Développer des actions de prévention du tabagisme (« environnement sans tabac ») et toutes les formes d'assuétudes.
- Poursuivre les actions de prévention des dangers d'Internet et promouvoir la sécurité en ligne chez les jeunes.

En matière de prévention :

Si tous les projets qui participent à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être sont, en cela, préventifs, la Ville compte en particulier :

- développer davantage le projet « Petits-boulots » alliant suivi scolaire, job étudiant et engagement dans des projets citoyens et solidaires.
- en partenariat avec le CPAS, inclure les enfants « sans-abri » dans nos activités.
- poursuivre les initiatives jeunes-police pour rétablir une relation de confiance mutuelle entre les services de police et les jeunes.
- développer des actions de prévention aux assuétudes, cyberharcèlement, sécurité routière… notamment avec la police.
- intensifier les projets de lutte contre la dualisation et la polarisation en vue d'améliorer la cohésion sociale.
- développer des programmes éducatifs en collaboration avec l'associatif pour sensibiliser les jeunes aux dangers des discours de haine, de radicalisation et aux valeurs de coexistence pacifique.
- collaborer avec Fedasil pour assurer une intégration réussie des MENA (mineurs non accompagnés) dans la société, moyennant un financement.

Pour accompagner les parents :

La Ville doit également apporter une attention particulière aux familles en difficulté, notamment les parents « solo ». Pour ce faire, elle continuera à soutenir les parents et :

- poursuivra, en collaboration avec le CPAS, le dispositif « baby-sitting », en particulier pour les parents solo afin qu'ils et elles puissent « souffler » et ne pas s'isoler socialement ;
- renforcera les collaborations et la sensibilisation des équipes à la problématique des jeunes aidants proches ;
- mettra en place des réunions d'information à destination des parents dans tous les quartiers afin de les sensibiliser à diverses thématiques qui ont un impact sur le développement des enfants (sommeil, écrans, alimentation saine, harcèlement, implication dans la vie scolaire…) ;

- accueillera les enfants porteurs d'un handicap en développant des partenariats et/ou en formant son personnel pour inclure davantage les enfants dans ses structures dédiées à la Jeunesse ;
- accompagnera les parents face aux défis de l'adolescence ;
- décentralisera un maximum de services de BRAVVO pour agir au plus près des parents et développer de nouveaux outils de communication ;
- créera un kit de bienvenue pour les nouveaux habitants-parents, qui reprend toutes les informations utiles sur les services de la Ville, du CPAS, de BRAVVO ;
- cherchera des financements pour créer un centre de répit pour accueillir de façon ponctuelle ou de courte durée les enfants porteurs d'un handicap.
- développera une initiative, en partenariat avec le service Culture, visant à favoriser la participation des enfants et de leurs parents à la vie culturelle.

PERSONNEL

Afin de réaliser ce travail éducatif essentiel et atteindre les objectifs fixés, il est indispensable de pouvoir compter sur un personnel compétent et motivé autour de ces enjeux. C'est pourquoi, le recrutement, la formation continue et la mobilisation des acteurs de terrain sont essentiels.
Une concertation plus accrue des différentes institutions de la Ville (Ville-CPAS-BRAVVO- Jeunesse à Bruxelles) permettra également de proposer une prise en charge optimale, transversale et intégrée.

La Ville compte :

- Former de façon continue et accompagner le personnel à / au :

  - l'accueil des enfants porteurs de handicap ;
  - l'égalité des genres ;
  - la lutte contre préjugés ;
  - harcèlement ;
  - …

- Renforcer la concertation et les partenariats entre institutions de la Ville et avec le secteur associatif partageant les mêmes valeurs et les mêmes objectifs d'émancipation.

- Renforcer la mixité des équipes (genre, compétences, expériences…).

© Photo by Adobe Stock

4

BRUXELLES, VILLE ÉTUDIANTE

© Photo by Adobe Stock

La Ville de Bruxelles, avec la Région de Bruxelles-Capitale, se distingue comme la principale ville étudiante de Belgique. La forte demande pour l'enseignement supérieur, qu'il soit de type court ou long, confirme la vocation académique de la Ville et de la Région. Les grandes universités, comme l'UCL ou la KUL en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, renforcent leur présence dans la capitale via des fusions stratégiques avec d'autres universités bruxelloises, à l'image de Saint-Louis intégrée par l'UCL ou de l'ancienne Hogeschool Brussel intégrée par la KUL. Parallèlement, la Ville et son CPAS collaborent étroitement avec l'ULB et la VUB, notamment à travers leurs hôpitaux universitaires.

Avec plus de 100 000 étudiants aujourd'hui et une prévision de 54 000 nouveaux d'ici 2030, Bruxelles doit transformer ce potentiel en levier économique et culturel, tout en relevant des défis majeurs pour ce public : logement abordable, soutien social et services adaptés.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles joue un rôle clé dans le soutien aux étudiants et étudiantes en situation de précarité, en proposant des aides sociales, des solutions alimentaires à travers des initiatives comme le projet DREAM, ainsi que des services en santé mentale. Ces efforts seront intensifiés. Par ailleurs, l'accès à des logements étudiants abordables reste un défi majeur pour de nombreux jeunes venus étudier à Bruxelles.

Pour répondre à la demande croissante de kots étudiants, la majorité veillera à :

• Poursuivre la création de kots étudiants au sein du patrimoine immobilier du CPAS et de la Régie de la Ville de Bruxelles.

• Multiplier les projets de logements intergénérationnels (type kangourou), et modulaires contribuant à augmenter l'offre de kots étudiants qui permettent à une personne âgée et seule vivant dans un grand logement d'accueillir un ou une jeune à prix modéré en échange d'une aide à domicile.

• Élargir le partenariat de collaboration entre le CPAS de la Ville de Bruxelles et l'Agence immobilière sociale étudiante (AISE) régionale, en réservant des kots étudiants dans le patrimoine du CPAS.

• Développer le « blocus résidentiel », consistant à créer des kots et espaces d'étude temporaires dans les maisons de repos du CPAS, durant les périodes de blocus (janvier, mai-juin, août-septembre).

• Maintenir les espaces de blocus dans les bâtiments de la Ville de Bruxelles et du CPAS et développer l'accès des maisons de quartier aux étudiants et étudiantes pendant les blocus.

La majorité maintiendra le soutien social aux étudiants et étudiantes via le CPAS de la Ville de Bruxelles en veillant à :

• Améliorer le soutien et l'accompagnement des étudiants et étudiantes bénéficiant de l'aide du CPAS.

• Améliorer l'accès à l'information concernant le CPAS.

• Faciliter l'accès à un accompagnement psychologique pour les jeunes (18-25 ans) via le nouveau service, créé par le CPAS.

• Ne plus systématiquement appliquer un statut de cohabitant et cohabitante par le CPAS pour les occupants et occupantes d'un logement groupé dès lors qu'il s'en suivrait des pertes de droit, particulièrement pour des jeunes en cohabitation.

• La majorité mettra en place un système permettant de fournir aux jeunes qui s'installent pour la première fois sur le territoire de la commune, les informations concernant les instances administratives, sociales, médicales et policières. Elle ouvrira aussi un 'Junior Office' dans le futur guichet unique d'information communal, où les jeunes pourront recevoir des informations sur tout (sécurité sociale, logement, droits, famille, emploi, formation, études, bourses…).

• Plaider auprès de la Région pour mettre en place un tarif étudiant pour les abonnements BRUPASS XL à destination des jeunes de la périphérie pour se rendre sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

© Photo by Adobe Stock

5

SENIORS

© Photo by Adobe Stock

La Ville de Bruxelles s'engage à jouer un rôle actif dans l'épanouissement des aînés et aînées, en améliorant leur cadre de vie et en favorisant leur implication dans la vie politique, culturelle, économique, sociale et associative de leur commune, notamment à travers le réseau des Maisons de Quartier.

La Ville de Bruxelles proposera un cadre où les seniors actifs peuvent se rencontrer et continuer à s'exprimer, en encourageant la transmission des connaissances à travers des projets développés avec les seniors bénévoles. Dans cette optique, une attention particulière sera portée à l'accessibilité des services et des infrastructures publiques, à la sécurité des aînées et aînés dans l'espace public bruxellois, ainsi qu'à l'adaptation de l'environnement urbain aux besoins spécifiques des aînées et aînés. La lutte contre l'isolement social et la fracture numérique constituera également une priorité, notamment à travers des initiatives intergénérationnelles, des formations adaptées et aux activités à travers les Maisons de Quartier.

Par ailleurs, la Ville entend répondre aux besoins croissants en matière de perte d'autonomie et de soins adaptés. Elle prévoit de soutenir des formes innovantes d'habitat, d'accompagner le CPAS dans ses politiques liées aux maisons de repos et de soins, et de renforcer la prise en charge des pathologies associées au vieillissement, telles que la maladie d'Alzheimer, les troubles mentaux ou les handicaps. Une attention particulière sera également accordée au maintien à domicile, là où c'est possible, grâce aux services d'aide et de soins de proximité, permettant ainsi aux seniors de vieillir dignement dans leur environnement familier.

PROMOUVOIR UNE VILLE INCLUSIVE EN RENFORÇANT LE CARACTÈRE TRANSVERSAL ET PARTICIPATIF DE LA POLITIQUE DES SENIORS

• Intensifier la collaboration existante avec les services de la Ville déjà sensibilisés à la politique des seniors, à travers la création de projets « Senior Friendly » inclusifs à destination des aînées et aînés.

• Maintenir les guichets physiques du Brucity et des antennes pour garantir une approche humaine des services de la Ville, tout en continuant à développer en parallèle la stratégie numérique de la Ville.

• Viser l'excellence du label des Villes Amies des Aînés et s'assurer que ce Label n'est pas un but en soi, mais un moyen. À cet effet, se concentrer sur des résultats mesurables et des actions concrètes, notamment à travers la mise en place d'indicateurs de performance et de satisfaction des usagères et usagers.

• Créer un référent ou une référente « âgisme » au sein de la cellule Égalité des Chances de la Ville, chargé de pérenniser les actions de lutte contre l'« âgisme ».

• Déconstruire les stéréotypes et préjugés envers les aînées et aînés et mener une politique transversale de lutte contre les discriminations liées à l'âge avec le tissu associatif en encourageant les initiatives bottom-up et en soutenant activement l'innovation sociale portée par les seniors eux-mêmes, notamment via des incitations à l'entrepreneuriat senior et aux projets intergénérationnels.

• Renforcer la rubrique « Brusr », qui concerne les seniors, dans le magazine Le Brusseleir.

UN ÉCOSYSTÈME «SENIOR FRIENDLY» À LA VILLE DE BRUXELLES

• Promouvoir l'événement « Journée des seniors » afin de présenter aux seniors les activités et initiatives mises à leur disposition au quotidien, les associations locales et les commerçants.

• Développer la sensibilisation aux problématiques seniors auprès des acteurs sociaux, culturels, académiques, commerciaux par la remise du label « Senior Friendly ».

FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ÂGÉES À LA SOCIÉTÉ

• Favoriser les réseaux d'aide informelle et de voisinage permettant d'organiser des contacts sociaux, de solidarité et d'entraide.

• Encourager la formation continue chez les seniors.

• Continuer à développer le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) à travers des projets mêlant associations, services de la Ville et Maisons de Quartier et inclure des mécanismes de retour d'expérience et d'évaluation continue pour améliorer l'impact des projets.

• Soutenir le CCCA de la Ville de Bruxelles dans sa démarche visant à créer un Conseil Consultatif Régional des Aînés, en y établissant des indicateurs clairs mesurant l'influence réelle de ce conseil sur les politiques publiques.

• Mieux informer les seniors des initiatives de la Ville en leur faveur.

• Développer le rôle des Maisons de Quartier pour en faire davantage des lieux de rencontres où les personnes âgées sont activement impliquées et capables de prendre des initiatives, à travers les générations et les cultures.

• Pérenniser la tenue des « Café Alzheimer » dans les Maison de Quartier en collaboration avec la ligue Alzheimer.

• Créer un Pass Seniors pour permettre davantage d'accès à la culture et au sport.

• Renforcer la cohésion sociale en intégrant des seniors dans l'accompagnement des jeunes au cours de leur scolarité, ces synergies représentant une source incomparable d'échange et de partage de connaissances tant humaines que sociales.

• Intensifier les activités seniors au sein des Maisons de Quartier de la Ville de Bruxelles en faisant d'une de ces maisons de quartier, une Maison des « Grands-Parents » sur le modèle du Québec, c'est-à-dire qui vise à offrir un lieu intergénérationnel où les seniors peuvent s'engager avec des jeunes et des familles dans des activités sociales, éducatives et culturelles, sans lien de filiation nécessaire.

• Créer un programme de volontariat senior communal : lancer un programme de volontariat senior à l'échelle de la Ville de Bruxelles, qui encouragera les seniors à s'engager activement dans des missions d'intérêt public, avec une reconnaissance officielle par la Ville. En parallèle, développer un système de valorisation et de certification des compétences acquises, afin d'inciter d'autres seniors à rejoindre ce programme.

• Valoriser l'expérience professionnelle des seniors : créer un programme incitatif permettant aux seniors, après la retraite, de s'engager dans des missions temporaires pour nos administrations publiques ou des entreprises privées, afin de mettre leur expertise au service de la collectivité tout en gagnant un revenu complémentaire.

• Encourager le mentorat intergénérationnel : développer des programmes de mentorat dans les secteurs économiques et dans les services publics, où les seniors partagent leur expérience avec les jeunes entrepreneurs et professionnels, favorisant ainsi la transmission des savoirs et dynamisant l'économie locale.

• Intégrer les seniors dans les services publics : mettre en place un programme de bénévolat rémunéré au sein des services publics, où les seniors peuvent apporter leur aide dans les bibliothèques, centres de loisirs, musées, ou autres institutions. Elle offrirait également aux seniors une opportunité précieuse de maintenir un contact régulier avec la société, renforçant leur sentiment d'utilité et leur intégration sociale, tout en les aidant à prévenir l'isolement souvent associé à l'âge avancé. Dans le cadre de ce programme, la Ville souhaite autoriser les seniors à adapter leur horaire de bénévolat selon leurs préférences et disponibilités, afin de respecter leur rythme de vie tout en maximisant leur engagement et leur motivation.

• Stimuler l'économie via le tourisme senior : mettre en place des offres spéciales pour le tourisme des seniors, en proposant des circuits et activités adaptés à ce public, dynamisant ainsi le secteur touristique tout en augmentant les retombées économiques pour la Ville.

ACCOMPAGNER LE MAINTIEN À DOMICILE DES SENIORS ET MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ACCUEIL DES DE SOINS DANS LES MAISONS DE REPOS DU CPAS

Sur base des conclusions d'une étude commanditée en 2022 par la Conférence des 19 Bourgmestres, le CPAS de la Ville soutiendra la mise en place d'une stratégie unique visant à renforcer leur offre en matière d'aides à domicile aux personnes âgées et en matière d'hébergement pour les plus dépendantes parmi celles-ci.

Sous réserve de l'engagement de la Région, elle sera fondée sur la constitution de structures autonomes associant un maximum de communes et de CPAS, en vue de créer un réseau unique de maisons de repos publiques pour toute la Région, sous la direction de l'association faîtière IRIS – déjà en charge des hôpitaux publics. Dans l'attente de la mise en oeuvre de cette étude (ou pas), étudier la faisabilité d'avoir une stratégie unique de renforcement de l'offre des maisons de repos publiques sur tout notre territoire, de professionnaliser leur gestion et de garantir la meilleure qualité des prises en charge qu'elles assurent au profit de toutes nos aînées et tous nos aînés, sans discrimination selon leurs moyens financiers. Il faudra soutenir une refonte du financement des maisons de repos en augmentant les moyens destinés à l'investissement et aux rénovations pour les institutions sans but lucratif, en concentrant les forfaits octroyés par IRISCARE sur les cas les plus lourds à prendre en charge et en instaurant des plafonds aux prix d'hébergements et aux suppléments payés par les résidentes et résidents, qu'il s'agisse d'institutions publiques ou privées.

© Photo by Adobe Stock

Pour améliorer l'accueil dans les maisons de repos du CPAS de la Ville de Bruxelles des seniors qui le nécessitent, et permettre de rester dans leur domicile à celles et ceux qui sont plus autonomes :

• fusionner l'ASBL Service d'Aide aux Seniors Bruxellois et le Service d'aide à domicile du CPAS avec les Maisons de Quartier pour regrouper les structures qui visent à développer le bien-être des aînées et aînés de la Ville, et leur donner les moyens nécessaires pour renforcer l'offre de l'aide à domicile pour nos seniors ;

• tendre à augmenter les quotas d'aides à domicile pour permettre à un maximum de nos aînées et aînés qui connaissent des difficultés d'ordre physique ou psychiques de rester chez elles et chez eux si elles et ils le souhaitent ;

- veiller à l'accessibilité financière des maisons de repos et de soins ;
- promouvoir les structures intermédiaires entre le domicile et la maison de repos, comme les centres de court séjour ou les résidences-services (sociales) ;
- soutenir, sous condition de financements régionaux, les projets existants à la Régie foncière et au CPAS de résidences-services et en promouvoir de nouveaux au sein de chaque quartier, permettant ainsi aux personnes âgées de rester chez elles et d'être aidées tout en gardant leur autonomie ;
- poursuivre plus particulièrement les résidences-services sociales dont l'objectif est d'être accessibles aux personnes disposant de revenus modestes, ainsi que les formes de logement qui favorisent la cohabitation intergénérationnelle (accueil familial, habitat « Kangourou4 », les logements solidaires, etc.) ;
- augmenter l'offre de logements adaptés aux personnes âgées.

FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PERSONNES ÂGÉES

La Ville soutiendra le développement d'initiatives publiques et privées qui proposent des solutions d'accompagnement numérique pour les aînées et aînés, en soutenant des associations ou entreprises qui mettent en place des services adaptés, comme des formations ou des services de soutien technique. À ce titre, la Ville mettra en place des formations accessibles qui répondent aux besoins spécifiques des aînées et aînés. Une approche personnalisée, tenant compte des différentes vitesses d'apprentissage et des difficultés liées à l'âge (comme la vue, la motricité, ou la familiarité avec la technologie), garantira un meilleur taux de réussite.

• Intensifier les formations à l'utilisation des outils en ligne, notamment des applications (sur smartphones et tablettes), à travers une approche plus personnelle et adaptée. Pour ceux qui ne disposent pas d'ordinateur à la maison, mettre en place des points d'accès publics à ces formations (dans les bibliothèques, les maisons de quartier, ou même à domicile avec l'aide de bénévoles), et garantir des solutions d'accompagnement spécifiques pour les seniors les plus éloignés du numérique.

• Intensifier les formations inclusives à la banque en ligne et aux mutuelles.

• Mettre en place des permanences à l'aide d'un système de partage d'écran et de prise de contrôle de l'ordinateur pour aider et accompagner les aînées et aînés placés devant les difficultés numériques.

• Former des seniors bénévoles à former, à leur tour, d'autres seniors pour leur permettre de rester connectés avec leur Ville.

RENFORCER L'AXE SOCIO-CULTUREL DE LA POLITIQUE DES SENIORS

Afin de garantir une vie sociale épanouie et une participation active des personnes âgées à la société, il est primordial de renforcer les initiatives socio-culturelles adaptées aux seniors. Ces actions permettent non seulement de lutter contre l'isolement, mais aussi de promouvoir la diversité, la solidarité et la convivialité.

• Poursuivre la lutte engagée contre toute forme d'isolement et continuer à développer des activités sociales et culturelles toujours plus adaptées.

• Développer des cycles de conférence à destination des aînées et aînés sur des sujets qui les concernent. Les sujets abordés peuvent inclure la santé et le bien-être des seniors, la gestion des finances et des retraites, l'accès aux droits et aux services publics, la lutte contre l'isolement, la technologie, ou encore des thèmes d'actualité et des débats de société.

• Continuer à lutter contre tout type de discrimination en promouvant l'ouverture d'esprit, la bienveillance, la solidarité et la tolérance à tout âge.

PROMOUVOIR LE BIEN-VIEILLIR

Pour garantir un vieillissement actif et sain, il est primordial de développer une offre d'activités sportives et culturelles qui soient non seulement accessibles à tous les seniors, mais également adaptées à leurs besoins spécifiques, quels que soient leurs niveaux de forme physique, leurs capacités ou leurs centres d'intérêt. Ces activités jouent un rôle clé dans le maintien de l'autonomie, la lutte contre l'isolement, et la stimulation cognitive des aînées et aînés.

• Développer l'offre d'activités sportives et culturelles accessibles, diversifiées et inclusives, dans différents quartiers de la Ville de Bruxelles.

• Créer des ateliers de préparation à la retraite de notre personnel, afin de permettre aux personnes prochainement retraitées de poser un regard réaliste sur les changements à venir (finances, santé, développement personnel) et de définir des moyens de bien vivre cette transition.

• Développer les campagnes de sensibilisation autour du dépistage des cancers, de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

• Désigner et former une ou un « référent-démence » au sein des Maisons de Quartier pour soutenir les malades et leurs familles, et faciliter l'éventuelle transition entre le domicile et l'entrée en maison de repos. Mener à ce titre des campagnes de déstigmatisation en collaboration avec des associations spécialisées, visant à rendre la maladie moins taboue et à encourager les proches à demander de l'aide plus tôt.

© Photo by Adobe Stock

AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES AÎNÉES ET AÎNÉS ET DÉVELOPPER UN ESPACE PUBLIC PLUS INCLUSIF

• Poursuivre la sécurisation des trottoirs.

• Renforcer l'éclairage et assurer un nombre suffisant de passages pour piétons, bien sécurisés et signalisés.

• Aménager plus d'espaces verts avec des aires de repos faciles d'accès et des bancs publics, avec des accoudoirs pour faciliter l'assise et le lever des personnes âgées.

• Permettre aux aînées et aînés n'ayant pas d'autres alternatives d'utiliser leur voiture.

• Développer l'efficacité des navettes-shopping et des chèques-taxis, notamment par l'amélioration de la couverture et de la fréquence des navettes-shopping, l'extension des trajets, la meilleure accessibilité aux zones commerciales et marchés locaux, etc.

• Garantir la mise à disposition par la Ville de véhicules (camionnette ou bus) destinés au transport des seniors vers certaines activités en lien avec la Ville. Par ailleurs, nous étudierons la mise à disposition de véhicules de la Ville pour des asbl proposant des activités pour seniors.

PRIORITÉ AUX ESPACES DE RENCONTRE ET DE DIALOGUE AU SEIN DES MAISONS DE QUARTIER

Depuis de longues années, la Ville de Bruxelles et son CPAS se font un point d'honneur à favoriser les rencontres entre citoyennes, citoyens, pour briser l'isolement social des Bruxelloises et Bruxellois, dans un contexte urbain de vastes quartiers très variés, et d'une augmentation continue du nombre de personnes vivant seules. À cet égard, un outil central a été développé : les Maisons de Quartier, qui sont des espaces d'accueil et de loisirs qui proposent aux habitantes et habitants des actions sociales, des services de proximité et des activités socioculturelles.

Pour favoriser les espaces de rencontre et de dialogue :

• améliorer la qualité de l'accueil des Bruxelloises et Bruxellois au sein des Maisons de Quartier ;

• élargir l'offre d'activités proposées aux citoyennes et citoyens pour répondre le plus adéquatement aux besoins sur le terrain ;

• poursuivre les travaux de rénovation en profondeur des Maisons de Quartier, en portant une attention particulière au confort des locaux, leur modernité et leur accessibilité notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR), et leur performance énergétique ;

• organiser régulièrement des excursions et sorties culturelles ;

• organiser une permanence en soirée au moins une fois par mois dans chaque Maison de Quartier, afin de rencontrer les besoins en socialisation des seniors et de lutter activement contre l'isolement ;

• développer les partenariats et collaborations avec différents opérateurs culturels actifs sur le territoire bruxellois.

© Photo by Adobe Stock

6

LOGEMENT

© Photo by Adobe Stock

Dans une ville où plus de 60 % de la population est locataire et consacre près de 40 % de son budget au logement, il est essentiel de repenser notre stratégie. Nous optons pour une politique ambitieuse qui fait de **la location abordable et l'accès à la propriété** des priorités majeures, afin de donner à chaque Bruxelloise et Bruxellois, y compris celles et ceux aux revenus modestes, les moyens de construire un avenir stable et autonome.

La production de logements privés et publics, soutenue par des simplifications administratives et l'accélération des procédures urbanistiques, constitue un levier essentiel pour répondre à la crise du logement qui frappe Bruxelles.

Cependant, cela ne suffit pas à résoudre l'ensemble du problème. Nous intensifierons notre lutte contre les marchands de sommeil et les logements laissés à l'abandon. La Ville intensifiera les mesures coercitives et renforcera sa collaboration avec l'autorité régionale pour optimiser les ressources humaines et financières dédiées à cette politique. Parallèlement, nous redoublerons d'efforts pour lutter contre les hébergements touristiques illégaux.

Le logement représente un défi majeur pour la population bruxelloise, avec des prix d'achat et des loyers qui augmentent sans cesse. Les initiatives de logement à la Ville de Bruxelles iront bien au-delà de la construction de murs et de toits. Elles doivent jouer un rôle crucial dans l'intégration sociale, offrant des fondations solides pour que tous les habitants et habitantes puissent vivre dignement et leur permettre de devenir propriétaire. Ces efforts ont pour but de réduire les disparités, favoriser l'inclusion et permettre à tous les segments de la population de trouver leur place dans la société.

Pour ce faire, faciliter l'acquisition d'un bien sous certaines conditions sera mis en œuvre. Le logement doit être un véritable levier de stabilité et de croissance personnelles, essentiel pour le développement de la ville dans son ensemble.

Nous renforcerons l'information et l'accompagnement des locataires pour qu'ils puissent pleinement exercer leurs droits. Enfin, en travaillant de concert avec les maisons de quartier, le CPAS et les associations, nous continuerons de promouvoir une ville où le logement devient un véritable levier d'émancipation sociale et un pilier de la justice sociale.

LE LOGEMENT PUBLIC POUR LUTTER CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT ABORDABLE, NOTAMMENT VIA UN NOUVEAU SYSTÈME ACQUISITIF POUR FAVORISER LA PROPRIÉTÉ

Les logements qu'offre la Régie foncière font partie des solutions pour, d'une part, lutter contre la crise du logement abordable qui sévit à Bruxelles – avec des loyers pratiqués jusqu'à 15% moins chers que dans le privé – et, d'autre part, lutter contre les discriminations liées à l'origine ou au genre, puisque toute candidature est traitée de manière impartiale, sur base d'un règlement d'attribution.

C'est pourquoi, dès 2024, nous lancerons un **quatrième Plan Logement de la Ville de Bruxelles,** qui comprendra un volet locatif et acquisitif. Ce plan, qui s'étendra jusqu'en 2030, visera à augmenter l'offre de logements locatifs publics tout en introduisant **un nouveau système acquisitif** permettant à davantage de Bruxellois et Bruxelloises, y compris celles et ceux à revenus modestes, de devenir propriétaires de leur logement. L'objectif est clair : offrir une véritable autonomie aux familles et transformer les loyers en investissements durables.

Ce plan sera conçu pour répondre aux réalités diversifiées de la population de notre ville :

• Familles nombreuses, familles monoparentales, personnes à mobilité réduite (PMR), seniors ou personnes étudiantes, chacun trouvera des solutions adaptées à ses besoins spécifiques.

• La rénovation et l'isolation du bâti existant seront des priorités pour garantir des logements confortables, énergétiquement performants, et respectueux de l'environnement, tout en augmentant leur valeur patrimoniale. Nous poursuivrons également la rénovation du bâti existant afin d'offrir une meilleure qualité de vie, de répondre aux enjeux climatiques et, surtout, de limiter au maximum les factures énergétiques pour les ménages.

Nous croyons que chaque Bruxellois et chaque Bruxelloise doit avoir la possibilité de devenir propriétaire et ainsi de prendre son destin en main.

• Dans tous les nouveaux projets de construction, nous veillerons à ce que la moitié des logements publics soient à finalité acquisitive. Ces logements seront destinés à la population bruxelloise qui souhaite investir dans son avenir et construire un patrimoine durable. L'autre moitié sera conservée à finalité locative, pour continuer à répondre aux besoins immédiats des ménages. Cette mixité sociale, entre propriétaires et locataires, enrichira nos quartiers et introduira une nouvelle dynamique dans les grands ensembles de logements publics. Les propriétaires, plus investis dans la pérennité de leur bien, contribueront à un climat de respect accru dans leur environnement.

• Nous lancerons un grand plan de transition vers la propriété pour les locataires des logements publics actuels (Régie, SISP et CPAS). Cela inclut la possibilité pour les locataires des logements sociaux et moyens de devenir propriétaires grâce à des mécanismes tels que la location avec option d'achat. Ce dispositif offre une alternative publique notamment pour les familles sans épargne initiale, en leur permettant d'accumuler progressivement un capital en vue de l'achat.

• Une partie du loyer sera mise de côté chaque mois pour réduire le prix d'achat du logement, fixé d'avance ou indexé de manière raisonnable.

• Ce modèle favorisera la mixité sociale dans nos grands ensembles, en introduisant des propriétaires aux côtés des locataires. Ces derniers apportent non seulement une stabilité économique, mais aussi une responsabilité collective accrue sur l'entretien et la valorisation des immeubles. Transformer des locataires en propriétaires, c'est transformer des vies : c'est offrir aux familles la sécurité, l'indépendance et l'espoir de transmettre un patrimoine aux générations futures. Cette politique vise aussi à mieux répartir les logements publics sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles.

• Ces opérations ne devront pas mettre en difficulté la stabilité financière des opérateurs publics et de la Ville de Bruxelles.

Le rôle d'acteur immobilier de premier plan qu'exerce la Régie foncière via les objectifs suivants :

• Développer l'offre locative de logements publics moyens au départ de la Régie foncière et du CPAS, à travers un nouveau Plan logement, et ainsi :

- privilégier les logements adaptés pour les familles nombreuses, dans le parc résidentiel bruxellois à destination des familles ;
- poursuivre le développement de logements publics avec une attention particulière pour les personnes isolées, séniors, étudiantes, PMR ou en situation de handicap, etc. ;
- favoriser des formes collectives de logements, fondées sur la collaboration, le partage et le respect mutuel, ainsi qu'un partage des coûts liés à la location d'une habitation. Il existe ainsi des modèles de cohabitation intergénérationnels et des modèles de cohabitation de résidence pour seniors;

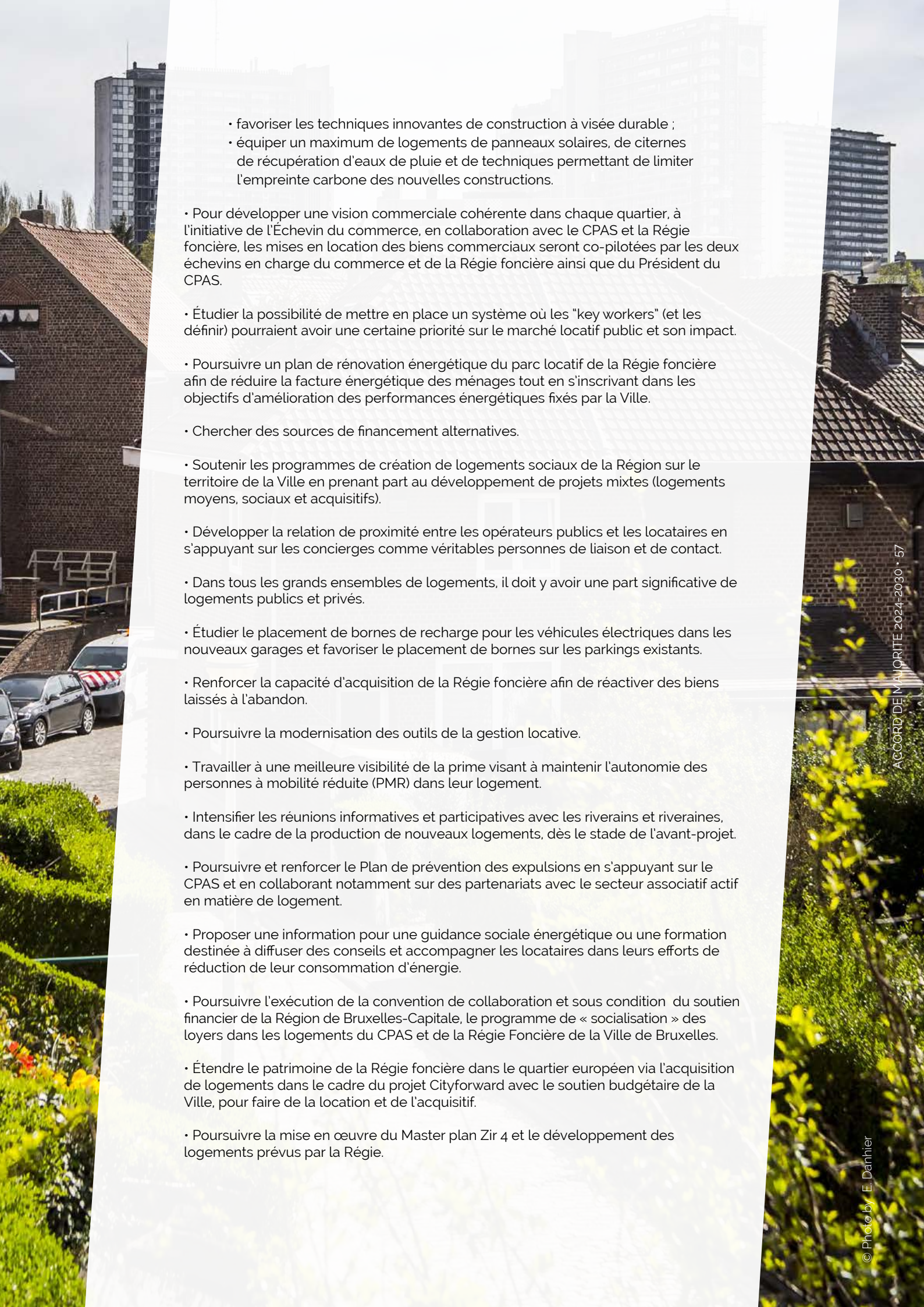

- favoriser les techniques innovantes de construction à visée durable ;
- équiper un maximum de logements de panneaux solaires, de citernes de récupération d'eaux de pluie et de techniques permettant de limiter l'empreinte carbone des nouvelles constructions.

• Pour développer une vision commerciale cohérente dans chaque quartier, à l'initiative de l'Échevin du commerce, en collaboration avec le CPAS et la Régie foncière, les mises en location des biens commerciaux seront co-pilotées par les deux échevins en charge du commerce et de la Régie foncière ainsi que du Président du CPAS.

• Étudier la possibilité de mettre en place un système où les "key workers" (et les définir) pourraient avoir une certaine priorité sur le marché locatif public et son impact.

• Poursuivre un plan de rénovation énergétique du parc locatif de la Régie foncière afin de réduire la facture énergétique des ménages tout en s'inscrivant dans les objectifs d'amélioration des performances énergétiques fixés par la Ville.

• Chercher des sources de financement alternatives.

• Soutenir les programmes de création de logements sociaux de la Région sur le territoire de la Ville en prenant part au développement de projets mixtes (logements moyens, sociaux et acquisitifs).

• Développer la relation de proximité entre les opérateurs publics et les locataires en s'appuyant sur les concierges comme véritables personnes de liaison et de contact.

• Dans tous les grands ensembles de logements, il doit y avoir une part significative de logements publics et privés.

• Étudier le placement de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les nouveaux garages et favoriser le placement de bornes sur les parkings existants.

• Renforcer la capacité d'acquisition de la Régie foncière afin de réactiver des biens laissés à l'abandon.

• Poursuivre la modernisation des outils de la gestion locative.

• Travailler à une meilleure visibilité de la prime visant à maintenir l'autonomie des personnes à mobilité réduite (PMR) dans leur logement.

• Intensifier les réunions informatives et participatives avec les riverains et riveraines, dans le cadre de la production de nouveaux logements, dès le stade de l'avant-projet.

• Poursuivre et renforcer le Plan de prévention des expulsions en s'appuyant sur le CPAS et en collaborant notamment sur des partenariats avec le secteur associatif actif en matière de logement.

• Proposer une information pour une guidance sociale énergétique ou une formation destinée à diffuser des conseils et accompagner les locataires dans leurs efforts de réduction de leur consommation d'énergie.

• Poursuivre l'exécution de la convention de collaboration et sous condition du soutien financier de la Région de Bruxelles-Capitale, le programme de « socialisation » des loyers dans les logements du CPAS et de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

• Étendre le patrimoine de la Régie foncière dans le quartier européen via l'acquisition de logements dans le cadre du projet Cityforward avec le soutien budgétaire de la Ville, pour faire de la location et de l'acquisitif.

• Poursuivre la mise en œuvre du Master plan Zir 4 et le développement des logements prévus par la Régie.

© Photo by E. Danhier

• Poursuivre le développement de plans de Ville avec les fonctions nécessaires (écoles, logements et équipements) à l'ensemble du quartier, en renforçant le maillage vert pour protéger et revaloriser la nature à NOH.

• La Régie prendra part à la requalification du site Solvay en y développant du logement moyen.

• Poursuivre la mise en commun des ressources de la Régie Foncière, du CPAS et des SISP, en mettant en place une centrale d'achat unique commune, à ces acteurs majeurs du logement public communal.

• Développer un site internet unique d'offres de logement et un guichet unique du logement public de la Ville (de Brudomo et de la Régie) .

Enfin, une attention particulière doit être accordée à l'ensemble des locataires et des propriétaires :

- soutenir, en collaboration avec la Région, le public qui souhaite effectuer des travaux de rénovation ;
- sensibiliser la population à la consommation d'énergie et donc aux charges, ainsi qu'aux dispositifs d'aide mis en place par la Cellule Énergie du CPAS ;
- soutenir la réaffectation de logements au-dessus des commerces en utilisant et modernisant les possibilités d'intervention.

RÉACTIVER LE PARC DE LOGEMENTS/TERRAINS INOCCUPÉS OU À L'ABANDON

En parallèle, notre priorité sera de réactiver les logements qui sont actuellement vides. Car il est inacceptable que dans ce contexte de crise, des logements restent vacants. Nous intensifierons la lutte contre les logements inoccupés par le biais de mesures incitatives (primes), et des mesures coercitives, qui vont de la taxation à l'expropriation des biens des propriétaires qui refusent de remettre leur bien sur le marché locatif.

Ainsi, nous proposons de renforcer la politique de lutte contre les immeubles à l'abandon et de :

• Poursuivre et approfondir la collaboration entre les services de la Ville, mais aussi de la Région, impliqués dans la lutte contre les biens à l'abandon, afin de renforcer le recensement biannuel réalisé par la Ville.

• Développer, en collaboration avec les Agences immobilières sociales, la prise en gestion de logements privés ou tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement.

• Revoir à la hausse la taxe communale sur les immeubles et terrains à l'abandon, négligés, inoccupés ou inachevés, afin que le montant à payer incite plus rapidement les propriétaires récalcitrants à réactiver leurs biens.

• Accélérer la remise en location des logements qui ont été quittés par un locataire .

LE LOGEMENT PRIVÉ : SOUTENIR LES LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

La matière du logement est en grande partie régie par l'autorité régionale bruxelloise tout en luttant contre les loyers abusifs ou le mal-logement. Nous plaiderons pour des mesures équilibrées qui protègent les droits des propriétaires, favorisent la rénovation du parc immobilier privé, et garantissent des loyers justes.

Parallèlement, nous continuons à lutter fermement contre les pratiques abusives, qu'il s'agisse de loyers excessifs ou de situations de mal-logement, car un parc immobilier de qualité est dans l'intérêt de tous.

Nous renforcerons les dispositifs contre les marchands de sommeil, s'attaquant à la problématique de manière transversale, ainsi qu'un accompagnement social des locataires lésés.

Nous devons aussi améliorer l'information des locataires et propriétaires sur leurs droits et la manière dont ils peuvent les exercer :

• Soutenir, en collaboration avec la Région, le public qui souhaite effectuer des travaux de rénovation.

• Sensibiliser la population de la Ville à la consommation d'énergie et donc aux charges, ainsi qu'aux dispositifs d'aide mis en place par la Cellule Énergie du CPAS.

• Soutenir la réaffectation de logements au-dessus des commerces en utilisant et modernisant les possibilités d'intervention.

• Orienter le public vers des organismes de référence en matière de droit des locataires, des propriétaires et de médiation via le Guichet logement de la Ville de Bruxelles : aider à lutter contre la discrimination au logement, le mal-logement (logements insalubres), diriger vers la commission paritaire locative en cas de conflits propriétaires/locataires, rediriger vers des organismes d'aide au logement adéquats.

• Développer des expériences pilotes de formes collectives de logement, comme la colocation, les coopératives de logements, les « Community Land Trust » ou encore les logements intergénérationnels – (habitat kangourou), qui permettent le maintien à domicile des personnes âgées, à travers les règles d'urbanisme et de domiciliation.

• Accentuer la lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements de manière transversale, via le comité technique de la Ville, et durcir la répression contre les propriétaires en faute. Les locataires concernés seront socialement accompagnés, notamment dans leur relogement.

• Mieux informer et accompagner les propriétaires sur les aides existantes, sur leurs droits notamment de baisse du précompte immobilier en fonction du nombre d'enfants à charge.

LUTTE CONTRE LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ILLÉGAUX : UNE RÉGULATION JUSTE ET ÉQUILIBRÉE DU SECTEUR

Plusieurs études (ULB, VUB) ont montré l'impact d'Airbnb sur l'augmentation des loyers dans certains quartiers de la Ville. Face au développement exponentiel des hébergements touristiques illégaux, il est essentiel de maintenir des logements abordables.

Pour ce faire, la Ville ciblera particulièrement les propriétaires détenant plusieurs hébergements touristiques illégaux. De plus, la Ville de Bruxelles s'engage à devenir une commune-pilote dans l'application de la législation européenne en la matière. Elle poursuivra également sa collaboration avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le secteur pour garantir un cadre réglementaire équitable pour l'octroi de licences de location à court terme.

Nous poursuivrons la régulation du marché des hébergements touristiques via :

- le renforcement des contrôles du service de l'Urbanisme afin de détecter les hébergements touristiques illégaux;

- le développement d'un partenariat avec le secteur de la location de courte durée et la mise en place de projets pilotes qui visent à intégrer harmonieusement l'activité dans nos espaces urbains (sonomètres intelligents, labels – ex. : gestion des déchets comme le calendrier, tri, etc.).

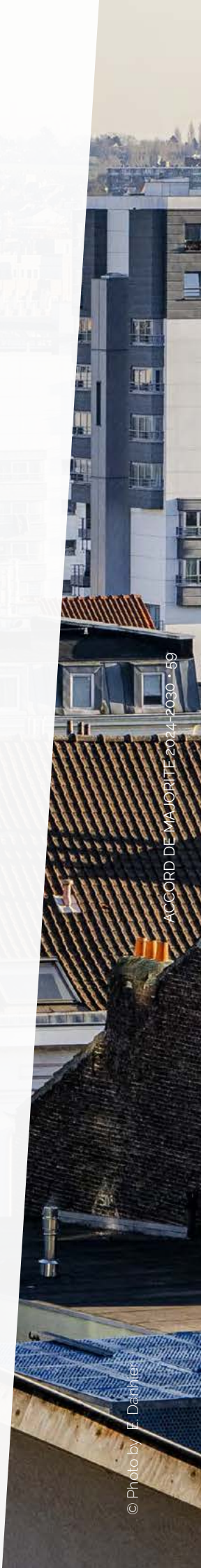

© Photo by E. Dalchier

CO-LIVING

• Étudier, en partenariat avec la Région dont c'est la compétence, l'impact d'une modernisation de la législation pour les nouveaux modes d'habitats par community (landtrust, tiny house) ainsi que leur impact sur l'habitat.

LE LOGEMENT SOCIAL

Le logement représente un défi majeur pour les Bruxelloises et Bruxellois, avec des prix d'achat et des loyers qui augmentent sans cesse.

Les initiatives de logement à la Ville de Bruxelles vont bien au-delà de la construction de murs et de toits. Elles jouent un rôle crucial dans l'intégration sociale, offrant des fondations solides pour que toute la population puissent vivre dignement.

Ces efforts réduisent les disparités, favorisent l'inclusion et permettent à tous les segments de la population de trouver leur place dans la société. Cela transforme le logement en un véritable levier de stabilité et de croissance personnelles, essentiel pour le développement de la ville dans son ensemble.

La Ville s'engage à :

• Développer des programmes de logements publics, sociaux ou AIS à destination spécifique des étudiants et étudiantes en situation de précarité, à proximité des hautes écoles et universités sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

• Poursuivre la recapitalisation des sociétés immobilières de service public (logements sociaux) pour permettre :

- d'accélérer la rénovation des grands ensembles de logements sociaux tels que rue Haute, rue du Vautour, tours d'habitation de Versailles, Quartier Nord et rue des Brigittines ;
- de mettre en action la phase II du plan de rénovation énergétique « Les Oubliés du climat » ;
- de développer des projets de production et de stockage d'énergies renouvelables sur les bâtiments de logements publics de la Régie, du CPAS et des logements sociaux de la Ville de Bruxelles afin de créer des communautés d'énergie au profit des habitants et habitantes de ces bâtiments et des riverains et riveraines à proximité directe.

• Favoriser le financement des sociétés immobilières de service public (SISP) au travers :

- d'un apport de garantie d'emprunt auprès de la BEI (Banque européenne d'investissements) ou de tout autre opérateur financier public ou privé belge et européen ;
- de l'instauration de mécanismes de partenariat et de financements originaux pour permettre la rénovation de 1 000 logements sociaux et leur adaptation aux nouveaux standards en matière de performance énergétique;
- d'emprunts contractés par la Ville de Bruxelles, au profit et à la charge financière des SISP pour la rénovation de grands ensembles de logements.

• Étudier la rationalisation des institutions de la Ville de Bruxelles, notamment en fusionnant les deux sociétés de logements sociaux (Logement Bruxellois et Foyer Laekenois) sur le territoire de la Ville de Bruxelles afin d'améliorer la rationalisation des moyens financiers, la coordination des politiques d'accompagnement social, des projets acquisitifs sociaux et la coordination des projets de rénovation et de construction de logements sociaux.

• Augmenter l'accessibilité, au cœur des quartiers, des locataires sociaux aux permanences des sociétés de logements sociaux en favorisant la mise en place d'un projet pilote de permanence regroupant les principaux services d'une SISP (service social, service technique, service comptabilité…) qui se déplacerait au cœur du patrimoine locatif.

• Améliorer la mixité sociale dans tous les quartiers, en privilégiant la construction de logements sociaux dans les quartiers de la Ville où il en existe peu et en introduisant du logement moyen destiné à la vente dans les quartiers ayant déjà de nombreux logements sociaux.

• Favoriser les occupations temporaires de biens en attente de rénovation/travaux, (pour autant qu'ils soient sans danger pour leurs occupants et occupantes), en collaboration avec les propriétaires, en faveur d'associations et évènements culturels, autres collectifs, bureaux, pop-up…

• Améliorer les espaces communs en aménageant des aires de jeux, des terrains de sports, de pelouses et parcs accessibles à tous les âges ou en modernisant les infrastructures existantes ; en entretenant les halls d'entrée et espaces communs (nettoyage, peinture plus fréquents) ; en créant dans chaque complexe des lieux de rencontre (salles pour les enfants et pour les jeunes, écoles de devoirs, locaux permettant la vie citoyenne, la création artistique, etc.) ;

• Sécuriser les logements : installer des caméras de surveillance, assurer le maintien des concierges, augmenter quotidiennement le nombre de petites réparations (boîtes aux lettres, sonneries, halls, cages d'escalier, ascenseurs …) et créer un service 'réparations urgentes' au sein des SISP.

• Le Rempart des moines sera poursuivi par un réaménagement des espaces publics pour les rendre plus agréables et utilisés. Au vu du recours en cours, un affinement du projet sera opéré mais la situation actuelle ne peut être maintenue pour un projet qui attend depuis près de 30 ans.

© Photo by E. Danhier

7

CPAS ET ÉMANCIPATION SOCIALE

© Photo by Adobe Stock

Le CPAS de la Ville de Bruxelles s'inscrit dans une vision ambitieuse et rigoureuse de l'action sociale, visant à offrir un accompagnement adapté à une population diversifiée. Son rôle dépasse celui d'un simple dispensateur d'aides financières : il est un acteur clé de l'intégration et de l'émancipation sociale, en soutenant aussi bien les bénéficiaires du revenu d'intégration que les personnes salariées, indépendantes, étudiantes, les allocataires sociaux ou personnes retraitées en difficulté.

Cette approche proactive s'accompagne de mesures concrètes pour répondre aux défis actuels, tels que les dettes, la précarité énergétique ou le logement. À la fois rempart contre la pauvreté et acteur de l'insertion des personnes les plus fragiles, le CPAS doit rester **un filet de sécurité ultime**, et encouragera ses bénéficiaires et ses partenaires à jouer un rôle actif dans la recherche de solutions durables. Cela implique également une coordination renforcée avec d'autres institutions compétentes (Actiris, Bruxelles Formation, hôpitaux, centres de santé mentale, etc.), afin d'assurer une prise en charge cohérente et globale.

Le caractère résiduaire de l'aide sociale sera défendu comme un principe fondamental. Le CPAS **doit** agir en complémentarité, en se concentrant sur la réinsertion socio-économique avec les autres acteurs publics et privés. À travers des dispositifs comme les Projets Individuels d'Insertion Sociale (PIIS) ou les contrats d'insertion, l'objectif est clair : offrir une aide temporaire tout en visant l'autonomie.

Enfin, cette vision repose sur une gestion responsable des ressources publiques. Une action sociale efficace constitue un investissement ciblé pour sortir de la précarité d'existence et permettre aux individus de retrouver leur indépendance. **C'est en accompagnant individuellement les bénéficiaires et en renforçant les partenariats avec les entreprises, les institutions et le secteur associatif que le CPAS contribuera à bâtir une société plus juste, plus autonome et plus résiliente.**

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE : UN VECTEUR D'ÉMANCIPATION ESSENTIEL

• Aider les bénéficiaires du CPAS à trouver des emplois stables et durables pour favoriser leur autonomie financière.

• Offrir des solutions adaptées aux usagères et usagers du CPAS éloignés du marché de l'emploi.

• Renforcer les collaborations entre le CPAS et la Maison de l'Emploi et de la formation de la Ville, de même qu'avec des opérateurs régionaux et communautaires que sont *Actiris*, Bruxelles Formation et le *VDAB*.

• Renforcer l'accompagnement individuel à visée d'insertion socioprofessionnelle et proposer des formations permettant une entrée rapide dans la recherche d'emploi, en prenant appui sur des partenariats avec les opérateurs régionaux et communautaires. Dans ce cadre, les orientations privilégiées seront les formations axées sur les métiers en pénurie pour les ayants droit présentant le niveau scolaire requis à l'accès des formations qualifiantes (ex. : agent administratif, agent d'entretien, Horeca, ouvrier non qualifié, etc.). L'intégration socioprofessionnelle sera personnalisée pour répondre aux besoins variés des bénéficiaires, en veillant à ne pas exclure celles et ceux qui ont des parcours complexes ou des besoins spécifiques.

• Amplifier la conclusion de PIIS (Projet individuel d'insertion sociale) entre le CPAS et l'usager ou l'usagère établissant de manière claire leurs responsabilités respectives.

• Proposer des stages au sein des structures de la Ville de Bruxelles et du CPAS, pour les jeunes suivis par le CPAS et en situation de décrochage scolaire. Développer des partenariats avec d'autres acteurs publics ou parapublics pour élargir le réseau d'accueil.

• Donner une priorité à la mise au travail des personnes aidées par le CPAS via le contrat d'insertion, et veiller à la transition de ces travailleuses et travailleurs vers un contrat de travail durable.

• Amplifier le travail de prospection auprès d'entreprises privées afin de conclure de nouvelles conventions de partenariat, dans le but de diversifier l'offre de métiers aux usagères et usagers du CPAS et les sensibiliser à l'intérêt de proposer des contrats à durée déterminée ou indéterminée à leurs travailleuses et travailleurs en insertion. Renforcer la communication auprès des entreprises privées pour démontrer les bénéfices économiques et sociaux de l'intégration des bénéficiaires du CPAS dans leurs équipes.

• Étudier l'élargissement du dispositif « article 60 » à tous les ayants droit de nationalité étrangère légalement et durablement installés en Belgique. Étudier, en parallèle, des alternatives, comme des programmes spécifiques pour les groupes concernés, en collaboration avec des organisations partenaires.

• Mettre l'accent sur le volet « formation » des emplois d'insertion lors de la conclusion des conventions de partenariat avec les entreprises privées, le secteur associatif, et les institutions publiques.

• Maintenir la priorité au recrutement des travailleuses et travailleurs en insertion – en fonction de leurs compétences – dans l'administration de la Ville, au CPAS et dans les services et associations para-communaux.

• Soutenir les bénéficiaires du RIS dans la création de leur propre emploi, en créant un réseau d'encadrement à travers le CPAS et/ou les opérateurs ad hoc et les informer systématiquement sur les sessions d'information à l'entreprenariat via le guichet de l'économie locale.

• Développer la Cellule Indépendant, destinée à aider les travailleuses et travailleurs indépendants en difficulté, en s'appuyant sur des professionnels comptables et financiers.

UNE ACTION SOCIALE RENFORCÉE VERS TOUTES ET TOUS

• Poursuivre la logique de l'offre d'aide au plus près de l'usagère et usager à travers les antennes sociales décentralisées sur tout le territoire communal et renforcer celles-ci.

• Élaborer avec l'ensemble des services communaux concernés un Plan de lutte contre la pauvreté, en réservant une attention particulière à la pauvreté infantile afin de coordonner et développer les projets et initiatives concourant à l'accès aux droits et au renforcement du lien social.

• Consolider l'octroi d'une aide sociale complète garantissant l'accès de toute citoyenne et tout citoyen dans le besoin aux droits fondamentaux, notamment celui de vivre conformément à la dignité humaine : revenu d'intégration, soins de santé, accompagnement vers l'emploi, aides complémentaires, aides à domicile, conseils juridiques, accompagnement logement, etc. Cependant, cette aide restera résiduaire et subordonnée à la recherche active d'autonomie par les usagères et usagers.

• Renforcer l'offre de formations « Alpha » et FLE (Français langue étrangère), via des conventions de partenariats avec les établissements de promotion sociale et les opérateurs de ce secteur. Les usagères et usagers qui ne maitrisent pas suffisamment l'une des langues nationales seront prioritairement orientés vers ces modules.

• En collaboration avec la Ville, veiller à ce que les services d'accueil d'enfants accueillent de manière souple les enfants des bénéficiaires du CPAS, afin de faciliter leur réinsertion socioprofessionnelle et lutter contre la pauvreté infantile.

• Pour lutter plus efficacement contre la fracture numérique, mettre en place une formation de base en informatique qui débouche sur une validation de compétences par Bruxelles Formation.

• Afin de prendre en compte la complexité croissante des situations familiales vécues par les usagères et usagers ainsi que l'augmentation du nombre de familles monoparentales, renforcer le soutien à la parentalité offert dans les antennes sociales via les référentes et référents jeunesse.

• Augmenter le nombre de places dans les écoles des devoirs organisées par le CPAS, ainsi que l'offre d'activités culturelles et extra-scolaires pour les enfants qui les fréquentent. Une coordination avec les dispositifs analogues organisés par la Ville sera établie afin de garantir une offre cohérente dans l'ensemble des quartiers.

• Poursuivre la politique de soutien aux étudiantes et étudiants, en leur simplifiant l'accès à l'aide financière notamment via l'antenne 18-25 ans installée à la Maison Hanséatique, y maintenir une offre de soutien psychologique et poursuivre le développement de l'approche transversale de l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'études, de formation ou d'emploi.

• Renforcer le soutien auprès des bénéficiaires de moins de 25 ans qui ne sont pas étudiants. Le CPAS mettra tout en place pour les impliquer activement dans des programmes de formation, des projets d'intérêt général et des initiatives professionnelles, en leur offrant un accompagnement personnalisé et des opportunités de développement de compétences. Cela inclut également leur participation à des ateliers pratiques, à la recherche d'emploi ou à l'entrepreneuriat, avec un suivi contractuel et des objectifs clairs pour favoriser leur autonomie et leur intégration sociale et professionnelle.

• Élargir le dispositif de « blocus résidentiel » dans les maisons de repos pour accueillir plus d'étudiantes et étudiants et ouvrir les salles d'études durant toute l'année scolaire.

• Encourager les jeunes bénéficiaires d'aide qui ont terminé leur formation à témoigner dans les écoles. Il sera également proposé de créer une remise de prix pour récompenser les étudiantes et étudiants ayant excellé aux études, afin d'inciter à l'excellence.

• Assurer une meilleure visibilité de l'aide et de l'accompagnement proposés par le CPAS, notamment au travers des coordinations sociales, l'organisation d'actions de sensibilisation et la production d'outils d'information (folders et dépliants, communication électronique…).

© Photo by Adobe Stock

• Renforcer tant la dimension préventive que curative de l'aide apportée par le Service de médiation de dettes et la cellule énergie du CPAS.

• Veiller à avoir une attention particulière envers les personnes à faibles revenus et jeunes, afin de prévenir le surendettement et la perte de logement. Toutefois, il convient de rappeler que l'autonomie individuelle et la responsabilité personnelle doivent primer, et que les aides doivent être considérées comme un soutien temporaire, visant à réinsérer les individus dans le marché de l'emploi et à encourager l'autosuffisance. En renforçant les partenariats avec des acteurs privés et en facilitant l'accès aux dispositifs d'aide, nous contribuerons à favoriser la stabilité financière.

• Intensifier la lutte contre le non-recours aux droits sociaux, notamment en développant la collaboration fructueuse entre le CPAS et les mutualités, sur la base de la convention visant à faire bénéficier les usagères et usagers du statut de bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM).

• Renforcer l'accompagnement social collectif ou individuel dans la recherche d'un logement pour les personnes aidées par le CPAS (suivi des garanties locatives octroyées par le CPAS, gestion des logements de transit et suivi des logements d'insertion, accompagnement en cas de menaces d'expulsion, lutte contre l'insalubrité, etc.).

• Poursuivre et renforcer le plan de prévention des expulsions locatives, en s'appuyant notamment sur des partenariats avec le secteur associatif actif dans le domaine du droit au logement. Ces efforts ne doivent pas se substituer à la responsabilité des locataires de respecter leurs engagements financiers et contractuels. Des solutions de médiation, de soutien budgétaire et de réinsertion professionnelle devraient être mises en place, tout en encourageant une prise en charge individuelle des locataires afin qu'ils puissent, à terme, maintenir leur autonomie financière. Les partenariats avec les associations doivent être complémentaires à des initiatives visant à responsabiliser les acteurs privés, comme les propriétaires, dans le respect de la législation, pour garantir une approche équilibrée et durable de la question du logement.

• Concrétiser la protection des aidantes et aidants proches et des jeunes aidants proches par des projets pilotes comme la prise en charge par le CPAS des coûts de leur suivi médical régulier.

• Accorder la plus grande attention aux aînées et aînés notamment en leur donnant les moyens de conserver une vie autonome le plus longtemps possible, en développant des activités sociales, sportives et culturelles à leur intention et en favorisant leur participation active.

• Renforcer la collaboration entre le CPAS et les associations soutenant les personnes âgées et handicapées.

• Renforcer les partenariats avec le secteur associatif via les coordinations sociales.

• Poursuivre la structuration des coordinations sociales par quartier afin de fédérer les acteurs locaux publics et associatifs autour d'objectifs sociaux et d'approches partagés.

• Renforcer les initiatives d'économie sociale et solidaire novatrices (type *repair* café, ressourcerie, économie circulaire, sandwicherie, etc.) qui offrent des produits et services de qualité à prix réduit, tout en développant la solidarité, l'accueil et le dialogue.

• Afin d'utiliser les commerces comme leviers pour soutenir le développement des schémas de développement commerciaux, pour augmenter la diversité et la qualité de l'offre dans les quartiers, les baux commerciaux de la Régie et du CPAS seront co-pilotés à l'initiative du commerce.

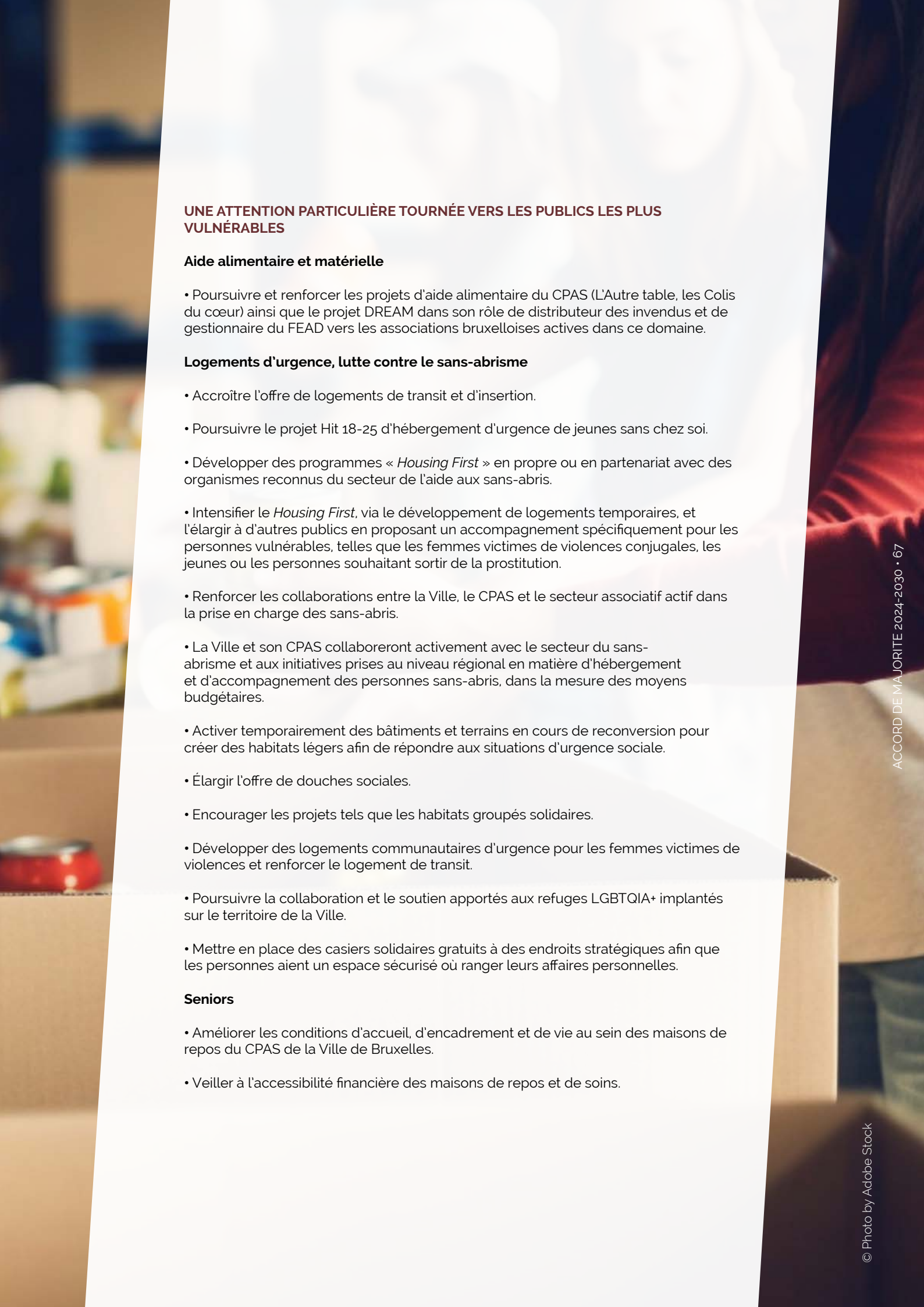

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE TOURNÉE VERS LES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

Aide alimentaire et matérielle

• Poursuivre et renforcer les projets d'aide alimentaire du CPAS (L'Autre table, les Colis du cœur) ainsi que le projet DREAM dans son rôle de distributeur des invendus et de gestionnaire du FEAD vers les associations bruxelloises actives dans ce domaine.

Logements d'urgence, lutte contre le sans-abrisme

• Accroître l'offre de logements de transit et d'insertion.

• Poursuivre le projet Hit 18-25 d'hébergement d'urgence de jeunes sans chez soi.

• Développer des programmes « *Housing First* » en propre ou en partenariat avec des organismes reconnus du secteur de l'aide aux sans-abris.

• Intensifier le *Housing First*, via le développement de logements temporaires, et l'élargir à d'autres publics en proposant un accompagnement spécifiquement pour les personnes vulnérables, telles que les femmes victimes de violences conjugales, les jeunes ou les personnes souhaitant sortir de la prostitution.

• Renforcer les collaborations entre la Ville, le CPAS et le secteur associatif actif dans la prise en charge des sans-abris.

• La Ville et son CPAS collaboreront activement avec le secteur du sans-abrisme et aux initiatives prises au niveau régional en matière d'hébergement et d'accompagnement des personnes sans-abris, dans la mesure des moyens budgétaires.

• Activer temporairement des bâtiments et terrains en cours de reconversion pour créer des habitats légers afin de répondre aux situations d'urgence sociale.

• Élargir l'offre de douches sociales.

• Encourager les projets tels que les habitats groupés solidaires.

• Développer des logements communautaires d'urgence pour les femmes victimes de violences et renforcer le logement de transit.

• Poursuivre la collaboration et le soutien apportés aux refuges LGBTQIA+ implantés sur le territoire de la Ville.

• Mettre en place des casiers solidaires gratuits à des endroits stratégiques afin que les personnes aient un espace sécurisé où ranger leurs affaires personnelles.

Seniors

• Améliorer les conditions d'accueil, d'encadrement et de vie au sein des maisons de repos du CPAS de la Ville de Bruxelles.

• Veiller à l'accessibilité financière des maisons de repos et de soins.

© Photo by Adobe Stock

• Faire évoluer les maisons de repos et de soins vers de véritables lieux de vie où les personnes âgées rencontrent davantage de gens, sont respectées, plus autonomes et maîtresses de leurs décisions et où, avec le personnel, elles participent à la gestion et l'organisation de l'établissement.

• Instaurer une réflexion avec le personnel soignant et les directions autour du déploiement de Tube, une approche participative de gestion des maisons de repos et de soins fondée sur la co-construction entre les résidentes et résidents et les membres du personnel.

• Veiller à ce que les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soin (MRS) puissent disposer d'un personnel spécialisé, en nombre suffisant en fonction de leurs besoins, et bénéficiant de conditions de travail adéquates.

• Créer une ou un « Déléguée ou Délégué aux droits des seniors » (Ombudsman) chargé du contrôle de la qualité de vie dans les MR/MRS publiques.

• Ouvrir les MR/MRS publiques à la vie locale et associative, en créant davantage de ponts avec les associations locales, les Maisons de Quartier et le CCCA.

• Poursuivre le programme de rénovation des MR/MRS du CPAS et veiller à en faire des lieux chaleureux et accueillants.

• Soutenir les MR/MRS en y assurant une offre de soutien psychologique, tant pour le personnel que pour les bénéficiaires.

• Soutenir la création de comités de personnes résidentes, familles ou proches de résidentes et résidents au sein des maisons de repos soucieux de répondre aux problèmes des résidentes et résidents et du personnel des maisons de repos.

• Promouvoir les structures intermédiaires entre le domicile et la maison de repos, comme les centres de court séjour ou les résidences-services (sociales).

• Soutenir, sous condition de financements régionaux, les projets existants à la Régie foncière et au CPAS de résidences-services et en promouvoir de nouveaux au sein de chaque quartier, permettant ainsi aux personnes âgées de rester chez elles et d'être aidées tout en gardant leur autonomie.

• Poursuivre plus particulièrement les résidences-services sociales dont l'objectif est d'être accessibles aux personnes disposant de revenus modestes, ainsi que les formes de logement qui favorisent la cohabitation intergénérationnelle (accueil familial, habitat « Kangourou4 », les logements solidaires, etc.).

• Augmenter l'offre de logements adaptés aux personnes âgées.

Familles monoparentales

• Pérenniser et développer le projet « Miriam », destiné à rendre autonome et donner des perspectives d'émancipation aux parents solo connaissant des difficultés psycho-sociales.

• Déployer le dispositif « baby-sitting », en particulier pour les parents solos afin qu'ils et elles puissent « souffler » et ne pas s'isoler socialement, en collaboration avec le service Jeunesse.

Collaboration avec la Police

• Poursuivre le plan de formation « Maya » mené en collaboration avec la zone de police POLBRU (Bruxelles-Ixelles) sur les violences intrafamiliales et établir les partenariats pertinents pour détecter ces situations et y apporter une réponse appropriée.

Roms

• Soutenir la cellule spécifiquement destinée au soutien et à l'accompagnement aux populations roms et gens du voyage afin de parvenir à une meilleure inclusion de ces publics dans la société.

Accueil des migrants

• Maintenir la pression sur le Fédéral afin qu'il prenne ses responsabilités sur l'accueil des migrantes et migrants.

Pour garantir le succès de ces mesures, il est essentiel de maintenir un équilibre entre les actions d'urgence et les solutions pérennes, tout en veillant à une gestion rationnelle des ressources et à la coordination avec les acteurs publics et associatifs. L'intégration de ces initiatives dans une approche plus large, respectueuse de la dignité et de l'autonomie des individus, est indispensable pour permettre une véritable inclusion sociale. Enfin, l'activation de partenariats stratégiques, notamment avec les autorités compétentes et le secteur privé, sera déterminante pour assurer la pérennité et l'efficacité des projets proposés.

LE PATRIMOINE, UN LEVIER ESSENTIEL DU CPAS

• Maintenir et renforcer la capacité du CPAS à porter, au travers de sa gestion immobilière et foncière, des projets ambitieux de construction/rénovation de logements et d'équipements collectifs.

• Améliorer la qualité du service fourni par Brudomo aux locataires et futurs locataires, en créant notamment un guichet unique avec la Régie foncière de la Ville.

• Intensifier la tenue de réunions informatives et participatives avec les habitantes et habitants, au sein des complexes résidentiels du CPAS et associer systématiquement les riveraines et riverains au processus de production de nouveaux logements.

• Développer des actions de gestion participative des espaces communs avec les locataires.

• Évaluer les expériences d'occupation temporaire menées au cours des dernières années et poursuivre cette politique initiée par le CPAS dans son patrimoine immobilier inoccupé, et mis à la disposition d'associations actives dans le secteur social, culturel, etc.

• Réduire la consommation énergétique des logements du CPAS, de même que l'ensemble de son patrimoine immobilier public.

• Développer le programme de rénovation du parc locatif du CPAS en donnant une priorité aux immeubles les plus faibles sur le plan des performances énergétiques.

• Réévaluer la charte qualité qui fixe les standards de production des logements.

• En fonction des possibilités, mettre des locaux communs à disposition des locataires (kots à vélos, poubelles, etc.) et privilégier la présence de concierges dans les immeubles.

© Photo by Adobe Stock

• Étudier la mise en place d'un service « Travaux unique », commun à la Régie foncière, au CPAS, et aux SISP.

• Poursuivre la mise en commun des ressources de la Régie foncière, du CPAS et des SISP, en mettant en place une centrale d'achat unique, commune à ces acteurs majeurs du logement public communal.

• Lancer des campagnes de « petits travaux » de remise en état des parties communes réalisés par des équipes mobiles communes dans les logements de la Ville de Bruxelles, de son CPAS, et des SISP.

UNE ADMINISTRATION ACCUEILLANTE ET EFFICIENTE

• Le CPAS intensifiera les rapprochements et la mutualisation de ses services supports avec les services supports de la Ville, dans le but de rendre ces administrations plus efficientes et de supprimer les doublons.

• Organiser les flux d'information permettant de réduire les délais d'adaptation de l'aide lorsqu'un changement intervient dans la situation financière d'un ayant droit et ce afin d'éviter le payement de montants indument octroyés. Cette évaluation sera objective et fondée sur des critères clairs.

• Avoir un site internet et un guichet unique d'offres de logement, pour les Bruxelloises et Bruxellois.

• Renforcer les formations continues des travailleuses et travailleurs sociaux de première ligne de chacune des antennes du CPAS, tout spécialement dans le domaine de la santé mentale, de manière à pouvoir assurer un service public d'accompagnement coordonné et d'orientation vers les opérateurs compétents.

• Optimiser la répartition des tâches administratives entre les AS et les collaboratrices et collaborateurs administratifs afin de dédicacer d'avantage de temps au travail social.

• Envisager la possibilité d'avoir recours à une ou un « expert du vécu » au sein du CPAS chargé de conseiller l'administration sur ses processus et prises en charge.

• Évaluer les processus de décision concernant les sanctions et les retraits de l'aide, en regard du cadre légal et de la jurisprudence des Cours et Tribunaux.

• Poursuivre la rénovation et l'adaptation des locaux desk antennes sociales, pour assurer un plus grand confort aux usagères et usagers et de meilleures conditions de travail aux équipes sociales du CPAS.

• Étudier les possibilités de créer de nouvelles antennes dans les quartiers qui en présenteraient particulièrement le besoin. Une étude préalable des zones à forte demande et un suivi régulier de l'impact de ces antennes seront nécessaires pour s'assurer de leur efficacité.

• Promouvoir, en collaboration avec les autres CPAS et les fédérations représentatives de ceux-ci, une communication positive destinée aux services RH des entreprises, aux personnes indépendantes et aux autres services publics communaux, visant à mieux faire connaitre les aides et actions des CPAS.

© Photo by Adobe Stock

© Photo by E. Danhier

UNE VILLE PLUS BELLE, SÛRE ET PROPRE

8. Sécurité et prévention

9. Propreté publique

10. Développement urbain

11. Espace public

12. Patrimoine public

8

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

© Photo by E. Danhier

À Bruxelles, chacun, chacune doit pouvoir être libre. Libre d'être soi-même, quelle que soit son orientation sexuelle, sa croyance, sa couleur de peau ou sa vision de la vie. Cette liberté repose sur une condition essentielle : la sécurité.

Il est primordial que chaque citoyenne et chaque citoyen se sente protégé, écouté et que la qualité de vie soit en constante amélioration. Assurer la sécurité ne suffit pas : il faut aussi renforcer le sentiment de sécurité.

Pour cela, nous intensifions la présence policière dans les rues, qu'il s'agisse de patrouilles à pied, à vélo ou en véhicule, avec une approche combinant prévention et répression. Des mesures concrètes sont déployées pour apaiser les quartiers, améliorer la gestion des espaces publics et impliquer activement les habitantes et habitants dans ces démarches.

La police locale de Bruxelles (Polbru) est active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tout au long de l'année. Avec plus de 2 600 membres, elle opère dans un contexte métropolitain exigeant, assurant à la fois la sécurité quotidienne et l'encadrement de plus de 1 000 manifestations, 3 000 événements et de nombreuses réunions internationales chaque année.

Cependant, en tant que plus grande zone de police du pays, Polbru nécessite un meilleur financement du gouvernement fédéral. Sans cet appui financier indispensable, il est impossible d'accomplir pleinement ses missions dont l'impact dépasse largement les frontières locales.

Optimiser l'utilisation des ressources existantes est tout aussi crucial. Cela passe par une meilleure efficacité opérationnelle, le renforcement des interventions, l'exploitation des technologies disponibles et une collaboration accrue avec toutes les actrices et les acteurs de la sécurité publique. Une gestion stratégique et rigoureuse permettra de maximiser l'impact de chaque euro investi, tout en s'appuyant sur un financement complémentaire de l'État fédéral pour répondre aux besoins croissants.

Enfin, la relation entre la police et la population doit être consolidée. Renforcer l'autorité policière dans l'espace public est essentiel pour garantir le respect des lois, préserver un cadre de vie harmonieux et promouvoir une sécurité partagée dans un esprit de respect mutuel.

PRÉVENTION

La Bruciteam est une équipe spécialisée dédiée à identifier, signaler et suivre les interventions liées aux troubles de la tranquillité publique sur le piétonnier, la rue Neuve et les quartiers environnants.

Le service **Tranquillité publique** veille quant à lui à améliorer la qualité de vie en menant des actions ciblées contre les nuisances (tapages nocturnes, musique amplifiée, terrasses encombrantes, etc.) et à travers des initiatives de sensibilisation. Il accueille les plaintes des citoyennes et citoyens, réalise un diagnostic global des situations et propose des plans d'action coordonnés avec les autres services de la Ville.

Par ailleurs, **les 165 gardiennes et gardiens de la paix** jouent un rôle essentiel de prévention, de sensibilisation et de relais. Ils doivent assurer une présence visible et rassurante, notamment auprès des résidentes et résidents de vingt sites de logements sociaux. C'est pourquoi, il est important de continuer à renforcer les équipes et à valoriser leur rôle en tant que maillon central dans la chaîne de sécurité non policière.

Face à l'augmentation des demandes d'interventions et à la complexité croissante des constats, il devient indispensable de renforcer leur rôle et de repenser l'organisation de certaines missions. Un constat (propreté, éclairages défectueux, dépôts clandestins, dégradation du mobilier urbain, incivilités...) doit mener à une action directe et/ou un relais vers le service adéquat.

Nous allons :

• Créer une équipe spécialisée dans les interventions spécifiques qui permettra d'avoir des agentes et agents GDP formés à la rédaction de constats complexes, au suivi de situations particulières qui seront déployables sur l'intégralité du territoire de la Ville, en fonction des besoins. Cette équipe garantira une prise en charge rapide et efficace des différentes demandes urgentes et améliorera la fluidité du retour d'informations (reporting).

• Digitaliser des constats : les gardiennes et gardiens de la paix produisent un nombre considérable de constats (>30.000 en 2023). Ces constats sont enregistrés, analysés et transmis aux services compétents pour assurer la correcte exécution des différentes missions. Équiper les agentes et agents d'un smartphone et développer un système digitalisé, de même que développer le partage d'informations avec des plates-formes internes et externes à la Ville de Bruxelles (Fix My Street pro…) permettra d'améliorer la transmission d'informations.

• Renforcer leur présence dans certains parcs et plaines de jeux de la Ville et maintenir dans les plaines de jeux « fermées » (escargots, horizon, dolto) un horaire d'ouverture élargi en été.

• Assurer une présence durant les week-ends.

• Étendre l'action de la Bruciteam à l'intégralité du piétonnier.

• Promouvoir l'implantation des Partenariats Locaux de Prévention (PLP) dans tous les quartiers de la Ville de Bruxelles. Cela permettra aux résidentes et résidents et aux commerçantes et commerçants de collaborer pour coproduire la sécurité et répondre efficacement aux besoins de chacun. Ces partenariats visent à renforcer la sécurité collective en impliquant activement toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des habitantes et habitants ou des commerçantes et commerçants.

• Poursuivre les « tournées sécurité ». Lors de ces tournées mensuelles, le Bourgmestre rencontre les habitantes et habitants d'un quartier, accompagné de la police et de Bravvo pour aborder les questions de sécurité et mieux faire connaître les services rendus aussi bien par la police locale que par l'asbl en charge de la prévention (conseillers en techno-prévention, service d'aide aux victimes, médiateurs…).

• Maintenir les concertations bimensuelles entre le bourgmestre et les échevines et échevins concernés, les commerces, les hôteliers et hôtelières et autres acteurs et actrices de la vie économique.

• Étudier la mise en place des bornes d'urgence à la Bourse. Ce projet pilote pourrait être étendu à d'autres lieux tels que les parcs et les plaines de jeux. Ces bornes permettraient aux citoyens d'avoir un contact direct avec la police en cas de danger, assurant ainsi une intervention rapide et efficace.

• Continuer l'élaboration d'outils de prévention du radicalisme religieux et lutter sans relâche contre le terrorisme. Renforcer la coordination en organisant des rencontres régulières entre les membres de la Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL) et l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM).

UNE POLICE RESPECTÉE, AU PLUS PROCHE DES BRUXELLOIS ET BRUXELLOISES ET DES COMMERÇANTS ET COMMERÇANTES

Nous allons :

• Refinancer la zone de police de Bruxelles Capitale Ixelles.

• Recrutement de policiers supplémentaires avec une attention particulière pour le recrutement dans les quartiers.

• Revaloriser la fonction d'inspecteur de quartier en le déchargeant des charges administratives excessives venant du Parquet et de la Justice conformément à la circulaire du 14 octobre 2024 du ministre de la Justice.

• Reconduire la préparation aux épreuves de sélection pour la formation d'inspecteurs et inspectrices et d'agents et agentes de police et prévoir une passerelle pour les gardiens et gardiennes de la paix afin d'attirer plus de Bruxellois et Bruxelloises et de préparer ceux-ci aux examens.

• Poursuivre la collaboration de notre zone de police avec les écoles de la Ville afin de faire connaître davantage la gamme de métiers que propose la police et de promouvoir la fonction de policier et policière auprès des enfants et des jeunes adolescents.

• Étendre encore le système de prise de rendez-vous en ligne et élargir la prise de rendez-vous en ligne pour le dépôt de certains types de plainte.

• Renforcer des acquis du personnel d'accueil en termes de diversité, d'inclusion et de non-discrimination.

• Sécuriser les abords des écoles en collaboration avec BRAVVO, les parents, les écoles, les Pouvoirs Organisateurs et les riverains.

• Étudier le fait d'étendre les horaires d'ouverture des commissariats et de déployer des commissariats mobiles dans les hotspot.

ÉRADIQUER LA GRANDE CRIMINALITÉ URBAINE ET LES TRAFICS DE DROGUE

Depuis 2022, un plan d'action drogue local a été mis en place en collaboration avec la police judiciaire et la police fédérale afin de mieux cibler notre action en termes de proactivité, de réactivité, de gestion de l'information et de répartition des missions.

Nous allons :

• Lutter intensivement contre le trafic de drogue et d'armes, local et international.

• Sécuriser les transports en commun par des opérations multidisciplinaires de contrôle menées avec les partenaires régionaux, fédéraux et locaux et plaider pour récupérer la gestion des métros et des gares avec le transfert du budget/personnel du SPC vers les 6 zones de police.

• Renforcer la recherche locale et la brigade des stupéfiants.

• Collaborer étroitement avec la police fédérale judiciaire qui est compétente pour le trafic international de stupéfiants et d'armes, le Parquet et l'Office des Étrangers. Renforcer le projet « High trouble » où l'Office des étrangers (OE) réserve des places dans les centres fermés pour les trafiquants et trafiquantes de drogue qui sont en séjour irrégulier (multirécidivistes).

• Accélérer la fermeture des établissements liés au trafic de drogue. Renforcer les contrôles et réhabiliter les lieux pour éradiquer durablement ces activités.

© Photo by E. Dannier

FERMETÉ ABSOLUE CONTRE LES INCIVILITÉS

• Renforcer le dispositif de caméra existant en installant de nouvelles caméras dans l'espace public et développer des caméras intelligentes, avec intégration de l'intelligence artificielle, lorsque le cadre législatif le permet.

• Renforcer le dispositif des sanctions administratives communales (SAC) qui permet de sanctionner directement une série d'incivilités, notamment par le biais d'amendes.

• Renforcer l'organisation de patrouilles mixtes policiers et policières/service propreté pour lutter contre les tags, les dépôts clandestins et autres comportements inciviques.

• Renforcer l'approche proactive pour lutter contre le tapage nocturne, en mettant en place plusieurs actions coordonnées :

- Renforcer la surveillance dans les zones sensibles aux nuisances sonores en augmentant la présence policière nocturne.
- Améliorer la coordination avec les riverains et riveraines, commerçants et commerçantes et associations pour repérer rapidement les sources de tapage et intervenir efficacement.
- Sensibiliser les citoyens et citoyennes aux conséquences du tapage et encourager la médiation entre voisins, voisines.
- Enfin, appliquer systématiquement des sanctions dissuasives en cas de récidive pour garantir le respect de l'ordre public.

• Prolonger l'arrêté communal interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur le périmètre du centre, afin de diminuer les nuisances et les troubles à l'ordre public. Cette mesure vise à limiter les comportements perturbateurs associés à l'alcool, en particulier dans les zones fréquentées par le public.
En outre, les contrôles de terrain seront renforcés en collaboration avec les forces de l'ordre, afin de s'assurer de l'application effective de l'interdiction. Pour accompagner cette initiative, des actions de sensibilisation vont être menées pour informer les citoyens et citoyennes des raisons de cette interdiction et des conséquences de sa violation. Enfin, une évaluation régulière de l'impact de cette mesure permettra d'ajuster l'approche en fonction de son efficacité, tout en cherchant à minimiser les effets négatifs sur la vie sociale locale et sur les commerces.

UNE VILLE AVEC DES ESPACES PUBLICS APAISÉS ET SÉCURISÉS (ERRANCE, MENDICITÉ, TRAVAIL DU SEXE, RODÉOS…)

L'évolution constante de l'environnement urbain nous amène à renouveler sans cesse l'offre de service.

• Élaborer un plan communal de prévention du « sans-chez-soirisme » et de la mendicité. Ce plan doit reposer sur une approche globale, intégrant des actions préventives, des solutions d'hébergement et d'accompagnement, ainsi qu'une forte collaboration entre les services sociaux, les autorités publiques et la société civile. En combinant prévention, réinsertion et solidarité, la commune peut efficacement réduire ces phénomènes et améliorer la qualité de vie des personnes concernées.

• Pérenniser les patrouilles « EMUT » (Équipes Mobiles d'Urgence - Mobiele Urgentieteams). Les équipes mobiles d'urgence sont composées de prestataires de soins du CHU Brugmann, du CHU Saint-Pierre, de l'EMC et de Tandemplus. Ces équipes fourniront une assistance lors d'interventions sur une personne à l'égard de laquelle une suspicion de troubles mentaux existe, mais qui ne remplit pas les conditions d'un internement ou de la procédure Nixon (la police prend contact avec le magistrat de garde et c'est le psychiatre ou la psychiatre de garde qui déterminera si la procédure de Nixon doit effectivement contraindre quelqu'un à être hospitalisé en unité de soins psychiatriques), de sorte que son placement en cellule ne soit pas une option.

• Rediriger systématiquement les personnes qui mendient, si la situation le permet, vers des associations actives en la matière et renforcer l'équipe Hersham de la police, service spécialisé de la zone de police venant en aide aux personnes sans-chez-soi.

• Étudier, en tenant compte de la jurisprudence européenne (CJUE) et nationale (CE), d'interdire la mendicité en terrasse des établissements, à proximité des écoles, des distributeurs automatiques et des banques, dans les cas où des troubles à l'ordre et/ou à la tranquillité publique ont été constatés ; ainsi que d'étudier la faisabilité d'interdire les formes de mendicité qui entravent le passage ou la circulation lors des marchés hebdomadaires et des manifestations spécifiques.

• Demander à la Région d'avoir une coordination sur la prostitution, d'étudier l'ouverture d'une villa Tinto sur le territoire de la Région et de lutter fermement contre la prostitution de rue.

• Répression maximale contre les rodéos urbains :

- augmenter la présence policière dans les zones à risque pour dissuader les rodéos urbains, en particulier aux heures critiques ;
- multiplier les actions répressives et les saisies par la police de véhicules pour lutter contre les rodéos ;
- augmenter la sécurité routière : installer dans les quartiers résidentiels et dans les rues les plus fréquemment utilisées à cet effet des radars préventifs et répressifs, des chicanes et des coussins berlinois ;
- déployer des radars anti-bruit dès que la législation le permet pour détecter et sanctionner automatiquement les véhicules bruyants impliqués dans des rodéos urbains ;
- sensibiliser les jeunes aux dangers des rodéos : les informer des dangers, des conséquences légales et des alternatives aux rodéos urbains ;
- collaborer étroitement avec les communes voisines et la Région pour coordonner les actions répressives, partager les informations et empêcher le déplacement des rodéos d'une zone à une autre ;
- mise en place de radar sur le plateau du Heysel ;
- interdire tout rassemblement de véhicules sans autorisation, pour lutter contre le phénomène des rodéos urbains sur le plateau du Heysel ;
- poursuivre les mesures de mobilité qui permettent de lutter contre les phénomènes de rodéos urbains, en concertation avec les partenaires du Heysel, en étudiant notamment la possibilité de créer une zone de rencontre et une piétonisation partielle du boulevard du Centenaire ;
- étudier la possibilité de faire une collaboration avec le Parquet pour neutraliser (confisquer, vendre, voire détruire) les véhicules en infraction.

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT, LES VIOLENCES SEXUELLES ET INTRAFAMILIALES

Dans la lutte contre les violences faites aux femmes et personnes LGBTQIA+, les services de police ont un rôle à la fois fondamental et indispensable à jouer. Pourtant, beaucoup de personnes victimes de harcèlement dans l'espace public ou de violences conjugales n'ont pas recours aux instances policières. Nous allons encourager le dépôt de plainte, et renforcer le dépôt de plainte de manière sécurisée en ligne, de la maison, afin d'inciter le plus grand nombre de victimes de recourir à cet outil, notamment les femmes qui n'osent pas se rendre à la police pour porter plainte contre un conjoint violent.

Les quatre commissariats centraux ouverts 7 j/7, 24 h/24 sont équipés (spécialisés) à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales et de leurs enfants.

© Photo by E. Danhier

Nous allons :

• Développer davantage la formation et la sensibilisation du personnel de la police à la thématique du harcèlement de rue et des violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQIA+, et organiser, en accord avec le parquet de Bruxelles, des actions proactives spécifiquement orientées sur cette question.

• Développer et dispenser à tous nos collaborateurs et collaboratrices opérationnels de terrain une formation spécifique « violence intrafamiliale » (VIF) destinée à appréhender de façon professionnelle, humaine et optimale pareille situation.

• Continuer à soutenir le développement de notre cellule EVA.

• Veiller à l'appropriation collective de l'espace et du lieu public favorisant le développement d'une société ouverte, tolérante et inclusive, en sensibilisant aussi les citoyens et citoyennes au sujet.

• Examiner tous les aménagements à venir de la Ville sous l'angle de la sécurité des femmes, afin de créer un environnement public inclusif et sécurisé. Afin d'atteindre cet objectif, concrètement, nous allons :

  - réaliser une analyse systématique de chaque projet d'aménagement pour identifier les risques et les mesures préventives à mettre en place, telles que l'amélioration de l'éclairage public, l'augmentation de la visibilité dans les zones sensibles et la création d'espaces publics ouverts et bien fréquentés ;
  - intégrer des principes de conception urbaine visant à favoriser l'accessibilité et la visibilité, en réduisant les zones isolées et en facilitant les déplacements nocturnes grâce à des infrastructures bien éclairées et sécurisées ;
  - organiser des consultations régulières des femmes, des associations locales et des experts et expertes en sécurité pour recueillir des retours d'expérience et adapter les aménagements aux besoins spécifiques des femmes.

• Sensibiliser les habitants et habitantes au cyberharcèlement et au phishing, à travers des campagnes de communication, des rencontres avec les responsables des quartiers et les habitants et habitantes, etc.

RENFORCER LES CONTACTS AVEC LA JEUNESSE ET LES SENIORS, RESPECTER ET PRÔNER LA DIVERSITÉ

Il est important d'offrir le même service de qualité à tout citoyen et toute citoyenne, qu'importe son genre, son âge, son origine, son orientation sexuelle, ses convictions religieuses et/ou philosophiques, tout comme le respect de toute personne envers les représentants de la police et de son autorité. Notre objectif est de faire de notre corps de police un endroit où l'exclusion, la discrimination et l'inégalité n'ont pas leur place, tout comme elles n'ont pas leur place ailleurs.

Nous allons :

• Renforcer le dialogue entre les jeunes et la police à travers des échanges réguliers dans les écoles, des programmes sportifs, etc. Renforcer les projets en lien avec la jeunesse (PolBru Cadets, Focus Ecoles, parrainage des écoles, stage civique et accueil d'étudiants-étudiantes-stagiaires, visites d'écoles et dans les écoles...).

• Identifier les politiques particulières à destination des seniors : campagnes d'information ciblées. Deux référents (« Senior flic ») seront créés, joignables par téléphone ou par le biais d'une adresse électronique fonctionnelle. Nous organisons des après-midi d'infos/sensibilisation, en collaboration avec les communes, le tout sous l'angle d'une approche rassurante et protectrice des seniors.

• Réaffirmer le combat contre les discriminations et les agressions commises à l'encontre de la communauté LGBTQIA+. Nous poursuivons la formation et la sensibilisation du personnel, tant d'accueil que de terrain, et nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes.

• Établir un plan d'action diversité zonale parce que nous tenons à ce que notre corps de police soit davantage ouvert et respectueux de la diversité, comprise dans sa définition plurielle, que ce soit en faveur des citoyens et citoyennes bien évidemment, mais également des collaborateurs et collaboratrices en activité et à venir.

• Se constituer personne lésée ou partie civile pour lutter contre la violence envers les policiers et policières, les services de secours et d'urgence et les agentes et agents communaux.

• Développer les investissements dans les nouvelles technologies, assurer la pérennité du déploiement des bodycams sur l'ensemble de la zone en fournissant du matériel collectif, disponible sur demande des agentes et agents. Étudier l'installation de dashcams dans les véhicules de police pour évaluer leur efficacité.

MANIFESTATION : LE *NEW WAY OF PROTESTING*

Bruxelles est le lieu d'expression publique par excellence. La police de Bruxelles est annuellement chargée de l'encadrement de plus de 1.000 manifestations dont le déroulement repose sur le concept de la gestion négociée de l'espace public (GNEP). Toutefois, l'approche négociée des événements est rendue plus compliquée en l'absence, de plus en plus fréquente, d'une organisatrice, d'un organisateur désigné et/ou d'une structure à leur base — au profit d'appels à manifester lancés sur les réseaux sociaux.

Nous allons :

• Finaliser une approche globale des « New Way Of Protesting » (NWOP) qui améliore l'approche tactique et renforce l'efficacité du dialogue entre la police et les manifestants par le biais des « Communication teams » spécialisés dans la négociation et le désamorçage des conflits ou encore l'instauration de taskforces judiciaires cherchant à identifier les fauteurs de troubles. Cette approche sera accompagnée par une méthodologie détaillée, portant sur le déploiement stratégique sur le terrain, les méthodes de collecte de preuves par la taskforce judiciaire, l'amélioration des équipements et des formations adaptées, ainsi que la coordination et la synergie interservices. Elle prendra également en compte l'évolution imprévisible des tactiques des manifestantes et manifestants, l'usage de technologies avancées (drones, bodycams, logiciels d'analyse prédictive, etc.), et des initiatives visant à anticiper les troubles avant qu'ils ne surviennent, telles que l'analyse des réseaux sociaux et la veille stratégique.

• Professionnaliser le centre de rassemblement des personnes arrêtées (CRPA) et explorer des pistes de collaboration nouvelles sur la présence d'un médecin sur le site de la garde zonale pendant les transferts les plus critiques, au titre d'un projet pilote. Cette démarche novatrice aurait vocation à gérer de manière optimale, in situ, ces risques médicaux additionnels, ainsi qu'à diminuer les impacts collatéraux sur les processus des disciplines concernées. Notamment en désengorgeant les services d'urgence. Ce plan renforcera aussi la formation du personnel du CRPA et des forces de l'ordre à reconnaître les signes de détresse médicale et à réagir de manière appropriée avant l'arrivée du médecin. Évaluer les protocoles d'urgence en cas de besoin médical immédiat, garantissant une intervention rapide, même en dehors des heures où le médecin est présent. Inclure également une phase d'évaluation continue du projet pilote pour mesurer son efficacité dans la gestion des risques médicaux et l'impact sur la réduction des pressions sur les services d'urgence, permettant ainsi de déterminer les ajustements nécessaires et la possibilité d'étendre le projet.

© Photo by E Danhier

9

PROPRETÉ PUBLIQUE

© Photo by E. Danhier

Les pouvoirs communaux ont pour mission d'entretenir l'espace public, de nettoyer les rues, les parcs, etc., en organisant notamment le nettoyage. L'enjeu est de garantir aux usagères et usagers, qu'ils soient habitantes et habitants, résidentes et résidents ou de passage, un cadre beau, propre, agréable et respectueux de l'environnement.

Pour y parvenir, nous mettrons en place les actions suivantes : intensification du nettoyage des rues, sanction systématique et plus sévère des incivilités, sensibilisation des habitantes et habitants, et ce, dès leur plus jeune âge, via les écoles, les centres de jeunes, etc.

Les incivilités telles que les dépôts clandestins, les détritus et mégots jetés au sol, ainsi que les tags dégradent le cadre de vie. Ces comportements seront dès lors très sévèrement réprimés (intensification des contrôles, sanctions dissuasives). Cela s'inscrit dans une approche complète qui comptera notamment un renforcement des équipes chargées de la propreté et une modernisation du matériel pour une efficacité accrue.

La propreté peut devenir un vecteur de fierté et de sentiment d'appartenance à la Ville. En impliquant les habitantes et habitants dans des actions participatives, comme des journées de nettoyage citoyen, et en valorisant les efforts de chacune et chacun, la Ville renforcera le respect de l'espace public et le lien entre les citoyens et citoyennes et leur environnement. Ces initiatives, associées à une communication positive et à la reconnaissance du rôle des agents et agentes de propreté, créeront un engagement commun pour un cadre de vie propre et accueillant.

La propreté de la Ville sera un effort collectif, nécessitant l'engagement de tous les citoyennes et citoyens et reposant sur la valorisation et le respect du travail accompli par le personnel.

Intensifier le nettoyage :

• Augmenter le nombre d'agentes et agents de propreté à déployer dans les quartiers et les espaces verts où les besoins sont les plus criants.

• Moderniser et améliorer le matériel de nettoyage pour garantir un entretien optimal.

• Systématiser le nettoyage à l'eau du centre-ville (périmètre UNESCO) et des endroits régulièrement souillés.

• Prévenir les tags et graffitis en désignant des espaces dédiés à cette pratique. Nous veillerons également à retirer les graffitis dans les 48 h suivant leur signalement.

• Réinstaller les poubelles publiques, en concertation avec les comités de quartier et les habitantes et habitants, en intégrant un « dispositif mégots » et en privilégiant des modèles permettant le tri collectif.

• Intensifier le nettoyage des espaces publics lors des grands évènements, en exigeant la prise en charge de celui-ci par les organisateurs et organisatrices.

• Déployer progressivement un système de conteneurs souterrains (accessibles 24/7) dans l'ensemble des quartiers :

  - pour ce déploiement, donner la priorité aux conteneurs destinés aux déchets alimentaires/compostables, compte tenu des nuisances olfactives et des nuisibles qu'ils attirent ;
  - à terme, ces différents conteneurs serviront à la collecte des déchets résiduels, du papier/carton, du plastique ;

- des capteurs permettront de savoir quand le conteneur est plein. Le rythme des collectes sera adapté aux besoins du quartier en question, de même que la concentration des conteneurs ;
- la collecte pourra se faire de nuit ou en dehors des heures de pointe dans les axes commerçants ou les quartiers d'école.

• Imposer, dans toute nouvelle grande construction, privée ou publique, sur le territoire de la Ville, l'installation de conteneurs enterrés.

• Maintenir des brigades d'intervention rapide pour éliminer les dépôts clandestins. Le signalement par les riveraines et riverains et la réactivité des agentes et agents de terrain sont primordiaux pour un traitement efficace. Cela contribuera à maintenir un environnement propre tout en dissuadant les récidives grâce à une présence visible et active.

• Systématiser les conteneurs pour huiles usagées à côté de chaque bulle à verre.

• Accroître les partenariats public-privé avec le secteur Horeca pour rendre leurs toilettes « accueillantes » accessibles à tous. Les participantes et participants du secteur Horeca bénéficieront d'un forfait annuel et seront répertoriés sur toutes les publications touristiques.

• Assurer également la mise à disposition de toilettes publiques autonettoyantes, notamment dans les quartiers à forte fréquentation.

• Développer une politique spécifique pour débarrasser les rues des débris de verre brisé qui se multiplient dans l'espace public.

• Augmenter le nombre de récoltes d'encombrants dans les quartiers.

AUGMENTER LA LUTTE ET LES SANCTIONS CONTRE LES INCIVILITÉS

Quand la prévention et la sensibilisation ne suffisent pas à empêcher les comportements nuisibles à la propreté de l'espace public, il est nécessaire d'intervenir de manière stricte envers les contrevenantes et contrevenants et de les sanctionner financièrement.

• Prévoir une collaboration structurelle avec la police, via des actions mixtes police et propreté ; étant donné que les agentes et agents du service propreté ne sont pas habilités à demander à une personne de leur présenter sa carte d'identité.

• Étudier la faisabilité de créer, avec la police, un service de police environnementale.

• Instaurer la perception immédiate d'une taxe en cas d'incivilité en matière de propreté publique.

• Multiplier les caméras mobiles pour sanctionner les dépôts clandestins ainsi que les pollutions sonores (notamment motos et voitures).

• Utiliser les drones et l'Intelligence Artificielle (IA) pour lutter contre les incivilités, tout en veillant au respect de la vie privée et au cadre légal encadrant leur usage.

• Développer l'utilisation, en partenariat avec la police pour des raisons de sécurité, des caméras dotées d'intelligence artificielle pour détecter des comportements délictueux, tels que les dépôts clandestins et traquer les autrices et auteurs pour les identifier plus facilement et pouvoir appliquer des sanctions drastiques.

• Mettre tous les moyens juridiques en œuvre afin de verbaliser les propriétaires des hébergements touristiques court terme, ou de kots étudiants, où des infractions en matière de propreté sont constatées et ce, afin de responsabiliser les propriétaires sur les conséquences du comportement de leurs locataires de courte durée.

• Intensifier les contrôles afin d'empêcher certains navetteurs et navetteuses de se délester au passage de leurs déchets ménagers ou encombrants.

• Proposer de convertir une sanction financière par des heures de travail au sein des services de propreté, avec un mécanisme de suivi de l'exécution effective de cette sanction.

• Systématiser le travail d'intérêt général, en collaboration avec Bravvo et le CPAS, notamment en lien avec la propreté en cas d'insolvabilité pour les autrices et auteurs.

• Étudier la possibilité d'augmenter la perception et le montant des amendes en y intégrant le coût direct du nettoyage de ces incivilités.

UN SERVICE PUBLIC EFFICIENT ET REVALORISÉ

Trop souvent, les limites administratives d'une commune sont considérées comme des murs infranchissables. Nous devons aller au-delà de ces limites invisibles sur le terrain. Pour cela, il est indispensable d'harmoniser la gestion de la propreté publique tant d'un point de vue opérationnel que salarial.

• Fixer des objectifs quantifiables au personnel chargé de la propreté et en faire des « Agentes et Agents Propreté et Embellissement » de notre Ville.

• Combler les lacunes régionales en ce qui concerne l'entretien de leurs voiries en prenant en charge le nettoyage des axes les plus problématiques, sous réserve de l'obtention du financement adéquat.

• Systématiser l'installation d'une poubelle publique à chaque nouvel arrêt de bus/tram signalé par l'opérateur de transport bruxellois.

• Mettre en place les infrastructures ad hoc (vestiaire, toilettes, etc.) pour encourager les femmes et hommes à choisir les métiers du nettoyage et de l'entretien des voiries et renforcer leur attractivité.

• Installer principalement des poubelles compactantes et signalant leur remplissage.

• Engager un Community Manager ou une Community Manageuse habilité à répondre à l'ensemble des demandes concernant la propreté publique sur les réseaux sociaux. Cette personne sera amenée à traiter les plaintes, à informer du suivi effectué par le service Propreté publique, à informer les citoyennes et citoyens des services à leur disposition, de manière à fournir une information exhaustive et rapide à l'ensemble des Bruxelloises et Bruxellois.

• Maintenir le service de déchetterie mobile plusieurs fois par an, pour que les habitantes et habitants puissent y jeter leurs gros déchets ménagers, et y associer un opérateur social (ressourcerie).

UN SERVICE PERSONNALISÉ POUR LES COMMERCES

Une entité communale comme la Ville de Bruxelles doit pouvoir s'adapter aux nécessités des commerces qui font vivre les quartiers.

• Intensifier le nettoyage des zones commerciales et fortement fréquentées.

• Pour chaque noyau commercial (Stalingrad, Marie-Christine, De Wand, rue du Midi, Monnaie, Saint-Jacques, Louise, rue Neuve…), installer des conteneurs enfouis à intervalles réguliers. Ces conteneurs seront uniquement accessibles aux commerçantes et commerçants via un système de badge et, à terme, aux habitantes

© Photo by Adobe Stock

et habitants. L'enlèvement des déchets sera effectué par contrat. Cela permettra de désencombrer les trottoirs des sacs poubelles et de favoriser le tri des déchets.

• Proposer de mutualiser les contrats de collecte des commerçantes et commerçants d'un même quartier pour leur garantir des prix de collecte réduits et harmoniser les jours de collecte.

• Encourager, conjointement avec l'échevin des Affaires économiques, les commerçantes et commerçants à réduire les déchets liés à leur activité et les aider dans la gestion de ceux-ci, afin que cela soit profitable à la fois à la Ville et à leur commerce.

• Gérer les déchets issus du marché de la place du Jeu de Balle. Conjointement avec l'échevin des Affaires économiques, établir un partenariat auprès d'une ressourcerie pour les encombrants du « marché aux puces » et conclure un contrat de reprise des déchets avec l'ensemble des exposantes et exposants.

• Organiser un nettoyage des voiries commerciales plus régulier et précoce dans la journée pour que chaque commerce puisse ouvrir dans les meilleures conditions.

• Poursuivre et contrôler la mise en œuvre de l'interdiction des sacs plastiques.

SENSIBILISER ET PRÉVENIR

Il est impératif d'agir en amont pour prévenir les incivilités en matière de propreté publique. La sensibilisation des riveraines et riverains et des usagers et usagères de la Ville joue un rôle crucial, tout comme la mise en place de solutions pour réduire la production de déchets à la source. En combinant éducation, participation citoyenne et dispositifs préventifs, nous pouvons tendre vers un environnement urbain plus propre et plus durable.

• Intensifier les politiques de prévention, notamment en collaboration avec Bravvo, en rappelant la nécessité de respecter son environnement et en énonçant clairement les sanctions prévues. La sanction doit être connue, car une répression stricte sera appliquée en partenariat avec les services de police. À ce titre, le Collège augmentera les budgets de campagnes de sensibilisation au civisme et au respect de l'espace public.

• Sensibiliser les jeunes au respect de la nature et de la propreté par des campagnes d'informations dans toutes les écoles et des actions de nettoyage des environs de l'école. Par exemple, encourager les écoles à créer des potagers urbains ou à travailler avec des animaux, notamment ceux de la Ferme du Parc Maximilien.

• Les bonnes habitudes se forment dès l'enfance et, lorsqu'elles sont inculquées tôt, elles ont de grandes chances d'être maintenues tout au long de la vie. C'est pourquoi il faut augmenter encore le nombre d'animations Propreté à disposition des écoles situées sur le territoire de la Ville.

• Encourager et collaborer activement avec les associations citoyennes et comités de quartier qui développent des projets collaboratifs et/ou qui organisent des nettoyages et ramassages publics et citoyens. De plus, la Ville encouragera activement les projets citoyens pour améliorer la propreté, notamment en créant un "Label des rues propres et belles" et en collaborant avec des artistes de rue pour promouvoir le respect des espaces publics.

• Proposer des solutions concrètes pour réduire les déchets des riveraines et riverains, notamment en développant les composts collectifs, en formant à la fabrication de produits ménagers et à la revalorisation des déchets.

• Informer les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants inscrits à la commune des règles en vigueur concernant la propreté de l'espace public. Cette information doit être produite (et accessible) dans les 10 langues les plus usitées au sein du territoire communal.

• Les bonnes habitudes se forment dès l'enfance et, lorsqu'elles sont inculquées tôt, elles ont de grandes chances d'être maintenues tout au long de la vie. C'est pourquoi il faut augmenter encore le nombre d'animations Propreté à disposition des écoles situées sur le territoire de la Ville.

• Organiser régulièrement des Repair Café en collaboration avec CYCLUP du CPAS.

• Organiser des assemblées régulières dans différents quartiers, avec les habitantes et habitants, afin de discuter et de travailler ensemble à l'amélioration de la propreté d'un quartier.

• Organiser des opérations de ramassage citoyen. Si celles-ci n'ont pas pour objectif de nettoyer structurellement les rues de notre commune mais elles permettent de conscientiser les participants et les participantes à cette problématique et à l'entretien des espaces publics.

ÉRADIQUER LES NUISIBLES

• Lancer un plan global de dératisation sur l'ensemble du territoire.

• Mener un plan d'action contre la prolifération des punaises de lit.

• Lutter contre la prolifération des pigeons dans tous les quartiers de la Ville de Bruxelles.

10

DÉVELOPPEMENT URBAIN

La ville de Bruxelles est en constante évolution et, à l'instar d'autres villes, elle est confrontée à des défis qui demandent une approche réfléchie et déterminée. En nous basant sur une perspective claire de planification, nous voulons anticiper les nouvelles évolutions et les défis du changement climatique.

Le développement urbain concerne le processus de planification et d'aménagement des zones urbaines. Ceci inclut tant le bâti que le non-bâti, dans le but de rendre les zones urbaines plus vivables et plus fonctionnelles. Une vision claire et une stratégie à long terme sont très importantes en la matière. Au travers du développement urbain, on construit une ville vivable, inclusive et dynamique qui répond aux besoins et aux souhaits de ses habitants. Cela signifie une ville où les Bruxellois et Bruxelloises ont accès à un logement abordable et de qualité, où des espaces publics agréables et accueillants enrichissent leur vie, et où notre économie locale peut pleinement s'épanouir.

En même temps, il est crucial de protéger nos rares espaces verts de qualité. Nous optons pour un développement urbain innovant qui préserve et renforce ces espaces verts précieux. Grâce à différents domaines de développement urbain, nous pouvons y œuvrer sur différents fronts.

De plus, nous voulons valider et renforcer la spécificité et l'identité de chaque quartier bruxellois. Du nord au sud à l'est ou à l'ouest, chaque quartier a son caractère, son histoire et son patrimoine propres, à mettre en avant.

PERMIS

La ville traite environ 700 permis par an, organise chaque semaine des commissions de concertation et des réunions de projet, et définit ses propres priorités en matière de politique de permis, au moyen des « recommandations ». Pour chaque demande de permis, la priorité est accordée à la qualité et à la mixité de l'offre de logements.

• Mettre en place une cellule d'accompagnement via un point de contact vers les citoyens et citoyennes qui souhaitent obtenir des informations urbanistiques et techniques dans leurs démarches de construire un projet (rénovation, construction, affectation et développement immobilier). En effet, la préparation et le dépôt d'un permis est une tâche complexe qui doit également tenir compte de nombreuses réglementations différentes. Tout le monde n'a pas accès aux documents et aux cadres réglementaires nécessaires. Insister sur l'utilité d'organiser des réunions de projet pour faciliter la procédure de permis ; la réunion de projet a pour objectif de discuter des grandes orientations d'un projet, et ce sans préjuger de la décision de l'autorité délivrante dans le cadre de la procédure d'instruction du permis.

• Formation continue des agents et agentes du département tant du point de vue technique que de la communication.

• Plaider auprès de la Région pour organiser des réunions hybrides (en présentiel et en vidéoconférence) de commission de concertation.

• Maintenir la qualité des logements et la diversité de l'offre de logements.

• Continuer à répondre à l'évolution du marché immobilier grâce à des recommandations claires (coliving, logements étudiants, etc.), afin de faire de Bruxelles une ville dynamique et attractive, où l'accès à des logements de qualité et abordables reste une priorité.

• Collaborer avec la Région à l'élaboration du nouveau Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) et à la révision du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBaT) afin de faire valoir les spécificités et enjeux de la Ville de Bruxelles.

• Soutenir la conversion des espaces de bureaux vides en nouveaux logements en collaboration avec les promoteurs immobiliers et les investisseurs privés ; mettre en place des procédures facilitantes pour encourager cette reconversion tout en respectant les exigences environnementales.

• Améliorer les délais de délivrance des permis d'urbanisme et renseignements urbanistiques, notamment au moyen de leur numérisation.

LUTTE CONTRE LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ILLÉGAUX : UNE RÉGULATION JUSTE ET ÉQUILIBRÉE DU SECTEUR

Plusieurs études (ULB, VUB) ont montré l'impact d'Airbnb sur l'augmentation des loyers dans certains quartiers de la Ville. Face au développement exponentiel des hébergements touristiques illégaux, il est essentiel de maintenir des logements abordables.

Pour ce faire, la Ville ciblera particulièrement les grands propriétaires d'hébergements touristiques illégaux. De plus, la Ville de Bruxelles s'engage à devenir une commune-pilote dans l'application de la législation européenne en la matière. Elle poursuivra également sa collaboration avec le Gouvernement de la Région-Capitale et le secteur pour garantir un cadre réglementaire équitable pour l'octroi de licences de location à court terme.

Nous poursuivrons la régulation du marché des hébergements touristiques via :

- le renforcement des contrôles du service de l'urbanisme afin de détecter les hébergements touristiques illégaux ;
- le développement d'un partenariat avec le secteur de la location de courte durée et la mise en place de projets pilotes qui visent à intégrer harmonieusement l'activité dans nos espaces urbains (sonomètres intelligents, labels – ex: gestion des déchets (comme le calendrier, tri, etc.).

LUTTE CONTRE LES INFRACTIONS URBANISTIQUES ET LES MARCHANDS SOMMEIL

• Intensifier la lutte contre les marchands de sommeil en menant des contrôles ciblés sur les bâtiments situés autour des espaces publics récemment réaménagés, afin de garantir le respect des normes de logement et de sécurité. Il s'agira également de renforcer la cellule de Contrôle du département pour assurer un suivi rigoureux, tout en offrant un meilleur accompagnement et une information claire aux locataires vulnérables pour les aider à signaler les abus.

• Renforcer le suivi, la surveillance et la taxation des biens vacants en introduisant une taxe progressive plus stricte pour dissuader les propriétaires récalcitrants. Les recettes générées par cette taxe permettront de financer le renforcement de la cellule de Contrôle.

• Les cellules Taxes et Contrôle doivent travailler de manière étroite et complémentaire, en échangeant régulièrement leurs données et informations. Cette collaboration permet d'attaquer le problème de manière globale et coordonnée, en ciblant à la fois l'inoccupation et l'insalubrité, pour optimiser l'efficacité des actions et garantir une gestion plus complète des biens vacants.

• Collaborer étroitement avec Bruxelles-Logement sur les listings pour la poursuite des biens inoccupés (taxe régionale).

• Lutter contre la vacance immobilière en activant des occupations temporaires de propriétés vacantes pour des projets sociaux, communautaires et de relogement temporaire (logements d'urgence, espaces solidaires, etc.), afin de prévenir la dégradation des biens, de maintenir leur dynamisme et de garantir leur entretien.

• Appliquer si vraiment nécessaire, le Droit de Gestion Publique sur les biens inoccupés.

• Lutter contre les antennes paraboliques sur les façades afin de préserver l'harmonie visuelle de nos quartiers, en les taxant.

PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT

• Suivre et contrôler le nouveau Plan Communal pour le Développement Durable et lancer de nouveaux projets urbains dans les 7 zones d'intervention prioritaire.

• Poursuivre l'élaboration et l'intégration de l'outil « La ville à dix minutes » dans la planification et le développement de la ville.

• Finaliser et étudier la mise en œuvre du MasterPlan Petit Chemin Vert qui vise la préservation du paysage en renforçant les maillages verts et bleu ainsi que le pôle agricole existant comme une épine dorsale du développement futur du quartier. L'objectif est de protéger et valoriser le caractère naturel à NOH.

Cela inclut le développement de la forêt urbaine, l'extension des espaces verts, la préservation des terres agricoles et des potagers ainsi que l'aménagement de nouveaux chemins dans les parcs.

Dans ce cadre, une mixité de fonctions sera prévue pour créer un quartier résilient au moyen de :

- un développement programmatique réfléchi avec une offre sportive et récréative adéquate ;
- une variété de typologie de logement public, bien intégré dans le paysage résidentiel existant ;
- la préservation de la fonction économique présente le long de la chaussée de Vilvoorde.

Le projet visera aussi à reconnecter le canal au centre de NOH. Une amélioration de l'accessibilité et de la lisibilité de la zone pour les différentes modes de transport via la réalisation d'un réseau de routes et de chemins finement maillés ainsi qu'en répondant aux besoins en matière de stationnement.

• Réaliser des chemins et sentiers vicinaux en itinéraires de promenades cyclo-piétonnes à Haren avec une attention particulière au caractère rural des vergers et aux potagers.

• Créer une nouvelle centralité multifonctionnelle à Neder-Over-Heembeek sur le site Solvay, avec le développement d'entreprises innovantes, d'équipements publics, d'éco-logements et de commerces de proximité.

• Simplifier l'administration en abrogeant les PPAS obsolètes et non pertinents.

• Établir et mettre en œuvre le PPAS pour la zone UNESCO afin de protéger le patrimoine historique.

• Participer avec la Région à la réalisation d'un cadastre du sous-sol bruxellois afin d'identifier les lieux aptes à accueillir de nouvelles activités souterraines (parkings, agriculture urbaine, espaces culturels, géothermie, riothermie, bassin d'orage, plantation d'arbres, containers enterrés, etc.) .

• Permettre la création de nouveaux lieux festifs dans la zone du Canal, moins habitée, afin d'y stimuler la vie nocturne bruxelloise, tout en luttant contre les nuisances sonores.

• Veiller particulièrement au respect du patrimoine historique des grands ensembles et à la préservation des perspectives remarquables de la ville, en garantissant une intégration harmonieuse des nouveaux projets.

• Veiller à une qualité architecturale exemplaire, en intégrant les bâtiments harmonieusement au quartier, en répondant à ses besoins, et en respectant les perspectives et les nœuds de communication (transports). Étudier les effets indésirables (vents, ombres, etc.) et prévoir des compensations en équipements, infrastructures de mobilité et espaces verts, particulièrement pour les grands immeubles, ainsi qu'encourager leur verdurisation et la dédensification des intérieurs d'îlots.

© Photo by : E. Danner

RÉNOVATION URBAINE

• Accélérer la revitalisation des quartiers fragilisés.

• Pérenniser les actions prises dans le cadre des Contrats de Quartier Durables (contrat d'école, contrat de quartier, contrat de rénovation urbaine).

• Octroyer, en partenariat avec Bruxelles Participation, les ressources humaines et matérielles nécessaires pour poursuivre le travail participatif des commissions de quartier après la fin des contrats de quartiers, afin de renforcer l'engagement citoyen et le dialogue local.

• Plaider pour la révision de la Zone de revitalisation urbaine afin d'étendre les contrats de quartier à de nouveaux secteurs, et créer des équivalents communaux pour les quartiers non inclus, comme le nord de Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren.

• Veiller à ce que la réhabilitation des quartiers n'entraîne pas le départ de leurs habitants et habitantes mais favorise au contraire la mixité sociale au bénéfice de tous et toutes.

• Mettre en œuvre les programmes de rénovation urbaine pour lesquels la Ville a capté et mobilisé plus de 150.000.000€ de subsides et cofinancements consacrés à ses politiques de rénovation des quartiers les plus fragilisés via :

- 4 Contrats de Rénovation Urbaine (Porte de Ninove, Quartier Maximilien/ Anvers, abords de la gare du Midi, Reine-Stephenson) ;
- 3 Contrats de Quartier Durables (Marolles, Héliport Anvers, Versailles) ;
- 3 Contrats Ecole (Drootbeek, Demot-Couvreur, Rive Gauche) ;
- Contrat d'Axe-Contrat d'Ilot « Querelle » dans les Marolles.

• Évaluer le Contrat de Rénovation Urbaine de Versailles : espaces verts, piste d'apprentissage du vélo, nouveaux équipements, nouveaux logements du CPAS, etc.

• Actualiser et évaluer la pertinence des projets du programme du Contrat de Rénovation Urbaine du quartier Maximilien/Anvers, avec la rénovation du parc Maximilien, le redéploiement de la ferme pédagogique, la construction de nouveaux logements publics, et la création d'infrastructures comme un hub sportif et des centres communautaires.

• Accompagner le projet de passerelle verte dans le cadre du Contrat de Rénovation Urbaine Reine-Stephenson

DÉVELOPPEMENT URBAIN PAR QUARTIER.

Pentagone

• Améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes du centre-ville en étant vigilant à l'équilibre entre les différentes fonctions du Pentagone.

• Offrir un réseau d'espaces publics paisibles afin de répondre aux besoins des résidents et résidentes et des visiteurs et visiteuses en termes d'espaces verts de qualité.

• Valoriser et agrandir le patrimoine naturel et l'identité patrimoniale des quartiers du Pentagone tout en renforçant leur robustesse et résilience face aux risques d'îlots de chaleur, d'inondations et de dégradation de la qualité de l'air en se concentrant sur les bâtiments, les espaces intérieurs et les espaces publics.

• Assurer l'attractivité commerciale et touristique du Pentagone en développant l'offre locale et l'identité commerciale de chaque quartier.

Quartier européen

• Transformer le quartier européen en une zone résidentielle dynamique et assurer la préservation et la valorisation du patrimoine historique existant.

• Soutenir la transformation de bureaux en logement, en particulier les maisons familiales.

• Activer les rez-de-chaussée des immeubles de bureau pour offrir une diversité de fonctions.

• Être attentif à la valorisation de l'identité européenne.

• Être attentif au développement du tissu commercial.

Zone du canal

• Créer le premier « quartier à énergie positive » en expérimentant avec la mise en place d'un suivi précis des consommations et des productions d'énergie, les techniques de construction les plus innovantes, l'extension du réseau de chaleur, la circularité des matériaux, la réversibilité des programmes de construction, etc.

• Renforcer la mixité sociale en développant l'offre d'équipements de proximité, notamment d'infrastructures sportives, et de commerces de proximité pour répondre aux besoins des futurs habitants.

• Poursuivre le réaménagement des espaces publics, notamment le long du canal et près des écoles, afin de les rendre plus accessibles aux modes de transport actifs, et compléter le réseau d'espaces ouverts existants dans le quartier.

• Perméabiliser et végétaliser les intérieurs d'îlots pour améliorer la qualité et le confort des logements, et systématiser la gestion intégrée des eaux pluviales (GIA).

• Assurer le maintien et le développement harmonieux des activités productives et profiter de la situation du quartier à proximité de l'hyper-centre et du canal pour développer des activités logistiques et un centre de distribution urbain intégrés à leur environnement urbain.

Le Haut de Laeken et Mutsaard

• Intégrer le réaménagement du plateau du Heysel dans les « noyaux identitaires historiques » voisins (Mutsaard, place Saint-Lambert, Verregat, etc.) en réduisant les barrières urbaines et en veillant à la qualité environnementale et architecturale des bâtiments, à l'instar de la rénovation du Quartier Modèle.

• Compléter les équipements en améliorant le maillage vert et renforcer le noyau commercial dans le quartier Mutsaard.

• Renforcer la résilience du bassin versant du Molenbeek face à l'augmentation du risque d'inondation en préservant et en améliorant les espaces verts existants et en intégrant de manière exemplaire la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire, de construction et de rénovation.

Neder-Over-Heembeek

• Finaliser et étudier la mise en oeuvre du Masterplan Petit Chemin Vert.

• Lancer un projet de « PLAN NATURE de NOH-Mutsaert » pour protéger et revaloriser la nature à Neder-Over-Heembeek – Mutsaert (cf. chapitre Environnement).

• Faire du Canal une zone de promenade agréable, propre et verdurisée en partenariat avec la Région.

• Déployer de nouvelles technologies et lancer des activités productives expérimentales pour favoriser la transition écologique du territoire (réseau de chaleur intelligent, mésocompostage, techniques de construction, etc.)

Haren

• Faciliter l'accès à Haren en développant les transports publics, en prolongeant le métro jusqu'à Haren et/ou en augmentant la fréquence des trains, en proposant des services de covoiturage et en améliorant les connexions pour les cyclistes et les piétons.

• Exploiter le patrimoine ouvert de Haren pour préserver les panoramas, développer un nouveau cadre d'espaces publics pour la mobilité et la cohésion sociale, et des espaces verts qui sont à la fois récréatifs et propices aux services écosystémiques.

• Planifier une densification réfléchie et la concentrer autour de pôles de mobilité en développant des centres de quartier, comprenant des logements abordables et des équipements à haut niveau de confort acoustique.

• Développer le caractère productif de Haren en maintenant et développant des activités agricoles et économiques .

• Faire du site de Schaerbeek-formation un modèle de quartier urbain productif dans un avenir climatiquement neutre.

Louise

• Renforcer et revitaliser l'avenue Louise pour mettre en valeur son patrimoine remarquable, en en faisant un espace plus convivial et attractif pour les habitants, habitantes et les visiteurs, visiteuses, depuis la Place Stéphanie jusqu'au Bois de la Cambre, pour lui rendre sa superbe d'antan.

• Réduire la place prépondérante de la voiture afin de favoriser la multimodalité, en créant une avenue plus sûre et accessible pour toutes et tous en créant une magistrale piétonne, tout en étudiant la connexion des trémies pour avoir un tunnel continu, via un partenariat public-privé.

• Augmenter la végétalisation en ajoutant des arbres, des jardins et des zones de repos pour rendre l'espace plus agréable et réduire l'impact des îlots de chaleur urbains.

• Soutenir la réaffectation des espaces de bureaux pour créer une plus grande diversité fonctionnelle et sociale, notamment en encourageant l'implantation de commerces locaux et d'espaces culturels aux rez-de chaussées, pour dynamiser le quartier et attirer les visiteurs et visiteuses.

• Améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes en renforçant la sécurité, en réduisant la pollution sonore et en transformant l'avenue en un espace accueillant et propice à la détente.

• Libérer les intérieurs d'îlots pour assurer la qualité résidentielle.

• Travailler avec les communes voisines du sud de la Ville de Bruxelles pour répondre aux besoins des habitants et habitantes en termes d'accès aux équipements et services de proximité.

• Poursuivre et clore l'étude de mobilité du Bois de la Cambre et réaménager la zone pour la rendre plus esthétique, en supprimant notamment les blocs de béton, et en assurant la perméabilité, en maintenant des zones tampons de biodiversité conformément à la politique événementielle équilibrée ainsi qu'en augmentant la capacité de stockage des eaux pluviales nécessaire au maintien et à la gestion des zones tampons d'eau.

© Photo by E. Danhier

11

ESPACE PUBLIC

© Photo by Adobe Stock

La qualité des espaces publics urbains est directement liée à la qualité de la vie urbaine. Dans une ville densément peuplée comme Bruxelles, l'aménagement de ces espaces revêt une importance capitale. De nombreux Bruxellois et de nombreuses Bruxelloises n'ont pas de jardin ou d'espace extérieur et beaucoup d'enfants n'ont pas d'espace pour jouer. Ces personnes sont donc dépendantes de ce que l'espace public peut leur offrir.

En outre, les espaces publics jouent un rôle crucial dans la lutte contre les effets négatifs du changement climatique. La température moyenne estivale risque d'augmenter de 4 à 5 degrés à Bruxelles. Au sein des villes, l'impact est évidemment plus important dans les quartiers densément peuplés, et surtout pour la population vulnérable ou mal logée.. Atténuer cet impact négatif est donc essentiel dans les villes et une question de justice sociale.

De plus, des espaces publics bien conçus et entretenus améliorent le cadre de vie urbain pour toutes et tous. Ils offrent des espaces de loisirs, d'interaction sociale et de détente, et contribuent à la santé physique et mentale des habitantes et des habitants. L'aménagement et l'éclairage jouent également un rôle important pour la sécurité dans l'espace public.

À la lumière de ces défis et avantages, il est essentiel que Bruxelles continue d'investir dans le développement et l'optimisation de l'entretien d'espaces publics de qualité. Cela contribue non seulement à améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants, mais aussi à rendre la ville plus résiliente, durable et attractive.

Devant donc répondre à de nombreuses demandes, l'espace public est constamment sollicité ; il doit être entretenu et réaménagé régulièrement. De plus, pour chaque quartier, les investissements et les entretiens doivent davantage être faits sur mesure. Une approche spécifique et esthétique est indispensable. Un programme d'investissements et d'entretien doit être élaboré pour chaque quartier de la Ville, tenant compte de l'état des voiries, trottoirs, plantations et de l'héritage patrimonial.

GARANTIR UN ENTRETIEN DE QUALITÉ

La gestion et l'entretien des espaces publics à la Ville demande un travail quotidien sur le terrain. L'usage intensif de ces espaces par les habitantes et habitants et les personnes qui visitent Bruxelles, l'organisation d'évènements culturels, les déplacements piétons, cyclistes, automobilistes et le charroi des livraisons et de transports publics sollicitent intensément les voiries bruxelloises. À ce titre, la Ville s'engage à :

• Optimiser le programme d'entretien et d'investissement pluriannuels sur l'ensemble des voiries de la Ville.

• Effectuer un contrôle visuel régulier sur le terrain, par une équipe dédiée par quartier, pour avoir une image actualisée de l'état du réseau routier et de ses dégradations par l'ensemble des agents et agentes de la Ville.

• Travailler à la constitution d'équipes volantes permettant aux ouvrières et ouvriers de la Ville d'intervenir rapidement pour réparer les petites dégradations.

• Améliorer la communication avec les citoyennes et citoyens lors des travaux en espace public.

• Poursuivre une logique d'harmonisation du mobilier urbain par quartier.

• Lutter contre la pollution visuelle dans l'espace public engendrée par la multiplication des panneaux de signalisation ou d'information qui font parfois doublons ou ne sont plus d'actualité.

• Mettre à jour un plan lumière sur l'ensemble du territoire mettant en valeur nos richesses architecturales et naturelles pour redonner à Bruxelles cette atmosphère de Ville-Lumière, tout en développant des solutions d'éclairage durable et respectueuses de l'environnement. L'ambition est aussi de pouvoir travailler sur le sentiment de sécurité par un bon éclairage de nos espaces publics. Insister auprès de Sibelga d'accorder une attention particulière à l'entretien des installations existantes.

• Renforcer l'éclairage en voirie et l'adapter aux spécificités de l'espace public, notamment via l'éclairage intelligent.

• Réaliser un plan pluriannuel pour la rénovation des trottoirs en mauvais état, en renforçant le recours à l'asphaltage écologique.

• Établir un Plan "bancs publics" afin d'accroître le nombre de bancs accessibles sur les itinéraires piétons les plus fréquentés, notamment sur les places, squares et dans les parcs ainsi qu'aux abords des centres culturels, maisons de repos, écoles et hôpitaux. Le Plan inclura une stratégie pour l'entretien des bancs publics de la Ville de Bruxelles.

RÉAMÉNAGEMENT

Certains espaces publics de la Ville nécessitent plus qu'un entretien et doivent être réaménagés entièrement, de façade à façade, soit parce que leur état ne permet pas un simple rafraîchissement, soit parce que ces espaces ne répondent plus du tout aux normes et ambitions en termes de sécurité, convivialité, confort, objectifs climatiques, utilisation et usage.

Ces projets font l'objet d'un processus spécifique de concertation et de participation tant en termes de procédure de permis d'urbanisme qu'en termes de chantier.

Principes généraux pour le réaménagement de l'espace public

• Créer des places et des lieux de rencontres, d'accueil et de vie ainsi que le retrait des blocs de béton dès que possible par l'aménagement définitif et qualitatif des voiries.

• Contrer autant que possible l'effet d'îlot de chaleur en déployant un ambitieux plan de plantations d'arbres et en développant de nouveaux espaces verts.

• Opter pour une gestion intégrée des eaux pluviales.

• Garantir une accessibilité intégrale en incluant les PMR et les personnes en situation de handicap dans les politiques piétonnes.

• Miser sur des espaces inclusifs où les filles et les femmes se sentent les bienvenues et en sécurité.

• Incorporer les nécessités des familles et des seniors dans la conception des espaces publics et les choix du mobilier urbain.

• Rechercher un équilibre entre les différents modes de mobilité selon le principe STOP.

• Promouvoir des plans et la configuration des projets destinés aux espaces publics qui doivent être davantage flexibles et évolutifs.

Communication et co-construction

• Instaurer une communication claire et transparente des projets d'entretien et des projets de réaménagement via les divers canaux de la Ville ; flyers, courriers, site Internet de la Ville, toutes-boîtes, réunions de quartier, associations de commerçants, etc.

• Une adresse unique de contact doit être créée pour la communication et les questions liées à l'espace public ; le site Internet de la Ville informe sur l'avancement des projets d'entretien et de réaménagement pour que les habitantes et habitants puissent trouver une réponse rapide à leurs questions via l'adresse unique (via mail et téléphone). Une équipe de communication doit pouvoir veiller au suivi des questions en étroite collaboration avec les directions d'entretien et les chefs et cheffes de projet pour les dossiers de réaménagement.

• Il en va de même pour les informations et la communication relative aux chantiers, notamment ceux des concessionnaires (gaz, eau, fibre, etc.) ; plusieurs chantiers se déroulent en permanence sur l'espace public de la Ville ; ceux de la Ville, bien sûr,

mais également les travaux pilotés par la Région, la STIB et les sociétés d'impétrants (Vivaqua, Sibelga, Proximus…). Il faut communiquer les informations sur ces travaux aux habitants et habitantes et autres personnes intéressées et répondre aux questions grâce à une adresse unique.

• La Ville veillera également à ce que les autres prestataires, qui réalisent des chantiers, respectent les obligations d'information auprès des habitants et habitantes.

• Pour les chantiers de grande envergure, un système d'Ombudsman doit être systématiquement installé ; celui-ci établit le lien entre l'administration de la Ville, l'entrepreneur, les habitants et habitantes, les commerçants et commerçantes, les autres actrices et acteurs économiques, les sociétés d'impétrants mais également avec Bruxelles Propreté. La Ville veillera également à minimiser l'impact négatif des grands chantiers sur l'harmonie et la qualité de vie des quartiers.

ART DANS L'ESPACE PUBLIC

Dans un milieu urbain dense comme Bruxelles, l'espace public est bien plus qu'un lieu de passage : c'est un vecteur d'identité et de fierté. En tant que Ville d'art, Bruxelles doit intégrer la dimension culturelle dès la conception de chaque projet d'aménagement.
Pour cela, nous renforcerons l'application du principe du « pourcent culturel », garantissant qu'une partie des budgets d'investissement soit dédiée à l'art dans l'espace public.
La Ville de Bruxelles a, en effet, une tradition artistique dans l'espace public et dans les stations de métro. Dans le but de créer de nouveaux espaces emblématiques modernes, il y a lieu de renforcer la politique d'intégration d'œuvres en espace public notamment en soutenant davantage l'action du Comité des Arts Urbains via des concours, des appels et des collaborations avec les institutions culturelles et artistiques bruxelloises; l'ambition est de souligner l'identité singulière de Bruxelles. Dans ce cadre, le quartier européen pourrait servir de vitrine aux artistes de l'Union européenne avec un parcours d'arts publics.

CHAQUE ZONE, SA SPÉCIFICITÉ

Pentagone

• Intensifier la mise en œuvre du Masterplan « Les coteaux du Pentagone » en vue de connexions de mobilités douces entre Haute et Basse ville et une verdurisation/perméabilisation poussée de la zone :

- La place de la Liberté va retrouver sa grandeur après réaménagement tout en offrant aux promeneurs et promeneuses un espace public confortable et accessible. Les arbres seront maintenus et tout sera fait pour les préserver des maladies. Le petit patrimoine sera revalorisé.
- Réaménager et rénover la place du Congrès, la rue Royale et le bâtiment « ISIB » en vue du bicentenaire de la Belgique et redonner du prestige aux cérémonies de commémoration.
- Réaménager la place d'Espagne et l'ancrer dans l'imaginaire bruxellois. Le contexte est difficile avec des structures en sous-sol complexes, c'est pourquoi l'organisation d'un concours permettra de réinventer cet espace et de le connecter à ses abords et au Marché aux Herbes.
- Réaménager la place du Marché au Bois en intégrant le renouvellement des rues Ravenstein et Baron Horta. Grâce à ces aménagements, la connexion entre le haut et le bas de la Ville sera améliorée. Charger la STIB d'un développement d'une gare/terminus bus dans la rue Cardinal Mercier.
- La place de l'Albertine, le boulevard de l'Empereur et la mise en valeur du parc de la Madeleine, avec une entrée à la gare Centrale, sont des espaces qui doivent être mieux connectés et valorisés afin de produire une nouvelle dynamique urbaine dans ce quartier central de la Ville.

• La rénovation en profondeur de la place du Nouveau Marché au Grains permettra d'accentuer le rôle de cette place emblématique du centre ; créer plus d'espace pour les nombreux élèves, avec une attention particulière aux besoins des filles et des femmes, renforcer le caractère vert de la place et offrir les conditions optimales pour le sport, sans oublier son petit patrimoine (monument Van Helmont et la restitution de ses grilles).

© Photo by E Danner

• La rénovation du premier et du dernier tronçon de la rue Dansaert permettra de mieux relier le centre à la zone du canal et la Porte de Flandre.

• Rénover l'avenue de Stalingrad en profondeur.

• La rénovation de la place du Samedi et sa mise de plain-pied sera achevée.

• À la place du Béguinage, il est proposé de mettre en valeur le patrimoine architectural et la physionomie cohérente du quartier.

• Les espaces autour de la Cathédrale et du nouveau commissariat de police présentent un potentiel d'espace public. Un projet de rénovation adéquat devrait les connecter aux quartiers alentour. La rénovation de la cathédrale Saints Michel et Gudule et de ses abords soulignera davantage ce patrimoine emblématique de la Ville.

• Réaménager la place du Sablon en mettant en valeur son patrimoine, ses arbres et son marché.

• Réaménager les rampes du Palais de justice, en partenariat avec le Palais de justice et la Régie des bâtiments.

• Poursuivre la rénovation et la modernisation de plusieurs rues vétustes et d'intérieurs d'îlots dans le quartier des Marolles.

• Élaborer un projet de réaménagement pour la rue de Witte de Haelen en concertation avec les riverains et riveraines.

• Rénover le square Jean Jacobs.

• Rénover la place du Jeu de Balle, avec un accès possible au bunker.

• Étudier la réinstallation des jardins historiques de la place des Martyrs, des jardins historiques et réaliser un planning des futurs chantiers dans la zone du quartier Stalingrad afin d'avoir une vision effective sur l'ensemble des chantiers à venir, y compris sur la Petite Ceinture avoisinante.

Laeken

Le grand quartier de Laeken, densément peuplé, est caractérisé par des espaces publics restreints et, dans la partie historique, un manque de parcs et d'autres espaces de séjour. La rénovation de la place Bockstael et de la place des Anciens Combattants a montré le potentiel des espaces publics laekenois, dont celui d'aménager un nouvel espace vert ambitieux, « le parc des Sports ». Le plateau du Heysel sera équipé d'infrastructures sportives de qualité tout en étant un site ouvert sur le quartier et un jalon dans sa nouvelle configuration.

• Poursuivre le chantier du pont Demeer. Les abords de la station Pannenhuis et la gare SNCB de Tour & Taxis seront aménagés en lieu intermodal important ; le réaménagement y prévoit une place avec des arrêts de bus et une mise en valeur du pont. Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité du quartier ainsi qu'à la pérennisation de l'emplacement de la friterie.

• Poursuivre la rénovation du pont du Jubilé pour offrir une infrastructure de qualité sécurisée et faciliter la connexion entre quartiers.

• Continuer la mise en œuvre du Masterplan Verdurisation Laeken avec notamment le développement de placettes, pocket parks et terrains de jeux.

• Réaménager et verduriser la Place Willems.

• Réaménagement du square Palfijn et de ses espaces verts.

• Réaménagement et embellissement du Parvis Notre Dame, conciliant patrimoine et besoins en stationnement, et demander à Parking Brussels de réaliser une étude pour construire un éventuel parking souterrain.

• Continuer, avec Beliris, le projet du réaménagement du boulevard Emile Bockstael.

• Développer la rue Marie-Christine avec une attention particulière à la diversification commerciale et à l'embellissement urbain.

• Réaménager le parc Annie Cordy et ses abords en concertation avec les habitants et habitantes.

Neder-Over-Heembeek

Neder-Over-Heembeek (NOH) a bénéficié récemment d'un réaménagement majeur de son espace public : rue de Heembeek, Zavelput, rue Vekemans et place Peter Benoit… Le quartier a aussi été équipé de nouvelles infrastructures (écoles, commissariat de police, maison de repos) et le développement d'espaces publics et d'espaces verts suivront :

• Poursuivre la promenade verte le long de l'avenue des Croix de Feu pour permettre aux résidents et résidentes du quartier de profiter de l'abondant maillage naturel. La transformation de l'espace public permet d'intégrer la nouvelle ligne de tram et de ses arrêts à l'environnement local. Le chantier conduit par Bruxelles Mobilité (Région bruxelloise) fait l'objet de notre attention vigilante.

• Créer un tout nouveau parc formant le triangle entre la chaussée de Vilvorde, l'avenue des Croix de Guerre et Croix de Feu afin d'en faire un quartier qualitatif : espaces de détente avec du mobilier urbain et zones plantées font le lien avec le canal. Le réaménagement de la rue de l'Ancre et la création d'un parc à l'échelle locale (Moerasbos) complètent les nouveaux espaces publics.

• Plusieurs espaces publics dans le quartier Versailles (avenue de Versailles, rue de Beyseghem, Kruisberg, Cerisiers, Craetveld) doivent être réaménagés afin d'améliorer la convivialité et la sécurité routière : espaces verts et promenades cyclo-piétonnes.

Louise

• Le réaménagement de l'avenue Louise visera à améliorer la qualité de vie tenant compte de son rôle d'entrée prestigieuse de la Ville, en valorisant notamment son patrimoine historique et naturel exceptionnel. Ce projet transformera l'avenue en un espace plus convivial et attractif pour les personnes qui y habitent et la visitent, de la place Stéphanie au Bois de la Cambre. Une attention particulière sera accordée à la symétrie historique et à doubler le nombre d'arbres pour renforcer le charme de l'avenue. Plus précisément, ce projet rendra l'avenue plus sûre et accessible pour toutes et tous, avec des pistes cyclables sécurisées et une fluidité pour l'ensemble des modes. La végétalisation sera augmentée par l'ajout d'arbres, de jardins et de zones de repos, rendant l'espace plus agréable tout en réduisant les îlots de chaleur urbains.

• Le réaménagement de la Porte Louise et de la place Stéphanie seront mis à l'étude ; il s'agit en effet d'une vraie porte d'accès à la Petite Ceinture que l'on veut améliorer ; les flux de circulation doivent être analysés et revus en lien avec la place Poelaert et le goulet Louise.

• Le Bois de la Cambre et ses environs seront réaménagés après les conclusions de l'étude de mobilité en cours.

© Photo by Adobe Stock

Quartier Nord

Le quartier Nord connaît de profonds changements et se transforme de plus en plus en quartier mixte avec des fonctions commerciales, résidentielles et de bureaux. Les espaces publics dans les zones d'habitation existantes doivent être revalorisés. Le long du canal, des parcs et un grand skatepark ont vu le jour.

• La refonte totale du parc Maximilien et sa ferme urbaine avec des espaces de sport de qualité, des espaces de jeux, des pelouses et la Senne réouverte, apporteront à ce quartier une vraie centralité.

• Les espaces dans la zone Héliport, avec des tours d'habitation et une école, deviendront après réaménagement un ensemble agréable doté d'une nouvelle maison de quartier rénovée et de nouvelles infrastructures à la ferme urbaine. Les connexions avec la dalle Héliport seront renforcées et sécurisées.

• Dans le cadre de la nouvelle ligne de tram 15 qui connecte Belgica avec la gare du Nord et plus tard la gare Centrale, le boulevard Simon Bolivar sera totalement réaménagé ; ce boulevard devient l'axe qui connecte les parcs, le nouveau pont Suzanne Daniel et la gare du Nord.

• Le quai des Péniches doit être adapté pour jouer son rôle important dans le quartier ; offrir un espace de qualité le long du canal, faire le lien avec le nouveau musée d'art contemporain et devenir le pendant des parcs déjà réalisés sur l'autre rive. Dans le cadre de ces réaménagements, une attention particulière sera accordée à la sécurité des usagères et usagers du quai des Péniches et des rues perpendiculaires.

• Poursuivre, en concertation avec la Région et les habitants et habitantes, le réaménagement du Square Sainctelette (permis déjà délivré) et ainsi donner un vrai parvis au nouveau musée ainsi qu'une place emblématique au quartier. La gestion du chantier et l'accessibilité au Centre seront surveillées avec attention.

• Le développement du site Tour & Taxis se poursuit comme le développement des espaces publics dans la zone ; via l'aménagement de la drève Maritime, le quartier entourant Tour & Taxis sera mieux connecté avec le site, ses fonctions et ses parcs.

Quartier européen

Le quartier européen se transforme pour devenir un quartier avec une fonction résidentielle, commerciale et d'équipements nettement plus importante qu'aujourd'hui. Ses espaces publics seront réaménagés pour répondre à cette évolution. Nous poursuivons ainsi le développement de ce quartier, qui est l'image de la capitale européenne.

• Le projet de réaménagement de la place Schuman, en concertation avec les habitantes et habitants et les commerçantes et commerçants, valorisera pleinement cette zone emblématique de Bruxelles. La transformation ne se limitera pas à la place elle-même, mais inclura également les rues environnantes. Une attention particulière sera portée à la fluidité de la circulation provenant de l'E40, afin de limiter son impact sur les quartiers résidentiels voisins et d'assurer un équilibre entre accessibilité et qualité de vie.

• Le parc du Cinquantenaire sera valorisé, en particulier le patrimoine muséal et les espaces associés.

• Intensifier la mise en œuvre du Masterplan Verdurisation du Quartier européen : la transformation de plusieurs rues entre les rues Belliard et de la Loi (rue Guimard, rue de la Science, rue d'Arlon, rue de l'Industrie) rendra cette partie du Quartier européen plus attractive aux nouveaux habitants et nouvelles habitantes ; de larges trottoirs, des plantations, un éclairage adapté, des infrastructures cyclistes et un mobilier urbain y amélioreront la qualité de vie.

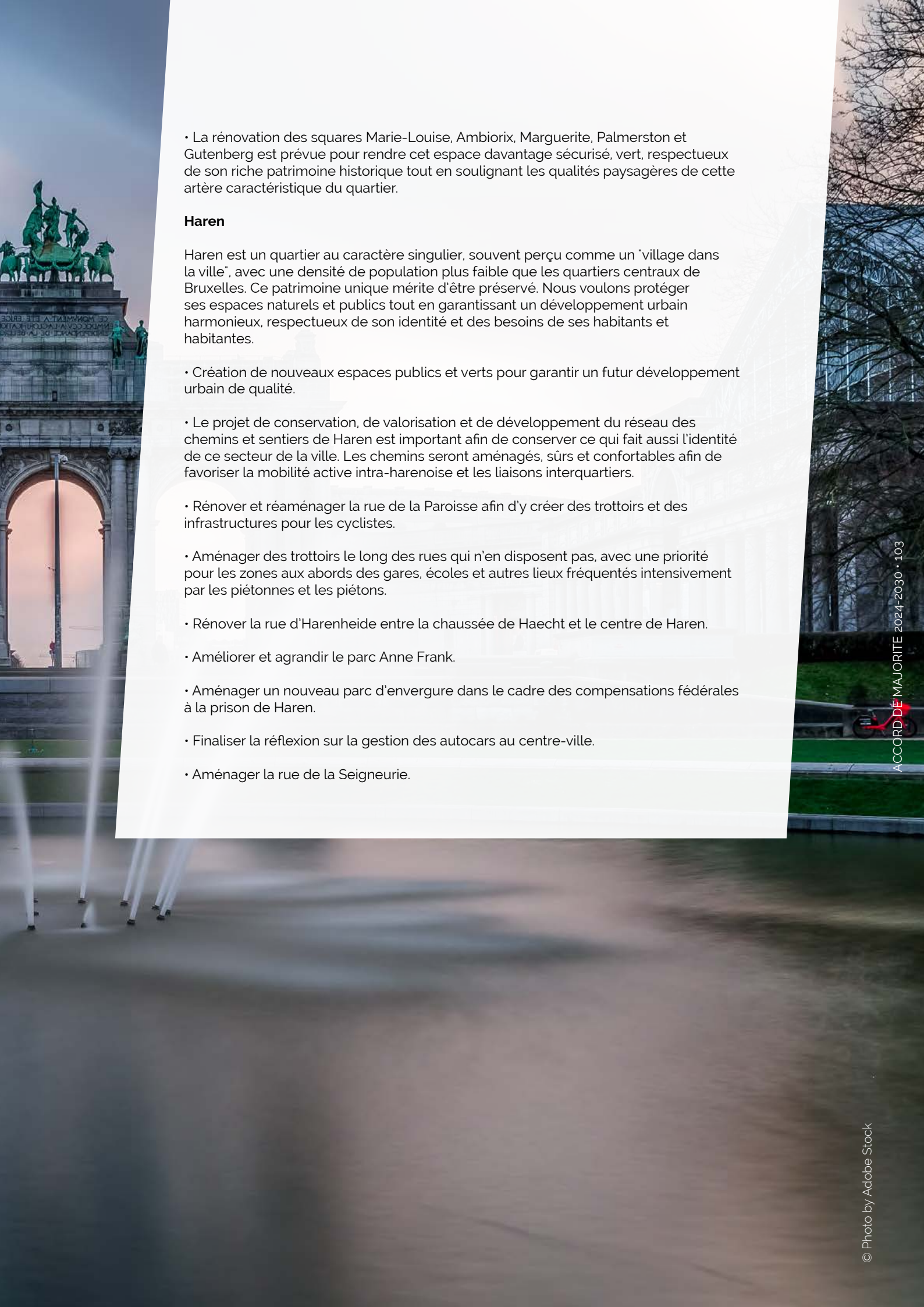

• La rénovation des squares Marie-Louise, Ambiorix, Marguerite, Palmerston et Gutenberg est prévue pour rendre cet espace davantage sécurisé, vert, respectueux de son riche patrimoine historique tout en soulignant les qualités paysagères de cette artère caractéristique du quartier.

Haren

Haren est un quartier au caractère singulier, souvent perçu comme un "village dans la ville", avec une densité de population plus faible que les quartiers centraux de Bruxelles. Ce patrimoine unique mérite d'être préservé. Nous voulons protéger ses espaces naturels et publics tout en garantissant un développement urbain harmonieux, respectueux de son identité et des besoins de ses habitants et habitantes.

• Création de nouveaux espaces publics et verts pour garantir un futur développement urbain de qualité.

• Le projet de conservation, de valorisation et de développement du réseau des chemins et sentiers de Haren est important afin de conserver ce qui fait aussi l'identité de ce secteur de la ville. Les chemins seront aménagés, sûrs et confortables afin de favoriser la mobilité active intra-harenoise et les liaisons interquartiers.

• Rénover et réaménager la rue de la Paroisse afin d'y créer des trottoirs et des infrastructures pour les cyclistes.

• Aménager des trottoirs le long des rues qui n'en disposent pas, avec une priorité pour les zones aux abords des gares, écoles et autres lieux fréquentés intensivement par les piétonnes et les piétons.

• Rénover la rue d'Harenheide entre la chaussée de Haecht et le centre de Haren.

• Améliorer et agrandir le parc Anne Frank.

• Aménager un nouveau parc d'envergure dans le cadre des compensations fédérales à la prison de Haren.

• Finaliser la réflexion sur la gestion des autocars au centre-ville.

• Aménager la rue de la Seigneurie.

© Photo by Adobe Stock

12

PATRIMOINE PUBLIC

© Photo by Adobe Stock

Bruxelles possède un patrimoine historique remarquable, un héritage vivant qu'il convient de préserver tout en l'intégrant dans la dynamique d'une métropole moderne et en constante évolution. La rénovation et la réaffectation des bâtiments et monuments doivent respecter leur valeur historique, tout en permettant une recontextualisation qui interroge leur place dans l'espace public, en les adaptant aux enjeux contemporains. Ce patrimoine doit être un outil vivant, reflet des évolutions sociales et culturelles de la ville.

La Ville supervise l'entretien, la restauration et la sécurité de près de 500 bâtiments publics, couvrant 750 000 m². Cela inclut des infrastructures modernes (écoles, centres sportifs) et des sites historiques emblématiques.

La Ville de Bruxelles adoptera également une approche inclusive, valorisant la diversité des récits et des histoires de ses habitants. Le patrimoine doit refléter cette pluralité, offrir des lectures accessibles à toutes et tous et encourager une réinterprétation de notre histoire collective. Chaque quartier doit ainsi se voir attribuer une identité patrimoniale distincte, qui allie son histoire et ses réalités actuelles, tout en servant de miroir aux sociétés diverses qui le composent.

Une attention particulière sera portée aux monuments et œuvres qui questionnent les représentations du patriarcat et de l'histoire coloniale, ainsi qu'au rôle des femmes, souvent invisibilisé, dans l'histoire collective. Cette réflexion sera essentielle pour faire évoluer les symboles du passé et les rendre plus inclusifs et représentatifs des diverses communautés de la ville.

Enfin, en matière énergétique, l'efficacité doit primer. Une cellule dédiée à l'analyse des consommations mettra en œuvre des projets de rénovation thermique, développera un parc photovoltaïque ambitieux et travaillera sur des réseaux de chaleur pour réduire drastiquement l'empreinte carbone. Objectif : neutralité carbone d'ici 2040, avec un souci constant de rentabilité et d'impact concret.

Une gestion rigoureuse et orientée vers l'avenir sera privilégiée pour que Bruxelles devienne un modèle de modernité et de respect de son héritage.

BONNE GOUVERNANCE ET GESTION DU PATRIMOINE PUBLIC

La gestion du patrimoine public de la Ville de Bruxelles doit évoluer vers une approche proactive afin de mieux répondre aux enjeux de l'accroissement du parc immobilier et aux défis climatiques. Cette gestion doit se fonder sur une gouvernance rigoureuse, une vision claire et une gestion intégrée, tout en optimisant les ressources internes et en garantissant une gestion dynamique et durable du patrimoine.
Le service veillera à optimaliser les ressources internes.

- Planification et priorisation

    - Étude de l'état du patrimoine : objectiver les besoins financiers et humains pour une gestion proactive plus ciblée du patrimoine.
    - Plans pluriannuels et priorisation des projets : déployer des stratégies pluriannuelles pour chaque zone urbaine, avec une évaluation régulière des priorités d'intervention.
    - Approche «low-tech» et durable : privilégier des solutions écologiques et économiques pour les rénovations et le maintien des infrastructures.

- Collaboration et engagement

    - Partage des connaissances : promouvoir la transparence et le partage d'expériences via des réunions régulières avec les parties prenantes internes et externes.
    - Sensibilisation et formation : développer des programmes de formation pour les équipes techniques et sensibiliser à l'éco-rénovation et aux nouvelles technologies.

- Pôle stratégique de connaissance : développer officiellement un pôle de connaissance et d'analyse stratégique au sein du département Développement urbain pour faciliter l'occupation temporaire des bâtiments, a valorisation du potentiel de mutualisation, et l'objectivation du choix de localisation des nouveaux équipements en fonction de l'offre existante et des besoins de la Ville dans une logique de « Ville à 10 minutes ».
- Réalisation d'un inventaire des biens gérés par le département Patrimoine public en y intégrant le détail intérieur des différents bâtiments afin de permettre l'objectivation de leur potentiel de mutualisation dans une logique de chrono-urbanisme (plusieurs usages d'un même bien selon l'heure du jour, le jour de la semaine et la période de l'année).

• Grand projets du patrimoine public

- Reconstruction de l'intérieur du Palais du Midi (si nécessaire) et rénovation de ses façades.
- Rénovation des locaux sous la jonction, dont le projet se dénomme SubJonction.
- Rénovation et modernisation du stade Roi Baudouin, en mettant l'accent sur l'amélioration de la toiture, de l'éclairage et du système de drainage de la pelouse pour le placer à la hauteur des standards internationaux pour accueillir des événements d'importance. A ce titre, la Ville poursuivra l'audit des infrastructures du Stade Roi Baudouin pour assurer la tenue des événements et leur viabilité économique.

PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

La Ville de Bruxelles joue un rôle clé dans l'accompagnement des décisions liées à la préservation, la valorisation et la réinterprétation du patrimoine bruxellois.

Sa mission s'articule autour de plusieurs axes complémentaires, qui allient expertise, recherche et participation active à des démarches collectives. Ces travaux visent à garantir une gestion cohérente et inclusive du patrimoine tout en inscrivant celui-ci dans les dynamiques sociales et urbaines contemporaines.

• Accompagner la préservation du patrimoine : Etudes et expertise

- Classement et sauvegarde des biens patrimoniaux : la Ville de Bruxelles propose des classements et des inscriptions sur la liste de sauvegarde pour protéger les bâtiments et monuments à valeur historique ou culturelle.
- Études historiques : En menant des études qui confrontent passé et présent, la Ville de Bruxelles participe à mettre en lumière certains pans méconnus de l'Histoire, pour valoriser la diversité des communautés.
- Participation et représentation internationale : la Ville de Bruxelles est impliquée dans des groupes de travail nationaux et internationaux, comme l'OVPM, pour partager des bonnes pratiques et représenter Bruxelles dans les débats mondiaux sur la conservation du patrimoine.
- Étude et interprétation des marqueurs mémoriels : la Ville de Bruxelles s'engage activement dans la réflexion et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à reconsidérer les marqueurs mémoriels publics ou dans l'espace public Travailler en étroite collaboration pour contextualiser les œuvres présentées dans l'espace public qui posent notamment question sur le rôle des femmes dans l'Histoire ou sur l'Histoire de la colonisation dans l'espace public.
- Organisation d'une après-midi par semaine avec les associations locales existantes, de visites guidées gratuites à travers le cimetière et ses monuments célèbres, et notamment dans le cimetière de Laeken, afin de le promouvoir davantage et d'en faire un véritable 'Père Lachaise'.

- Etude de la mise en œuvre du master plan de l'étude de valorisation des vestiges de la 1ère enceinte de la Ville de Bruxelles et des 4 tours : prévoir une programmation, activation et valorisation.

• Intensifier la rénovation et la restauration des bâtiments historiques

- Rénover / restaurer le bâtiment Warocqué (Lycée Jacqmain).
- Étudier la faisabilité de rénover les Archives de la Ville.
- Rénover la Crèche Locquenghien.
- Rénover le Lycée Dachsbeck.
- Rénover l'Hôtel de Ville, avec un inventaire de ses œuvres d'arts.
- Étudier la possibilité d'une restauration du Musée de la Ville de Bruxelles, dénommé Maison du Roi / Broodhuis.
- Préserver et mettre en valeur le Pavillon chinois et la Tour japonais, en partenariat avec le Gouvernement fédéral.
- Rénover (par partenariat public- privé ou en concédant par bail empythéotique) la Ferme Den Bels.
- Soutenir la rénovation des carillons de la Cathédrale Saint-Michel et Gudule.
- Plaider auprès de BELIRIS pour la restauration de la façade de l'Eglise Sainte-Catherine.
- Assurer des travaux de stabilité du Coudenberg dans le cadre du réaménagement de la Place Royale.

• Evaluer et moderniser le plan fontaines

- Revoir la gestion et les heures de fonctionnement.
- Rénover l'ensemble des fontaines (ex : fontaine Bockstael, baron Victor Horta, les 3 Masques (Régie des bâtiments…).
- Renforcer l'équipe des fontaines pour soutenir le nouveau plan.
- Prévoir des bornes à eau potables en espaces publics, en s'appuyant sur un comité d'experts (tel que le Comité d'Art Urbain, le BMA, etc.). Ce concours visera à promouvoir un design propre à Bruxelles, local et innovant, en mettant en avant nos talents émergents, et à refléter l'identité bruxelloise tout en alliant esthétisme, fonctionnalité et poésie.

• Restaurer et rénover le patrimoine des espaces publics et des œuvres d'art dans l'espace public

- Lancer un marché public pour l'entretien global des œuvres d'art contemporain dans l'espace public dans un cadre contractuel flexible permettant de répondre à la diversité des œuvres d'art contemporain. Le marché public devra inclure un entretien régulier et préventif des œuvres, mais aussi la possibilité de missions spécifiques en fonction de la nature des œuvres.
- Rénover le patrimoine du Parc royal.
- Rénover le Parc Meudon et valoriser cet espace vert important pour le quartier pour offrir des meilleures connexions, des espaces de jeux et de détente pour les riverains.
- Veiller à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti existant (néoclassique, art nouveau et postmoderniste) du Quartier européen.

© Photo by Adobe Stock

- Mettre en valeur les sculptures, renforcer l'attractivité du quartier Louise via la mise en valeur de son patrimoine remarquable, l'activation des rez-de-chaussée, l'aménagement d'espaces publics végétalisés, de séjour et de promenade à destination des modes actifs.
- Rénover le Parc d'Osseghem, transformé en musée à ciel ouvert dédié à l'art moderne.
- Réhabiliter et activer l'auvent de Brunfaut (Cantersteen).
- Restaurater et replacemer dans l'espace public l'œuvre 'Vlot' d'Erwan Mahéo.
- Replacer l'œuvre '31 août 1991, Tokyo' de Pierre Larauza dans le parc des Sports.
- Etudier le déplacement de « La Maturité », par exemple dans le square Gutenberg.

• Réhabilitater et restaurer les éléments de petit patrimoine

Cette initiative comprend notamment des travaux de restauration de grilles, de bordures en fontes et des éléments décoratifs en fer forgé sur les façades et auvents.

Par exemple :

- grilles de Poelaert place des Barricades, grilles monumentales d'Anneessens, grilles du monument Van Helmont, lampadaires de la Monnaie, bordures de la place Rouppe et du Trône ;
- restitution des portes d'origine des immeubles haussmanniens du piétonnier (Régie).

• Poursuivre la coordination et les projets dans le cadre de la zone UNESCO :

- réunions du Comité de suivi « Grand-Place, patrimoine Unesco » : coordination, 1 à 2 réunions par an ;
- coordination et révision du Plan de Gestion de la zone UNESCO.

SOUTIEN À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE PRIVÉ

• Développer un nouveau plan lumière sur l'ensemble du territoire, mettant en valeur nos richesses architecturales et historiques pour redonner cette atmosphère de Ville-Lumière.

• Créer un prix du Patrimoine et du Matrimoine pour soutenir les initiatives privées de rénovation du patrimoine.

• Primes et aides à la rénovation privée :

- créer des primes pour soutenir la conservation du patrimoine privé, y compris la restitution d'éléments de petit patrimoine disparu (balcons, toitures, sgraffites, etc.) ;
- développer des mécanismes pour encourager la réintégration du petit patrimoine dans l'espace public et privé.

COMMUNICATION ET ENGAGEMENT CITOYEN

Il ne suffit pas de préserver et d'étudier notre patrimoine. Il est crucial de le rendre accessible et compréhensible pour le public. La communication joue un rôle fondamental dans cette démarche, car elle permet non seulement de faire connaître notre histoire, mais aussi de susciter l'intérêt et le respect des citoyens.

Il s'agira donc de :

- valoriser le patrimoine bruxellois à travers un site web interactif qui propose une cartographie détaillée de tous les monuments, œuvres d'art, fontaines, statues, fresques de street art et bandes dessinées.

Ce site sera une véritable vitrine numérique de la richesse patrimoniale de Bruxelles, accessible à toutes et tous. Il permettra à chacune et chacun de découvrir et d'explorer les différents éléments du patrimoine bruxellois selon ses propres intérêts.

L'initiative nécessitera une collaboration étroite entre plusieurs services de la Ville (i-city, départements patrimoine, culture, développement urbain, contrats de quartier, etc.) afin d'assurer une mise à jour régulière des informations et un accès simplifié pour les citoyens et les touristes. En ajoutant des fonctionnalités comme des visites virtuelles, des anecdotes historiques, des vidéos et des événements interactifs, le site deviendra un outil dynamique de pédagogie et de diffusion du patrimoine ;

- participer aux Journées du patrimoine et du Matrimoine ;
- intégrer les habitants dans le processus de réhabilitation des espaces publics (ex : le Parc d'Osseghem) ;
- développer des lieux d'expression pour les artistes-tagueurs afin de participer à la réinterprétation créative de l'espace public ;
- tenir des séances exceptionnelles du Conseil communal à l'Hôtel de Ville.

© Photo by Adobe Stock

© Photo by Adobe Stock

UNE VILLE AU SERVICE DES CITOYENNES & CITOYENS

13. Affaires citoyennes

14. Finances locales et budget

15. Ressources humaines

16. Santé

17. Participation citoyenne

13

AFFAIRES CITOYENNES

© Photo by Adobe Stock

La Ville de Bruxelles a eu une croissance significative de sa population, passant de 179.277 habitantes et habitants au 1 janvier 2018 à 196.828 au 1 janvier 2024 (Statbel), avec une diversification marquée de ses habitantes et habitants. Cette dynamique démographique, qui pourrait dépasser les 200.000 résidentes et résidents d'ici à 2025, nécessite une attention des services administratifs pour mieux répondre aux besoins de toutes les citoyennes et tous les citoyens.

La simplification des démarches administratives, l'inclusion des citoyennes et citoyens vulnérables et l'amélioration constante des services, tout en préservant une relation de proximité avec les habitantes et habitants, seront le visage de la Ville de Bruxelles auprès des citoyennes et citoyens.

La Ville de Bruxelles s'engage à renforcer l'autonomie des citoyens et citoyennes et des entreprises en offrant des services plus flexibles et en réduisant les barrières administratives, tout en ayant une attention accrue quant à l'inclusion des citoyennes et citoyens vulnérables et à l'amélioration permanente des services. L'objectif est de rendre les démarches publiques plus simples, accessibles et efficaces, permettant ainsi à chaque citoyen et citoyenne de bénéficier d'une plus grande liberté dans l'exercice de ses droits et dans ses interactions avec la Ville.

Pendant la législature 2024-2030, une série de mesures seront mises en place pour répondre aux défis actuels et futurs de la Ville de Bruxelles. Ces initiatives viseront à améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens tout en favorisant une gestion durable et inclusive de la ville.

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES VIA BRUCITY

• La simplification administrative des démarches sera renforcée. L'élimination des obstacles administratifs et le principe d'information proactive des citoyennes et citoyens seront des priorités. La Ville s'engage à développer des processus transparents, avec des procédures simplifiées et une meilleure accessibilité des services numériques. Chaque citoyen et citoyenne pourra ainsi facilement accéder à l'information sur ses droits, les démarches à suivre et les services disponibles, sans avoir à entreprendre de démarches complexes ou redondantes.

• Des nouveaux services en ligne seront développés via la plateforme MyBXL, où les citoyennes et citoyens peuvent commander des documents et effectuer des demandes administratives à distance, avec un suivi en temps réel de leurs dossiers. La priorité sera mise sur les processus simples qui n'ont pas encore de traitement digitalisé. Cette initiative vise à améliorer l'accessibilité des services publics, réduire les délais de traitement et offrir une expérience plus fluide aux citoyennes et citoyens. Les services numériques devront être intuitifs et accessibles à tous.

• Des délais de rigueur seront instaurés pour des décisions ou réponses qui dépendent de l'organisation interne de la Ville (par exemple : réponses aux e-mails des citoyennes et citoyens…).

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES POUR TOUS LES PUBLICS

• Le choix de la modalité utilisée dans ses démarches administratives continuera à être garanti pour les citoyennes et citoyens : guichet, portail MyBXL, téléphone, e-mail, courrier et l'ensemble des contenus numériques resteront accessibles à toutes et tous aussi de manière matérielle.

• Une attention particulière aux personnes vulnérables sera mise en œuvre en mettant en place des services inclusifs. Des rendez-vous prioritaires seront offerts aux personnes en situation de handicap pour éviter les files d'attente, et des agents d'accompagnement spécialisés seront mis à disposition pour aider ces citoyennes et citoyens dans leurs démarches.

• Le bilinguisme des services (FR-NL) sera assuré.

• Des systèmes de traduction en langue des signes et des bornes accessibles pour les personnes à mobilité réduite seront installés aussi dans les bureaux de liaison.

• La Ville de Bruxelles assurera la continuité de la cellule Home qui se déplace à domicile, en maisons de repos ou dans les hôpitaux pour fournir les services administratifs aux personnes en incapacité de se déplacer au Brucity ou à nos antennes.

• Un parrainage interculturel via des habitantes et habitants bruxellois bénévoles sera instauré pour offrir un soutien personnalisé aux personnes ne parlant pas ou difficilement le français ou le néerlandais, ou ayant des difficultés de compréhension, pour les aider dans leurs démarches administratives et favoriser leur intégration.

• Analyser la possibilité d'élargir les heures d'ouverture.

• Renforcer la généralisation des rendez-vous avec l'administration afin de supprimer au maximum les files d'attente.

INCLUSION NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

• Le développement de l'outil MyBXL, le portail citoyen en ligne qui permet de gérer de nombreuses démarches administratives à distance, se poursuivra, en prenant en compte l'inclusion numérique.

• Pour ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques, des assistants numériques seront disponibles au Brucity et dans les bureaux de liaison pour les guider. Des formations spécifiques seront proposées pour aider ces personnes à utiliser les bornes et le portail numérique.

UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ VIA SES BUREAUX DE LIAISON

• L'accessibilité des services État civil et Population à toutes les citoyennes et les citoyens, sur l'ensemble du territoire sera garantie via l'augmentation des services et/ou des prestations proposés dans les différents bureaux de liaison de la Ville, en fonction de l'évolution démographique et sociologique des quartiers.

ACCUEIL PERSONNALISÉ POUR LES NOUVEAUX HABITANTS ET HABITANTES

• Des soirées d'accueil pour les nouveaux habitants et habitantes de Bruxelles continueront à être organisées pour leur permettre de découvrir les services communaux et d'obtenir des informations pratiques. Lors de ces soirées, des démonstrations des bornes numériques et des explications sur MyBXL et les différents services de la ville seront proposées.

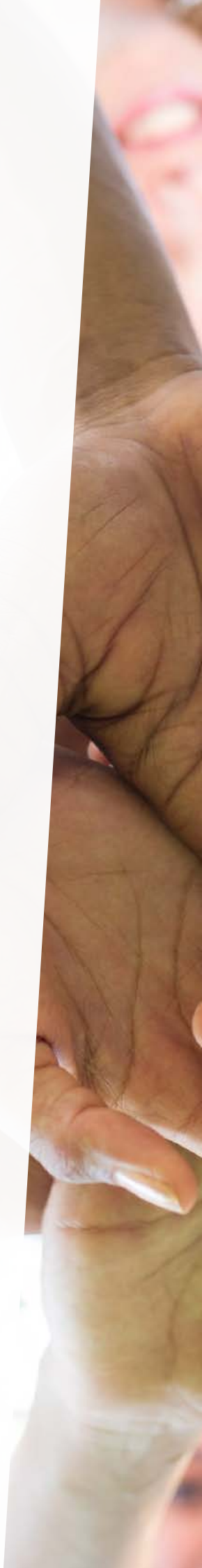

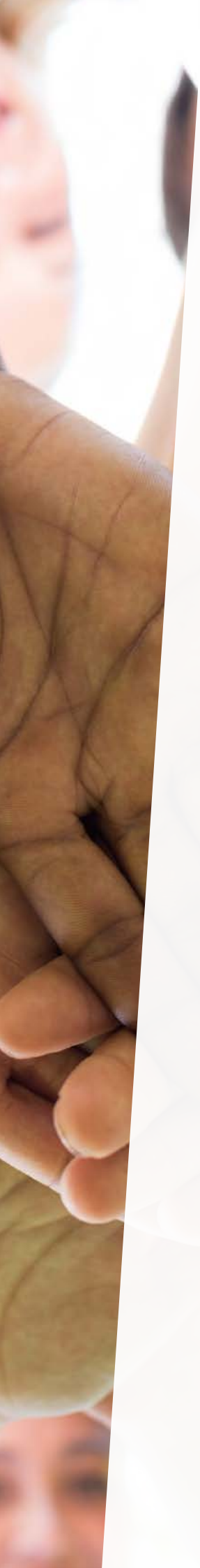

UN SERVICE PUBLIC À L'ÉCOUTE ET EN CONSTANTE AMÉLIORATION

• La relation entre les citoyennes et citoyens et les services administratifs sera le cœur de la politique de la majorité en proposant des outils de feedback et des enquêtes de satisfaction en temps réel, via des applications mobiles ou des bornes interactives à Brucity. Cela permettra aux citoyennes et citoyens de donner leur avis sur les services reçus et de proposer ensuite des améliorations.

• Des formations continues seront dispensées au personnel administratif pour mieux répondre aux besoins des citoyennes et citoyens, y compris la gestion de situations délicates et la prise en compte des besoins des différents groupes de population, comme les personnes en situation de handicap ou âgées.

AMÉLIORATION DES SERVICES DANS LES CIMETIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE

• Une permanence du service Décès sera mise en place le week-end et les jours fériés pour les demandes urgentes (rapatriements…).

• Prévoir une salle d'accueil pour les familles qui souhaitent une inhumation au cimetière de Bruxelles.

• Des nouvelles parcelles multiconfessionnelles seront créées pour répondre aux besoins des différentes communautés religieuses.

• La rénovation des monuments funéraires classés se poursuivra notamment au cimetière de Laeken ainsi que la mise en valeur du patrimoine funéraire.

• Un service de recyclage des matériaux funéraires sera mis en place, permettant aux familles de bénéficier de pierres tombales à prix réduit.

• Une attention particulière sera accordée aux conditions d'enterrement des indigents.

CONTRÔLE ET PLAINTES

• La lutte contre les unions de complaisance et les fraudes liées aux reconnaissances de paternité sera poursuivie.

• La lutte contre les marchands de sommeil et les fausses domiciliations sera renforcée en optimisant la coordination entre les services compétents (urbanisme, affaires citoyennes, police, etc.).

© Photo by Adobe Stock

14

FINANCES LOCALES ET BUDGET

© Photo by Adobe Stock

UN BUDGET AU SERVICE DES BRUXELLOISES ET BRUXELLOIS

Le budget de la Ville de Bruxelles doit être un outil au service des citoyennes et des citoyens, géré avec rigueur et ambition pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Une gestion budgétaire responsable impose de maîtriser les dépenses, d'investir intelligemment et de limiter la pression fiscale sur les Bruxelloises et les Bruxellois.

Nous nous engageons à renforcer la transparence, à optimiser les ressources disponibles et à exiger un financement équitable des autres niveaux de pouvoir.

Par une gouvernance moderne et des choix stratégiques, nous voulons garantir des services publics efficaces, encourager l'activité économique et soutenir des projets structurants pour l'avenir de notre Ville.

Notre priorité : mettre chaque euro dépensé au service du bien commun, sans compromis, ni sur l'efficience, ni sur l'excellence des services publics.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA VILLE DE BRUXELLES

• Organiser des séances d'information publique par l'administration communale pour expliquer le budget communal et les comptes, afin d'assurer une gestion claire et d'engager les citoyennes et les citoyens dans la compréhension et le contrôle des finances publiques.

• Évaluer régulièrement l'efficacité des politiques publiques pour assurer que chaque dépense génère des résultats concrets et mesurables au bénéfice des habitantes et des habitants.

• Publier un inventaire complet des subsides octroyés par la Ville et évaluer régulièrement leur impact afin de garantir leur pertinence.

• Mettre en ligne un outil accessible aux citoyennes et aux citoyens pour les budgets, les dépenses et l'état d'avancement des grands projets, renforçant ainsi l'implication et la transparence.

• Mettre en place un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour assurer une adéquation optimale entre les besoins des services publics et les effectifs employés.

• Implémenter des systèmes de gestion intégrés pour automatiser et améliorer les processus administratifs, réduire les doublons et faciliter les interactions entre les différents départements communaux.

• Renforcer les mécanismes d'audit interne et de contrôle pour garantir une gouvernance irréprochable, avec des règles strictes en matière d'éthique publique.

• Mener un audit d'I-City.

• Examiner l'ensemble des procédures au niveau du CPAS de la Ville de Bruxelles afin d'optimiser sa gestion et mieux contrôler ses dépenses.

• Réaliser une étude d'impact économique préalable dans le cadre de la mise en place de grands projets.

• Exiger des gouvernements fédéral et régional une étude d'impact préalable à tout projet de réglementation concernant les pouvoirs locaux, notamment en termes financiers ou de gestion.

Assurer un juste financement pour agir dans les domaines prioritaires

• Poursuivre les investissements dans la rénovation des espaces publics et l'entretien des équipements (écoles, crèches, salles de sport), tout en priorisant les projets qui réduisent les charges récurrentes, comme l'isolation des bâtiments pour diminuer les dépenses énergétiques.

• Maximiser les subsides (régionaux, fédéraux, européens) pour financer les investissements de manière stratégique.

• Exiger des autorités communautaires une contribution accrue pour les infrastructures scolaires, en rappelant que les frais liés à l'administration de l'Instruction publique doivent être pris en charge par la Ville, mais que les bâtiments scolaires relèvent d'une responsabilité communautaire urgente.

• Réclamer au gouvernement fédéral et régional une réforme du financement des pensions des fonctionnaires, en alignant les charges des pouvoirs locaux sur celles des Communautés et Régions.

• Exiger la suppression de la TVA sur les travaux d'infrastructure communale pour alléger la charge des investissements publics.

• Faire pression sur le gouvernement fédéral pour financer les zones de police à hauteur des nouvelles réalités démographiques et sociales et des missions confiées par la réforme des polices.

• Garantir un financement juste pour les CPAS, notamment en demandant au Fédéral de couvrir intégralement le revenu d'intégration sociale.

OPTIMISER LA FISCALITÉ

• Simplifier la fiscalité pour les entreprises et les particuliers et réduire les charges administratives afin de rendre Bruxelles plus attractive pour l'investissement.

• Alléger la fiscalité pour les jeunes entrepreneuses et entrepreneurs.

• Renforcer la perception des taxes sur les incivilités pour lutter efficacement contre les comportements antisociaux.

• Réformer la redevance sur l'occupation de la voirie en exonérant les travaux de rénovation énergétique et les petits chantiers.

• Augmenter la fiscalité dissuasive sur les immeubles laissés à l'abandon en renforçant leur taxation et en en assurant une meilleure perception.

Optimiser les dépenses de la Ville

• Supprimer les doublons administratifs entre Ville et CPAS ou entre services communaux (ex. : BME/Brufête), réduire les frais de fonctionnement et internaliser les études coûteuses.

• Centraliser les trésoreries des ASBL communales pour créer une véritable «banque de la Ville» et optimiser la gestion des deniers publics.

• Maintenir la dette à un niveau maximal de 10 % du budget annuel en poursuivant une gestion active et disciplinée.

• Promouvoir les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics pour encourager les circuits courts et limiter le dumping social.

• Favoriser les achats groupés avec d'autres communes ou entités régionales afin de réaliser des économies d'échelle.

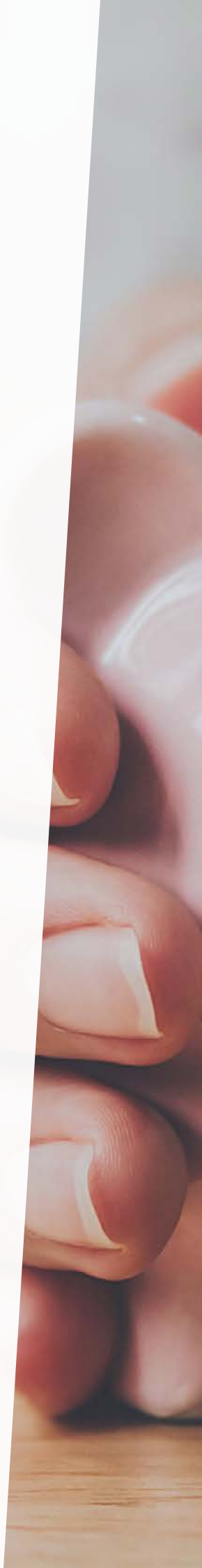

© Photo by Adobe Stock

15

RESSOURCES HUMAINES

© Photo by Adobe Stock

La Ville de Bruxelles compte dans son administration près de 4.000 agents et agentes auxquels s'ajoutent les enseignantes et enseignantes et le personnel des institutions scolaires et parascolaires.

Le département des Ressources humaines (RH) est donc un service d'appui transversal essentiel, à l'écoute et qui travaille dans un esprit de coopération. Il permet le bon fonctionnement de tous les autres départements de la Ville de Bruxelles et, par la même occasion, permet à tous nos concitoyens et concitoyennes de bénéficier de services de qualité.

Un service public de qualité nécessite un personnel compétent, à l'écoute du citoyen et de la citoyenne et accessible à tous. Un service public efficace exige également de s'adapter et d'innover régulièrement dans son organisation.

Ainsi, sont à l'étude le rapprochement de divers services d'appui de la Ville et du CPAS afin d'uniformiser les pratiques, d'optimiser les ressources et d'avoir une cohérence accrue ainsi qu'une mobilité possible plus importante.

Vu les contraintes budgétaires, la Ville devra gérer la croissance et garantir la qualité des services rendus tout en maîtrisant la charge salariale du personnel.

Il est dès lors important :

- d'accroître l'excellence opérationnelle et la performance de l'administration dans un contexte d'optimisation des ressources ;
- de s'adapter en permanence ;
- de mettre en œuvre le plan de formation continue ;
- d'avoir un personnel motivé et compétent qui se sent bien au travail ;
- de développer une gestion RH toujours plus dynamique, équitable et juste ;
- de rechercher et de promouvoir les talents et la diversité ;
- de veiller, dans le cadre du contrat de travail, à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;

Les enjeux du département RH pour cette législature seront :

- l'optimalisation des ressources et des effectifs ;
- l'attractivité en tant qu'employeur pour attirer les talents, en particulier dans les fonctions critiques ;
- l'inclusion et la diversité pour qu'elles soient perçues comme positives ;
- les synergies à développer entre les services d'appui de la Ville et du CPAS ;
- l'adaptation et la gestion dynamique du cadre ;

Et en collaboration avec les autres départements :

- la lutte contre l'absentéisme en développant un environnement de travail qualitatif, motivant et sécurisant pour favoriser la reprise du travail ;
- le maintien de la motivation des travailleurs et travailleuses et en particulier des 55+ ;
- le renforcement des capacités managériales ;

Concernant la définition de la neutralité et de l'impartialité de l'État visant la cohérence régionale, la Ville de Bruxelles demandera prioritairement à la Région de Bruxelles-Capitale de fixer le cadre législatif et son application aux agentes et agents de l'État.

Durant cette législature, nous comptons :

En termes de gestion des Ressources Humaines :

• Gérer la croissance et garantir la qualité des services rendus tout en maîtrisant la charge salariale du personnel.

• Prévoir des solutions pour des afflux de demandes saisonnières ou fluctuantes.

- Prévoir des affectations temporaires dans les services faisant face à un afflux de demandes, avec une formation adaptée pour les agentes et agents concernés.
- Recruter des étudiantes et étudiants pour des tâches temporaires.
- Créer des équipes transversales «volantes», composées d'agentes et agents expérimentés et flexibles, capables de renforcer temporairement les services.
- Analyser la possibilité/l'intérêt de recruter des intérimaires pour permettre le remplacement temporaire d'une agente ou d'un agent pour des tâches spécialisées, voire des tâches urgentes.

• Privilégier la mobilité interne lorsque c'est possible pour offrir des opportunités de développement professionnel et favoriser l'épanouissement des agentes et des agents.

• Réformer et accélérer les processus de promotion afin d'améliorer la motivation et la rétention des talents.

• Améliorer le taux de présentéisme en travaillant sur les profils et la motivation et en établissant un plan bien-être au travail :

- Identifier les causes de l'absentéisme pour lutter contre ce phénomène de manière plus efficace, en s'appuyant sur un plan de santé et de bien-être au travail. Il est important de veiller à ce que chaque collaboratrice et collaborateur se sente motivé grâce à des actions qui promeuvent la satisfaction, la diversité, l'inclusion, le bien-être, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que l'autonomie des agentes et agents dans un environnement de travail convivial.
- Garantir une communication interne qui privilégie une culture d'entreprise axée sur le bien-être, le sentiment d'appartenance et le développement d'un réseau professionnel.
- Développer une politique de réintégration active et positive des travailleuses et travailleurs absents de longue durée.

• Assurer une gestion dynamique du personnel basée sur les besoins de l'organisation et d'indicateurs objectifs.

• Évaluer et, s'il échet, opter pour un nouvel organigramme agile adapté à l'évolution des besoins internes et externes.

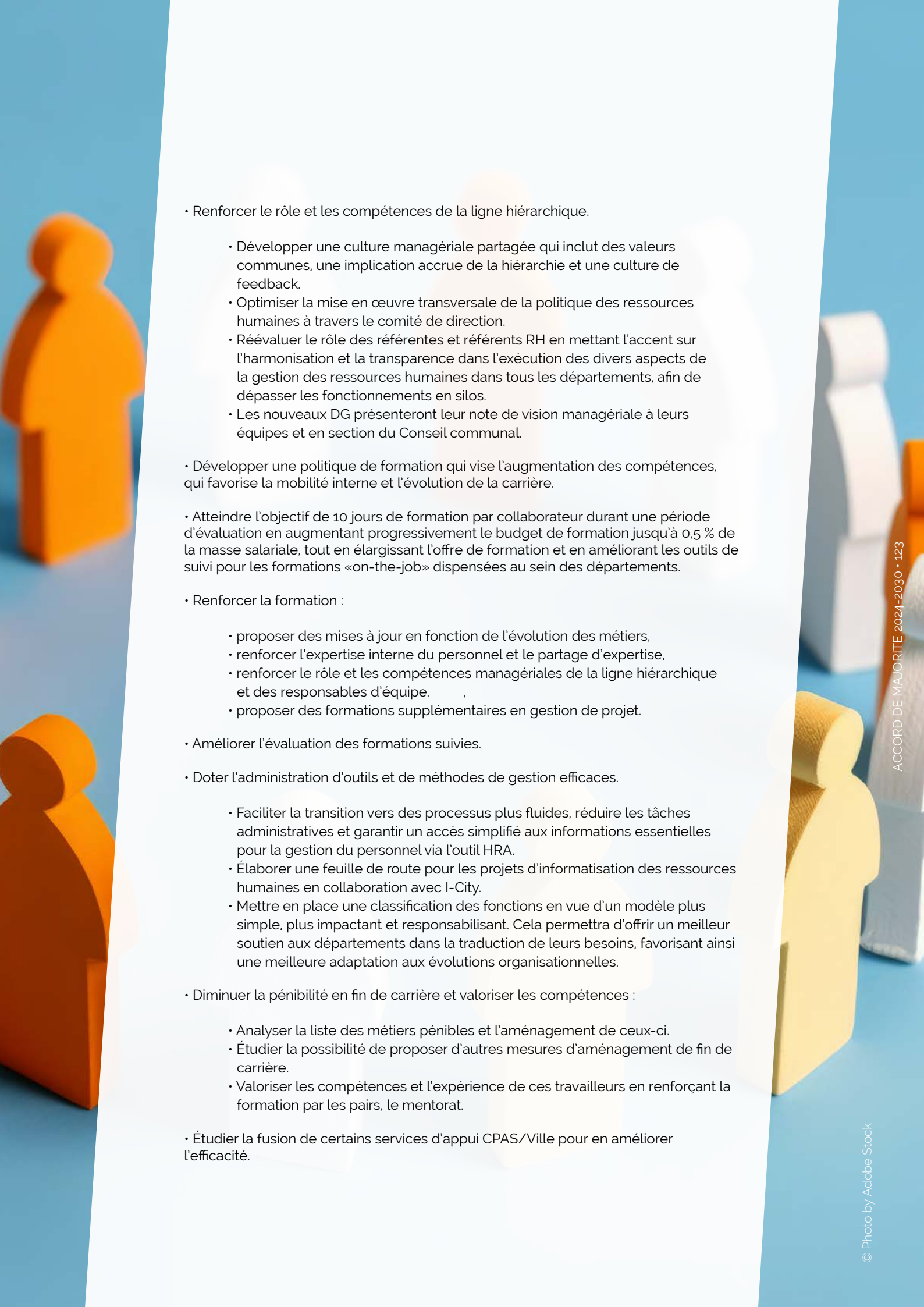

• Renforcer le rôle et les compétences de la ligne hiérarchique.

- Développer une culture managériale partagée qui inclut des valeurs communes, une implication accrue de la hiérarchie et une culture de feedback.
- Optimiser la mise en œuvre transversale de la politique des ressources humaines à travers le comité de direction.
- Réévaluer le rôle des référentes et référents RH en mettant l'accent sur l'harmonisation et la transparence dans l'exécution des divers aspects de la gestion des ressources humaines dans tous les départements, afin de dépasser les fonctionnements en silos.
- Les nouveaux DG présenteront leur note de vision managériale à leurs équipes et en section du Conseil communal.

• Développer une politique de formation qui vise l'augmentation des compétences, qui favorise la mobilité interne et l'évolution de la carrière.

• Atteindre l'objectif de 10 jours de formation par collaborateur durant une période d'évaluation en augmentant progressivement le budget de formation jusqu'à 0,5 % de la masse salariale, tout en élargissant l'offre de formation et en améliorant les outils de suivi pour les formations «on-the-job» dispensées au sein des départements.

• Renforcer la formation :

- proposer des mises à jour en fonction de l'évolution des métiers,
- renforcer l'expertise interne du personnel et le partage d'expertise,
- renforcer le rôle et les compétences managériales de la ligne hiérarchique et des responsables d'équipe. ,
- proposer des formations supplémentaires en gestion de projet.

• Améliorer l'évaluation des formations suivies.

• Doter l'administration d'outils et de méthodes de gestion efficaces.

- Faciliter la transition vers des processus plus fluides, réduire les tâches administratives et garantir un accès simplifié aux informations essentielles pour la gestion du personnel via l'outil HRA.
- Élaborer une feuille de route pour les projets d'informatisation des ressources humaines en collaboration avec I-City.
- Mettre en place une classification des fonctions en vue d'un modèle plus simple, plus impactant et responsabilisant. Cela permettra d'offrir un meilleur soutien aux départements dans la traduction de leurs besoins, favorisant ainsi une meilleure adaptation aux évolutions organisationnelles.

• Diminuer la pénibilité en fin de carrière et valoriser les compétences :

- Analyser la liste des métiers pénibles et l'aménagement de ceux-ci.
- Étudier la possibilité de proposer d'autres mesures d'aménagement de fin de carrière.
- Valoriser les compétences et l'expérience de ces travailleurs en renforçant la formation par les pairs, le mentorat.

• Étudier la fusion de certains services d'appui CPAS/Ville pour en améliorer l'efficacité.

© Photo by Adobe Stock

En matière de recrutement :

• Promouvoir une fonction publique forte, inclusive, attractive et valorisante, permettant d'attirer et de garder les talents et de transmettre une image positive sur le marché de l'emploi.

• Développer la marque « employeur public exemplaire » (attirer, motiver, retenir les candidates et candidats).

- Élaborer une stratégie de communication et de marketing territorial visant à mettre en avant la politique, les activités, la culture d'entreprise, les valeurs et le rôle social de la Ville en tant qu'employeur.
- Étendre la marque employeur de la Ville au CPAS et à ses entités satellites.

• Veiller à la diversité des équipes et des métiers (origine, âge, handicap, genre…) dans tous les services et à tous les niveaux de responsabilité.

• Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap afin de rencontrer l'objectif de 3% de l'emploi total, notamment en renforçant les partenariats avec des écoles professionnelles.

• Établir un processus de recrutement plus rapide.

• Favoriser la mixité dans les emplois « genrés » (GDP, crèches, balayeurs…) via

- des campagnes pour attirer des profils ;
- la sensibilisation du personnel à l'accueil d'agentes et agents du genre minoritaire ;
- la prise en compte de la diversité dans les différents processus de recrutement et de promotion.

• Améliorer la sélection, le suivi des candidatures et le retour systématique auprès des candidates et candidats.

• Améliorer la collaboration avec ACTIRIS.

• Accentuer le rôle de la Ville en matière d'Insertion Socio Professionnelle en renforçant les contrats d'insertion (art 60, stage first, Programme de Transition Professionnelle, ALE, …) en collaboration avec le CPAS et la Maison de l'Emploi. avec possibilité d'embauche des agentes et agents qui ont une évaluation positive.

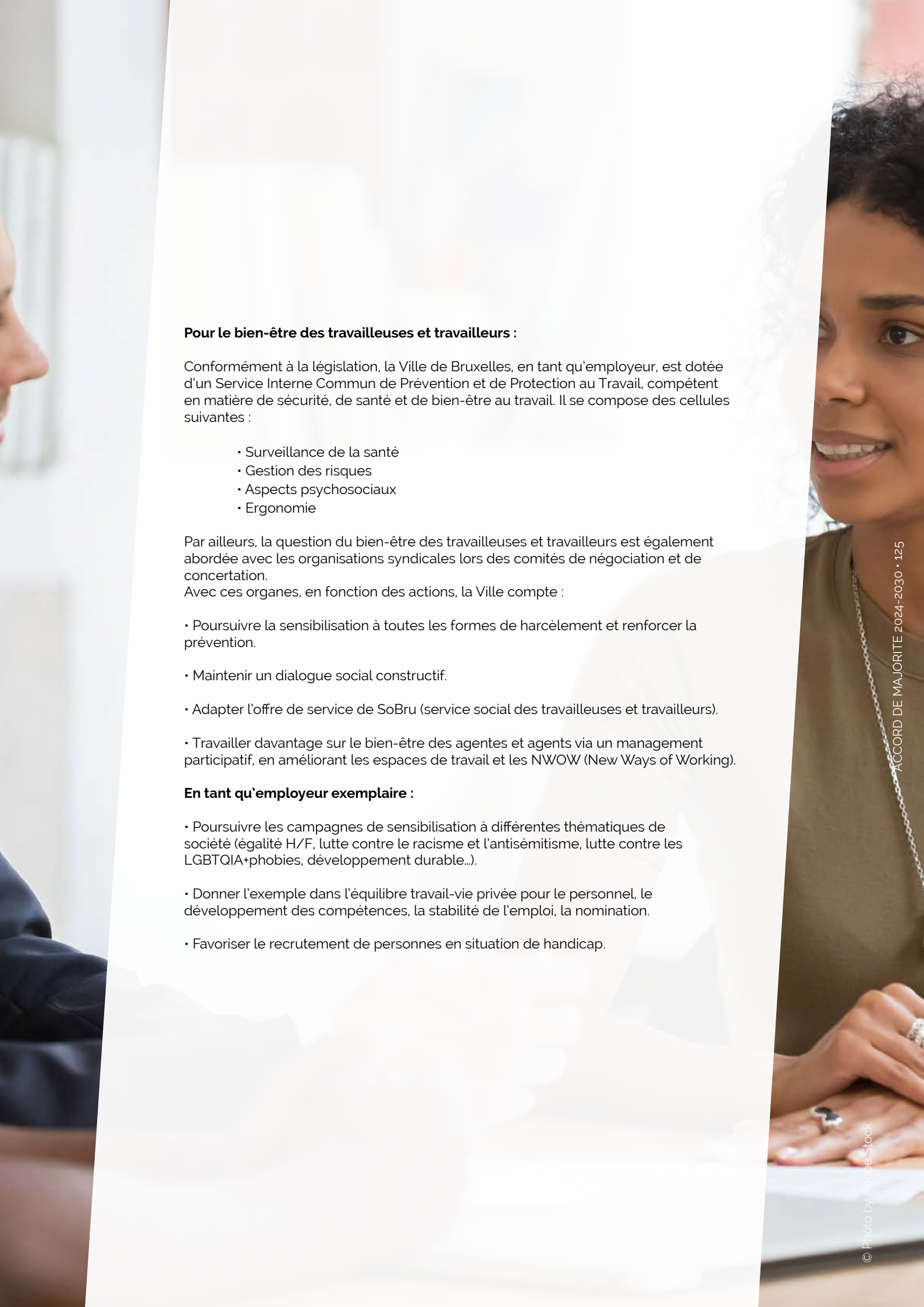

Pour le bien-être des travailleuses et travailleurs :

Conformément à la législation, la Ville de Bruxelles, en tant qu'employeur, est dotée d'un Service Interne Commun de Prévention et de Protection au Travail, compétent en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail. Il se compose des cellules suivantes :

- Surveillance de la santé
- Gestion des risques
- Aspects psychosociaux
- Ergonomie

Par ailleurs, la question du bien-être des travailleuses et travailleurs est également abordée avec les organisations syndicales lors des comités de négociation et de concertation.
Avec ces organes, en fonction des actions, la Ville compte :

• Poursuivre la sensibilisation à toutes les formes de harcèlement et renforcer la prévention.

• Maintenir un dialogue social constructif.

• Adapter l'offre de service de SoBru (service social des travailleuses et travailleurs).

• Travailler davantage sur le bien-être des agentes et agents via un management participatif, en améliorant les espaces de travail et les NWOW (New Ways of Working).

En tant qu'employeur exemplaire :

• Poursuivre les campagnes de sensibilisation à différentes thématiques de société (égalité H/F, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, lutte contre les LGBTQIA+phobies, développement durable…).

• Donner l'exemple dans l'équilibre travail-vie privée pour le personnel, le développement des compétences, la stabilité de l'emploi, la nomination.

• Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap.

© Photo by Adobe Stock

16

SANTÉ

© Photo by Adobe Stock

La Ville de Bruxelles se distingue par l'importance de son secteur en matière de santé. L'autorité communale est directement impliquée dans l'Hôpital Universitaire de Bruxelles (HUB), qui regroupe l'Hôpital Erasme, l'Hôpital des Enfants et l'Institut Jules Bordet. Elle est également active auprès du CHU Saint-Pierre et du CHU Brugmann. De plus, la Ville joue un rôle clé dans le réseau IRIS, et ses hôpitaux participent au réseau locorégional Chorus. Nous constituons ensemble un des plus larges réseaux fournisseurs de soins en Europe.

Notre association doit permettre à la population de notre capitale mais aussi aux personnes venant du monde entier de se faire soigner dans nos hôpitaux de pointe.

Peu importe le niveau de revenu, les patients et patientes sont évidemment soignées de la même manière par un corps médical d'une compétence extraordinaire, et bénéficient d'un service qui ne l'est pas moins.

Ce qui a toujours fait notre spécificité bruxelloise c'est la connexion de la médecine de proximité à la recherche médicale de haut niveau.

En plus de la poursuite d'une médecine de qualité, accessible et innovante, les hôpitaux bruxellois font également face à des défis en matière de santé financière. Il est indispensable d'atteindre ces prochaines années, une soutenabilité financière et budgétaire, avec l'ensemble des pouvoirs publics concernés.

GARANTIR DES SOINS DE QUALITÉ

• Renforcer les collaborations avec les Universités partenaires, dans les domaines de l'enseignement et de la recherche scientifique.

• Poursuivre la politique ambitieuse d'investissement dans les équipements médicaux de pointe.

• Veiller à mener une politique d'attractivité pour attirer les talents médicaux.

• Devenir le centre de référence belge pour le traitement du cancer grâce à l'accréditation OECI obtenue pour l'Institut Jules Bordet, la concentration des activités oncologiques en son sein (avec une attention particulière aux adolescents et aux jeunes adultes), et des disciplines de pointe comme l'immuno-oncologie.

• Renforcer la spécialisation des services de l'Hôpital des Enfants, du CHU Saint-Pierre et du CHU Brugmann pour offrir aux patients et patientes des centres de référence, créer de la complémentarité et veiller à garder des synergies productives entre les Hôpitaux de la Ville de Bruxelles.

• Développer de nouveaux trajets de soins entre les hôpitaux publics, l'hôpital académique, les maisons de repos et de soins, les maisons médicales, les soins à domicile et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de la première ligne de soins.

• Soutenir les initiatives visant à améliorer l'usage du néerlandais par nos prestataires de soins de santé afin de garantir un service bilingue.

GARANTIR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS ET LA QUALITÉ DE SOINS

• La Ville veut continuer à être la garante d'un accès aux soins pour toutes et tous, tant d'un point de vue financier que de la proximité par rapport aux habitants et habitantes. Les enjeux liés à la qualité des soins sont eux aussi plus qu'essentiels et celle-ci peut être mise à mal par la pénurie de personnel soignant et, dans certaines disciplines, par une concentration insuffisante des activités de pointe qui ne sont pas supportées par des volumes suffisants. Face aux enjeux liés à la qualité des soins d'une part, et financiers d'autre part, les rapprochements entre les hôpitaux de la ville doit se poursuivre et il faut assurer que les activités hospitalières soient correctement et systématiquement référées entre ces hôpitaux.

• La création de l'H.U.B. permet de bénéficier d'un grand ensemble académique réunissant l'Hôpital Erasme, l'Institut Jules Bordet et l'Hôpital des Enfants. Nous voulons maintenant consolider ce regroupement hospitalier par la reconnaissance du nouvel Institut Jules Bordet comme un des meilleurs centres européens de lutte contre le cancer, via son accréditation par l'OECI.

• De même, le projet de groupement entre le CHU Saint-Pierre et les hôpitaux d'Iris-Sud vise également la création d'un ensemble médical public porté principalement par des médecins indépendants.

• Ces deux projets majeurs doivent être soutenus sans jamais aboutir à la création de deux ensembles concurrents. Au contraire, dans le respect des deux projets médicaux et de leurs spécificités, des synergies médicales et de gestion doivent être créées et devenir structurelles. Une attention particulière sera portée au CHU Brugmann pour que dans le respect de ses spécificités et du pôle famille-enfant qu'il offre avec l'hôpital des enfants, en concertation, il ne soit pas à l'écart des mouvements de rapprochement entre les hôpitaux de la Ville qui sont indispensables, en concertation avec les structures concernées.

• Faire face aux défis financiers, aux besoins d'investissement, liés aux investissements, notamment informatiques, aux achats, à la qualité des soins et aux normes d'activité, en renforçant la politique commune entre l'H.U.B., le CHU Saint-Pierre et le CHU Brugmann.

• Etudier l'élargissement du réseau IRIS des hôpitaux publics bruxellois à d'autres institutions hospitalières et d'autres acteurs de soins de première ligne, notamment les maisons de repos et de soins, les maisons médicales et les soins à domicile.

• Etablir un inventaire des pénuries et des spécialités médicales dans lesquelles les délais d'attente sont longs. A côté de l'enjeu essentiel de l'accessibilité financière, l'accès rapide à la médecine générale ou à des spécialistes dans la santé mentale, est un enjeu aussi important.

• Faciliter la prise de rendez-vous dans nos hôpitaux et élargir les consultations aux soirées, voire permettre certains examens la nuit.

• Œuvrer à garantir la qualité de vie des personnes atteintes de maladies démentielles telles que l'Alzheimer, en menant des actions concrètes en collaboration avec les ligues Alzheimer francophone et néerlandophone dans le cadre de la charte européenne « Ville Amie Démence ».

• Œuvrer à garantir la qualité de vie des personnes atteintes de la drépanocytose, en menant des actions concrètes en collaboration avec les associations qui œuvrent pour la sensibilisation et l'information sur la drépanocytose.

• Etudier la création d'une maison de soins psychiatriques (MSP) d'une capacité de 60 lits pour répondre aux besoins de ce type de public qui, sur le plan purement médical, n'a pas sa place dans les unités de soins psychiatriques des hôpitaux bruxellois. Cette MSP serait la première institution de ce genre en Région de Bruxelles-Capitale. Elle constituerait également une alternative concrète à l'hébergement de ces personnes fragilisées par des structures commerciales non agréées, dans des conditions scandaleusement attentatoires à la dignité humaine.

• Renforcer le soutien au réseau de maisons médicales existant sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de services psychosociaux et de santé mentale, notamment en termes de locaux, d'infrastructures.

• Dans le même objectif, établir une stratégie de collaboration structurelle entre les maisons médicales et les hôpitaux, notamment pour augmenter l'accessibilité, l'interconnexion dans des soins qui sont de plus en plus souvent caractérisés par une prise en charge à la fois hospitalière et ambulatoire, à savoir « médecin près de chez vous ».

• Poursuivre la politique de conventionnement entre, d'une part, la Ville de Bruxelles et son CPAS et, d'autre part, les médecins exerçant sur le territoire communal.

• Encourager et soutenir activement la création d'un cadastre des nouvelles maisons médicales de proximité ainsi que des praticiens indépendants, tout spécialement dans les quartiers les plus faiblement desservis et ceux qui sont les plus exposés dans les années à venir, selon l'Observatoire de la santé et du social de la COCOM. Dans ce cadre, ceux-ci pourraient s'appuyer notamment sur la mise à contribution du patrimoine immobilier de la Régie foncière et du CPAS.

• Renforcer l'offre de service de soins à domicile du CPAS (CAPA-SAD-SAF), tout spécialement à destination des personnes à mobilité réduite et des personnes aînées qui perçoivent une pension limitée mais choisissent de rester à leur domicile.

• Simplifier les procédures administratives de l'aide médicale urgente (AMU) au sein du CPAS, et tendre à les harmoniser avec l'aide de la Fédération des CPAS Bruxellois, de manière à en faciliter l'obtention et la portabilité en cas de déménagement de l'ayant-droit.

• Assurer, via les travailleuses et travailleurs sociaux du CPAS, une information systématique et complète des ayants droit sur leurs droits et les possibilités de suivi médical.

• Etudier la création d'une polyclinique à NOH, permettant d'organiser notamment des consultations multidisciplinaires (gynécologique, dermatologique, etc.).

• Etudier les possibilités de stationnement spécifique du corps médical et autres prestataires de la santé à domicile, en collaboration avec la Région et les hôpitaux.

• Étudier la faisabilité de mettre en place un service accessible par téléphone pour obtenir un premier rendez-vous médical en ligne (cfr start up HUB).

ASSURER UNE MEILLEURE POLITIQUE DE PRÉVENTION

• Poursuivre la sensibilisation aux risques et la prévention (MST, alcool, toxicomanie, etc…), en milieu festif et à l'occasion de manifestations culturelles de la Ville de Bruxelles, en particulier auprès des jeunes.

• Étudier l'opportunité de la mise en place, en collaboration avec les hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles, de campagnes périodiques de vaccination, dont les sans-abris et les enfants fréquentant ses écoles de devoirs (tuberculose, diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, rougeole, rubéole, oreillons, hépatite B, HPV…).

• Pérenniser, en 2025 puis en 2028, le label « Ville Rose » décerné à Bruxelles, en continuant à s'engager activement dans la lutte contre le cancer du sein en menant des actions concrètes de sensibilisation, d'information et de prévention, avec l'aide de l'asbl partenaire « Think Pink ».

• Organiser régulièrement, en collaboration avec les institutions concernées, la Ville de Bruxelles et les hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles, des campagnes de dépistage du cancer (sein, colorectal, prostate…) à destination des usagers bruxellois.

© Photo by Adobe Stock

• Organiser à fréquence régulière (ex. : « Octobre Rose ») des campagnes de prévention (mammographies, cancer, diabète…) au sein du CPAS et des Maisons de Quartier.

• Encourager le dépistage du cancer dès le plus jeune âge.

• Développer, avec l'association belge des pharmaciens, le dépistage du diabète via les pharmacies de quartier : test hémoglobinique, ou plus précisément au test de l'hémoglobine glyquée (HbA1c). Ce test est un examen sanguin utilisé principalement pour mesurer la moyenne de la glycémie (taux de sucre dans le sang) sur une période de deux à trois mois. Il est couramment utilisé dans la gestion et le diagnostic du diabète.

• Sensibiliser au dépistage de la drépanocytose.

• Adopter un plan de lutte contre les addictions (drogue, tabac, alcool, jeux) et la mauvaise alimentation (sensibilisation des élèves).

• Encourager la création de Maisons médicales et de réseaux de santé ainsi qu'une collaboration entre ces acteurs et les hôpitaux de la Ville.

• Attacher une attention spécifique à la santé des personnes LGBTQIA+, en soutenant et en pérennisant le nouveau projet Grands Carmes, en renforçant la sensibilisation autour du VIH et de l'hépatite C.

• Adopter une stratégie ambitieuse pour atteindre l'objectif "Bruxelles 0 nouvelle infection VIH", grâce notamment à une meilleure promotion de la PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition). C'est une stratégie de prévention médicale qui consiste à prendre un médicament antirétroviral afin de réduire considérablement le risque d'être infecté par le VIH, le virus responsable du SIDA.

• Protéger le statut d'aidant proche, en plaidant auprès des autres niveaux de pouvoir pour instaurer un vrai droit de répit, en créant et en soutenant des lieux existants de répit exclusivement réservés aux aidants et aidantes proches et étudier la possibilité de leur accorder une prime.

SOUTIEN FINANCIER AUX HÔPITAUX

Depuis plus de vingt ans, la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles ont ouvert un large chantier qui vise à assainir les finances et les déficits hospitaliers tout en maintenant l'excellence de la qualité des soins et en rénovant l'infrastructure de la qualité hospitalière.

Il y a néanmoins beaucoup de défis devant nous. Même s'ils ont joué un rôle extraordinaire salué unanimement durant la pandémie de Covid19, le secteur de la santé doit être soutenu et nous devons mener une politique énergique pour attirer les professionnels et professionnelles de la santé vers ce secteur souvent en pénurie de personnel. D'un point de vue financier, le secteur des hôpitaux est fragilisé et la situation est encore plus critique pour les hôpitaux publics, qui ont des charges spécifiques importantes qui ne sont pas suffisamment financés en lien avec le SIEG et la charge de pensions des personnes statutaires.

• Poursuivre une politique hospitalière forte et innovante en favorisant les rapprochements, les services partagés et la consolidation financière pour garantir une qualité de soins à la population bruxelloise à la pointe des nouvelles technologies. Pour ce faire, nous veillerons à :

- Monitorer étroitement l'évolution du déficit des structures hospitalières, et en particulier celles pour lesquelles les communes sont actionnaires.
- Diminuer la charge financière des services administratifs en les regroupant entre les différents hôpitaux pour gagner en efficacité et en synergie et ainsi allouer davantage de moyens aux soins et au personnel soignant.

- Encourager la mise en place de projets pilotes en intelligence artificielle au sein des hôpitaux via la réunion des expertises existantes et un pilotage centralisé.
- L'impact de la LEZ sur l'accessibilité des hôpitaux bruxellois par les patients et patientes en provenance des deux autres Régions sera étudié, notamment l'impact sur les malades chroniques ou les pathologies lourdes et de longue durée ayant besoin de soins réguliers.

FACILITER L'ACCÈS ADMINISTRATIF DES USAGERS DU CPAS

Réaliser une étude coûts/bénéfices de la digitalisation des cartes santé et d'une décentralisation dans leur octroi et leur suivi.

UNE APPROCHE GLOBALE FACE AU DÉFI DES DROGUES À BRUXELLES

Comme d'autres capitales européennes, Bruxelles est confrontée à un défi majeur lié à l'augmentation de la consommation de stupéfiants dans toutes les couches de la société et à l'expansion violente du trafic de drogue. Ces phénomènes menacent à la fois la cohésion sociale et la stabilité des institutions, rendant indispensable une action concertée et efficace.
Pour relever ce défi, la Ville de Bruxelles s'appuie sur une politique réaliste fondée sur quatre piliers : prévention, réduction des risques, soin et répression. Cette stratégie, globale et intégrée, guide les actions menées depuis les années 1990, époque où des programmes spécifiques ont été développés en collaboration avec des partenaires clés. Parmi eux, trois opérateurs historiques jouent un rôle essentiel : le Service d'accompagnement psychosocial du CPAS, la Maison d'Accueil Socio-Sanitaire (MASS) et l'asbl TRANSIT. Ces structures permettent de construire des parcours de soins adaptés, tout en renforçant les liens avec les populations les plus précarisées, dans un esprit de cohésion sociale.

Fidèle à sa volonté de ne laisser personne sur le bord de la route, la Ville entend poursuivre ses efforts et innover pour répondre aux enjeux actuels et futurs. En s'appuyant sur des bases scientifiques solides, elle continuera à soutenir et à développer des dispositifs adaptés, pour relever les défis complexes liés aux phénomènes d'assuétude et renforcer la résilience de la société bruxelloise.

La Ville s'engage à mettre en place une politique de lutte contre les stupéfiants se basant sur 4 piliers : **la prévention, la réduction des risques, le soin et la répression.**

Il s'agira de :

• Poursuivre la formation des travailleurs et travailleuses de première ligne afin de faciliter la prise de contact et d'optimiser les orientations vers des parcours de soins.

• Garantir l'accès d'un grand nombre de personnes toxicomanes à la structure répondant à leurs attentes ainsi qu'à celles de la population générale (soulagement de l'espace public et diminution des nuisances liées à la consommation de drogues).

• Renforcer le travail de proximité et de terrain, notamment à travers la présence accrue des travailleuses et travailleurs de rue pour aller au contact des populations les plus précarisées et réduire les risques chez ceux qui cumulent de nombreux facteurs d'exclusion en vue de les amener vers un trajet de soin.

• Pérenniser le financement et assurer le développement des services d'aide et de soins existants ayant démontré leur efficacité : Maison d'Accueil socio-sanitaire – M.A.S.S., Service d'accompagnement psychosocial du CPAS – S.A.S. et asbl Transit qui propose, pour sa part, une offre de services diversifiée et accessible 24h/24, y compris l'hébergement de crise.

© Photo by Adobe Stock

DES PRIORITÉS CIBLÉES POUR UNE PRÉVENTION EFFICACE

• Renforcer la réflexion des projets de diversification de l'offre de soins tels que le traitement assisté par diacétylmorphine (TADAM).

• Concernant la salle de consommation à moindres risques (SCMR), le financement de la Ville de Bruxelles est conditionné à l'offre de parcours thérapeutiques visant à réduire et à mettre fin à la consommation de drogues.
Nous mènerons ce travail en collaboration avec les hôpitaux, notamment le CHU Brugmann et l'Hôpital Saint-Pierre et Transit, dans le but de lutter contre la problématique de l'assuétude aux drogues dures.
Cette structure sera la seule autorisée sur le territoire de la Ville de Bruxelles mais sera complémentée par des services mobiles.

• Une évaluation annuelle des impacts de la SCMR sur son environnement proche sera menée et la sécurité aux abords sera renforcée (patrouilles mobiles, caméras, agents BRAAVO, éclairage public).

• Il sera également plaidé auprès des pouvoirs publics concernés pour la création de nouvelles places dans les programmes de désintoxication.

LUTTER PLUS FERMEMENT ET DURABLEMENT CONTRE LES RAVAGES DES DROGUES

• Mettre en place des campagnes de prévention ciblées, en collaboration avec le CPAS, pour protéger nos quartiers et nos familles des ravages liés à la consommation de drogues. Ces actions auront pour objectif de prévenir et responsabiliser en transmettant un message clair : les drogues détruisent les individus et fragilisent notre société.

• Des actions éducatives inscrites dans la durée seront privilégiées, pour sensibiliser efficacement à long terme et prévenir les comportements à risque.

• En milieu scolaire : nos jeunes doivent être formés dès leur plus jeune âge pour comprendre les conséquences graves de la consommation de drogues, tant sur leur santé que sur leur avenir. Nous voulons renforcer l'éducation au discernement et à la responsabilité individuelle, afin qu'ils soient armés pour résister aux tentations destructrices et rejeter les comportements dangereux.

• En milieu festif : nous reconnaissons que certains environnements, comme le monde festif ou le chemsex, sont propices à des pratiques dangereuses. Ces pratiques détruisent la santé des consommateurs. Nos campagnes viseront à :

  - Réduire les pratiques addictives émergentes grâce à une prévention ciblée.
  - Responsabiliser les acteurs du monde festif pour éviter la banalisation des drogues.

• Anticiper et contrer les nouvelles tendances : les nouvelles drogues (crack, protoxyde d'azote, drogue du zombie) posent des défis croissants. Nous agirons pour mieux détecter ces nouvelles tendances, en renforçant les contrôles, en sensibilisant les publics concernés et en proposant des mesures dissuasives contre leur diffusion.

• Lutter contre les maladies infectieuses : les drogues, en particulier les injections ou certaines pratiques à risque, favorisent la propagation de maladies infectieuses comme l'hépatite C. Nous renforcerons les campagnes de sensibilisation avec un message de responsabilité personnelle, tout en déployant des dispositifs de prévention ciblés pour éviter que ces pratiques ne deviennent un fardeau sanitaire pour notre société.

• Rester à l'écoute des besoins de la population et de ses préoccupations en les conviant régulièrement à des séances d'information.

© Photo by Adobe Stock

17

PARTICIPATION CITOYENNE

© Photo by Adobe Stock

Il est temps de redonner à notre démocratie un souffle nouveau, fondé sur la transparence, la responsabilité et l'efficacité. Nous croyons en une gouvernance politique moderne qui s'appuie sur des outils innovants pour garantir une information claire et précise des citoyennes et citoyens sur l'état d'avancement des projets et des plans adoptés. Chaque euro dépensé doit être justifié, chaque engagement tenu.

Nous voulons offrir aux habitantes et habitants des moyens concrets de participer activement au développement de leur quartier et de leur ville, tout en assurant que leur voix soit véritablement prise en compte. Mais participation ne signifie pas immobilisme : les décisions doivent être rapides, pragmatiques et orientées vers des résultats concrets. Ce renouveau démocratique doit s'appuyer sur des évaluations rigoureuses pour garantir une gestion agile, rationnelle et adaptée aux besoins réels des citoyennes et citoyens.

La commune, en tant que pilier local de notre démocratie, doit assumer pleinement son rôle de catalyseur d'initiatives et de projets. Les responsables politiques doivent s'appuyer sur les forces vives de notre société : les citoyennes et citoyens. qui entreprennent, innovent et investissent dans leur quartier. C'est par cette alliance entre rigueur, responsabilité et participation que nous construirons une ville plus inclusive et prospère.

UN PACTE CITOYEN POUR UNE DÉMOCRATIE LOCALE RENOUVELÉE

Dans ce cadre, nous nous engageons à élaborer dès le début de la législature un Pacte Citoyen, qui énoncera clairement les engagements de la Ville envers ses personnes administrées en matière d'information, de participation effective, de représentation, d'association et de service. Notre ambition est d'amplifier la participation citoyenne, en renforçant les capacités des habitantes et habitants à s'investir dans la vie publique, en allouant des budgets aux initiatives citoyennes, et en élargissant significativement et de manière encadrée leur rôle dans les processus décisionnels.

Le Pacte Citoyen définira notamment les principes directeurs et les priorités de la Ville pour renforcer la transparence, la collaboration avec les citoyens et citoyennes et leur implication dans les processus décisionnels.

Nous voulons être ambitieux que ce soit en termes de capacité des citoyens et citoyennes désireux de s'investir dans la vie de la cité, en termes de budgets dévolus aux initiatives citoyennes ou d'espace à donner aux citoyens et citoyennes dans le processus décisionnel.
Notre ambition est d'amplifier la participation citoyenne en renforçant les capacités des habitantes et habitants à s'investir dans la vie publique. Cela inclura notamment la mise en oeuvre de :

• plateformes numériques inclusives, telles que le portail 'Mon idée, notre action' ou le Digital Twin, qui permettront aux citoyennes et citoyens de soumettre des idées et de mieux visualiser les projets en cours ;

• conseils de quartier modernisés, qui deviendront des espaces de dialogue central pour coordonner les attentes locales et suivre les projets de proximité ;

• dispositifs pour les jeunes, afin de les impliquer activement dans la définition des politiques publiques et de favoriser leur engagement civique.

• dispositifs pour les seniors, afin de les impliquer activement dans la définition des politiques publiques et de favoriser leur engagement civique.

Le Pacte Citoyen sera également un outil de suivi et d'évaluation, garantissant une transparence totale sur l'avancement des engagements pris et une adaptation continue aux besoins exprimés par les citoyens et citoyennes. Il constituera ainsi une charte vivante, évolutive et connectée aux attentes concrètes des habitants et habitantes.

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION

Pour permettre une participation active et éclairée à la gestion de la cité, il est essentiel que les citoyens et citoyennes disposent d'une information complète, accessible et actualisée. Dans le respect de la réglementation sur l'accès aux documents administratifs et dans le respect de la protection des données à caractère privé, nous renforcerons l'information citoyenne en faisant de la transparence et de l'évaluation objective et mesurable, les règles de base de l'action politique et administrative.

Nous systématiserons la publication des différents plans stratégiques et opérationnels de la Ville et de leur rapport d'évaluation périodique, accompagnés de résumés synthétiques pour en faciliter la compréhension par le grand public. De plus, nous rendrons également accessible aux citoyennes et aux citoyens le nouveau Géoportail de la Ville dans lequel toutes les informations disponibles sont organisées par thématiques et cartographiées pour que toute Bruxelloise et tout Bruxellois puisse s'informer sur un chantier en cours ou programmé dans son quartier.

S'agissant des projets urbains portés par la Ville et son CPAS, nous renforcerons la qualité de l'information et de la communication communale sur le terrain (panneaux d'information sur les projets, flyers …).

Grâce aux nouvelles technologies, nous créerons également un Digital Twin et un Cityverse en ligne, permettant de visualiser de façon immersive et en animations 3D, le rendu et les impacts des différents projets urbains programmés, incluant par exemple les espaces publics, les bâtiments, et les aménagements paysagers. Développer une véritable participation inclusive, en diversifiant les outils et approches pour garantir l'inclusion de tous les citoyens et toutes les citoyennes. Nous souhaitons permettre à chacune et chacun de collaborer et dialoguer davantage avec l'administration et ses élus et élues.

RAPPROCHER LES ÉLUS ET LES CITOYENS

• Relancer les forums de quartier, en collaboration avec la Présidence du Conseil communal et le CPAS, avec la possibilité de mise en avant d'une thématique selon les problématiques rencontrées dans le quartier ou de projets spécifiques.

• Renforcer la participation citoyenne en permettant des réunions hybrides (présentiel/visioconférence) et après les heures de travail (en soirée et les samedis matin par exemple), pour faciliter la participation des personnes en activité.

• Tenir des séances exceptionnelles du Conseil communal à l'Hôtel de Ville.

• Terminer la refonte du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, en y incorporant des éléments ayant trait à la participation citoyenne.

• Étudier la mise en place des séances d'informations publiques expliquant le budget communal, y compris pour des projets spécifiques de grande envergure.

COLLABORER AVEC LE SECTEUR ASSOCIATIF ET LE MONDE ENTREPRENEURIAL

Dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, nous voulons renforcer la capacité, la responsabilisation et la mobilisation du tissu associatif citoyen. Cet objectif sera atteint via plusieurs mesures concrètes :

- soutenir et renforcer des capacités des associations locales ;
- encourager la participation active dans les projets de rénovation urbaine ;
- faciliter l'accès aux ressources pour les associations ;
- renforcer la communication et la collaboration avec l'administration locale ;
- valoriser le rôle des associations dans la dynamique urbaine ;
- assurer une gouvernance inclusive et transparente.

• Mettre des espaces, des locaux et du matériel à disposition des associations et collectifs de quartier et jeunes entrepreneuses et entrepreneurs, pour qu'ils puissent se réunir plus aisément et travailler sur leur projet. Ces demandes de mise à disposition se feront via l'outil du Géoportail.

• Soutenir les projets citoyens vecteurs de cohésion sociale et d'implication citoyenne dans la vie de quartier, à l'instar de la « Fête des voisins » et les rues à jeux.

• Proposer des activités collectives régulières (ateliers de cuisine, de jardinage, cours de langues, cours de danse, etc.) qui favorisent la mixité sociale, l'apprentissage partagé et l'enrichissement des liens sociaux d'une manière durable.

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PARTICIPATION GRÂCE À UNE MÉTHODOLOGIE PARTAGÉE

• Développer une boite à outils interne à la Ville sous forme de fiches méthodologiques afin de capitaliser l'expérience et les solutions acquises et faciliter les futurs processus participatifs. La Ville souhaite former les agentes et agents concernés à l'utilisation de ces fiches.

• Publier les résultats des projets participatifs pour garantir la transparence et maintenir l'engagement citoyen.

ÉTENDRE ET DIVERSIFIER LES FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

• Étudier l'organisation des référendums et des consultations populaires sur des sujets importants de l'activité communale, sur proposition du Collège du Bourgmestre et des Échevins, en veillant à un seuil minimum de participation.

• Mettre en place une seule plateforme numérique pour rendre le processus décisionnel plus participatif, inclusif et réactif. Chaque association pourrait déposer une idée relative à l'amélioration de la Ville.

  - Les propositions pourront être soumises par tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices de manière simple et rapide. Chaque idée pourra être commentée et enrichie par la communauté, favorisant un véritable débat public et une collaboration active entre personnes citoyennes, élues et expertes.
  - La plateforme serait accessible à toutes et tous, avec des fonctionnalités adaptées pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour les différentes tranches d'âge et profils de citoyennes et de citoyens. Des sessions d'information seraient organisées pour familiariser les habitants avec l'outil et encourager la participation.

• Organiser à mi-législature des 'audits populaires' annuels, en associant les habitantes et habitants au plus près dans l'évaluation des services de la Ville. Cette évaluation grandeur nature sera organisée pour un ou plusieurs départements et services de la Ville, comme une grande enquête de satisfaction étalée sur l'année : visites de terrain, rencontres avec les agents et agentes, journées portes ouvertes, questionnaire de satisfaction, panel d'usagères et d'usagers, notes électroniques, etc. Les habitantes et habitants auront l'occasion de mieux connaître leurs services tout en évaluant leur travail. Des recommandations seront ensuite extraites de ces longs 'audits populaires' et le Collège sera chargé de les mettre en oeuvre.

MODERNISER ET AMÉLIORER LE RÔLE DES CONSEILS DE QUARTIERS ET LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS PARTICIPATIFS

• Poursuivre l'évolution, moderniser et améliorer le rôle des Conseils de quartier afin qu'ils deviennent véritablement le coeur de la démocratie des quartiers. Nous transformerons les Conseils de quartier en véritables moteurs de la démocratie locale à Bruxelles.

© Photo by E. Danhier

Ces Conseils deviendront des espaces de dialogue et de concertation où chaque citoyen ou citoyenne pourra activement contribuer aux décisions touchant son quartier. En collaboration avec les habitants et habitantes, nous moderniserons ces structures pour qu'elles soient plus inclusives et accessibles.

Nous introduirons une plateforme numérique pour faciliter la participation : plateforme en ligne, consultations citoyennes en temps réel, et suivi transparent des projets locaux. Ainsi, les citoyens et citoyennes pourront proposer des idées, suivre l'évolution des aménagements, et participer directement aux choix qui façonnent leur environnement.

Ces Conseils de quartier joueront également un rôle d'intermédiaire et de vecteur d'informations entre les habitants et habitantes et la Ville, en veillant à ce que les préoccupations locales soient prises en compte et que les projets répondent aux attentes. Ils deviendront des relais essentiels pour améliorer la qualité de vie, renforcer la proximité et encourager une gouvernance participative, garantissant un suivi transparent et structuré des actions communales.

Notre objectif est de faire des Conseils de quartier des instances centrales de la démocratie bruxelloise, en impliquant chaque citoyen et citoyenne dans la construction de l'avenir de notre Ville. Ils auront un rôle concret dans la mise en oeuvre de projets locaux grâce à un système de suivi rigoureux, comprenant des rapports publics réguliers et un tableau de bord en ligne permettant aux habitants et habitantes de suivre l'évolution des projets.

En outre, chaque Conseil de quartier disposera de mécanismes formels pour émettre des recommandations au Collège communal, et bénéficiera de budgets participatifs pour concrétiser les propositions des citoyens et citoyennes. Cette transformation vise à donner aux Conseils de quartier un pouvoir décisionnel réel, permettant une véritable participation des habitantes et habitants à la gestion de leur environnement. Ainsi, les Conseils de quartier joueront un rôle central non seulement pour revitaliser la démocratie, mais aussi pour faire émerger des solutions concrètes aux défis locaux.

• Proposer une méthodologie alternative pouvant répondre aux besoins des citoyens et citoyennes tout en tenant compte des contraintes techniques et administratives des services de la Ville.

• Intégrer les projets des budgets participatifs déposés par les citoyens et citoyennes dans la programmation des services de la Ville, en assurant leur prise en compte dans le cadre des priorités budgétaires annuelles. Cette programmation constituerait le cadre des budgets participatifs, permettant une meilleure coordination entre les projets citoyens et les actions de la Ville.

Les projets ainsi développés pourraient bénéficier de l'expertise conjointe des citoyens et citoyennes et des services communaux, garantissant ainsi un accompagnement technique et une mise en oeuvre plus fluide. De plus, un suivi régulier des projets intégrés serait mis en place, avec des points de contrôle pour évaluer leur avancement et assurer la transparence du processus. En ce sens, chaque projet citoyen deviendrait une véritable collaboration entre les habitantes et habitants et l'administration, avec des résultats concrets et mesurables.

RENFORCER LES DISPOSITIFS FAISANT PARTICIPER LES JEUNES À LA CHOSE PUBLIQUE

• Promouvoir le service citoyen fédéral.

• Former les éducateurs et éducatrices de rue et les enseignants et enseignantes à sensibiliser les jeunes à l'importance des commémorations et manifestations citoyennes. Cette démarche permettra aux jeunes de mieux comprendre l'histoire collective de leur quartier, de s'identifier aux luttes et aux épreuves des générations précédentes. En les impliquant activement, les jeunes développeront un sentiment d'appartenance et de respect envers le patrimoine commun, tout en valorisant les récits de toutes les communautés qui composent leur quartier, et plus largement Bruxelles.

• Former un Conseil communal des jeunes et des enfants de la Ville de Bruxelles jouant un rôle d'intermédiaire entre les jeunes et le Conseil communal, en collaboration avec le service de la participation et la Présidence du Conseil communal.

© Photo by Adobe Stock

© Photo by Adobe Stock

UNE VILLE PLUS RÉSILIENTE

18. Transition climatique, développement durable et environnement

18

TRANSITION CLIMATIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La transition écologique, le développement durable et la protection de l'environnement forment un triptyque indissociable pour relever les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre siècle. Ces principes fondamentaux sont au cœur de notre projet pour garantir un avenir où les ressources naturelles sont préservées, les émissions de gaz à effet de serre réduites, et les inégalités sociales et territoriales combattues.

Nous construisons une Ville à taille humaine, sans clivage urbain ni séparation spatiale, qui, dans chaque quartier, fournit aux habitantes et habitants, de manière égale, emplois, logements abordables, équipements et services publics et privés de qualité, commerces, transports en commun, aires de jeux et espaces verts. Le droit à la ville passe par le droit à un environnement sain et habitable pour tous nos concitoyens et concitoyennes. C'est pourquoi nous voulons doter la Ville d'un véritable bouclier écologique face aux aléas climatiques. L'écologie urbaine entend précisément conjuguer principe de solidarité, développement économique et qualité de l'environnement.

Les mesures mises en œuvre dans ce cadre visent à ce que tout un chacun et chacune ait un accès égal aux espaces publics et puisse s'émanciper et s'épanouir dans un environnement sain et une ville agréable à vivre. Elles apportent, ce faisant, une réponse locale à une inquiétude universelle devant le dérèglement climatique qui affecte notre planète. Environnement dégradé, pollution de l'air, raréfaction des ressources, gaspillage des biens et surproduction de déchets constituent des menaces pesant sur l'habitabilité des villes.

La Ville a adopté un Plan Climat qui définit une vision et des objectifs responsables, clairs et ambitieux pour opérer progressivement la transition écologique nécessaire, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et renforcer la résilience de la Ville, de son territoire et de ses habitantes et habitants face aux différents aléas climatiques.

Ce plan identifie des stratégies réalistes et des leviers spécifiques à mobiliser afin d'atténuer les impacts des activités de la Ville sur le changement climatique tout en adaptant son territoire et ses activités à ses conséquences inéluctables. Nous voulons aller plus loin en évaluant le plan, pour pouvoir en tirer toutes les conclusions et nous baser sur ces dernières pour apporter une vision au plus proche des besoins.

UNE VILLE QUI PREND LE CLIMAT AU SÉRIEUX, VIA SON PLAN CLIMAT ET SON PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE « BXL 2050 »

• Après avoir élaboré et adopté ces deux plans majeurs en termes de politique climatique et de développement urbain, nous nous attellerons à leur mise en œuvre effective ainsi qu'à leur évaluation objective régulière. Les citoyens, citoyennes et la société civile seront informés en toute transparence de leur évolution et de leurs impacts.

• Revoir le Plan Climat de la Ville de Bruxelles dans un premier temps pour identifier les politiques prioritaires et fixer des objectifs précis et mesurables, tout en établissant un mécanisme de suivi continu basé sur des indicateurs clés. Cette révision initiale serait suivie d'une évaluation bi-annuelle permettant d'adapter les actions et leur priorisation en fonction des résultats obtenus, des opportunités émergentes, et des engagements climatiques européens, belges et régionaux. Ce système garantirait une approche à la fois réactive et cohérente, tout en assurant un alignement constant avec les objectifs climatiques définis aux niveaux européen, belge et régional.

• Diminuer le nombre d'appels à projets pour mieux concentrer les ressources sur le financement de politiques publiques ambitieuses et structurées, capables de produire des résultats tangibles et durables pour les citoyens et citoyennes. Cette rationalisation impliquerait une mise en cohérence des appels à projets thématiques, en concertation avec la Région, afin de clarifier leur objectif et leur complémentarité, en particulier sur les thématiques environnementales et climatiques. Cela permettrait d'éviter toute confusion entre les différents dispositifs, comme ceux de Bruxelles Environnement, tout en maximisant leur efficacité et en garantissant une mise en œuvre coordonnée des objectifs du Plan Climat de la Ville de Bruxelles.

PROTÉGER ET PRÉSERVER LES ESPACES VERTS REMARQUABLES DE LA VILLE

• Préserver et protéger les espaces verts publics existants, notamment ceux qui ont une très haute valeur biologique : protection de la forêt urbaine et de certains espaces agricoles et potagers de pleine terre de NOH, protection partielle des espaces à valeur biologique du nord de Haren …

• Préserver le Petit Chemin Vert à Neder-Over-Heembeek.

• Préserver les vergers et potagers de Haren.

• Préserver le site exceptionnel du Donderberg.

• Préserver les arbres à haute tige et les arbres anciens qui sont en bonne santé. La protection des arbres remarquables classés au patrimoine naturel de la Région sera une priorité pour la Ville de Bruxelles et en cas de réaménagement de l'espace public, leur intégration au projet doit être la première option à privilégier. L'abattage, à l'inverse, étant la dernière.

VÉGÉTALISER LA VILLE POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE GLOBAL DES HABITANTS ET HABITANTES, RÉDUIRE L'IMPACT DES CANICULES ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ

• Garantir un accès pour tous à des espaces verts publics de qualité à proximité.

• Lancer un projet de « PLAN NATURE de NOH-Mutsaert » pour protéger et revaloriser la nature à Neder-Over-Heembeek – Mutsaert. Nous voulons relier les espaces naturels existants avec de nouveaux chemins, jardins et parcs. Cela comprend également la mise en valeur du patrimoine architectural. Notre objectif est d'offrir une nouvelle vision pour des quartiers plus beaux, plus sûrs et plus propres, où la nature est réhabilitée et mise en avant.

• Faire du Canal une zone de promenade agréable, propre et verdurisée en partenariat avec la Région (verdurisation et aménagement des berges, installation de pièges ou barrières à déchets sur le canal, installation d'îles flottantes pour permettre aux oiseaux de s'y poser et à la vie sous l'eau de se développer).

• Créer de nouveaux espaces verts publics, en soutenant la création de micro-forêts et de parcs de poche (pocket parks), en priorité dans les quartiers denses et déficitaires en espaces verts.

  • Identifier les zones spécifiques où la plantation d'arbres aura le plus grand impact, tant sur le plan environnemental que sur la qualité de vie des habitants et habitantes.
  • Encourager les partenariats avec les entreprises locales, les associations et les ONG pour financer une partie des plantations. En offrant de petites incitations fiscales, les entreprises – par ex domiciliées sur le territoire de la Ville - pourront participer activement à l'initiative et renforcer l'empreinte verte de la Ville.
  • Encourager la participation citoyenne, afin de stimuler l'implication de la population, par exemple en organisant des journées de plantation communautaires, où tous les habitants et habitantes volontaires peuvent participer. Ou encore en tenant des séances de sensibilisation dans les écoles de la Ville pour une implication des élèves dans ces actions.

• Aménager les parcs existants, notamment en améliorant la qualité environnementale : parc Maximilien dans le Quartier Nord, parc Meudon à NOH, parc Annie Cordy à Laeken…

• Poursuivre le développement des maillages verts et bleus communaux en cohérence et complémentarité avec les régionaux, tant comme soutien des modes de déplacement actifs que de la biodiversité.

• Aménager le maillage vert reliant la ZIR Van Praet à la cité Versailles en corridor biologique dédié aux modes actifs et à la biodiversité.

• Collaborer avec la Région à la réalisation du parc de la Sennette reliant le parc de la Porte de Ninove à la rue de la Bougie et au parc de la Rosaie.

• Poursuivre la renaturation de l'espace urbain : mener des projets-pilotes de dédensification, de désimperméabilisation et de végétalisation d'intérieurs d'îlots dans les quartiers densément bâtis et minéralisés. Développer une stratégie de désimperméabilisation des sols de la Ville de Bruxelles, et de végétalisation de son espace public et de son foncier.

• Mobiliser les bâtiments communaux et publics en activant leur potentiel de végétalisation des toitures et façades comme climatiseur naturel, outil de gestion des eaux de pluie et foyer d'accueil pour la petite biodiversité. Une attention particulière sera apportée à l'entretien de ces nouveaux dispositifs (apport d'engrais, arrosage, enlèvement des plantes adventices, dégagement des évacuations d'eau, …).

• Adapter nos territoires à la migration des espèces en valorisant et préservant des réservoirs de biodiversité, en identifiant les corridors écologiques, en créant des dispositifs d'accueil de la faune ou favorisant leur migration ; en réalisant un maillage sombre pour la faune nocturne et la flore.

• Créer un contexte favorable à la biodiversité au sein des projets urbains et architecturaux (intégration de nichoirs à insectes, abris pour oiseaux et chauve-souris, diversification des plantations et aménagements de petits plans d'eau en extérieur, etc.).

• Mettre en place des circuits écologiques dans les parcs historiques pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité et à l'histoire des espaces verts emblématiques de Bruxelles.

© Photo by E. Danhier

RENFORCER LES CAPACITÉS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET PLANTATIONS DE LA VILLE ; ENCOURAGER LES INITIATIVES DE VÉGÉTALISATION CITOYENNES

• Renforcer le service des Espaces verts en recrutant davantage d'agentes et agents qualifiés pour assurer l'entretien des nouveaux espaces verdurisés, les tâches de jardinage et le soin aux arbres, dans les parcs publics, les cimetières et en voirie.

• Assurer la formation en interne du personnel et la transmission du savoir et de l'expérience des plus anciens.

• Sur base de l'expérience de Bruxelles Environnement, confier la gestion et l'entretien de trois espaces verts de la Ville de Bruxelles à un partenaire spécialisé.

• Poursuivre le Plan Canopé (aménagements des parcs, plantation d'arbres, création de micro-jardins, ...) et mettre en place la Charte de l'arbre. A ce titre, la Ville créera une cartographie des arbres uniques, rares ou historiques sur le territoire de la Ville de Bruxelles, afin de valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel. De plus, la Ville entend sensibiliser le public à son importance écologique et culturelle et contribuer à sa préservation pour les générations futures. Les citoyennes et citoyens pourront y contribuer, notamment en signalant des arbres remarquables.

• Développer un plan Lumière et installer un éclairage public performant afin d'améliorer la sécurité dans et aux abords des espaces verts, tout en veillant à la quiétude des riverains et riveraines et à limiter la pollution lumineuse.

• Etudier la mise en place d'horaires d'ouverture et de fermeture des parcs en cas de nuisances ou d'usage inapproprié de ceux-ci la nuit, tout en s'assurant que les parcs soient bien gardés. De plus, la Ville mettra en place des caméras de surveillance dans les endroits clés et/ou problématiques des parcs.

• Valoriser les cimetières communaux comme espaces verts, zones naturelles et zones de calme.

    • Assainir le patrimoine arboré,
    • Engazonner les chemins,

• Développer, lorsque c'est possible, le recours à des auxiliaires animaux (moutons, chèvres) pour la tonte et l'entretien des zones vertes (écopâturage). Les animaux seront correctement surveillés pour éviter les accidents, les fuites ou les conflits avec les usagères et usagers des espaces publics.

• Privilégier, lorsque c'est judicieux, la plantation de haies vives, d'espèces vivaces et de plantes utiles à la nature (mellifères par exemple) au lieu des plantes fleuries annuelles traditionnelles.

• Privilégier les plantes comestibles (variétés indigènes et anciennes) : petits fruits, vergers qui génèrent de la convivialité lors de la récolte ou de leur entretien avec les habitants et habitantes dès le plus jeune âge.

• Prendre en compte le caractère allergène dans le choix des plantations, en particulier des arbres d'alignement et des graminées (pollens).

• Lutter contre les espèces végétales invasives.

• Entretenir et végétaliser les berges des étangs afin d'y promouvoir le retour des espèces indigènes et le déploiement des écosystèmes.

• Encourager les initiatives citoyennes et associatives dans les espaces privés et publics grâce au permis de végétaliser et au déploiement, sur tout le territoire, du projet « Ca Plante pour moi ! » permettant aux habitantes et habitants d'être épaulés et conseillés par des agentes et agents des espaces verts.

• Développer des primes environnementales communales à la végétalisation des intérieurs d'ilots.

• Développer les jardins familiaux et partagés et entamer le réaménagement des intérieurs d'ilots programmés dans le contrat de quartier Marolles.

• Systématiser les jardins pédagogiques dans les écoles et les crèches communales, afin de permettre aux enfants de se familiariser dès le plus jeune âge avec des concepts écologiques de base. Ces jardins offriraient une opportunité d'apprentissage pratique sur la biodiversité, le cycle de la nature et les pratiques de jardinage durables, tout en favorisant la découverte et l'expérimentation.

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE À DES FINS PRODUCTIVES, PÉDAGOGIQUES ET RÉCRÉATIVES

• Le manque d'espaces disponibles en milieu urbain pour de l'agriculture appelle des solutions innovantes afin de développer l'agriculture sur des surfaces inutilisées ou utilisées pour d'autres activités (agriculture hors-sol, agroforesterie, etc.).

- Protéger les terrains agricoles existants de l'urbanisation et travailler avec leurs exploitants et exploitantes pour assurer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- Tendre à la création d'une ceinture alimentaire en mobilisant les terrains agricoles de la Ville et de son CPAS pour permettre aux cuisines bruxelloises d'utiliser davantage de fruits et légumes biologiques, produits en circuit court.
- Profiter des nouveaux projets de développement publics et privés pour créer, tant que faire se peut, des potagers collectifs à destination des riverains et riveraines.
- Augmenter la plantation d'essences fruitières dans les espaces verts de la Ville et dans les espaces publics, quand c'est possible.

RENFORCER NOTRE POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU

• Mettre en œuvre le Plan communal de l'Eau adopté par la Ville en 2024, afin notamment d'encourager une consommation intelligente de l'eau, pour lutter contre le gaspillage et la précarité hydrique, en concertation avec la Région et le CPAS.

• Développer un maillage bleu bruxellois.

• Mettre en valeur et préserver le réseau hydrographique sur le territoire de la Ville de Bruxelles : développer sa présence et les usages qui y sont liés dans l'espace public et renforcer l'utilisation circulaire de l'eau dans l'espace public et les nouveaux bâtiments communaux.

• Collaborer avec la Région afin d'assurer la réalisation effective du projet de réaménagement du parc Maximilien et de mise à ciel ouvert de la Senne dans le quartier Nord.

• Lutter activement contre les inondations régulières du bas de Laeken et du quartier Nord. A ce titre, la Ville entend soutenir la Région via la mise en œuvre prioritaire de solutions alternatives, type « GIEP », à l'image de ce que fait la Ville dans le cadre du nouveau Parc des Sports, et, en dernier recours, d'un bassin d'orage de grande capacité.

• Limiter l'artificialisation des sols et imposer des mécanismes de compensation tels que des toitures vertes extensives ou des potagers en toiture.

• Déconnecter le plus possible les sites d'ampleur du réseau d'assainissement (Brugmann, stade national, palais des expositions, logements de la Cité modèle, etc.) et augmenter les dispositifs d'infiltration/stockage/récupération et de perméabilisation des sols.

• Développer les primes « eaux » actuelles pour l'aménagement de noues, la réalisation de travaux de perméabilisation, le placement de citernes à eaux de pluie… et proposer de nouvelles primes « Eau » (notamment pour encourager le placement de clapets anti-retours dans le périmètre du Quartier Nord sujet à inondations par remontée de la nappe phréatique) ainsi que des primes eau « sans frontière » pour le bassin versant de la vallée du Molenbeek.

© Photo by Adobe Stock

• Réduire la dépendance et les besoins de la Ville en eau de distribution, par le développement d'un réseau stratégique de citernes et bassins de stockage des eaux de ruissellements en vue de leur réemploi en période de sécheresse (remplissage des bassins et étangs, arrosage des plantations, nettoiement de l'espace public…).

• Améliorer le réseau d'avaloirs et d'égouts (vieillissant), notamment dans les quartiers les plus bas et les plus exposés aux écoulements des eaux pluviales.

• Aménager des rues jardins et rues éponges qui favorisent l'infiltration directe des eaux de pluie dans le parcellaire afin d'éviter la surcharge des réseaux d'égouts et les phénomènes d'inondations.

• Plaider l'installation de réseaux séparatifs dans les projets d'urbanisation ou les réaménagements d'espaces publics afin d'éviter le mélange des eaux grises et brunes et de réduire les coûts de retraitement de celles-ci à charge de la collectivité,

• Fixer des objectifs dans la couverture territoriale de la Ville en fontaines à eau potable (dans les parcs et installations sportives extérieures, sur les places publiques sujettes à ilots de chaleur, dans les espaces verts et lieux très fréquentés, à destination des habitants et habitantes, touristes et personnes sans abri, …). La Ville mènera une concertation avec la Région qui a son propre programme de fontaines, afin d'assurer la complémentarité et la cohérence des localisations choisies.

• En partenariat avec les intercommunales et Bruxelles Environnement, la Ville installera des stations de surveillance de la qualité de l'eau aux points névralgiques du réseau d'eau de la ville. Ces stations peuvent aider à détecter rapidement des anomalies de qualité (contamination, température, pH, etc.). Ces dispositifs permettront de garantir une eau potable de qualité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles.

• Étudier la mise en place d'un outil permettant aux habitantes et habitants de signaler tout problème d'eau (odeur, couleur, goût) en temps réel. Ces informations pourraient être rapidement transmises aux autorités compétentes pour une intervention rapide.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'AIR COMME RESSOURCE PARTAGÉE

• Objectiver le niveau de pollution grâce au déploiement de capteurs et d'outils de mesure (communaux et régionaux) supplémentaires équitablement répartis sur le territoire.

• Améliorer l'information de la population et la sensibiliser aux pics de pollution, au moyen d'un outil de diffusion cartographique accessible en ligne ou le recours aux cityplays situés sur le territoire de la Ville.

• Mesurer et améliorer, si besoin, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments communaux sensibles (crèches, écoles, hôpitaux, …).

• Poursuivre la transition du parc automobile de la Ville de Bruxelles et de son CPAS (réduction, diversification, multimodalité, mutualisation et électrification).

• Après révision, poursuivre la mise œuvre du Plan Climat pour :

  - Limiter les émissions de gaz à effet de serre de l'administration communale (exemplarité) et des acteurs socio-économique du territoire.
  - Limiter les conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé publique (pollution de l'air) grâce à la diminution de la circulation automobile, en particulier aux abords des écoles, maisons de retraite et hôpitaux (personnes vulnérables), et à des installations de chauffage plus performantes.

TENDRE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE DE LA VILLE ET DE SON TERRITOIRE À L'HORIZON 2050

• Viser une efficacité énergétique exemplaire du bâti communal.

• Poursuivre le programme d'isolation et de rénovation des logements sociaux du Foyer Laekenois et du Logement Bruxellois afin de réduire les factures énergétiques des habitantes et habitants précarisés.

• Rénover massivement les logements de la Régie foncière et du CPAS : isolation thermique et nouvelles installations de chauffage pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

• Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de la Ville de Bruxelles de 40% (par rapport à 2008).

• Atteindre - un PEB moyen C+ pour l'ensemble des bâtiments administratifs, de la Ville et du CPAS, les crèches, écoles, piscines, centres sportifs et lieux culturels.

• Rénover le parc de logements sociaux (SISP) selon la priorisation à 2030 établie par le plan de rénovation pour s'inscrire dans l'objectif régional d'atteindre un niveau PEB moyen C+ en 2040.

• Parvenir au saut de classe en 2033 pour les logements les plus énergivores (PEB F et G) du CPAS et de la Régie Foncière.

• Veiller à l'approvisionnement à 100% de la Ville en électricité verte d'ici 2030.

• Valoriser, quand c'est possible, les toitures plates de la Ville avec une fonction climatique (photovoltaïque, thermique, végétalisation, blanchiment, …).

• Utiliser, dès la conception d'un projet de rénovation ou de travaux de toiture, l'outil « Des Toits Vivants » qui identifie les fonctions climatiques pouvant être allouées à la toiture des bâtiments ; mettre en œuvre les recommandations de valorisation de l'étude « Des Toits Vivants » pour les sites prioritaires identifiés qui le permettent et qui ne nécessitent pas de travaux de rénovation à court terme.

• Garantir la sécurité d'approvisionnement de la Ville en énergies socialement et environnementalement responsables, et renforcer l'autonomie énergétique de la Ville en développant la production énergétique locale durable et son partage.

• Continuer à développer le parc photovoltaïque de la Ville de Bruxelles et exploiter systématiquement le potentiel des toitures plates de son patrimoine public et privé.

• Promouvoir des réseaux de chaleur dans les zones densément peuplées, en intégrant cette priorité dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, tout en évaluant le potentiel des technologies comme la géothermie, la riothermie (récupération des calories des eaux d'égout) et les micro-unités de biomasse. La Ville facilitera l'accès à la voirie pour la mise en place de ses infrastructures et encouragera l'utilisation d'énergies locales et décarbonées dans les bâtiments publics pour réduire l'empreinte carbone. La Ville soutiendra de plus des projets énergétiques innovants en partenariat public-privé en collaboration avec la Région.

• Réaliser un premier quartier à énergie positive au quartier Nord, et un lieu d'expérimentation pilote des nouvelles technologies de production, de valorisation et de partage de l'énergie ; répliquer le dispositif sur d'autres territoires après une analyse fine du modèle par des experts et des pistes concrètes d'amélioration. Piloter et accompagner le développement de systèmes de partage et des communautés d'énergie entre partenaires publics et stimuler l'émergence de communautés d'énergie privées, notamment par le biais des programmes de rénovation urbaine régionaux.

© Photo by Adobe Stock

• Renforcer l'intégration des critères de réduction de la consommation énergétique et de l'impact environnemental dans les marchés publics de la Ville de Bruxelles.

• Pour mieux informer, aider et accompagner les Bruxellois dans leurs projets de rénovation et d'isolation, la Ville de Bruxelles complètera et renforcera l'accompagnement régional Homegrade. Cela peut se faire par une coordination étroite avec Homegrade, en simplifiant l'accès aux informations, en renforçant les actions locales et en accompagnant les citoyens et citoyennes dans le processus administratif et financier. Grâce à cette approche complémentaire, la Ville peut maximiser l'impact de Homegrade, tout en apportant un soutien supplémentaire à sa population, là où il est nécessaire.

• Renforcer l'initiative de financements supplémentaires et complémentaires aux primes régionales, pour soutenir la rénovation énergétique et le développement de moyens de chauffage alternatifs, et pour chercher de nouvelles sources de financement :

  - La Ville pourrait mettre en place un partenariat avec des fonds d'investissement privés spécialisés dans la transition énergétique. Ces fonds pourraient être utilisés pour co-financer des projets de rénovation énergétique dans des quartiers ciblés, en échange d'un retour sur investissement via des économies d'énergie réalisées.
  - Lancer des plateformes de crowdfunding pour financer des projets de rénovation énergétique dans des quartiers spécifiques. Par exemple, des propriétaires ou des communautés de voisins pourraient collectivement financer des projets de rénovation énergétique et de chauffage alternatif dans leurs bâtiments. Ce modèle permettrait de lever des fonds de manière décentralisée et de créer un engagement local dans la transition énergétique.
  - La Ville pourrait créer un fonds de transition énergétique citoyenne alimenté par des investissements privés et publics et permettant aux citoyens et citoyennes de participer financièrement à des projets écologiques dans leurs quartiers. Ce modèle de financement participatif pourrait être particulièrement attractif pour les citoyens et citoyennes souhaitant soutenir la transition énergétique tout en bénéficiant d'un retour sur investissement sous forme de réductions sur leurs factures d'énergie ou d'autres avantages.

• Soutenir activement la rénovation énergétique des habitations occupées par les propriétaires et les copropriétés, en partenariat avec les associations actives dans cette compétence, pour favoriser l'accès aux primes. La Ville pourrait également développer des programmes de financement ciblés pour les copropriétés qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique en commun. Des financements spécialement adaptés aux propriétaires d'appartements ou aux copropriétés anciennes pourraient être proposés, en tenant compte des contraintes spécifiques de ces formes d'habitation.

• Faciliter et amplifier le développement des communautés d'énergie, notamment dans les copropriétés.

• La Ville mettra en place une démarche de rénovation et d'isolation par quartier, permettant de concentrer les ressources et de réduire les coûts grâce aux économies d'échelle. Cette approche facilitera la planification des travaux et maximisera les résultats en termes de performance énergétique et de réduction de la consommation. Si la Ville ne respecte pas les délais fixés pour la rénovation de ces bâtiments, la vente au secteur privé sera envisagée en dernier recours, pour garantir des travaux rapides et efficaces. La privatisation de certains bâtiments publics permettrait de libérer des fonds publics.

• Lever les freins au développement de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques. En parallèle, nous souhaitons mettre en place des « Charging Energy Hubs », pour répondre aux besoins de logistique électrique et du transport des marchandises, qui assurent l'approvisionnement des entreprises, habitants et habitantes, chantiers et usines, ainsi que la commercialisation de la production économique.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE LOCALE, CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

• Faire de Bruxelles un territoire « Zéro déchet » en développant des systèmes de gestion circulaire des déchets comme ressources potentielles.

• Développer une stratégie de valorisation des biodéchets de la Ville de Bruxelles : la Ville valorise déjà près de 90% de ses déchets verts grâce à son site de compostage de NOH. Afin d'organiser la valorisation des biodéchets générés dans les crèches, écoles, hôpitaux et autres activités, la Ville financera l'acquisition et l'installation de composts d'entreprise sur sites et la formation des usagères et usagers au tri des déchets et à la gestion des compostières.

• Réduire la quantité de biodéchets transportés vers l'incinérateur par l'installation de composts collectifs enterrés, dans tous les quartiers.

• Afin de promouvoir une économie circulaire et de réduire l'impact environnemental, la Ville souhaite faciliter la réparation, le réemploi et le recyclage des objets. Cela inclut la mise en place de services pour encourager la réparation des produits, favoriser le réemploi d'objets encore fonctionnels et optimiser le recyclage des matériaux.

• Faciliter la réparation, le réemploi et le recyclage des déchets. Nous voulons développer les petits centres de collectes, de tri et de réparation à l'échelle des différents quartiers de la Ville. Soutenir les initiatives de ressourceries, repairs café, etc. et mettre à disposition des citoyennes et citoyens une information cartographiée claire sur tous les dispositifs disponibles : bulles à verre, points de dépôts de textiles, d'huiles, de matériel électronique usagé, et associations ou commerces de réparation. En incitant les citoyennes et citoyens à trier leurs déchets et à les apporter à des points de collecte, la Ville peut réduire les volumes de déchets mélangés collectés via les services traditionnels. Cela diminue les coûts liés au transport, au tri manuel et à l'élimination des déchets non recyclables.

• Mettre en place des collectes payantes pour des matériaux recyclables comme le plastique, le papier, ou le métal. Les citoyennes et citoyens seraient incités à trier et apporter ces matériaux dans des points de collecte dédiés, en échange d'une compensation financière, valorisant ainsi leur implication dans le processus de recyclage. La Ville travaillera en collaboration avec des entreprises de recyclage, qui fourniront leur expertise logistique et technique pour garantir une collecte efficace, tout en assurant la revalorisation des matériaux triés par les citoyens et citoyennes.

• Encourager, développer et promouvoir l'économie d'usage sous toutes ses formes : bibliothèques, ludothèques, espaces publics numériques, mutualisation et polyvalence des usages des équipements publics, systèmes de voitures et de vélos partagés, prêteries, donneries, etc.

• Développer les capacités de stockage de mobilier (par exemples des écoles) en vue de leur reconditionnement et réemploi.

• La Ville s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire en mettant en œuvre des mesures concrètes et collaboratives, telles que :

  • Encourager la pratique des contenants réutilisables et du rest-o-pack.
  • Gérer proactivement les portions et restes alimentaires dans les cantines publiques de la Ville de Bruxelles :

    • Ajuster les quantités servies dans les cantines en fonction de la demande réelle, à travers une gestion plus fine des portions, pour éviter le gaspillage.
    • Mettre en place des programmes éducatifs dans les écoles et autres cantines communales pour apprendre aux enfants l'importance de ne pas gaspiller leur nourriture.
    • Les restes alimentaires non servis mais consommables (par exemple, fruits non épluchés, légumes non cuits) pourraient être réutilisés dans des recettes ou transformés pour d'autres repas, ou encore redistribués au sein des cantines pour d'autres usages (soupes, smoothies, etc.).

© Photo by : E. Danhier

- Sensibiliser la population au réemploi des restes, à travers des campagnes de communication à l'échelle communale.
- Encourager tous les acteurs de la chaîne alimentaire présents sur le territoire de la Ville à prendre des mesures préventives pour limiter le gaspillage, en mettant l'accent sur l'éducation, la sensibilisation et le travail avec les associations de récupération des invendus alimentaires. Inciter les commerces et entreprises à adopter des labels ou chartes locales de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Renforcer les politiques d'information et de sensibilisation auprès des particuliers et des professionnelles et professionnels concernés.
- Promouvoir les dons alimentaires, en encourageant davantage les grandes surfaces de distribution, les producteurs et les commerçantes et commerçants du secteur alimentaire à faire don de leurs invendus alimentaires.
- Renforcer la collaboration entre les acteurs et actrices du secteur et les banques alimentaires, les associations caritatives et les organismes à finalité sociale.
- Informer les commerçantes et commerçants sur les procédures à suivre pour le don d'excédents alimentaires, contenues dans la brochure de Comeos, Fevia et des Banques alimentaires.

• Organiser des événements aux critères de durabilité exemplaires, dans la continuité des projets pilotes menés avec les Plaisirs d'Hiver et les 20km de Bruxelles : gobelets et vaisselles réutilisables, toilettes sèches, tri sélectif, parking vélo et promotion de l'accessibilité en transports public.

• Créer un label "Tourisme Vert" pour encourager les hébergements et activités respectueux de l'environnement, avec des incitations pour réduire l'empreinte carbone.

UNE VILLE QUI LUTTE PLUS STRICTEMENT CONTRE LA POLLUTION SONORE

• Une ville exemplaire : limiter la multiplication d'organisations d'événements ponctuels bruyants dans les espaces publics pour préserver la tranquillité des habitants et habitantes. S'assurer d'un équilibre entre l'activité économique et la quiétude des riverains et riveraines.

• Normes strictes : faire respecter rigoureusement les limites en matière de bruit, applicables de jour comme de nuit, dans toutes les zones de la ville. Faciliter et soutenir l'isolation des établissements Horeca ou de loisirs.

• Technologie anti-bruit : installer des capteurs et radars intelligents pour surveiller et sanctionner les excès de bruit, notamment pour les véhicules bruyants.

• Zones de silence : créer des zones spéciales près des hôpitaux, écoles et parcs, où le bruit est strictement contrôlé.

• Infrastructures silencieuses : promouvoir l'usage de matériaux de construction anti-bruit et l'isolation phonique des bâtiments publics et privés.

• Amélioration du cadre urbain : aménager des espaces verts pour absorber le bruit et collaborer avec les communes voisines pour une approche régionale coordonnée.

• Sensibilisation : lancer des campagnes pour sensibiliser les citoyens et citoyennes sur les impacts du bruit et les moyens de les réduire.

• Contrôle : intervention plus rapide de la Police en cas de tapage nocturne.

© Photo by Adobe Stock

© Photo by Adobe Stock

UNE VILLE POUR TOUTES ET TOUS

19. Cohésion sociale et citoyenneté

20. Égalité des chances et accessibilité de toutes et tous

21. Solidarité internationale

22. Bien-être animal

19

COHÉSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ

© Photo by Adobe Stock

Désormais forts d'un maillage de services publics de proximité (BRAVVO, Maisons de quartiers, écoles, Maison des Enfants, crèches, structures sportives, antennes sociales, antennes spécialisées…), la Ville de Bruxelles et son CPAS œuvreront quotidiennement à l'amélioration de la cohésion sociale et à la lutte contre la polarisation et la dualisation.

La Ville de Bruxelles et son CPAS maintiendront, dans les prochaines années, un réseau de services et d'équipements contribuant à renforcer la cohésion sociale et à améliorer le quotidien des habitantes et habitants. Pour garantir une véritable efficacité et répondre aux besoins réels des Bruxelloises et Bruxellois, il est essentiel que les dispositifs gardent une logique d'émancipation, d'autonomie et de responsabilité.

La lutte contre la pauvreté, l'isolement et les fractures sociales restera guidée par des politiques claires et rigoureuses, favorisant l'insertion professionnelle, la sécurité, et le respect des règles de vie commune. En s'appuyant sur une gestion ambitieuse, la Ville de Bruxelles peut offrir à chacune et chacun les outils pour s'émanciper et participer activement à une société plus harmonieuse.

Ce chapitre renvoie également aux initiatives en faveur des jeunes, des seniors, de la prévention, des maisons de quartier et de l'égalité des chances, pour faire de Bruxelles une ville où chacune et chacun peut se construire et avancer ensemble.

Par ailleurs, la population change et les défis se renouvellent. Pour répondre aux besoins en constante évolution et soutenir la cohésion sociale au sein de nos quartiers, il sera nécessaire, dans les années à venir, de :

- renforcer la cohérence et le travail intégré de l'ensemble de nos dispositifs qui visent la cohabitation harmonieuse de toutes les composantes de notre Ville,

- développer/renforcer les partenariats de nos services afin de répondre au mieux à cet objectif commun.

Au niveau de BRAVVO, en collaboration avec les autres services et institutions de la Ville, nous comptons :

- renforcer les actions qui améliorent le vivre et construire ensemble dans les quartiers, notamment en réaffirmant les valeurs démocratiques et en favorisant un sentiment d'appartenance positif à la Ville ;

- développer la coordination des différents services de la Ville par quartier afin d'améliorer le diagnostic local, adapter les dispositifs et développer une réponse concertée et intégrée ;

- poursuivre, renforcer et soutenir les projets qui visent à déconstruire les préjugés et à lutter contre le radicalisme ;

- à travers nos médiateurs sociaux, encourager davantage les habitantes et habitants à participer à la vie de leur quartier et à son évolution ;

- renforcer les projets et événements qui créent des moments de convivialité et d'autres actions d'occupation positive de l'espace public pour et par les habitantes et habitants. Au niveau de la coordination Cohésion sociale, nous voulons :

  - renforcer l'organisation de conférences et formations à destination des travailleurs sociaux du secteur de la cohésion sociale,

  - encourager les synergies entre les actrices et acteurs de terrain et le partage de bonnes pratiques.

ACCUEIL DES PRIMO ARRIVANTS - BAPA BXL ASBL

L'accueil bienveillant et l'intégration positive de ce public doivent permettre à chacune et chacun de s'émanciper et de prendre part à la vie sociale, politique, économique et culturelle de Bruxelles. Cette vision inclusive est également un facteur favorisant la sécurité et la cohésion sociale à Bruxelles.
C'est pourquoi la Ville de Bruxelles et son CPAS ont créé l'asbl BAPA BXL chargée d'organiser le parcours d'accueil pour les primo-arrivants. Ce parcours d'accueil consiste en :

- un bilan social et linguistique ;
- un module de formation sur les droits et devoirs de 10h ;
- un accompagnement individuel ;
- un soutien psychologique si besoin ;
- une aide juridique ;

• une formation à la citoyenneté de 50h qui vise à favoriser la compréhension de la société d'accueil et la participation sociale, économique et culturelle du public à la vie de la Cité. C'est une formation qui aborde notamment :

- l'histoire de la Belgique et de l'Europe… ;
- la constitution et l'organisation politique de la Belgique et ses institutions ;
- la démocratie et ses valeurs ;
- l'enseignement (obligation scolaire, réseaux, niveaux, dispositifs de soutien…);
- la justice (organisation des tribunaux, pénal/civil) ;
- la sécurité sociale et la santé (historique, financement, piliers, rôle des mutuelles, fonctionnement, droits et obligations…) ;
- le marché de l'emploi, la législation et les institutions, les différents statuts, les droits et obligations… ;
- le logement (code du logement, droits et obligations de la bailleresse et du bailleur et du locataire, les institutions, l'acquisition…) ;
- le code de la nationalité et titres de séjours ;
- divers (la mobilité et les différents types de transport à Bruxelles, le tri des déchets…)

• des cours de français ou néerlandais si nécessaire en partenariat avec les opératrices et les opérateurs agréés ;

• une orientation socioprofessionnelle.

Avec son personnel formé et pluridisciplinaire, et grâce à son travail en réseau, l'asbl BAPA BXL poursuit son objectif d'offrir un parcours accessible et adapté, favorisant l'autonomie, l'émancipation et l'insertion sociale et professionnelle positive.

Depuis 2023, les changements législatifs, notamment l'obligation du parcours pour les primo-arrivants et l'accueil des personnes « étrangères » sur une base volontaire, ainsi que le passage en tant qu'opérateur bicommunautaire, ont élargi l'accès du parcours à un public plus diversifié et, en même temps, posé de nouveaux défis. BAPA BXL se trouve ainsi confronté à un nombre croissant et plus varié de bénéficiaires, ainsi qu'à des enjeux sociétaux plus complexes.

La Ville veillera à proposer le parcours à l'ensemble des publics y compris les personnes non prioritaires et pour qui le parcours n'est pas obligatoire.
Par ailleurs, la Ville se fixe les objectifs suivants :

UN PARCOURS ACCESSIBLE, ADAPTÉ ET ATTENTIF À TOUTES ET TOUS

• Veiller à accueillir les personnes à besoins spécifiques (malentendantes, malvoyantes, à mobilité réduite…) en développant une offre d'accompagnement et de formation adaptée.

• Poursuivre le développement des modules de formation à la citoyenneté, adaptés à des publics cibles (18-25 ans…).

• Renforcer les outils d'acquisition des compétences numériques liées à la gestion administrative (application bancaire, guichet en ligne…) des primo-arrivants.

• Renforcer la prise en charge psychologique des bénéficiaires, et en particulier les victimes de violences, les bénéficiaires souffrant de stress post-traumatiques, les parents solo…

• Élargir les collaborations avec le secteur de la « petite enfance » afin de favoriser la participation, en particulier des femmes (qui sont le plus souvent celles qui font les concessions professionnelles) et des familles monoparentales, aux diverses formations.

• Développer des activités de soutien à la parentalité afin d'améliorer le bien-être des enfants, leur insertion en milieu scolaire et la réussite scolaire.

• Organiser et développer, en collaboration avec des structures, un soutien scolaire adapté aux enfants primo-arrivants, avec renforcement de l'apprentissage de la langue d'enseignement.

• Accorder une attention particulière aux familles monoparentales en développant des modules de paroles et en adaptant le parcours.

• Se doter d'indicateurs permettant d'évaluer le parcours d'intégration (cours de français, cours de citoyenneté, insertion socio-professionnelle, etc.), afin de réorienter si nécessaire son contenu.

UN PARCOURS QUI VEILLE À UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POSITIVE

• Développer un programme individualisé d'insertion socio-professionnelle (ISP) spécifique pour les primo-arrivants (bilan de compétence; formation; emploi/stage) en renforçant les collaborations avec la Mission Locale, les CPAS, Actiris…

• Développer un partenariat pour :

- organiser un module de remise à niveau de base et permettre aux primo-arrivants d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite des examens d'entrée aux formations ;
- développer les compétences numériques du public en vue de faciliter leur ISP.

• Développer des actions avec des partenaires locaux pour insérer socialement les bénéficiaires dans la vie de leur quartier, leur commune, leur région.

UN PARCOURS VISANT L'AUTONOMIE ET L'ÉMANCIPATION

• Adapter et améliorer constamment la formation « Citoyenneté » en fonction des nouveaux publics, sujets d'actualité ou nouvelles problématiques du jour.

• Développer des actions de prévention en matière de santé.

• Sensibiliser le public à différentes thématiques (égalité >< discriminations, participation citoyenne, droit des femmes et des minorités d'identité et de genre, santé…).

• Développer des workshops sur diverses thématiques/ préoccupations du public (santé mentale, mutilation génitale, assuétudes…) en collaboration avec des partenaires spécialisés.

• Informer sur le service volontaire citoyen, pour encourager les Bruxelloises et Bruxellois à y prendre part.

© Photo by E. Danhier

20

ÉGALITÉ DES CHANCES ET ACCESSIBILITÉ DE TOUTES ET TOUS

© Photo by Adobe Stock

ÉGALITÉ DES CHANCES ET ACCESSIBILITÉ DE TOUTES ET TOUS

L'égalité des chances signifie la lutte contre toutes les formes de discrimination (basées sur l'âge, le sexe, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap…), et l'exercice de droits égaux dans une société inclusive et universaliste.
L'égalité des chances est, par principe, une compétence transversale. Elle demande une vision organique et universaliste.
Les méthodes d'actions sont variées, allant de la campagne de sensibilisation à l'organisation d'événements culturels, qui se font en collaboration avec le milieu associatif.

La Ville de Bruxelles s'engage à travailler sur les thématiques suivantes : l'égalité femmes-hommes ; la lutte contre les racismes et l'antisémitisme ; les droits de la communauté LGBTQIA+ ; les droits des personnes en situation de handicap. L'objectif ? Rendre Bruxelles plus inclusive.

LUTTER POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

• Pérenniser et renforcer le rôle du Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

• Continuer l'application du gender mainstreaming à tous les domaines politiques (emploi, affaires sociales, finances, santé, mobilité...).

• Poursuivre le travail réalisé dans le cadre de la mission « Genre et architecture » développée par le département du Patrimoine public.

• Intensifier la politique globale de lutte contre les violences conjugales (prévention, accompagnement et protection des victimes, sensibilisation du public, sanction des autrices et auteurs...) en travaillant avec les associations de terrain.

• Appliquer et renforcer le projet « Maya » pour lutter contre les violences intrafamiliales, en apportant un soutien aux victimes et en mettant des logements d'urgence à leur disposition, en collaboration avec le CPAS et la police.

• Être attentif à l'intersectionnalité et aux formes spécifiques de discriminations faites aux femmes.

• Continuer à lutter fermement contre toutes les formes de harcèlement à l'égard des femmes, en mettant un accent particulier sur le harcèlement de rue, qui reste un problème majeur. Pour cela, il est essentiel de renforcer les campagnes de sensibilisation, en collaboration avec la police, des associations locales et des actrices et des acteurs de terrain, afin de changer les mentalités et encourager le respect dans l'espace public. Parallèlement, des initiatives de prévention ciblées seront déployées, telles que l'amélioration de l'éclairage public, l'installation de dispositifs d'alerte, et la formation des forces de l'ordre pour une prise en charge adaptée des victimes. En poursuivant ces efforts, Bruxelles aspire à devenir un acteur phare au sein du réseau mondial des Nations Unies «Safe Cities and Safe Public Spaces», contribuant activement à faire de la ville un lieu où les femmes peuvent se sentir en sécurité et vivre en toute sérénité. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large d'égalité, de justice et de respect pour toutes et tous.

• Continuer les campagnes de sensibilisation visuelle forte.

• Poursuivre l'expérience des patrouilles de femmes policières en civil habilitées à verbaliser directement tout manque de respect à l'égard des usagères et usagers, en particulier des femmes et des personnes LGBTQIA+.

• Identifier les lieux à réaménager pour la sécurité des femmes via des marches exploratoires et incorporer les résultats dans le Plan communal de développement durable (PCDD).

• Assurer l'accès aux infrastructures publiques avec des horaires permettant de concilier vie privée et vie professionnelle (salle de sport, piscine, lieux culturels...).

• Sécuriser l'espace public (rues, transports en commun...) avec un meilleur éclairage et des aménagements spécifiques.

• Maintenir et intensifier la sensibilisation du public des festivals se déroulant sur le territoire de la Ville de Bruxelles via la création d'une charte/protocole obligatoire à respecter pour l'autorisation d'événements festifs.

• Réaménager équitablement l'espace dans les cours de récréation.

• Pérenniser la tenue de la Semaine des droits des femmes de la Ville de Bruxelles.

• Promouvoir davantage l'action de féminisation des noms de rue/espaces publics bruxellois.

• Journées du Matrimoine : soutien à des événements mettant en valeur l'héritage historique des femmes.

• Tenir compte d'une approche inclusive dans l'octroi des subsides de la Ville de Bruxelles.

• Lutter contre le harcèlement ou les agressions sexuelles dans le sport en sensibilisant et en formant les clubs et Fédérations sur le territoire de la Ville de Bruxelles à ces thématiques.

• Étudier la possibilité d'ouvrir un centre d'accueil supplémentaire sur le territoire de la Ville.

PLAN D'ACTION

• Appliquer une réévaluation tous les 3 ans des indicateurs du plan d'action BXL Feminist.

• Appliquer et réévaluer le plan d'action « Rien sans mon consentement », composé de 77 mesures, partagé au sein de l'administration de la Ville, visant à lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles.

• Mettre en œuvre un Plan 'Familles Monoparentales'.

• Réactualiser tous les trois ans les objectifs et mesures du Plan d'action BXL Antiracist.

• Réactualiser tous les trois ans les mesures du Plan d'action LGBTIA+.

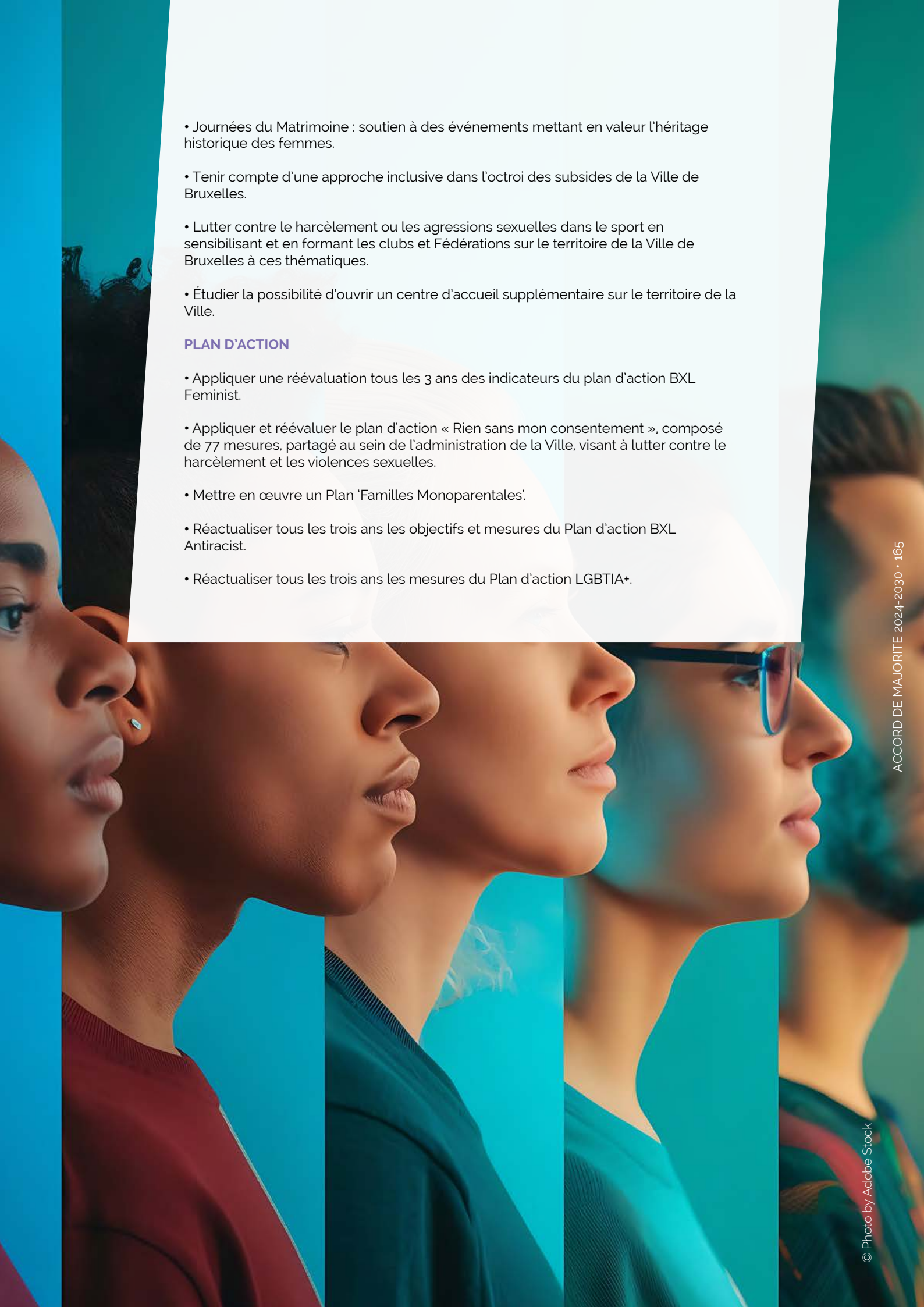

© Photo by Adobe Stock

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUTES ET TOUS ET FAIRE DE BRUXELLES UNE VILLE VÉRITABLEMENT HANDI-FRIENDLY

• Poursuivre le plan d'action « Handicap, inclusion et accessibilité universelles » au niveau communal, en adoptant une approche transversale, et prévoir son évaluation tous les trois ans sur des questions de gouvernance pour l'inclusion des personnes handicapées dans la Ville :

- l'accès à l'enseignement, la formation et l'emploi ;
- l'accessibilité de la Ville et de ses services ;
- l'accessibilité des loisirs et évènements sur le territoire de la Ville ;
- l'accessibilité des services et infrastructures privés sur le territoire de la Ville.

• La majorité soutiendra également les associations culturelles pour personnes atteintes d'un handicap et favorisera les partenariats entre la Ville de Bruxelles et les associations gérant le handicap.

• Appliquer le principe du handistreaming dans l'ensemble des politiques publiques : garantir l'accessibilité des espaces publics, des services et des infrastructures à toutes et tous, tout en veillant à ce que les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap soient pris en compte dès la conception des projets.

• Faire de Bruxelles une ville véritablement "handi-friendly", via un plan d'actions pour l'aménagement des trottoirs, des accotements, des passages pour piétons ainsi que la mise en place de systèmes d'éclairage et de signalisation qui prennent en compte les besoins des personnes malvoyantes mais également l'accessibilité des bâtiments publics avec des rampes d'accès et des ascenseurs adaptés.

• Faire respecter strictement les parkings réservés aux PSH et installer des panneaux rappelant la sanction en cas d'infraction, en doublant le coût de la sanction d'administrative.

• Assurer l'accessibilité du journal communal aux personnes mal ou non voyantes (braille intégral, abrégé ou version audio).

• Renforcer le rôle et les moyens du service Handicontact en améliorant les contacts transversaux avec les différents départements de la Ville.

• Faire connaître et faciliter l'accès aux services pour les personnes en situation de handicap (services d'audits, via le Handicontact...).

• Pour une école toujours plus inclusive :

- proposer, à côté des classes inclusives que la Ville veut développer, des établissements scolaires adaptés qui répondent aux besoins plus spécifiques des enfants en situation de handicap ;
- la majorité poursuivra l'objectif de l'accessibilité des écoles aux PMR ;
- nous renforcerons le soutien pour les élèves en situation de handicap ;

• Rendre les crèches plus inclusives.

• Favoriser la création d'espaces de répit pour les familles, qui permettent aux aidants proches de bénéficier de moments de pause tout en sachant que leurs proches sont pris en charge dans un environnement sécurisant, est également essentiel.

• Apporter des solutions adaptées aux seniors en situation de handicap pensées et mises en œuvre en collaboration avec les personnes concernées et leurs familles.

• Développer davantage de facilités pour les PSH qui ne sont pas en capacité de se déplacer au Brucity ou dans les autres antennes, pour pouvoir faire certaines demandes administratives.

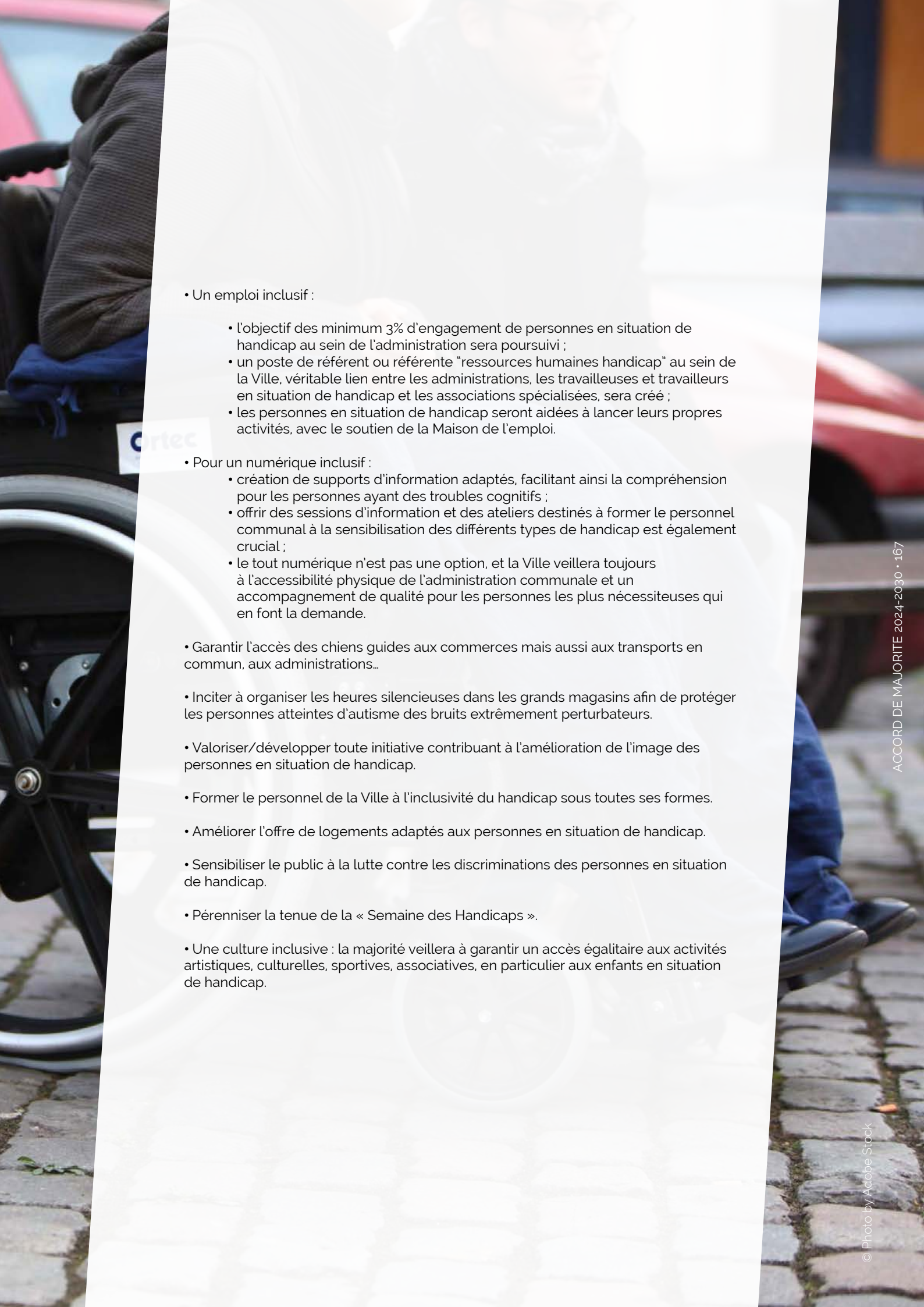

• Un emploi inclusif :

  • l'objectif des minimum 3% d'engagement de personnes en situation de handicap au sein de l'administration sera poursuivi ;
  • un poste de référent ou référente "ressources humaines handicap" au sein de la Ville, véritable lien entre les administrations, les travailleuses et travailleurs en situation de handicap et les associations spécialisées, sera créé ;
  • les personnes en situation de handicap seront aidées à lancer leurs propres activités, avec le soutien de la Maison de l'emploi.

• Pour un numérique inclusif :
  • création de supports d'information adaptés, facilitant ainsi la compréhension pour les personnes ayant des troubles cognitifs ;
  • offrir des sessions d'information et des ateliers destinés à former le personnel communal à la sensibilisation des différents types de handicap est également crucial ;
  • le tout numérique n'est pas une option, et la Ville veillera toujours à l'accessibilité physique de l'administration communale et un accompagnement de qualité pour les personnes les plus nécessiteuses qui en font la demande.

• Garantir l'accès des chiens guides aux commerces mais aussi aux transports en commun, aux administrations…

• Inciter à organiser les heures silencieuses dans les grands magasins afin de protéger les personnes atteintes d'autisme des bruits extrêmement perturbateurs.

• Valoriser/développer toute initiative contribuant à l'amélioration de l'image des personnes en situation de handicap.

• Former le personnel de la Ville à l'inclusivité du handicap sous toutes ses formes.

• Améliorer l'offre de logements adaptés aux personnes en situation de handicap.

• Sensibiliser le public à la lutte contre les discriminations des personnes en situation de handicap.

• Pérenniser la tenue de la « Semaine des Handicaps ».

• Une culture inclusive : la majorité veillera à garantir un accès égalitaire aux activités artistiques, culturelles, sportives, associatives, en particulier aux enfants en situation de handicap.

© Photo by Adobe Stock

VALORISER LA DIVERSITÉ

• Renforcer le rôle et les actions (permanences sociales, actions de sensibilisation…) du Conseil bruxellois de la diversité culturelle (CBDC) en matière de promotion de la diversité. Ceci, afin de mieux refléter la réalité actuelle des habitantes et habitants de Bruxelles, revendiquant des origines et des identités plurielles.

• Célébrer annuellement la multiculturalité et la cohésion sociale à travers le Festival DiverCity.

• Renforcer les « Ateliers d'aide à la réussite » organisés par le CBDC et l'Instruction publique afin de faciliter l'apprentissage de la langue de l'enseignement et garantir effectivement l'égalité des chances pour tous. Soutenir la cohésion sociale et la citoyenneté active.

• Renforcer la place de Bruxelles au sein de l'Observatoire international des maires pour le vivre-ensemble. Cet Observatoire vise la création, à terme, d'une plateforme d'échange sur les différentes expériences liées au vivre-ensemble.

• Collaborer avec le Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) pour faciliter l'accueil des primo-arrivants. Développer la visibilité des communautés d'origine subsaharienne et le rôle culturel joué à cet égard par le Centre culturel congolais.

• Renforcer l'approche intersectionnelle de la lutte contre les racismes et l'antisémitisme.

ASSURER LE RESPECT DES ORIENTATIONS SEXUELLES ET DES IDENTITÉS DE GENRE

• Faire de la Ville de Bruxelles, une « zone de dialogues engagés » en intensifiant les politiques de prévention des violences ainsi que la sensibilisation aux questions LGBTQIA+, dans toutes les écoles, dans les clubs de sport, dans les maisons de jeunes, dans les maisons de repos, dans les administrations publiques, dans les centres cultuels et culturels et dans les entreprises, etc. L'objectif est de toucher l'ensemble des Bruxelloises et Bruxellois.

• Soutenir pleinement la visibilité des Grands Carmes en tant que safe place où la communauté LGBTQIA+ peut trouver un pôle santé, culturel et social.

• Multiplier les campagnes de sensibilisation aux discriminations vécues par la communauté LGBTQIA+ dans notre Ville qui a vocation d'être un refuge inclusif.

• Mettre l'accent sur l'éducation pour démonter les stéréotypes de genre (Maisons de Quartier, Bravvo, etc.).

• Soutenir le réseau associatif local et les événements ayant lieu sur le territoire de la Ville de Bruxelles : Pride…

• Poursuivre la concertation avec les associations et le secteur commercial LGBTQIA+ pour améliorer la lutte contre les LGBT phobies et cerner les points et les lieux sensibles (par exemple : charte de nuit du quartier St-Jacques).

• Soutenir et visibiliser la Pride Week.

• Participer annuellement à la campagne « All Genders Welcome » qui permet de lutter contre l'homophobie au sein de l'administration communale, via des formations et la mise à disposition d'outils de sensibilisation.

• Poursuivre la sensibilisation de la police aux violences LGBTphobes et à l'accueil des victimes.

• Organiser, en collaboration avec le secteur associatif, le soutien aux victimes de violences LGBTphobe et réaliser une campagne incitant les victimes d'actes homophobes à porter plainte à la police.

• Créer des lieux sécurisés inclusifs (exemple du Refuge).

• Améliorer la visibilité du bouton LGBTQIA+ qui permet une mise en contact direct avec un membre du Service d'aide aux victimes de la police en cas d'agression à caractère LGBTphobe.

© Photo by E. Danhier

21

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

© Photo by Adobe Stock

Bruxelles, l'une des villes les plus cosmopolites au monde, considère sa diversité comme une véritable richesse à mettre en avant dans sa politique, notamment en matière de solidarité internationale. La Ville soutient ou finance des projets à l'étranger, en collaboration avec des associations de bénévoles issus des diasporas locales. L'appel à projets de la Ville constitue d'ailleurs l'un des rares leviers financiers permettant à ces structures de réaliser des initiatives dans leurs régions d'origine.

La majorité s'engage à poursuivre cette dynamique internationale en s'appuyant sur ses associations partenaires et les communautés diasporiques bruxelloises. Ces communautés disposent d'une expertise et d'une connaissance uniques des besoins locaux, et leur participation active renforcera la pertinence et l'efficacité des projets.

Ces actions viseront à intensifier l'engagement de Bruxelles en matière de solidarité internationale, tout en contribuant activement à la construction d'un monde plus juste, inclusif et équitable pour toutes et tous.

En parallèle, la Ville met en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour garantir l'efficacité et la transparence des projets soutenus. Elle s'engage également à favoriser la coopération internationale, en encourageant le dialogue entre les différentes cultures et en soutenant des projets qui répondent aux besoins spécifiques des communautés locales tout en contribuant à un développement durable et inclusif. Cette approche vise à renforcer les liens entre Bruxelles et ses partenaires internationaux, tout en assurant que les projets aient un impact positif et durable sur les populations bénéficiaires.

Bruxelles renforcera son rôle dans les initiatives humanitaires d'urgence en répondant aux crises mondiales, en offrant une aide rapide et en soutenant les organisations humanitaires sur le terrain, tout en garantissant la neutralité politique, religieuse et idéologique de son intervention.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, la Ville de Bruxelles mettra en place plusieurs actions concrètes de solidarité internationale.

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

• Pérenniser l'appel à projets annuel, et y introduire une dimension de partenariat Sud-Sud, ainsi que la Quinzaine de la Solidarité internationale, qui officie comme véritable vitrine de l'action des diasporas sur notre territoire.

• Renforcer la communication sur les initiatives réussies pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la solidarité internationale.

• Mettre en place des projets en collaboration avec les diasporas présentes à Bruxelles, le Conseil consultatif de la Solidarité internationale, des associations locales à l'étranger et d'autres parties prenantes bruxelloises en valorisant les compétences de la Ville et en développant une approche participative dans le suivi et la gestion de ces projets.

• Rechercher et mobiliser des financements tiers en valorisant l'expertise de la Ville à gérer des subsides et en s'appuyant sur le réseau de partenaires externes.

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

• Renforcer les efforts de la Ville de Bruxelles en matière d'aide humanitaire d'urgence en coordonnant les actions avec les organisations internationales et les partenaires locaux.

• Développer des synergies avec d'autres villes européennes engagées dans des programmes similaires et intégrer des réseaux de Villes et communes pour partager les bonnes pratiques.

SOUTIEN AUX PROJETS INITIÉS PAR LES DIASPORAS

• Soutenir, dans la mesure du possible, les projets initiés par les différentes diasporas présentes à Bruxelles, et en s'efforçant d'assurer une représentation équilibrée entre ces diasporas.

• Poursuivre le partenariat avec la commune de Kimbanseke (Kinshasa, RDC).

PROJETS LIÉS AUX DROITS DES PERSONNES LGBTQIA+ ET À L'ÉGALITÉ DE GENRE

• Soutenir les projets de solidarité internationale en lien avec les droits des personnes LGBTQIA+ et avec l'égalité des genres.

• Réserver un budget pour instaurer une politique d'aide et de coopération internationale féministe axée sur l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

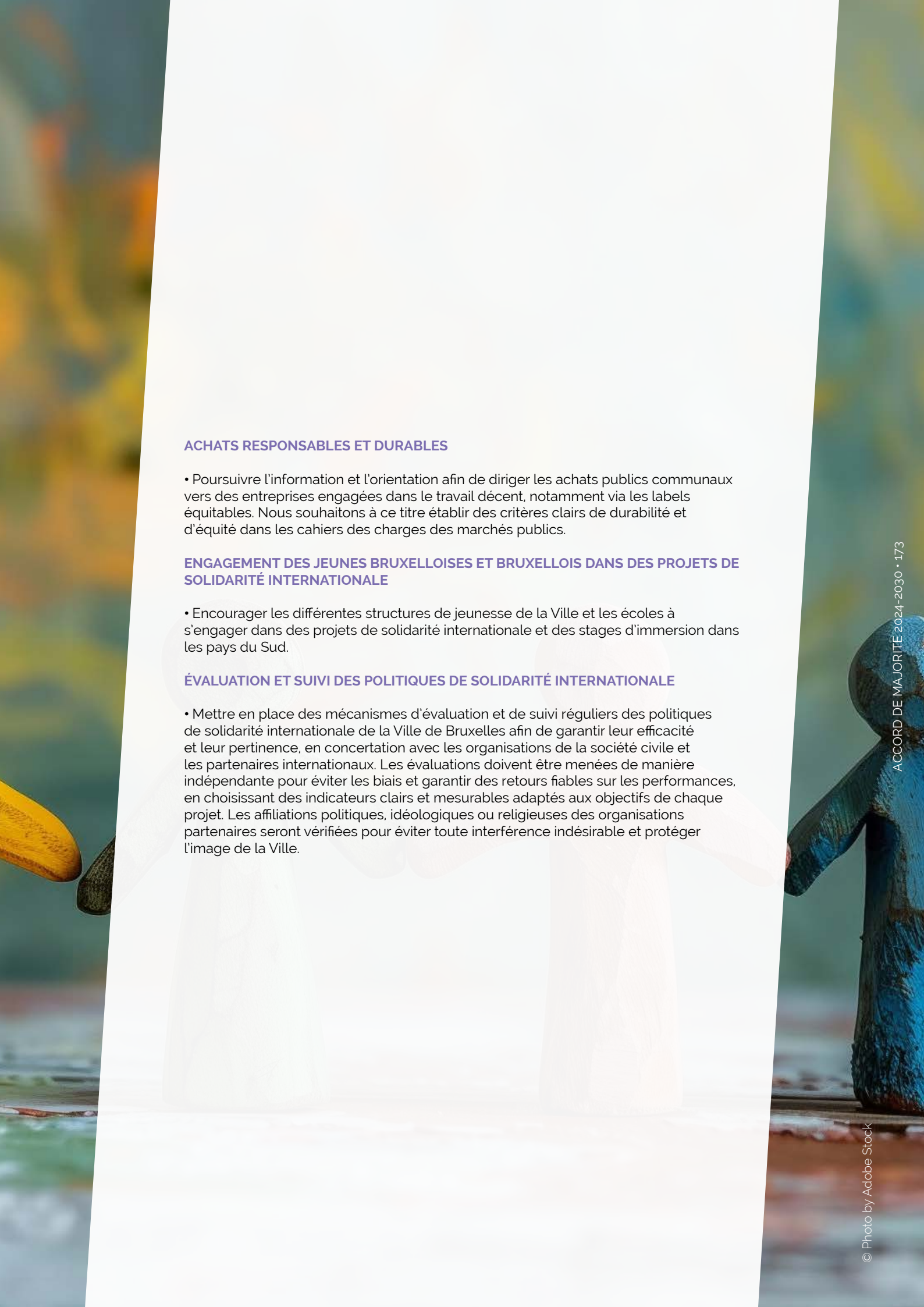

ACHATS RESPONSABLES ET DURABLES

• Poursuivre l'information et l'orientation afin de diriger les achats publics communaux vers des entreprises engagées dans le travail décent, notamment via les labels équitables. Nous souhaitons à ce titre établir des critères clairs de durabilité et d'équité dans les cahiers des charges des marchés publics.

ENGAGEMENT DES JEUNES BRUXELLOISES ET BRUXELLOIS DANS DES PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

• Encourager les différentes structures de jeunesse de la Ville et les écoles à s'engager dans des projets de solidarité internationale et des stages d'immersion dans les pays du Sud.

ÉVALUATION ET SUIVI DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

• Mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi réguliers des politiques de solidarité internationale de la Ville de Bruxelles afin de garantir leur efficacité et leur pertinence, en concertation avec les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Les évaluations doivent être menées de manière indépendante pour éviter les biais et garantir des retours fiables sur les performances, en choisissant des indicateurs clairs et mesurables adaptés aux objectifs de chaque projet. Les affiliations politiques, idéologiques ou religieuses des organisations partenaires seront vérifiées pour éviter toute interférence indésirable et protéger l'image de la Ville.

© Photo by Adobe Stock

22

BIEN-ÊTRE ANIMAL

© Photo by Adobe Stock

Le bien-être animal doit devenir une préoccupation majeure pour la Ville de Bruxelles, car il reflète les valeurs d'une société évoluée, consciente et respectueuse de toutes les formes de vie. Reconnaissant que les animaux sont des compagnons de vie, nous mettrons en œuvre des politiques ambitieuses pour leur protection, en renforçant les cadres et en multipliant les dispositifs de contrôle, en collaboration avec la Région.

Nous voulons aller plus loin : sensibiliser les citoyennes et citoyens, dès le plus jeune âge, à l'importance de respecter les animaux et de comprendre leur rôle dans nos vies et nos écosystèmes. L'éducation au respect des animaux sera intégrée dans nos actions scolaires, afin de former les adultes responsables de demain.

Enfin, nous soutiendrons concrètement celles et ceux qui s'engagent pour la cause animale : particuliers, associations et professionnels spécialisés. Des collaborations renforcées entre les services publics et les organisations de protection animale permettront de créer une chaîne efficace et solidaire pour agir rapidement et efficacement.

ESPACES PUBLICS

• Aménager des parcs et espaces verts avec des équipements adaptés pour les animaux de compagnie, comme des parcours de jeux, des cours de dressage, des zones de promenade sécurisées, et des points d'eau.

• Prévoir plus de 'parcours canins' pour les besoins des chiens, parcours qui seront adaptés, entretenus et sécurisés.

• Favoriser la biodiversité animale sauvage en ville et faire de la sensibilisation dans les écoles sur cette problématique, notamment en collaboration avec Bruxelles Environnement.

• Mettre en œuvre un Plan Moineaux afin notamment de localiser et de cartographier la présence des moineaux sur le territoire de la Ville à l'instar d'autres communes.

• Étudier la possibilité d'organiser de l'éco-pâturage dans les espaces verts de manière à gérer ces zones en favorisant la biodiversité et en minimisant les effets néfastes sur l'environnement.

ANIMAUX DOMESTIQUES

• Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les responsabilités des propriétaires d'animaux domestiques, les besoins spécifiques des différentes espèces, l'importance de l'adoption plutôt que l'achat et les possibilités de dressage.

• Organiser une campagne de communication et des activités de prévention sur le territoire de la Ville pour lutter contre les abandons et responsabiliser les propriétaires d'animaux. Un répertoire cataloguant les différentes solutions de garde disponibles en Région bruxelloise ou aux alentours sera aussi élaboré pour mieux renseigner les habitants et habitantes.

• Organiser des événements et ateliers sur le bien-être animal, destinés aux propriétaires d'animaux de compagnie, pour responsabiliser et sensibiliser les propriétaires d'animaux et les aider à en prendre soin.

• Poursuivre le soutien à la fondation Prince Laurent qui offre des soins vétérinaires aux animaux de compagnie des plus nécessiteux.

• Collaborer avec des refuges pour animaux et des organisations de protection animale pour améliorer les conditions de vie des animaux abandonnés et promouvoir des adoptions responsables. Cela inclurait des informations sur les obligations légales et éthiques liées à la possession d'animaux de compagnie.

• Sensibiliser tant la population que les services de la Ville et le CPAS à la maltraitance animale.

• Améliorer la place du chien et l'accueil des chiens en Ville grâce à des espaces de liberté pour les chiens suffisamment grands. Le réseau « Chiens admis » lancé par « Bruxelles Entreprendre » doit aussi être davantage soutenu et promu. Il ne compte actuellement qu'une dizaine de commerces ou établissements Horeca pour tout le territoire de la Ville. Sur base de cette stratégie « A Dog Friendly City », prévoir un pack de bienvenue aux nouveaux propriétaires de chiens avec une attention particulière pour la sensibilisation des maîtres au respect de la propreté, à la lutte contre la maltraitance animale, avec une carte des canisites, un rouleau de sacs à déjections, mais aussi une carte des espaces de libertés pour les chiens sur le territoire de la Ville. Intégrer cette dimension « Dog Friendly City » dans la stratégie de politique de City marketing touristique de la Ville pour attirer les touristes propriétaires de chiens.

• Initier des campagnes de sensibilisation à la cohabitation urbaine entre les propriétaires de chiens et les autres usagères et usagers de l'espace public. En effet, au-delà de la création d'espaces dédiés et de la promotion de l'accueil des chiens dans les établissements, il serait pertinent de renforcer les actions éducatives sur le respect de l'environnement urbain (notamment en matière de propreté, de comportement des chiens et de gestion des nuisances).

• Etudier la faisabilité de créer un cimetière pour les animaux et de créer une pelouse pour y verser les cendres des animaux.

PROTECTION ANIMALE ET LUTTE CONTRE LES ABUS

• Promouvoir l'éducation au bien-être animal grâce à la visite de fermes pédagogiques (ferme du Parc Maximilien, ferme Nos Pilifs, ...), de refuges ou d'autres lieux de sensibilisation au bien-être animal.

• Renforcer les sanctions contre la maltraitance animale, en introduisant des amendes plus lourdes.

• Proposer un accès aux habitantes et habitants de la Ville de Bruxelles à une plateforme/application digitale de renseignement et de recherche des animaux perdus ou blessés.

• Lutter contre les élevages intensifs et le trafic illégal d'animaux.

• Poursuivre la stérilisation des chats errants ou autres animaux dans un but de contrôle de leur population et d'éviter leur multiplication exponentielle.

• Créer un guide spécifique pour les animaux comme les lapins, oiseaux, poissons, reptiles, et autres petits animaux de compagnie, incluant leurs besoins spécifiques, des informations sur leur habitat et leur alimentation, des conseils sur les soins vétérinaires adaptés.

AIDES POUR LES CHIENS-GUIDES

• Garantir l'accès des chiens-guides à tous les établissements publics et privés, y compris les commerces, les restaurants et les transports publics, avec des campagnes de sensibilisation pour les gestionnaires de ces espaces, afin d'améliorer la prise en charge et le soutien des chiens-guides pour personnes aveugles ou malvoyantes.

• Encourager l'innovation technologique (GPS pour chiens-guides, harnais connectés) pour faciliter la mobilité des personnes malvoyantes avec leurs chiens.

© Photo by Adobe Stock

© Photo by Adobe Stock

UNE VILLE PROSPÈRE

23. Économie – Commerce – Emploi

24. Redéploiement du plateau du Heysel

25. Ville intelligente au service de toutes et tous

23

ÉCONOMIE COMMERCE EMPLOI

© Photo by Adobe Stock

UN MODÈLE D'ÉCONOMIE INNOVANTE ET COHÉRENTE

La Ville de Bruxelles, en s'appuyant sur la richesse de son tissu économique et en intégrant les approches développées à l'échelle régionale, **entend se doter d'un schéma directeur de développement économique et de schémas de développement commerciaux par quartier.**
Ces outils stratégiques permettront de définir une vision cohérente pour l'accueil des entreprises, le soutien à l'innovation et la création d'emplois. Ils établiront les axes prioritaires sur lesquels **la Ville entend concentrer son développement en matière de services, de commerces, d'industrie et d'Horeca.**
Pour chacun de ces secteurs, **la Ville souhaite collaborer étroitement avec les actrices et les acteurs économiques locaux et représentatifs.**

Dans un monde en mutation rapide, la Ville de Bruxelles considère le soutien à l'innovation et la transition numérique comme des priorités transversales. Les commerces locaux peuvent se distinguer en offrant une expérience personnalisée et conviviale, valorisant le contact humain et des services sur mesure qu'aucune plateforme géante de vente en ligne ne peut pleinement reproduire.

Ces dynamiques permettront de renforcer la compétitivité de l'économie locale tout en favorisant de nouveaux secteurs créateurs d'emplois. Les actrices et acteurs locaux auront un rôle important à jouer dans la conception et la mise en œuvre des schémas de développement commercial par quartier, eu égard à leur connaissance du tissu économique local, du profil des consommatrices et des consommateurs du quartier.

Les dynamiques économiques et commerciales contribuent non seulement à la prospérité et à une meilleure qualité de vie pour les Bruxelloises et Bruxellois, mais également au rayonnement international et touristique de la Ville. Elles favorisent également la cohésion sociale en créant des espaces de rencontre et d'échanges, essentiels pour renforcer le lien au sein du territoire.

Pour y parvenir, une vision globale du développement économique et commercial sera mise en œuvre, s'articulant autour :

- Du soutien à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale, en collaboration avec le CPAS.
- De la dynamisation des commerces locaux et de la diversification de l'offre.
- De la formation et de l'accompagnement des compétences.

La Ville veillera à créer un environnement propice à l'initiative individuelle, en réduisant les obstacles administratifs et en facilitant l'accès aux ressources pour l'entrepreneuriat.

Enfin, pour renforcer le tissu économique local, **la Ville s'engage à investir de manière ciblée dans des politiques, des équipements et des infrastructures de qualité, en privilégiant l'efficacité, la compétitivité et la libre initiative notamment dans les domaines de la mobilité, de l'environnement, de la sécurité et de la propreté publique.**

RÉCONCILIER ÉCONOMIE, AMÉNAGEMENT ET COHÉSION URBAINE

• Créer un cadastre foncier accessible
Développer un outil, **en collaboration avec le CPAS et la Régie**, qui recense les espaces disponibles. Il permettra d'accompagner les entreprises, les personnes investisseuses et porteuses de projets dans leurs démarches, tout en favorisant une meilleure gestion du foncier par les autorités locales.

• Alléger les contraintes fiscales et administratives
Rendre la fiscalité plus attractive pour les entreprises et alléger les démarches administratives, tout en favorisant le soutien de l'administration aux entreprises. Cette mesure passera par la simplification des normes administratives. La simplification d'une administration la rendra plus lisible. et encouragera l'investissement et la croissance des entreprises.

• Lancer un plan transversal pour le maintien des classes moyennes sur le territoire de la Ville
Déployer un plan transversal, en collaboration avec le CPAS, ayant pour objectif le maintien des classes moyennes en ville pour la rendre plus cohérente et équilibrée socialement et financièrement.

• Garantir un équilibre entre zones économiques et résidentielles
Assurer un équilibre des zones économiques et résidentielles, en veillant à ce que des espaces pour les activités industrielles, logistiques, portuaires et commerciales soient intégrés dans les grands projets urbains, comme NEO et Schaerbeek Formation.

• Renforcer les partenariats stratégiques
Renforcer les collaborations entre les services de la Ville, Citydev (outil régional) et d'autres acteurs économiques, tant privés que publics. Veiller à la pérennité de l'industrie plus traditionnelle, à son intégration la plus harmonieuse possible dans le tissu urbain, et la mise en place d'offres et de contraintes poussant ces entreprises, à terme, à utiliser des modes de transports doux, peu polluants et ne venant pas alourdir la charge du trafic routier.

• Faire évoluer et aboutir le projet d'aménagement d'un nouvel écoquartier sur le site historique du Heysel
Faire du site historique du Heysel un véritable moteur pour Bruxelles. Ce projet doit renforcer le rayonnement international de la capitale tout en créant un lieu de vie et de rencontres pour les Bruxelloises, les Bruxellois, les Belges, les visiteuses et les visiteurs du monde entier.

Notre priorité est de faire évoluer et aboutir ce projet de manière ambitieuse. Nous veillerons à augmenter la présence de parcs et d'espaces verts, à optimiser les volets «mobilité» et «commerces» et à intégrer harmonieusement les avenues environnantes enfin rénovées. Le projet tiendra également compte des futures rénovations du stade Roi Baudouin, tout en garantissant une complémentarité avec les autres pôles commerciaux existants.

• Acquérir et valoriser le terrain fédéral à Haren
Poursuivre l'acquisition du terrain appartenant au fédéral (à côté d'Eurocontrol) à Haren pour y développer un pôle économique.

FAIRE DE BRUXELLES UNE VÉRITABLE CAPITALE INTERNATIONALE ET UN CENTRE ÉCONOMIQUE D'EXCELLENCE

• Exploiter la situation géostratégique de Bruxelles
Capitaliser sur la localisation de Bruxelles au cœur de l'Europe et sur son accès direct aux grandes infrastructures de transport (aéroport international, réseau ferroviaire à grande vitesse, réseau autoroutier). Renforcer les actions visant à attirer les sièges européens d'entreprises multinationales et stimuler le commerce international. Ceci s'accompagnera d'une campagne de communication stratégique visant à accroître la visibilité de Bruxelles comme pôle économique majeur, en mettant en avant ses atouts concurrentiels tout en favorisant un environnement propice à l'innovation et aux investissements privés.

• **Attirer les investissements étrangers**
Travailler en synergie avec hub.brussels pour promouvoir Bruxelles comme zone stratégique pour les investissements étrangers. Identifier des opportunités spécifiques dans des secteurs porteurs tels que la rénovation, le tourisme, les industries culturelles et les services à la personne, tout en proposant des incitations adaptées pour maximiser les retombées économiques locales.

• **Accueillir et créer des événements internationaux majeurs**
Optimiser l'accueil d'événements sportifs et culturels, économiques et technologiques d'envergure internationale pour renforcer le rayonnement de la Ville. Lancer un rendez-vous phare annuel en se dotant d'une vision ambitieuse pour Brussels Expo et les Palais du Heysel. dans des infrastructures modernisées. Intensifier l'attractivité de la Ville de Bruxelles pour les congrès, les conférences, les salons et les grandes expositions internationales (secteur MICE),

• **Positionner Bruxelles comme capitale digitale et technologique**
Développer une stratégie plus audacieuse d'attractivité économique de la Ville au niveau régional, national et international impliquant le positionnement de Bruxelles comme capitale digitale et numérique (installation d'un pôle de nouvelles technologies de l'information et de la communication, installation d'un technopôle informatique à NOH). Pour atteindre cet objectif, la Ville s'engage à maintenir une réglementation souple et dynamique, qui puisse évoluer rapidement avec les nouvelles tendances numériques et aussi à encourager la concurrence ouverte et la transparence.

• **Renforcer les collaborations avec les universités et centres de recherche**
S'appuyer sur les universités bruxelloises pour créer un écosystème propice à l'innovation dans des secteurs clés comme l'économie digitale, l'écoconstruction et l'industrie culturelle. Favoriser l'incubation de projets novateurs et la création d'emplois qualifiés, tout en faisant de Bruxelles un modèle de collaboration entre savoir académique et dynamisme entrepreneurial.

• **Créer un pôle de technologie durable et culturelle**
Développer un cluster économique axé sur les métiers de l'environnement d'une part et les industries culturelles de l'autre, intégrant un soutien ciblé pour les PME, les indépendants et les commerces locaux.

• **Faire de l'innovation un atout stratégique**
Valoriser les atouts et la capacité de Bruxelles à innover et à se réinventer en soutenant des projets avant-gardistes. Mettre en avant notre dynamisme et notre volonté de se projeter vers l'avenir pour attirer les talents et les investisseurs qui recherchent un environnement propice au progrès.

• **Maximiser les échanges issus des réseaux internationaux**
Exploiter activement la participation de Bruxelles à des réseaux internationaux pour promouvoir des collaborations concrètes. Développer des projets qui bénéficient directement aux Bruxelloises et aux Bruxellois, tels que des initiatives de mobilité durable, des opportunités éducatives et des investissements transnationaux.

• **Intensifier l'attractivité de Bruxelles pour le secteur MICE**
Intensifier l'attractivité de la Ville de Bruxelles pour les congrès, les conférences, les salons et les grandes expositions internationales (secteur MICE), en se dotant d'une vision ambitieuse pour Brussels Expo et les Palais du Heysel.

• **Lancer un forum international des villes du futur**
Organiser un forum mondial des villes innovantes à Bruxelles, en exploitant ses infrastructures de congrès, pour faciliter les échanges sur les meilleures pratiques en matière de développement urbain durable, tout en consolidant le rôle de Bruxelles comme leader dans les débats mondiaux sur l'innovation urbaine et la gestion des défis futurs des grandes villes, et en stimulant des collaborations concrètes entre villes pour relever les défis urbains de demain.

© Photo by Adobe Stock

DYNAMISER LE COMMERCE LOCAL ET DIVERSIFIER L'OFFRE COMMERCIALE

Stratégie de déploiement commercial

• Développer des schémas commerciaux pour chaque quartier
Réaliser, par quartier, des schémas de développement commercial afin de garantir une réelle mixité, fixant la stratégie d'accueil des entreprises et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois. Ces schémas doivent définir les grands axes et priorités sur lesquels la Ville entend se développer et celles-ci intégreront des actions spécifiques pour attirer de nouveaux commerces et animer les espaces publics afin de renforcer l'identité propre à chaque quartier tout en revitalisant les zones excentrées ou en déclin.

• Compléter le mix commercial par quartier
Favoriser l'installation de marchés de quartier et de nouveaux emplacements ambulants afin d'offrir une variété de produits et services de proximité, essentiels pour une qualité de vie optimale.

• Travailler à la redynamisation des galeries commerçantes
Collaborer et accompagner la redynamisation de certaines galeries commerçantes (passage Saint-Honoré et passage du Centre, galerie Bortier, galerie Ravenstein). Ces espaces doivent devenir des pôles de commerce et de culture, accueillant des enseignes diversifiées et des événements attractifs, renforçant leur attractivité tout en valorisant leur patrimoine architectural, leur identité et leur spécificité locale.

• Revitaliser les zones moins dynamiques
Contribuer à l'animation et faciliter l'installation de magasins éphémères et de pop-up stores pour animer les quartiers. Créer des zones franches pour attirer de nouveaux commerces grâce à des incitations fiscales. Stratégie commerciale ciblée : autoriser la Régie foncière à proposer des loyers ajustés en fonction du chiffre d'affaires pour attirer des commerces spécifiques dans les zones nécessitant un redéveloppement.

• Mettre en valeur les patrimoines architecturaux et commerciaux
Dynamiser les noyaux commerciaux en valorisant leurs atouts architecturaux grâce à des initiatives telles que *Brussels By Light*, des décorations festives ou des plans lumières. Ces projets renforceront l'attractivité et l'identité de chaque quartier tout en créant des expériences uniques pour le public.

• Simplifier la vie administrative des commerçantes et des commerçants
Réduire les formalités administratives et ordonner une politique de « stop fiscal » afin de stimuler l'installation et la pérennité des commerces.

• Lutter contre le vide commercial grâce à des incitants
Proposer un ajustement de loyer pendant un an pour les locaux commerciaux de la Régie foncière et du CPAS afin de soutenir les projets innovants, sélectionnés sur base de critères transparents. Mettre en place des zones franches avec des avantages fiscaux pour attirer des commerces dans les rues en difficulté. Une stratégie ciblée ajustera les loyers en fonction du chiffre d'affaires pour attirer des enseignes spécifiques.

Actions de déploiement commercial

• Améliorer les incitants pour dynamiser les commerces
L'organisation d'une réelle concertation avec les commerçantes et commerçants sur les différents incitants qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, en particulier en matière de qualité des devantures commerciales et des enseignes, d'aménagement de l'espace public, de transport, de gestion des déchets et des nuisances, de sécurité, etc.

• Stimuler la rénovation des surfaces commerciales
Encourager les initiatives visant à rendre les quartiers plus attractifs, notamment par des primes pour embellir les devantures. Mettre en place diverses actions sur le terrain afin de rendre nos commerces et les rues commerçantes « plus belles/attractives ». Ces efforts contribueront aussi à soutenir une offre commerciale diversifiée et accessible.

• Atténuer l'impact des chantiers
Mettre en place des mesures pour informer la population riveraine et commerçante bien avant le début de travaux, garantir la visibilité et l'accessibilité des commerces durant les travaux, notamment via des signalétiques adaptées et des campagnes d'information. Les aménagements temporaires autour des chantiers seront pensés pour minimiser les perturbations tout en rassurant la clientèle.

• Encadrer la prolifération des night shops et phone shops
La Ville intensifiera la lutte contre la prolifération des night shops dans les quartiers centraux et animés. Des contrôles renforcés permettront de préserver la diversité commerciale.

Acteurs du déploiement commercial

• Promouvoir la concertation avec les commerces
Promouvoir davantage la participation et la concertation avec les commerçantes et les commerçants dans le cadre des différentes politiques qui les concernent directement. Le dialogue entre la commune, les associations de commerçants et les PME sera renforcé et le suivi mieux effectué.

• Créer et accompagner des associations de commerçants
Soutenir la création d'associations ou de comités de quartier et de commerçants dans les zones qui n'en disposent pas encore. Ces structures renforceront la cohésion des commerçantes et des commerçants et leur capacité à défendre leurs intérêts. La Ville jouera un rôle de facilitateur pour encourager leur émergence et leur développement. La Ville les soutiendra grâce à un accompagnement et des conseils stratégiques, juridiques ou financiers.

• Harmoniser le dialogue avec les acteurs Horeca
Maintenir une concertation ouverte et régulière avec les établissements HoReCa et leurs fédérations pour garantir un équilibre entre leur dynamisme économique et la qualité de vie des riveraines et des riverains. Des efforts seront faits pour prévenir les nuisances, par exemple en réglementant l'utilisation des terrasses et en assurant la propreté des espaces publics.

• Développer des actions de dynamisation commerciale
Promouvoir des initiatives innovantes comme des pop-ups ou des événements thématiques (*Arisana, Savoir-faire, Terraces Hot Spot*). Ces projets encourageront les découvertes locales et stimuleront l'animation des quartiers. Ils contribueront à renforcer le lien entre les commerces et les personnes résidentes.

• Fidéliser la clientèle via des évènements
Encourager les associations de commerçants à organiser des événements attractifs et à bénéficier de subsides pour dynamiser les quartiers. Ces initiatives créeront des opportunités de fidélisation et renforceront le lien entre commerces et clientèle. Elles participeront à animer les quartiers tout au long de l'année.

• Promouvoir la labellisation des commerces bruxellois
Soutenir les labels comme *Artisan, Good Food* ou *Contenants Bienvenus* pour mettre en avant les valeurs d'authenticité et de durabilité. Cette reconnaissance valorisera les commerces qui adoptent des pratiques responsables et attireront une clientèle consciente. La labellisation renforcera également la visibilité des commerces bruxellois sur la scène locale et internationale. La Ville accompagnera les commerces dans le maintien des standards des labels, grâce à un suivi régulier des critères requis.

Outils du déploiement commercial

• Coordination pour les locaux commerciaux
Mettre en place une coordination, en partenariat avec le CPAS et la Régie foncière, pour assurer le choix de la location des locaux commerciaux de la Ville, permettant de garantir la mixité commerciale. Il servira également à optimiser l'utilisation du patrimoine communal et à répondre aux besoins spécifiques des quartiers.

© Photo by E. Danhier

• Proposer un guichet d'accueil pour les enseignes et la jeune création
Faciliter l'accueil et l'installation d'enseignes nationales et internationales qualitatives et originales ainsi que de petites boutiques qui font découvrir au détour des quartiers, l'artisanat et les spécialités locales, contribuera à positionner Bruxelles, comme une capitale européenne du commerce et de l'innovation.

• Créer un registre des entreprises locales
Mettre en place un registre centralisé pour informer les entreprises locales des marchés publics dans leur secteur d'activité. Cet outil renforcera leur visibilité et leur accès aux opportunités économiques offertes par la Ville. Il encouragera également une participation accrue des actrices et acteurs locaux dans les projets publics.

• Développer l'e-commerce bruxellois
Aider les commerces à adopter une offre numérique via des formations en marketing digital afin d'accroître leur compétitivité. Mettre en place des solutions communes pour le stockage, la livraison et les retours. Intégrer des initiatives d'économie sociale pour soutenir ces services, notamment en matière de logistique.

• Favoriser les moyens de paiement digitaux
Encourager l'adoption de solutions de paiement numériques par tous les commerces et marchés bruxellois. Ces outils modernes amélioreront l'expérience clientèle et faciliteront les transactions. Ils contribueront également à renforcer l'attractivité et l'accessibilité des commerces.

Révision de l'offre commerciale

• Améliorer l'offre commerciale du Marché de Noël/Plaisirs d'Hiver
Augmenter la part des stands dédiés à l'artisanat belge pour valoriser les savoir-faire locaux.

• Réaménager le quartier du Sablon
Réaménager le quartier du Sablon, en partenariat avec les habitantes, les habitants et les commerces, en donnant une meilleure place au public piéton, en mettant mieux en valeur leur patrimoine historique et en les verdissant, tout en préservant les capacités de stationnement dans leur environnement immédiat, par la création ou la mutualisation de parkings en sous-sol.

• Réinvestir dans la rue Marie-Christine/Bockstael
Repenser cette artère commerciale avec les voiries, le mobilier urbain, les espaces verts et la mobilité pour en faire un lieu attractif et fonctionnel. Ce projet vise à mettre en avant ce quartier en combinant modernité et convivialité, tout en préservant ses caractéristiques propres.

• Finaliser le projet Fritkot et améliorer les kiosques
Achever le projet Fritkot et sélectionner des commerçantes et des commerçants de qualité sur base de critères transparents pour exploiter les nouveaux kiosques. Ils deviendront des points d'attraction dans les quartiers concernés.

• Créer un marché couvert permanent
Lancer une étude de faisabilité pour un marché couvert permanent à Bruxelles. L'étude devra prendre en compte plusieurs enjeux clés tels que la sélection du site, le financement, la rentabilité à long terme, le soutien aux commerces locaux, ainsi que l'impact écologique.

Accessibilité commerciale

• Évaluer l'impact des plans de mobilité
Une évaluation de l'impact des plans de mobilité dans les quartiers commerçants de la Ville de Bruxelles sera effectuée. Identifier des solutions adaptées pour renforcer l'accessibilité tout en réduisant les nuisances, comme la création de parkings intelligents, l'amélioration des transports publics et l'aménagement d'espaces piétonniers attractifs.

• Assurer une mobilité multimodale dans les noyaux commerçants
Adapter les infrastructures pour faciliter les déplacements de la clientèle et de la livraison dans les zones commerçantes, avec des parkings et zones de livraison bien identifiés. La signalétique et les horaires seront optimisés pour répondre aux besoins de toutes et tous. Ces améliorations renforceront l'accessibilité et la convivialité des quartiers commerciaux.

• Renforcer la répression du parking sauvage sur les zones de livraison
Intensifier les contrôles sur les zones réservées au déchargement pour éviter leur occupation abusive. Mettre en place une signalétique claire et des horaires adaptés pour les livraisons afin de fluidifier les activités commerciales. Ces mesures amélioreront la logistique pour les commerçantes et les commerçants tout en réduisant les nuisances.

VERS UN COMMERCE ÉCORESPONSABLE ET INNOVANT

• Promouvoir l'économie verte
La Ville entend soutenir des projets liés à la construction durable, la production responsable et l'alimentation de qualité, avec une implantation prioritaire dans les centres d'entreprises et clusters de la Ville. Par ailleurs, les *Brussels Labels* seront renforcés pour inciter les commerces à s'inscrire dans une démarche durable et exemplaire.

• Promouvoir l'économie collaborative
Promouvoir l'économie collaborative, avec pour objectif de dynamiser ce secteur, tout en protégeant les travailleuses et les travailleurs contre les comportements abusifs. La Ville s'efforcera de trouver un équilibre entre la flexibilité inhérente à l'économie collaborative et la mise en place de protections sociales solides sans freiner l'innovation ni alourdir la régulation.

• Sensibilisation à l'économie circulaire et sociale
Des campagnes de sensibilisation à l'économie circulaire et sociale seront organisées, encourageant les entreprises à adopter des pratiques plus durables, notamment dans les secteurs de l'écoconstruction et de la logistique urbaine.

• Commerce équitable et solidarité Nord-Sud
Renforcer les activités de sensibilisation sur le commerce équitable lors d'événements, comme le *Mois de la Solidarité Internationale*. Ces campagnes mettront en avant les bénéfices sociaux et environnementaux des produits issus de chaînes responsables et à promouvoir une consommation éthique et solidaire.

• Propreté des marchés et des ambulants
Responsabiliser les marchands et ambulants dans la gestion de la propreté des marchés à travers des outils de sensibilisation et des mesures incitatives. Un suivi renforcé sera mis en place pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets, notamment pour le marché aux puces Place du Jeu de Balle. Ces efforts contribueront à améliorer la qualité de vie et l'attractivité des espaces publics.

• Réduction des déchets dans les politiques commerciales
Encourager les commerces, braderies et brocantes à adopter des démarches visant à réduire la production de déchets, dans une optique *zéro déchet*. Des partenariats et des incitants spécifiques seront proposés pour accompagner cette transition vers une économie circulaire. Pour renforcer ce processus, la Ville mettra aussi en place des partenariats avec des actrices et des acteurs spécialisés dans le recyclage et la réutilisation des matériaux.

© Photo by Adobe Stock

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, NOTAMMENT AUX FEMMES, AUX PMR, AUX JEUNES

• Sensibilisation à l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge
Encourager l'esprit d'entreprendre à travers des activités comme des concours ou des programmes de mini-entreprises, dans le but d'initier les jeunes à la gestion de projets. Ces initiatives développeront leur esprit d'entreprise et leur créativité tout en valorisant leurs idées. Au sein des écoles de la Ville et maisons de jeunesse, elles contribueront à façonner une nouvelle génération d'entrepreneuses et d'entrepreneurs.

• Incubateurs et pépinières pour jeunes entrepreneuses et entrepreneurs
Organiser une pépinière d'entreprise avec la mise à disposition et la mutualisation d'espaces et de services pour permettre aux personnes jeunes, indépendantes et entrepreneuses de lancer leur activité. En collaboration avec hub.brussels, ils proposeront des ateliers, du mentorat et des services spécialisés adaptés aux besoins des start-ups.

• Mentorat et prix pour l'innovation
Le mentorat, assuré par des entrepreneuses ou des entrepreneurs expérimentés, soutiendra les jeunes start-ups dans leurs défis et leurs décisions stratégiques. Des prix annuels mettront en lumière les innovations dans des secteurs clés comme l'Horeca ou le commerce. Ces récompenses stimuleront la créativité et la reconnaissance des talents bruxellois.

• Exonérations fiscales pour les jeunes entreprises
L'exonération totale des taxes communales sur les entreprises créées par des jeunes les deux premières années d'activité et une réduction de 50% pour la troisième année. Cette mesure incitative réduira la pression financière sur le nouvel entrepreneuriat et favorisera son développement.

• Reprise de commerces par les jeunes
Stimuler l'autocréation d'emploi, en incluant un accompagnement spécifique pour la reprise de commerces existants, en partenariat avec hub.brussels. Cette démarche mettra en lumière les opportunités de transmission d'entreprise, facilitera l'accès à des conseils pratiques et à un réseau de soutien et encouragera les jeunes à s'investir dans le tissu économique local.

• Promouvoir spécifiquement l'entrepreneuriat des femmes
Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes, en organisant notamment, en collaboration avec les opératrices et les opérateurs économiques, sociaux et culturels, une campagne d'information et de sensibilisation. Cette initiative vise à briser les barrières.

• Accompagnement ciblé pour les personnes en situation de handicap
Les plateformes de soutien à l'entrepreneuriat offriront des services spécialisés pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Ces dispositifs incluront des formations adaptées et un mentorat personnalisé. La Ville entend offrir à ces entrepreneuses et entrepreneurs la possibilité de développer des projets solides, durables et inclusifs.

• Espaces de coworking publics
La création d'espaces de coworking publics fournira un environnement collaboratif et accessible pour les jeunes entrepreneuses et entrepreneurs. Ces lieux, équipés de ressources modernes, encourageront l'échange d'idées et les synergies entre porteuses et porteurs de projets. Ils deviendront des pôles d'innovation et de créativité au service de l'économie locale.

• Principe du *only* once pour simplifier les démarches administratives
Le principe du *only* once évitera aux entreprises de soumettre plusieurs fois les mêmes données administratives en centralisant ces informations au niveau des services de la Ville. Cette simplification administrative rendra les processus plus accessibles et inclusifs, y compris pour les personnes porteuses de handicap, afin de pouvoir se lancer dans l'entrepreneuriat. La communication et la formation des utilisatrices et utilisateurs et des actrices et des acteurs administratifs seront cruciales pour garantir une adoption efficace du système.

• **Inciter les heures silencieuses dans les grands magasins**
La Ville encouragera les grands magasins à instaurer des plages horaires «silencieuses» pour offrir un environnement apaisant aux personnes atteintes d'autisme, souvent sensibles aux bruits excessifs. Ces heures silencieuses permettront de réduire les stimuli sonores et lumineux, rendant le shopping plus accessible et confortable pour toutes et tous.

POUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN MODÈLE D'EMPLOI DYNAMIQUE ET INCLUSIF

• **Favoriser l'économie sociale et le travail adapté dans les marchés publics**
Les marchés publics devront favoriser les entreprises d'économie sociale et de travail adapté (ETA), avec l'objectif d'inclure des entreprises qui se consacrent à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou défavorisées. Il s'agira de systématiser l'intégration de clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics et favoriser la passation de marchés publics à la fourniture de biens et services durables et de proximité.

• **Intégration des clauses sociales, éthiques et environnementales**
Les marchés publics intègreront des clauses favorisant des pratiques durables. Cette démarche vise à réduire les déchets et les coûts sur le long terme, tout en encourageant l'économie circulaire. Elle permettra également de promouvoir des pratiques responsables auprès des fournisseuses, fournisseurs et partenaires, consolidant le rôle de la Ville en tant qu'acteur engagé.

FORMATION PROFESSIONNELLE DES BRUXELLOISES ET DES BRUXELLOIS

• **Renforcer la coordination et la visibilité de l'offre de formation**
La Ville contribuera à la réalisation d'une cartographie de toutes les formations offertes au niveau local et régional. Cet outil permettra de rendre l'offre plus accessible tout en identifiant les lacunes et doublons éventuels. En simplifiant l'accès à l'information, cette initiative favorisera une orientation plus efficace vers les programmes adaptés aux besoins.

• **Compléter une offre cohérente de filières de formation et d'insertion**
Etablir une offre structurée pour couvrir toutes les étapes du parcours de formation, de l'alphabétisation de base aux certifications qualifiantes. Ce dispositif assurera une progression cohérente, facilitant l'insertion socioprofessionnelle à chaque étape. La Ville veillera à ce que ces filières répondent aux besoins réels et évolutifs du marché de l'emploi.

• **Renforcer les partenariats avec la Maison de l'Emploi**
La collaboration entre la Maison de l'Emploi et Bruxelles Formation sera intensifiée pour optimiser les parcours des demandeuses et des demandeurs d'emploi. Cette synergie permettra de proposer des formations mieux ciblées et adaptées aux secteurs en pénurie. Par ailleurs, elle renforcera la visibilité des ressources disponibles pour les personnes en recherche de formation.

• **Mieux informer les personnes demandeuses d'emploi sur les filières en pénurie**
Les demandeuses et les demandeurs d'emploi seront mieux sensibilisés aux formations dans les métiers en pénurie identifiés par Actiris. Une communication active sera mise en place pour garantir un meilleur accès à ces opportunités, notamment par le biais de la Maison de l'Emploi. L'objectif est d'orienter la population vers des secteurs offrant des perspectives d'emploi rapides et concrètes.

• **Renforcer les formations dans les métiers en pénurie**
La Ville, en collaboration avec Bruxelles Formation, le VDAB et le Département de l'Instruction publique, augmentera l'offre de formations pour les métiers en pénurie. Ces programmes ciblés permettront de répondre aux besoins urgents du marché de l'emploi tout en offrant au public participant des qualifications valorisées. Des partenariats seront établis pour adapter ces formations aux attentes des utilisatrices et utilisateurs.

© Photo by Adobe Stock

• **Collaborer avec des acteurs non institutionnels**
La Ville encouragera les collaborations avec des actrices et des acteurs alternatifs, tels que des organismes spécialisés en codage ou en mentorat. Ces formations innovantes et adaptées à des publics spécifiques ouvriront des opportunités d'emploi pour ces derniers. En soutenant ces initiatives, la Ville favorisera la diversité et l'inclusion dans le paysage économique.

• **Favoriser un partenariat citoyen avec les entreprises locales**
Les entreprises locales seront sollicitées pour promouvoir les offres d'emploi, accueillir des stagiaires ou proposer des jobs étudiants. Des projets reliant formation, accompagnement et insertion professionnelle seront développés pour créer un lien direct entre les formations et les opportunités d'emploi, favorisant ainsi une transition fluide vers le marché du travail.

• **Encourager l'inscription aux cours de langues grâce aux chèques-langues**
La Ville encouragera activement l'utilisation des chèques-langues de la Région pour financer des cours adaptés à chaque citoyenne et chaque citoyen. Ces formations en langues seront promues comme un outil clé pour améliorer l'employabilité et faciliter l'intégration professionnelle. Une communication ciblée rappellera aux citoyennes et citoyens les avantages et la facilité d'accès à ce dispositif.

DYNAMISATION DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

• **Renforcer la visibilité et la connaissance de la Maison de l'Emploi**
Renforcer la visibilité et la connaissance du nouveau pôle central de l'emploi et de la formation, à savoir la Maison de l'Emploi et de la Formation, en s'appuyant sur un plan commun au Service d'Aide à l'Emploi et au CPAS. Faire de ce pôle un véritable point de référence en matière d'emploi et de formation pour tous les Bruxellois et Bruxelloises.

• **Décentraliser les services de la Maison de l'Emploi**
Étudier la faisabilité de décentraliser avec le passage des équipes de la Maison d'emploi dans les maisons de quartier. Favoriser un maillage de proximité afin de lever les obstacles géographiques et sociaux à l'accès aux services.

• **Renforcer les partenariats avec les acteurs régionaux et nationaux**
Multiplier les collaborations avec des actrices et des acteurs tels que hub.brussels, Actiris, et Finance Brussels pour maximiser les opportunités d'emploi. Assurer une coordination intercommunale et avec les niveaux fédéraux pour des projets à forte valeur ajoutée. Exploiter au mieux les leviers disponibles à chaque échelon de pouvoir pour favoriser la création d'emplois.

• **Poursuivre l'organisation du Job Day de la Ville de Bruxelles**
Valoriser cet événement comme un moment clé de rencontre entre employeuses, employeurs et public cherchant un emploi. Améliorer l'accessibilité et la diversité des offres proposées, en ciblant notamment les jeunes et les groupes sous-représentés. Intégrer des ateliers pratiques pour accompagner les candidates et les candidats dans la préparation de leurs entretiens et la rédaction de CV.

• **Multiplier les salons et bourses de l'emploi**
Développer les salons et bourses de l'emploi et les évènements de type « speed dating », pour maximiser les opportunités de mise en relation directe entre employeuses, employeurs et demandeuses, demandeurs d'emploi. Mettre en avant les grandes structures employeuses privées et publiques présentes dans la commune pour attirer un large public. De plus, une communication accrue sera mise en place pour promouvoir ces événements, garantir une forte participation et attirer un maximum de candidatures qualifiées.

• **Accompagner les chômeurs de longue durée et les personnes de 55+**
Créer des parcours personnalisés de formation professionnelle pour renforcer leurs compétences et leur employabilité. Collaborer avec des actrices et des acteurs spécialisés pour proposer des programmes adaptés à leurs besoins et leurs réalités. Offrir un suivi continu pour faciliter leur insertion sur le marché du travail.

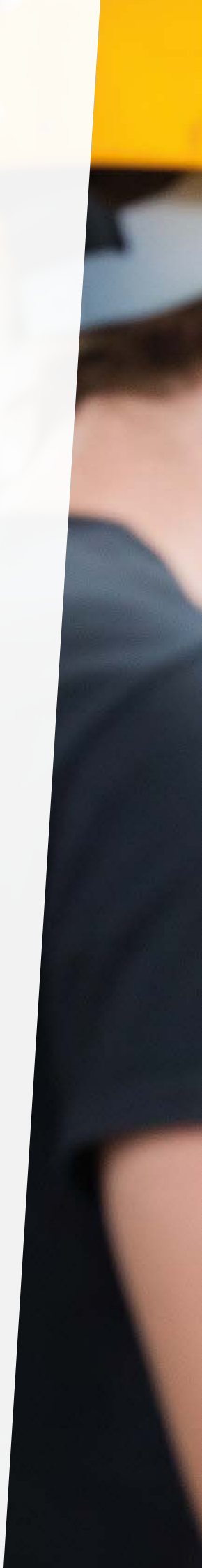

AMÉLIORER LES SERVICES À DESTINATION DES JEUNES

• Orienter des lieux existants vers des « Maisons des jeunes entrepreneurs »
L'objectif étant de stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes en leur offrant des espaces modernes et dynamiques. Ces lieux existants tels le Centre d'Entreprise Dansaert ou le byrr proposeront des ateliers pratiques, un accompagnement personnalisé et des infrastructures comme des espaces de coworking en partenariat avec le CPAS et le secteur privé. Ces maisons deviendront des moteurs de dynamisme local, renforçant à la fois l'émancipation individuelle des jeunes et l'attractivité des quartiers.

• Développer un espace de création ludique
Développer un espace de création ludique (allant du gaming à toute forme de jeu) auquel sera associé un espace de formation, de recherche (en collaboration avec l'ULB et la VUB) et d'enseignement au service des écoles de la Ville ainsi qu'un espace culturel ouvert à toutes et à tous.

• Soutenir les jeunes dès 16 ans pour décrocher un job étudiant
Proposer des stages rémunérés en entreprise grâce à des partenariats avec les actrices et acteurs économiques locaux. Sensibiliser les entreprises aux bénéfices d'intégrer des jeunes dans leur environnement de travail. Offrir un accompagnement sur mesure pour guider les jeunes dans leurs démarches administratives et professionnelles, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde du travail.

• Dynamiser le service d'aide aux jeunes dans la recherche d'un job étudiant
Renforcer la communication et la visibilité des opportunités d'emploi pour les étudiantes et les étudiants, en regroupant offres, conseils et témoignages pour faciliter les recherches.

• Offrir stages, formations et premières expériences professionnelles
Multiplier les partenariats publics et privés pour diversifier les opportunités d'insertion professionnelle des jeunes. Valoriser les stages comme levier d'apprentissage et tremplin vers l'emploi. Mettre en place des dispositifs pour que chaque jeune bénéficie d'une première expérience professionnelle enrichissante.

• Stimuler la formation des jeunes à revenu d'intégration sociale
Lancer un plan spécifique pour encourager les jeunes en difficulté à se former dans des secteurs en pénurie, avec l'appui d'expertes et d'experts des métiers concernés. Organiser des séances d'information pour les orienter vers des filières porteuses et valoriser leurs talents. Offrir un suivi personnalisé pour garantir leur engagement et leur réussite.

• Étudier l'extension du dispositif Deal 18-25 aux jeunes DEI
Explorer les modalités pour inclure les jeunes demandeuses et demandeurs d'emploi indemnisés dans ce programme, en lien avec le CPAS. S'appuyer sur des collaborations inter-institutionnelles pour répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge. Adapter les mesures du dispositif pour maximiser leur impact sur l'accès à l'emploi des jeunes personnes concernées.

• Garantir à chaque jeune un premier emploi
Faire du partenariat avec le secteur privé le levier principal pour offrir des opportunités concrètes d'emploi. Déployer un accompagnement individualisé pour aider chaque jeune à trouver un poste correspondant à ses compétences et aspirations. Inscrire cette ambition dans une politique globale d'inclusion et d'accès au travail pour les nouvelles générations.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

• Soutenir une politique de diversité active
Encourager l'égalité des chances sur le marché de l'emploi à travers des actions concrètes et mesurables. Sensibiliser les structures employeuses et recruteuses à l'importance de la diversité, sous toutes ses formes, dans leurs équipes. Positionner la diversité comme un levier stratégique pour le dynamisme économique et social de la Ville.

© Photo by Adobe Stock

• **Intensifier les campagnes de lutte contre les discriminations à l'embauche**
Déployer des actions de sensibilisation pour dénoncer les préjugés et comportements excluants. Mettre en lumière les impacts négatifs majeurs des discriminations sur le marché du travail et l'économie locale. Associer entreprises, syndicats et institutions à des initiatives favorisant l'inclusion active.

• **Promouvoir la diversité dans les PME, TPE et organismes publics**
Sensibiliser les indépendantes et les indépendants, TPE et PME à l'apport économique et social d'une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée dans une perspective d'inclusivité. Proposer des outils pratiques et des formations pour intégrer des profils variés. Valoriser les organismes exemplaires à travers des labels ou des récompenses en matière de diversité, via des critères objectifs, précis et quantifiables.

• **Poursuivre les plans Diversité conclus avec la Région**
Collaborer avec les partenaires régionaux pour maintenir et enrichir les engagements en faveur de l'inclusion. Évaluer régulièrement les résultats et ajuster les mesures pour maximiser leur impact. Renforcer l'accompagnement des entreprises et organismes publics dans la mise en œuvre de ces plans.

• **Renforcer l'emploi des personnes travailleuses en situation de handicap**
Faire de l'embauche de personnes en situation de handicap une priorité pour les organismes publics. Développer des partenariats avec des associations spécialisées pour faciliter le recrutement et l'intégration de ces travailleuses et travailleurs. Communiquer largement sur les initiatives telles que l'interface « Pool H » pour attirer davantage de personnes candidates et de structures employeuses.

• **Favoriser l'inclusion des personnes migrantes sur le marché du travail**
Promouvoir l'intégration professionnelle des personnes migrantes, notamment celles détenant un titre de séjour valide, par des initiatives ciblées. Mettre un accent particulier sur l'emploi féminin pour renforcer l'égalité des opportunités. Accompagner les employeuses et les employeurs dans l'identification des talents au sein de ce groupe cible.

• **Accompagner personnes réfugiées et migrantes dans leur parcours d'intégration**
Offrir des formations en français et/ou en néerlandais pour surmonter les barrières linguistiques. Valoriser les compétences et expériences des personnes réfugiées afin de les intégrer efficacement au marché du travail. Proposer un accompagnement personnalisé pour maximiser leurs chances de succès.

• **Adapter les formations aux besoins des familles monoparentales**
Concevoir des formations flexibles et accessibles (notamment en termes d'horaires décalés) pour répondre aux contraintes des parents célibataires. Intégrer des horaires aménagés et des services de garde pour faciliter leur participation. Offrir un soutien spécifique pour accroître leur autonomie et leur insertion professionnelle.

• **Sensibiliser les entreprises privées à l'emploi des PSH**
Collaborer avec le secteur associatif pour encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les entreprises privées. Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bénéfices économiques et sociaux d'une politique RH inclusive. Accompagner les entreprises dans l'adaptation de leur environnement et pratiques de travail.

© Photo by Adobe Stock

24

REDÉPLOIEMENT DU PLATEAU DU HEYSEL

Cela fait près d'un siècle que le plateau du Heysel accueille des activités contribuant au rayonnement international de Bruxelles.

En s'appuyant sur les expositions universelles, l'Atomium, le stade roi Baudouin, les palais des expositions… le plateau du Heysel a, au fil du temps, développé une attractivité singulière importante dans les secteurs du tourisme (affaires et loisirs), de l'activité économique, du sport et du divertissement.

Le lieu est particulièrement bien desservi, aussi bien en transports en commun (métro, tram, bus) qu'en voiture (Ring et A12 + parking C). Il est situé en bordure du Brabant flamand à un jet de pierre de l'aéroport de Zaventem.

Sur base du Plan de développement international (PDI), le plateau du Heysel a été désigné comme un lieu prioritaire pour assurer le rayonnement international de Bruxelles.

Le projet **NEO**, sur le plateau du Heysel, doit s'inscrire dans une dynamique de développement urbain durable, en mettant un accent particulier sur le volet écologique et la création de nouveaux espaces verts. Ce projet entend transformer la zone en un lieu moderne et accueillant, tout en préservant et en valorisant la biodiversité locale. Une attention particulière sera portée à l'aménagement paysager, avec la création de nouveaux **parcs accessibles à toutes et tous**, des espaces de promenade et une intégration harmonieuse des constructions dans l'environnement naturel existant en lien avec les quartiers voisins.

Concernant la composante commerciale du projet, nous serons particulièrement **attentifs à son impact sur le centre-ville de Bruxelles**. La priorité sera donnée à un développement commercial complémentaire, évitant toute concurrence avec les tissus économiques déjà existants. Concomitamment des investissement dans de nouvelles activités commerciales phares seront prévues pour **renforcer l'attractivité économique du centre-ville**.

Des dialogues réguliers et inclusifs seront mis en œuvre avec les habitants et commerçants des quartiers voisins de ce projet. **NEO** ambitionne ainsi de devenir un exemple d'équilibre entre innovation, durabilité et qualité de vie.

Le PDI prévoyait d'y développer :

- un centre de congrès de vaste capacité (jauge de 5 000 personnes) pour attirer de grandes conférences internationales ;
- un centre commercial (d'ampleur suprarégionale) desservant la chalandise du nord de Bruxelles ;
- une grande salle de spectacle d'une capacité de plus de 10 000 personnes (réalisée depuis, par l'ouverture du Palais 12) ;
- une grande infrastructure sportive conforme aux normes internationales.

Il est décisif de poursuivre le redéploiement du plateau du Heysel, notamment pour les raisons suivantes :

• La création d'emplois :

- +/- 3.500 emplois générés par NEO ;
- +/- 10.000 emplois (directs & indirects) générés par le PEB, avec un potentiel de progression important.

• Les emplois concernés ne sont, par définition, par délocalisables et pour la plupart ne demandent pas de qualifications importantes.

• L'Activité économique générale :

- De nombreuses nuitées générées par les activités (tourisme d'affaire et/ou de loisirs);
- Retombées très grandes pour l'HORECA ;
- Vecteur d'innovation des activités MICE.

• Rayonnement international de Bruxelles (Atomium, MICE, loisirs, HORECA…).

• Développement d'un « morceau de ville ».

Dans le cadre de ce redéploiement , la Ville veillera à :

• Finaliser l'opération NEO (singulièrement NEO1) qui est déjà bien avancée (partenaire privé désigné et certificats d'urbanisme et d'environnement délivrés), et qui comprendra :

- un centre commercial d'ampleur suprarégionale ;
- un développement jusqu'à 750 unités de logements de grande qualité environenmentale dont 25 % de logements publics (dont la moitié de logements sociaux et moyens et l'autre moitié à finalité acquisitive) ;
- une offre renouvelée et modernisée de loisirs (cinéma, modernisation de Mini-Europe, nouvelles offres de loisirs indoor, Wellness, …) ;

• Ce développement et ses évolutions seront menés de manière à développer une complémentarité avec les fonctions du centre-ville, pour limiter les effets de concurrence avec les activités présentes en centre-ville (ceci plus singulièrement en matière de commerces). Concomitamment des investissement dans de nouvelles activités commerciales phares seront prévues pour renforcer l'attractivité économique du centre-ville.

• Ce développement doit aussi profiter aux quartiers avoisinants : l'avenue Houba de Strooper, le Square Palfijn seront rénovées et embellies. L'activité économique y sera davantage soutenue et développée.

• Développer une infrastructure MICE regroupant et intégrant les activités de congrès (ex NEO2) et d'expositions (Palais des Expositions) en collaboration avec d'autres acteurs publics et privés :

- rénover les palais existants qui en ont besoin, dans le respect des aspects patrimoniaux (en optimisant les surfaces) ;
- développer, sur le site des palais, une grande infrastructure de congrès ;
- développer, sur le site des palais et alentours, une offre hôtelière appropriée ;
- organiser la logistique et les accès automobiles à partir du parking C (afin de libérer l'avant des palais et la perspective sur l'Atomium).

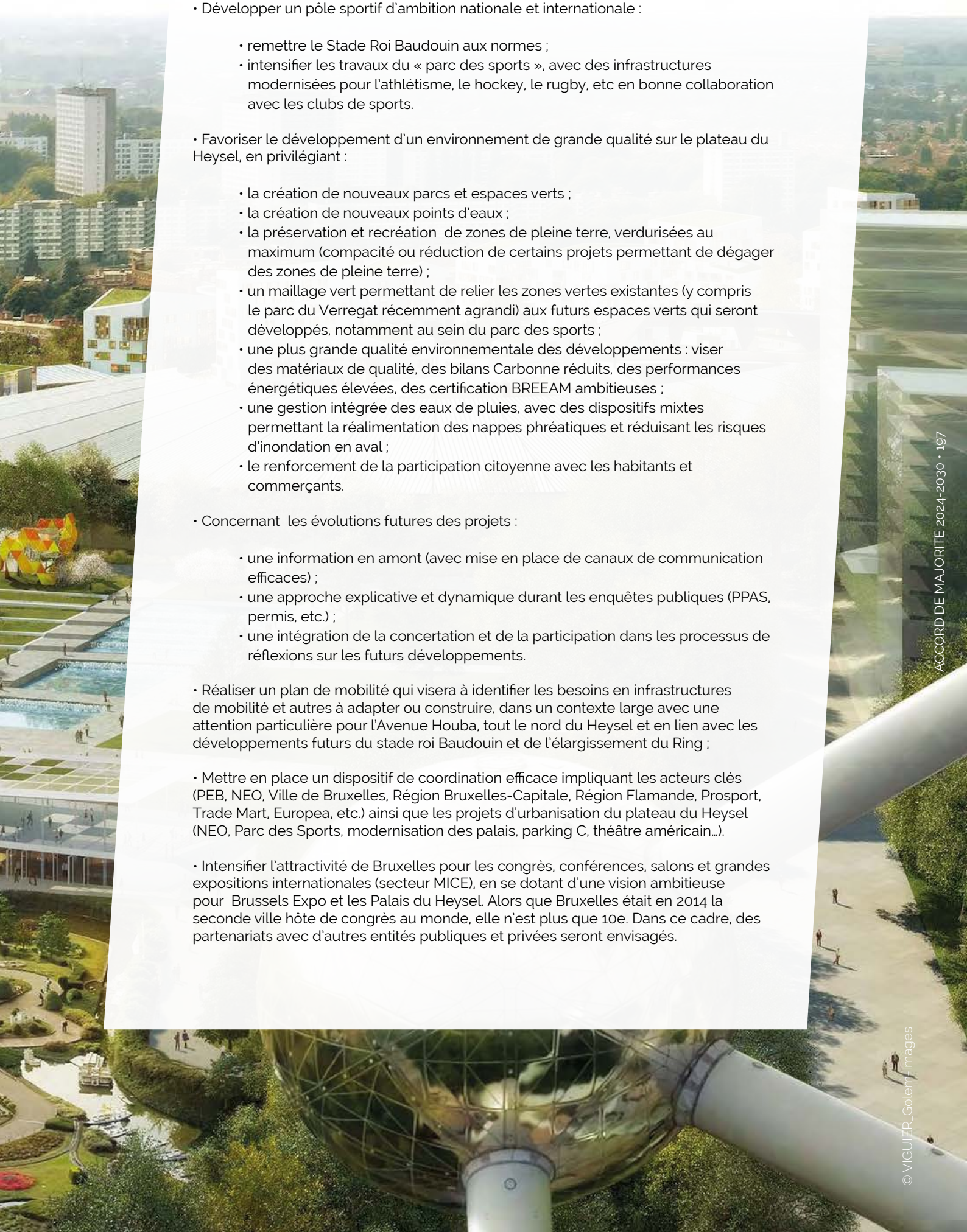

• Développer un pôle sportif d'ambition nationale et internationale :

- remettre le Stade Roi Baudouin aux normes ;
- intensifier les travaux du « parc des sports », avec des infrastructures modernisées pour l'athlétisme, le hockey, le rugby, etc en bonne collaboration avec les clubs de sports.

• Favoriser le développement d'un environnement de grande qualité sur le plateau du Heysel, en privilégiant :

- la création de nouveaux parcs et espaces verts ;
- la création de nouveaux points d'eaux ;
- la préservation et recréation de zones de pleine terre, verdurisées au maximum (compacité ou réduction de certains projets permettant de dégager des zones de pleine terre) ;
- un maillage vert permettant de relier les zones vertes existantes (y compris le parc du Verregat récemment agrandi) aux futurs espaces verts qui seront développés, notamment au sein du parc des sports ;
- une plus grande qualité environnementale des développements : viser des matériaux de qualité, des bilans Carbonne réduits, des performances énergétiques élevées, des certification BREEAM ambitieuses ;
- une gestion intégrée des eaux de pluies, avec des dispositifs mixtes permettant la réalimentation des nappes phréatiques et réduisant les risques d'inondation en aval ;
- le renforcement de la participation citoyenne avec les habitants et commerçants.

• Concernant les évolutions futures des projets :

- une information en amont (avec mise en place de canaux de communication efficaces) ;
- une approche explicative et dynamique durant les enquêtes publiques (PPAS, permis, etc.) ;
- une intégration de la concertation et de la participation dans les processus de réflexions sur les futurs développements.

• Réaliser un plan de mobilité qui visera à identifier les besoins en infrastructures de mobilité et autres à adapter ou construire, dans un contexte large avec une attention particulière pour l'Avenue Houba, tout le nord du Heysel et en lien avec les développements futurs du stade roi Baudouin et de l'élargissement du Ring ;

• Mettre en place un dispositif de coordination efficace impliquant les acteurs clés (PEB, NEO, Ville de Bruxelles, Région Bruxelles-Capitale, Région Flamande, Prosport, Trade Mart, Europea, etc.) ainsi que les projets d'urbanisation du plateau du Heysel (NEO, Parc des Sports, modernisation des palais, parking C, théâtre américain…).

• Intensifier l'attractivité de Bruxelles pour les congrès, conférences, salons et grandes expositions internationales (secteur MICE), en se dotant d'une vision ambitieuse pour Brussels Expo et les Palais du Heysel. Alors que Bruxelles était en 2014 la seconde ville hôte de congrès au monde, elle n'est plus que 10e. Dans ce cadre, des partenariats avec d'autres entités publiques et privées seront envisagés.

© VIGUIER_Golem / Images

25

VILLE INTELLIGENTE AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

© Photo by Adobe Stock

Comme ville intelligente, ou *smart city*, la Ville a pour ambition d'utiliser les technologies numériques et d'exploiter les données de manière à améliorer la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois, optimiser les services publics et encourager une gestion durable des ressources.

Capitale belge et européenne, Bruxelles se doit d'être à la pointe, exemplaire et inspirante à cet égard. Au-delà de l'innovation technologique, qui n'est pas une fin en soi, nous placerons le citoyen au centre de nos priorités, en favorisant, d'une part, la participation active à la prise de décision et en garantissant, d'autre part, l'accessibilité des services.

Plateforme Mybxl
Le portail citoyen Mybxl et sa plateforme digitale témoignent de la volonté de la Ville d'organiser et d'orienter dorénavant ses ressources informatiques à l'intention des citoyens (*citizen-centric*). Alors que le nombre de demandes via le site Internet était encore de 27 000 en 2021, il est passé à 82 000 demandes en 2023 (et à 43 000 demandes au cours des six premiers mois de 2024). Notre ambition est d'augmenter encore ce glissement des demandes physiques vers des demandes numériques.

Poursuivre la vision centrée citoyens
À ce titre, la gamme actuelle de services aux citoyennes et citoyens peut encore être élargie (demande de carte d'identité et de passeport, location de matériel par des associations, changement d'adresse, déclaration de naissance ou de décès, demande de licence de terrasse pour la restauration, demande de primes).

Cela implique indéniablement l'adoption d'une approche proactive pour comprendre et répondre aux attentes des citoyens, notamment via des enquêtes de satisfaction, des tests et évaluations de l'expérience utilisateur, mais aussi via des indicateurs de performance clés (KPI) de nos outils.

La Ville s'engagera sur des normes de service claires et transversales (temps de réponse, délai de traitement, temps d'attente, taux de satisfaction). La Ville permettra également à l'usager d'avoir un point de contact unique pour communiquer avec celle-ci par différents canaux (e-mail, téléphone, courrier, chatbot), traités par un centre de contact intégré et transversal, tout en garantissant la possibilité d'avoir un contact physique ou téléphonique.

Outre l'offre digitale des services, la Ville continuera à soutenir la création d'un espace de formation et d'incubation à Laeken avec des associations formant aux métiers digitaux qui repose sur trois piliers clés : l'incubateur, les formations en technologies de l'information et les événements inspirants.

Exploiter le potentiel des données de la Ville pour améliorer les prises de décision, et augmenter la transparence
La bonne gestion de nos données est une base essentielle pour le développement d'une ville intelligente. La gestion des données contribue à une meilleure connaissance de la ville, à l'aide à la prise de décision, à l'augmentation de la performance de l'administration, à l'amélioration de nos services et de l'image de la Ville.

Le projet BXLGIS, le géoportail, l'outil « Ville à 10 minutes » et la base de données cartographique des Projets Urbains visent à centraliser la connaissance par la Ville de son territoire, ses équipements et services, ses projets urbains en cours ou programmés, et à la diffuser le plus utilement possible à l'attention des décideurs administratifs et politiques, des agents de la Ville, des citoyens et des usagers bruxellois. Le développement de ces outils sera poursuivi.

Le développement du chrono-urbanisme via les outils informatiques fera également partie de nos priorités. Pour information, le chrono-urbanisme est une approche d'aménagement du territoire qui vise à organiser les espaces urbains en fonction des temps de déplacement, afin d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité des services tout en réduisant les inégalités liées à la mobilité.

Son objectif principal est de favoriser une ville plus fluide et équitable, où les activités essentielles (travail, école, commerces, loisirs) sont accessibles dans des délais raisonnables pour tous les habitants.

De plus, nous créerons une architecture informatique nécessaire au développement d'une plateforme de Digital Twin, permettant une gestion adaptée des différentes sources de données, des analyses et simulations avancées ainsi que leur visualisation, tout en garantissant des standards de sécurité élevés.

Recours à des techniques innovantes, notamment l'IA
Nous investirons dans des projets pilotes afin d'accroître l'efficacité des opérations de la ville et d'éliminer les tâches routinières, comme l'utilisation de l'IA générative dans le traitement de gros volumes de documents ou l'introduction d'un « chatbot » et d'un assistant virtuel dans le centre de contact. Pour lutter contre la fracture numérique, une attention particulière sera conservée au public fragilisé afin de leur offrir la possibilité d'une présence physique et/ou téléphonique.

Garantir la protection des données et la résilience en matière de cybersécurité
L'utilisation des données et de technologies innovantes comporte des risques pour les droits et libertés des citoyens, et pour la sécurité du système d'information. La vie privée, l'égalité des chances, la liberté de circulation, la liberté d'association et la liberté d'expression sont particulièrement touchées par les nouvelles technologies.

Il s'agira dès lors d'investir et de développer des moyens techniques et organisationnels pour atteindre et maintenir un bon niveau de sécurité et se conformer aux obligations en la matière.

© Photo by Adobe Stock

© Photo by Adobe Stock

UNE VILLE QUI BOUGE

26. Mobilité

27. Culture

28. Grands événements et tourisme

29. Sport

26

MOBILITÉ

© Photo by Adobe Stock

La mobilité de Bruxelles, 2024-2030 : quartier par quartier, rue par rue. Notre ambition est claire : faire de Bruxelles une ville où se déplacer est simple, agréable et respectueux de l'environnement. La Ville de Bruxelles ne cherche pas à limiter les déplacements, mais à les améliorer grâce à une vision équilibrée entre tous les modes de transport. Le Collège défend le principe STOP, qui hiérarchise les priorités de circulation : piétons, cyclistes, transports en commun et voitures, tout en tenant compte des besoins variés des citoyens.

Nous croyons en une mobilité qui ne divise pas, mais qui unit.
Loin d'opposer les différents modes de transport, nous envisageons un système intégré et cohérent, répondant à la fois aux besoins individuels et aux exigences collectives. Routes, pistes cyclables, transports publics : chaque infrastructure doit permettre une circulation fluide et sécurisée, offrant à chacun la possibilité d'utiliser le mode de déplacement le plus approprié à ses besoins, tout en privilégiant une attitude consciente et responsable, car l'avenir de la mobilité se conjugue avec durabilité. Réduire notre empreinte carbone et préserver l'environnement demeurent des impératifs.

L'accessibilité des quartiers doit être un pilier de cette transformation.
La circulation doit être fluide tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque mode de transport afin de garantir une mobilité optimale aux services d'urgence, d'assistance médicale, livreurs et autres professionnels nécessitant un accès prioritaire. Le trafic de transit sera découragé via une analyse fine au cas par cas, pour préserver la qualité de vie des habitants. Des solutions dédiées, telles que des zones de livraison spécifiques ou des voies réservées, seront mises en place pour permettre aux usagers concernés de travailler efficacement et sereinement.

La sécurité routière, elle, sera renforcée par des infrastructures sûres, des initiatives de prévention et d'éducation, et une lutte résolue contre les infractions routières, avec une répression maximale contre les rodéos urbains.

Dans une ville inclusive, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est une priorité absolue. Chaque citoyenne et citoyen doit se sentir pleinement intégré dans un espace urbain pensé pour toutes et tous.

La transition écologique, essentielle pour la planète et pour notre santé collective, ne peut se faire que dans un esprit de solidarité. Elle doit être accompagnée par une offre alternative de mobilité adaptée, accessible et pratique pour toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois.

Ensemble, nous construirons une ville où se déplacer n'est plus une contrainte.

PENSER LA VILLE EN FONCTION DU PIÉTON ET DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

• Accélérer la rénovation des trottoirs de la Ville de Bruxelles et continuer à développer des zones où les piétons sont prioritaires par rapport à tous les autres usagers : les zones piétonnes et les zones résidentielles. L'aménagement de ces zones se fait de façon à offrir un confort maximal aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, tout en garantissant leur sécurité et leur accessibilité, avec des matériaux adaptés et des infrastructures de qualité. Cela passe par assurer une programmation de rénovation de tous les trottoirs de la Ville en fonction des moyens budgétaires disponibles, en réalisant au préalable un inventaire des zones prioritaires. La rénovation privilégiera l'utilisation de l'asphaltage écologique lorsque c'est possible.

• Poursuivre les efforts de la Ville pour protéger les trottoirs, places et autres espaces piétons en les préservant de la circulation motorisée, des vélos et du stationnement illégal, afin d'assurer leur sécurité et leur accessibilité.

• Veiller à ce que les trottoirs soient libres d'obstacles et que l'installation du mobilier urbain, des stationnements pour vélos, des plantations, des terrasses, des parcmètres, des blocs en béton, des poteaux d'éclairage et des poubelles se fasse de manière à ne pas entraver le cheminement des piétons. Une largeur minimale de 2 mètres sera toujours prévue sauf dans les cas où ce n'est physiquement pas possible.

• Veiller, lors de chantiers sur la voie publique, à aménager des couloirs de cheminement accessibles et sécurisés permettant aux piétons, y compris les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes, de se déplacer en toute sécurité dans la zone de travaux et d'accéder aux commerces.

• Optimiser la gestion de l'espace public : en régulant l'accès aux vélos, trottinettes ou autre deux roues sur le piétonnier du boulevard Anspach dès que les travaux des abords du Brucity sont terminés. Actuellement, la cohabitation n'est pas fluide entre les piétons, qui sont prioritaires, et les autres usagers, principalement les cyclistes et les utilisatrices et les utilisateurs de trottinettes. Vu le succès de la zone piétonne et la forte affluence, il y a lieu de restreindre l'accès du piétonnier du boulevard Anspach aux seuls piétons (sauf durant le créneau horaire entre 4h00 et 11h00, notamment pour permettre les livraisons). Par ailleurs, il est essentiel de prévoir des itinéraires alternatifs pour les cyclistes, parallèles au boulevard Anspach, afin de garantir une circulation fluide et sécurisée pour l'ensemble des usagers.

• Prendre les mesures nécessaires pour développer les feux à décompte numérique et sonores à destination des piétons pour améliorer la sécurité routière, notamment des personnes malvoyantes.

• Établir un Plan "bancs publics" afin d'accroître le nombre de bancs accessibles sur les itinéraires piétons les plus fréquentés, notamment sur les places, squares et dans les parcs ainsi qu'aux abords des centres culturels, maisons de repos, écoles et hôpitaux.

FAIRE DU VÉLO LA PETITE REINE

• Développer les liaisons cyclables, qui relient les différents quartiers de la Ville à l'échelle régionale voire métropolitaine et les zones autour de la Ville, en visant dans la mesure du possible des pistes cyclables séparées et sécurisées. Ces liaisons permettent des déplacements en vélo sur des distances plus importantes grâce à leur aménagement et une configuration quasiment sans conflit avec les autres usagers. Par exemple, une « Cycle Lane Atomium-Canal-Centre-Ville » et une « Gares Bruxelles Midi-Centrale-Nord ».

• Développer un réseau cyclable lisible et confortable avec des infrastructures adaptées à la densité de circulation et aux configurations locales. Ce réseau est complémentaire aux voiries résidentielles où les déplacements de cyclistes en sécurité doivent également être possibles sans aménagements spécifiques.

• Développer des rues cyclables sur certains axes importants pour la circulation cycliste dans les cas où les pistes cyclables ne peuvent être aménagées.

La Ville veille à ce que dans les rues cyclables la circulation motorisée reste très limitée. Par exemple : intervention prioritaire sur l'axe cyclable Laeken-Vierge Noire-Van Artevelde-Anderlecht.

• Continuer à mettre en œuvre une politique de stationnement vélo afin d'offrir partout sur le territoire de la Ville du parking vélo sécurisé. Les arceaux sont différenciés pour accueillir tout type de vélo. La Ville continue à promouvoir l'installation de box pour vélo via un partenariat avec Cyclo et poursuit également l'analyse des possibilités d'aménagement de parkings vélo de quartier « hors voirie », accessibles aux habitants, afin de simplifier les installations sans surcharger les aménagements dans l'espace public.

• Prévoir, durant les chantiers sur la voie publique, des couloirs et cheminements pour les cyclistes afin d'assurer les déplacements de cyclistes en toute sécurité dans les zones de travaux.

• Evaluer et faire une mise à jour régulière du Plan Vélo afin de garantir son efficacité, d'adapter les infrastructures aux besoins des cyclistes et d'intégrer les évolutions de la mobilité durable.

• Mettre en place des solutions innovantes et cibler les points noirs pour lutter contre le vol de vélos dans les espaces publics. Par exemple, en équipant des zones de stationnement de capteurs, d'alarmes, de haut-parleurs, de caméras de surveillance, de dispositifs d'envoi de signaux de détresse, ainsi que des stations connectées à Internet, fonctionnant à l'énergie solaire et permettant la collecte de données d'utilisation.

L'ORGANISATION D'UNE MOBILITÉ PARTAGÉE

• Soutenir le développement de stations de voitures partagées, partout sur le territoire dans les espaces publics de la Ville de Bruxelles, ainsi que dans les parking privés, de façon à ce que toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois aient facilement accès à une station à courte distance.

• Encadrer le développement des services de trottinettes, vélos (électriques) et des scooters (électriques), en free floating. En collaboration avec la Région, nous mettrons en œuvre des règles pour :

- limiter la vitesse dans certaines zones (limitation automatique) ;
- instaurer des zones interdites (par ex: le piétonnier) et des zones d'évènements avec utilisation limitée temporaire ;
- continuer à augmenter le nombre de « drop zones » (également pour les vélos), c'est-à-dire des zones spécifiques de stationnement, pour éviter le désordre et garantir la sécurité et l'accessibilité aux trottoirs et espaces publics ;
- obliger les utilisateurs à stationner les véhicules dans des « drop zones » ;
- mettre en place une obligation pour les sociétés de location de vérifier régulièrement l'état des véhicules pour garantir qu'ils soient sécuritaires et adaptés à l'usage (pneus en bon état, freinage fonctionnel, etc.) ;
- exiger un âge minimum pour utiliser ces véhicules et proposer des modules de sensibilisation à la sécurité routière (via l'application mobile de location ou une courte vidéo avant l'utilisation) ;
- sanctionner l'utilisation simultanée de trottinettes à plusieurs personnes pour renforcer la sécurité ;
- obliger l'enregistrement d'un profil utilisateur complet avec une identification vérifiée, afin d'assurer la traçabilité en cas d'infraction ou de problème, et responsabiliser les utilisateurs ;
- demander aux sociétés de location de mettre en place un système de points ou de réputation pour les utilisateurs. Par exemple, des points seraient retirés en cas de non-respect des règles, ce qui pourrait entraîner des restrictions d'utilisation ou des amendes.

LES TRANSPORTS EN COMMUN PARTOUT ET ACCESSIBLES À TOUS ET À TOUTES

• Soutenir le développement de la nouvelle ligne de tram 15 entre Belgica, la gare du Nord, la gare Centrale et le sud de la Ville. C'est une opportunité d'encore améliorer la desserte en transport en commun des quartiers du centre-ville.

© Photo by Adobe Stock

• Soutenir le prolongement du tram 8 (venant de Watermael-Boisfort, qui passe par le Solbosch et l'avenue Louise avec son terminus à la place Louise) depuis la place Poelaert par la Place royale, la rue Ravenstein jusqu'à la rue Cardinal Mercier avec un nouveau terminus à la Gare centrale, en posant de nouvelles voies entre la place Royale et la rue Cardinal Mercier.

• Etudier la connexion du tram 10 jusqu'à la ferme Nos Pilifs.

• Soutenir l'aménagement d'un site technique d'exploitation pouvant accueillir, environ 16 trams sur le site de l'ancien terminus de trams vicinaux dit « Sobiesky », entre la place Saint-Lambert et l'entrée du tunnel sous le parc de Laeken. Ce site aura pour mission : les prises de services tôt le matin, le stockage de nuit, les opérations d'exploitation du quotidien, arrière base pour le renforcement des lignes lors de grandes évènements au Heysel (le terminus Heysel n'étant pas dimensionné que pour des exploitations du quotidien).

• Transformer les gares de train et stations de tram, de bus et de métro en véritables hubs de choix de mobilité.

• Soutenir le développement de la ligne 3 du métro.

• Soutenir la transformation des lignes de bus desservant le centre-ville en lignes totalement électrifiées.

• Tirer parti de la rénovation de la station de métro de la gare Centrale pour améliorer l'efficacité des terminus dans ce secteur clé. En concertation avec la STIB, adapter le réseau de bus en réévaluant les lignes existantes et en créant de nouvelles connexions entre les quartiers et le centre-ville. Il est également important de développer une vraie station de bus et de tram, en soignant l'interconnectivité avec la gare des trains dans la rue Cardinal Mercier.

• Veiller, dans les projets de réaménagement et à l'occasion des plans de circulation, à ce que les mesures et infrastructures permettant d'améliorer la performance, la régularité et la vitesse des véhicules de transport en commun, soient systématiquement intégrées.

• Améliorer la desserte en transports en commun dans le quartier depuis et vers Haren et en particulier la prison. Ce quartier mérite encore une meilleure desserte ainsi que des aménagements de qualité pour les arrêts et les terminus locaux. La Ville négociera avec la STIB l'adaptation des lignes de bus sur cette partie de son territoire. Il en va de de même de la desserte en train.

• Poursuivre l'amélioration de la desserte des Hôpitaux Militaire, Brugmann, César de Paepe et Saint-Pierre, et du CPAS.

• Offrir des abris et des quais accessibles aux PMR et aux poussettes à chaque arrêt de bus et de tram. Aux terminus, ils doivent être optimalisés et s'intégrer harmonieusement à l'espace public.

• Collaborer avec la STIB pour réduire le temps d'attente aux arrêts et renforcer la régularité des lignes exposées aux embouteillages.

• Elaborer, avec la SNCB, des aménagements qui améliorent l'accès aux gares, notamment par la mise en place d'infrastructures accessibles, la facilitation de la correspondance avec d'autres modes de transport, et l'amélioration de la signalisation pour les voyageurs.

• Travailler avec la SNCB sur l'information à propos de son offre. En effet, le train permet des solutions de trajets rapides et efficaces entre différents quartiers de notre territoire, souvent méconnues par les Bruxelloises et les Bruxellois.

• Insister auprès de la Région pour adapter le réseau afin de connecter directement le centre-ville et De Wand. Mais une adaptation du réseau reste nécessaire pour garantir une meilleure connectivité de ce quartier. Idem pour le quartier Nord, avec le bus 46.
• Avec la Région, prévoir le plus rapidement possible le retour des rondes de sécurité ITS la nuit dans les stations de métro (entre 22h et 6h).

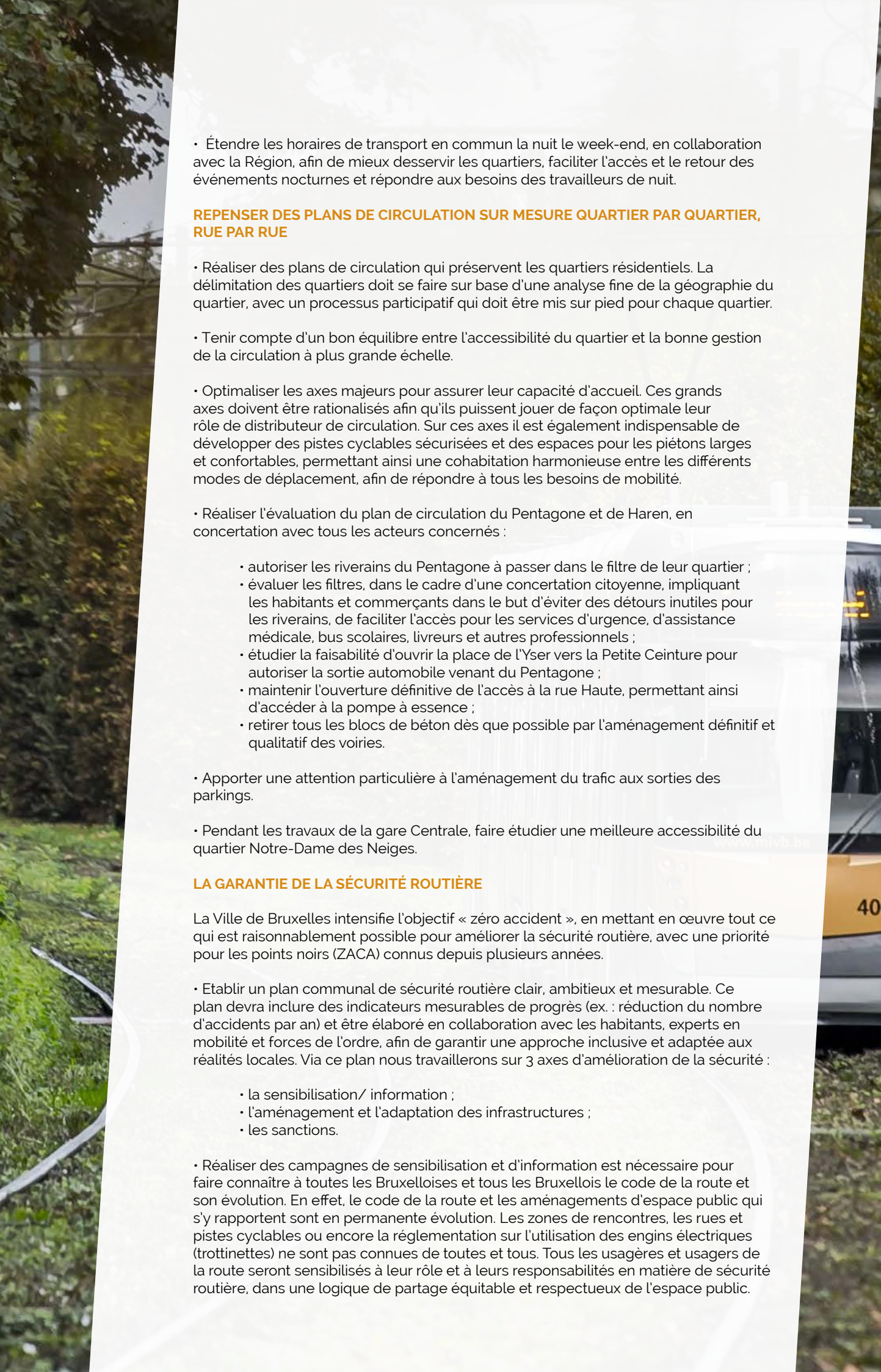

• Étendre les horaires de transport en commun la nuit le week-end, en collaboration avec la Région, afin de mieux desservir les quartiers, faciliter l'accès et le retour des événements nocturnes et répondre aux besoins des travailleurs de nuit.

REPENSER DES PLANS DE CIRCULATION SUR MESURE QUARTIER PAR QUARTIER, RUE PAR RUE

• Réaliser des plans de circulation qui préservent les quartiers résidentiels. La délimitation des quartiers doit se faire sur base d'une analyse fine de la géographie du quartier, avec un processus participatif qui doit être mis sur pied pour chaque quartier.

• Tenir compte d'un bon équilibre entre l'accessibilité du quartier et la bonne gestion de la circulation à plus grande échelle.

• Optimaliser les axes majeurs pour assurer leur capacité d'accueil. Ces grands axes doivent être rationalisés afin qu'ils puissent jouer de façon optimale leur rôle de distributeur de circulation. Sur ces axes il est également indispensable de développer des pistes cyclables sécurisées et des espaces pour les piétons larges et confortables, permettant ainsi une cohabitation harmonieuse entre les différents modes de déplacement, afin de répondre à tous les besoins de mobilité.

• Réaliser l'évaluation du plan de circulation du Pentagone et de Haren, en concertation avec tous les acteurs concernés :

- autoriser les riverains du Pentagone à passer dans le filtre de leur quartier ;
- évaluer les filtres, dans le cadre d'une concertation citoyenne, impliquant les habitants et commerçants dans le but d'éviter des détours inutiles pour les riverains, de faciliter l'accès pour les services d'urgence, d'assistance médicale, bus scolaires, livreurs et autres professionnels ;
- étudier la faisabilité d'ouvrir la place de l'Yser vers la Petite Ceinture pour autoriser la sortie automobile venant du Pentagone ;
- maintenir l'ouverture définitive de l'accès à la rue Haute, permettant ainsi d'accéder à la pompe à essence ;
- retirer tous les blocs de béton dès que possible par l'aménagement définitif et qualitatif des voiries.

• Apporter une attention particulière à l'aménagement du trafic aux sorties des parkings.

• Pendant les travaux de la gare Centrale, faire étudier une meilleure accessibilité du quartier Notre-Dame des Neiges.

LA GARANTIE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Ville de Bruxelles intensifie l'objectif « zéro accident », en mettant en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour améliorer la sécurité routière, avec une priorité pour les points noirs (ZACA) connus depuis plusieurs années.

• Etablir un plan communal de sécurité routière clair, ambitieux et mesurable. Ce plan devra inclure des indicateurs mesurables de progrès (ex. : réduction du nombre d'accidents par an) et être élaboré en collaboration avec les habitants, experts en mobilité et forces de l'ordre, afin de garantir une approche inclusive et adaptée aux réalités locales. Via ce plan nous travaillerons sur 3 axes d'amélioration de la sécurité :

- la sensibilisation/ information ;
- l'aménagement et l'adaptation des infrastructures ;
- les sanctions.

• Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information est nécessaire pour faire connaître à toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois le code de la route et son évolution. En effet, le code de la route et les aménagements d'espace public qui s'y rapportent sont en permanente évolution. Les zones de rencontres, les rues et pistes cyclables ou encore la réglementation sur l'utilisation des engins électriques (trottinettes) ne sont pas connues de toutes et tous. Tous les usagères et usagers de la route seront sensibilisés à leur rôle et à leurs responsabilités en matière de sécurité routière, dans une logique de partage équitable et respectueux de l'espace public.

© Photo by E Danhier

• Proposer des cours du code de la route à tous les élèves à partir de la 5e secondaire dans les écoles de la Ville de Bruxelles.

• Effectuer des contrôles policiers sur le terrain ; des campagnes bien spécifiques en fonction de la problématique et du quartier doivent aussi être mises sur pied.

• Renforcer la lutte contre les rodéos urbains. À cette fin, il s'agira de:

- augmenter la présence policière dans les zones à risque pour dissuader les rodéos urbains, en particulier aux heures critiques ;
- multiplier les actions répressives et les saisies de véhicules par la police ;
- augmenter la sécurité routière : installer dans les quartiers résidentiels et dans les rues les plus fréquemment utilisées à cet effet des radars préventifs et répressifs, des chicanes et des coussins berlinois ;
- déployer des radars anti-bruit dès que la législation le permet pour détecter et sanctionner automatiquement les véhicules bruyants impliqués dans des rodéos urbains ;
- sensibiliser les jeunes aux dangers des rodéos : les informer des dangers, des conséquences légales et des alternatives aux rodéos urbains ;
- collaborer étroitement avec les communes voisines et la Région pour coordonner les actions répressives, partager les informations et empêcher le déplacement des rodéos d'une zone à une autre ;
- mettre en place de radar sur le plateau du Heysel ;
- interdire tout rassemblement de véhicules sans autorisation, pour lutter contre le phénomène des rodéos urbains sur le plateau du Heysel ;
- poursuivre les mesures de mobilité qui permettent de lutter contre les phénomènes de rodéos urbains, en concertation avec les partenaires du Heysel, en étudiant notamment la possibilité de créer une zone de rencontre et une piétonisation partielle du boulevard du Centenaire ;
- étudier la possibilité de faire une collaboration avec le Parquet pour neutraliser (confisquer, vendre, voire détruire) les véhicules en infraction

LA MOBILITÉ SCOLAIRE À POURSUIVRE

• Encourager les établissements scolaires à réaliser des plans de déplacement scolaire.

• Aménager les abords d'écoles en accordant la priorité à la sécurité routière, avec l'ajout de mesures de protection telles que des passages piétons sécurisés, des zones de stationnement dédiées pour les parents ou encore des dispositifs de ralentissement de la circulation.

• Poursuivre la mise en œuvre des rues scolaires, en s'appuyant sur un processus de participation continue avec les habitantes et les habitants, pour assurer que l'aménagement de ces rues réponde aux besoins spécifiques du quartier. Dans les zones à forte densité scolaire, une approche plus globale consistera à créer des quartiers scolaires où la mobilité est adaptée en priorité aux besoins des élèves et des écoles, toujours dans le cadre d'une concertation active avec les habitantes et les habitants et les parties prenantes locales.

• Aménager, là où cela est utile, des espaces de prise en charge sécurisés aux abords des écoles (embarquement/débarquement) et impliquer les écoles dans la sensibilisation du respect de ces espaces.

• Organiser un système de ramassage scolaire à vélo ou à pied en collaboration avec les écoles et avec la participation des parents qui le souhaitent.

• Mettre en place une communication proactive pour informer les parents des nouvelles initiatives et mesures, en utilisant des canaux variés comme les lettres d'information, les réunions parents-école, les newsletters ou des plateformes numériques (par ex : page Facebook de l'école).

© Photo by Adobe Stock

• Organiser des campagnes d'information locales pour expliquer l'importance des changements en matière de sécurité routière et de mobilité scolaire, ainsi que les avantages pour les enfants et la communauté, afin de faire accepter ces changements.

LA CIRCULATION MOTORISÉE ET LE STATIONNEMENT

• Revoir les horaires horodateurs quartier par quartier en permettant d'instaurer la gratuité à partir de 19h et non 21h la semaine et/ou le week-end, tout en préservant au maximum le stationnement en voirie pour les riverains.

• Apporter une attention particulière à la communication avec les opérateurs GPS afin que le réseau, en mutation permanente, soit bien intégré dans les cartes et que l'actualisation se fasse plus vite et mieux, qu'il s'agisse de chantiers, de changement du sens de circulation ou de changement de statut de la voirie.

• S'assurer d'une plus grande fluidité du trafic, notamment via le développement de panneaux de circulation intelligents et la coordination des chantiers avec les grands événements.

• Renforcer l'éclairage en voirie et l'adapter aux spécificités de l'espace public, notamment via l'éclairage intelligent (déclenchement de l'éclairage suite à un mouvement).

• Concernant le Bois de la Cambre, poursuivre le dialogue entre la Région bruxelloise, la Ville, Uccle, Ixelles et Watermael-Boistfort.

• Demander à la Région d'assurer la fluidité du trafic vers l'A12 et le Pont Van Praet.

• Etudier la faisabilité d'autoriser une circulation des deux roues motorisées et des services de taxi dans les couloirs de bus, en partenariat avec la STIB et la Police, eu égards notamment à la sécurité routière ainsi que la vitesse commerciale des bus.

• Développer un plan et une vision par rapport à l'implantation d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, en concertation avec la Région pour que la Ville soit complémentaire au réseau régional. Une approche globale est nécessaire afin de déterminer les meilleurs modalités et localisations de ce dispositif tant en espace public qu'en dehors de la voirie, et afin de répondre efficacement aux besoins des usagers et soutenir la transition énergétique de la Ville.

• Doubler le nombre de cartes visiteurs de stationnement gratuites pour les habitants, en passant de 10 à 20 cartes.

• Lors des projets de réaménagement, réaliser une étude de stationnement de la zone afin de chercher des mesures complémentaires en cas de suppression de places de parking.

• Pour diminuer le parking en voirie et apaiser les quartiers, mutualiser les parkings privés, en rendant les parkings en sous-sol moins chers et plus accessibles que les parkings en voirie, et négocier avec les sociétés de parking des tarifs préférentiels pour les riverains afin qu'ils puissent les utiliser la nuit.

• Étudier la création de zones 'Shop and Drive' afin de faciliter le shopping, avec un premier projet-pilote dans la rue Marie-Christine.

• Étudier des incitants pour les grandes surfaces, les grands bureaux et les institutions (type musées), afin qu'ils ouvrent leurs parkings aux riverains en périodes creuses et pendant la nuit.

• Optimiser la lutte contre le parking sauvage et le stationnement intempestif en double file en renforçant les sanctions.

LA MOBILITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

• Étendre les plans de déplacements à l'ensemble des événements en collaborant avec les organisateurs externes pour qu'ils élaborent systématiquement des plans de mobilité en partenariat avec des bureaux spécialisés. Cette démarche inclut également les responsables de salles de concerts, de théâtres et d'autres lieux événementiels sur le territoire de la Ville.

LE TRANSPORT LOGISTIQUE

• Développer le transport multimodal en renforçant les capacités du Port de Bruxelles, afin de favoriser une utilisation accrue de la voie d'eau pour le transport de marchandises vers et depuis Bruxelles.

• Modifier, avec la Région, les horaires de passage des camions poubelle afin qu'ils évitent les heures de pointe, notamment dans les quartiers résidentiels et de bureau, réduisant ainsi la congestion, les nuisances sonores et l'impact sur la circulation.

© Photo by Adobe Stock

27

CULTURE

© Photo by E. Danhier

La politique culturelle de la Ville de Bruxelles se concentre sur l'accessibilité, la participation et l'inclusion de tous les publics, tout en soutenant la diversité culturelle et en évitant toute forme de discrimination. À travers ses théâtres, centres culturels, salles de concerts et musées, ainsi que les nombreux événements organisés, la Ville renforce son dynamisme et sa réputation internationale.

La programmation culturelle, ancrée au plus près des habitantes et habitants vise à inclure tous les Bruxelloises et Bruxellois, ainsi que les touristes, offrant des opportunités culturelles et artistiques riches et variées.

Les partenariats public-privé dans le domaine culturel sont également essentiels pour le développement de projets artistiques. Ces partenariats permettent de diversifier les sources de financement, les lieux d'exposition (dans des restaurants, centres médicaux,...) enrichissant ainsi l'offre culturelle tout en valorisant les espaces privés. Ces initiatives renforcent le tissu social en créant des passerelles entre différents acteurs de la société, permettant d'offrir toujours plus de visibilité aux artistes et de saisir toute opportunité de sensibiliser le public à l'importance de la culture.
Si le cadre le permet, le mécénat au bénéfice de la culture et des artistes doit également être encouragé.

ASSURER UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS

La participation culturelle et l'accessibilité à la culture sont essentielles au développement et à l'émancipation personnelle. Elles constituent des outils à la citoyenneté. La Ville de Bruxelles veut réduire les obstacles à la participation culturelle tant sur le plan financier que géographique, physique et symbolique. Recentrer le rôle de la Ville sur le soutien aux artistes et associations bruxelloises, l'accompagnement des lieux culturels publics, associatifs et privés, la valorisation du folklore local, ainsi que la fourniture de services administratifs aux opérateurs culturels et aux artistes. Le Service de la Culture doit renforcer son rôle de facilitateur et de conseiller en offrant aux opérateurs et opératrices les ressources essentielles et en servant de point de contact unique.

• Etudier la faisabilité d'un « **pass culture** » à **destination des jeunes** bruxelloises et bruxellois entre 16 et 21 ans pour encourager leur participation à la vie culturelle locale. Ce dispositif, neutre budgétairement, a pour objectif de favoriser l'émancipation en donnant accès et en garantissant la découverte de l'offre culturelle locale aux jeunes. L'enjeu est de les faire pleinement participer à la vie culturelle de la Ville. L'accès à la culture est un levier essentiel pour leur émancipation. Cela permet de développer leur esprit critique, leur créativité et leur capacité à comprendre le monde qui les entoure. En découvrant diverses formes d'expression artistique, les jeunes acquièrent des outils pour mieux s'exprimer, pour construire leur identité et pour s'affirmer dans la société. Les partenaires de ce dispositif, seront dans un premier temps, tous les lieux culturels de la Ville (théâtres, centres culturels, musées et salles de concert), avec une volonté d'élargir, dans un second temps, à d'autres structures. Un dispositif de médiation pourra également être mis en place avec les maisons de jeunes et les clubs sportifs afin d'organiser des séances de présentation de ce pass, garantissant ainsi une sensibilisation directe et ciblée et permettant ainsi de toucher un maximum de jeunes.

• Veillez à se montrer exemplaire en matière d'accueil des familles en inscrivant nos lieux et évènements dans la dynamique du Label Kids friendly de la Région bruxelloise et étoffer l'offre culturelle destinée à la petite enfance.

• Renforcer l'offre culturelle dans tous les quartiers (Neder-Over-Heembeek, Haren, Laeken, Louise, Quartier européen et Pentagone).

• Poursuivre le développement de la zone Buda comme hub culturel.

• Favoriser une mobilité douce vers les lieux culturels décentralisés adaptés aux horaires culturels et généraliser les partenariats avec la STIB et la SNCB pour les festivals et les lieux culturels de la Ville de Bruxelles.

• Rendre l'offre culturelle plus accueillante en portant une attention particulière aux personnes porteuses de handicap dans l'organisation des évènements et réaliser un audit autour de la question des handicaps.

• Renforcer les projets de médiation culturelle (expliquant notamment les œuvres culturelles en amont) avec les Maisons de Quartier et les Maisons de Jeunes, permettant ainsi d'aborder des thématiques sociales et des enjeux de société, notamment l'égalité femme-homme, la lutte contre les LGBTQIA+phobies, la lutte contre les racismes et l'antisémitisme, etc.

• Organiser une fois par saison ou par an une journée portes ouvertes dans les lieux culturels de la Ville pour rendre visible l'envers du décor.

• Négocier avec les institutions culturelles publiques et privées, la possibilité pour les enfants de revenir gratuitement avec sa famille après une visite scolaire.

• Initier les enfants à la création artistique, à l'expression artistique et aux métiers culturels.

• Permettre la valorisation du patrimoine des collections de la Ville qui ne sont pas exposées et, de ce fait, trouver des lieux pour le faire.

• Soutenir la culture en développant de nouveaux partenariats avec les industries culturelles créatives bruxelloises.

ACCÈS À LA CULTURE POUR NOS SENIORS

La participation des seniors à la vie culturelle et artistique doit devenir un droit réel. Il permet la transmission de savoir, la valorisation d'expérience, tout en contribuant à favoriser l'inclusion sociale. Les seniors représentent une part importante de la population et leur participation active à la culture peut permettre de lutter contre l'isolement social tout en contribuant à renforcer le tissu intergénérationnel. Pour ce faire, il est important de créer des programmes accessibles, de proposer des activités adaptées à leurs besoins, et de les impliquer dans la co-création d'événements culturels, en tenant compte de leurs intérêts et de leurs capacités. En ce sens, la Ville de Bruxelles s'engage à :

- Pérenniser les Tickets seniors et ouvrir cette initiative à de nouveaux lieux de culture.
- Organiser des séances d'information sur l'offre culturelle de la Ville dans les Maisons de Repos.
- Proposer des séances et des représentations à des horaires adaptés pour des groupes senior et/ou associatifs.
- Soutenir les initiatives culturelles dans les hôpitaux, les milieux du soin et les Maisons de Repos.
- Financer le centre d'art dans la Maison de Repos Sainte Gertrude au cœur des Marolles.
- Organiser de manière régulière des thés dansants intergénérationnels.
- Multiplier les ateliers artistiques intergénérationnels avec les Maisons des Jeunes.
- Soutenir les clubs de lecture – cinémas pour les seniors via appels à projets.

SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET À LA DIFFUSION

Bruxelles constitue un vivier formidable de jeunes talents et d'artistes confirmés.
La Ville de Bruxelles entend accompagner ses artistes dans leur processus de création quelle que soit la discipline culturelle.
Les aides à la diffusion permettent quant à elles de soutenir concrètement l'accès à la culture. Elles garantissent également la diversité, la richesse et la circulation de l'offre culturelle sur notre territoire.

• Renforcer les bourses, les résidences et les appels à projets dans différentes disciplines (photographie, écriture, danse, musique, mode et design…).

• Recourir davantage à des artistes et collectifs bruxellois dans les commandes publiques, en veillant à l'équilibre homme-femme, à la diversité et à la transparence.

• Développer des possibilités d'ateliers d'artistes ou lieux de répétition et ce, avec le marché privé, la Ville, la Régie foncière et le CPAS, en cas de vacance d'immeubles.

• Soutenir les opportunités d'augmenter les capacités de studios d'enregistrement et de répétition sur le territoire de la Ville avec les associations actives dans ce créneau. De même, étudier les possibilités de partenariat avec les écoles pour y prévoir des salles de répétition, en dehors des horaires scolaires.

• Concevoir un dispositif de prêt de matériel via Rock the City pour de jeunes artistes afin de les aider à créer ainsi que des aides à l'achat de matériel via des appels à projets.

• Continuer à soutenir l'art émergent dans nos lieux culturels comme aux Riches-Claires, à La Bellone, aux Brigittines, etc.

• Soutenir la réutilisation de décors afin de lutter contre le gaspillage de ressources.

• Poursuivre la réactivation de la jonction Nord-Midi via le projet SubJonction qui comprend le développement d'un projet socio-culturel comme levier à la revitalisation urbaine. Il y sera développé un espace socio-culturel modulable accessible au public (salles d'atelier, d'exposition, etc.), ainsi qu'un espace Horeca, une salle polyvalente de 400 places ainsi que des salles de répétition. L'exploitation du lieu sera réalisée par un partenariat public-privé. La gestion dépend du Service de la Culture.

• Consolider le partenariat avec le projet du Théâtre des Variétés pour la mise en place de partenariats structurels après la phase de travaux qui devrait se clôturer fin 2026 début 2027. Ce lieu dédié à la promotion des valeurs de laïcité, de tolérance et de diversité visera à offrir un espace culturel ouvert à toutes et à tous, où l'art et le débat public peuvent s'épanouir dans un esprit de respect et de liberté d'expression. Il contribuera à renforcer la cohésion sociale dans une ville cosmopolite, tout en encourageant une réflexion critique sur les grands enjeux de société. Sa programmation variée ambitionne de toucher un large public et de faire dialoguer les cultures dans un cadre inclusif. Ce projet répond ainsi à un besoin d'ancrer davantage les valeurs universelles dans le tissu culturel bruxellois.

• Poursuivre et renforcer la mise en valeur de l'art urbain, en soutenant des initiatives telles que les fresques murales, les installations artistiques dans l'espace public, les performances urbaines et les projets de Street Art, afin de favoriser la créativité, l'inclusivité et la participation citoyenne. Ces actions contribueront à l'enrichissement du patrimoine culturel de la ville, à l'embellissement de l'espace public et à la promotion de la diversité des expressions artistiques, tout en offrant une visibilité accrue aux artistes locaux.

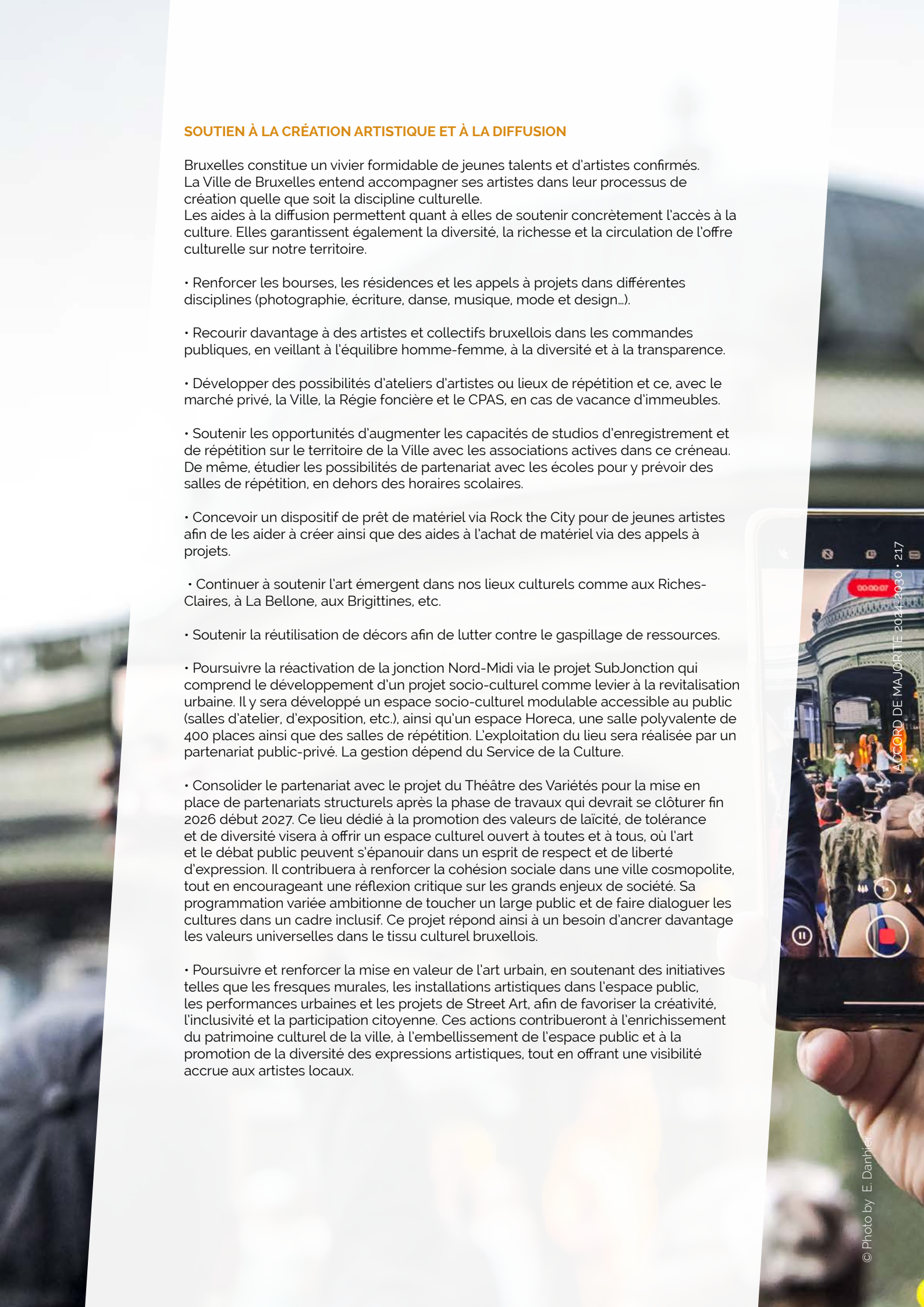

© Photo by E. Danhier

• Encourager les systèmes d'occupation temporaire pour proposer des lieux d'exposition ou de programmation.

• Appuyer les partenariats avec les propriétaires qui disposent de cellules commerciales vides et utiliser les vitrines comme espaces d'exposition temporaire.

• Continuer à accompagner la nouvelle construction permettant à terme d'héberger les activités du Magasin 4, lieu de promotion du rock, du punk et de culture alternative de manière générale.

• Transformer le Théâtre américain en nouveau pôle culturel, en collaboration avec De Vlaamse Gemeenschap (VG).

• Élargir l'utilisation du Vaux-Hall aux opératrices et opérateurs culturels.

• Prolonger les partenariats avec les cinémas d'art et essai et soutenir leurs projets de médiation avec le grand public et les écoles, tout en ouvrant cette même réflexion aux cinémas privés existants.

• Soutenir les librairies qui organisent une programmation culturelle avec des artistes bruxelloises et bruxellois francophones et néerlandophones, sans oublier l'international, en développement notamment des partenariats avec la Bibliothèque Royale de Belgique afin d'augmenter sa visibilité et son ouverture au public.

• Élargir et promouvoir les nocturnes dans les grands musées bruxellois et les développer dans les lieux culturels (bibliothèques, expositions, musées…).

• Étudier les possibilités d'une implantation du MIMA sur le territoire de la Ville en vue de pérenniser leurs activités.

• Poursuivre et amplifier la programmation culturelle au sein de l'Atomium.

• Étudier la faisabilité de la création d'un festival de jeunes artistes bruxelloises et bruxellois multidisciplinaire, avec la remise d'un prix.

• Mettre en œuvre davantage d'évènements célébrant l'interculturalité à Bruxelles.

ART ET ÉVÈNEMENTS CULTURELS DANS L'ESPACE PUBLIC

• Soutenir les initiatives hors les murs privées et publiques des personnes actrices culturellement et activement sur le territoire de la ville et les associer plus étroitement aux événements organisés dans l'espace public.

• Étudier la possibilité de créer un festival de musique classique et un opéra dans l'espace public, entièrement gratuits.

• Développer des partenariats avec les académies, les écoles d'arts et les conservatoires pour mener des projets artistiques dans l'espace public.

• Via des expositions dans l'espace public, veiller à mettre en avant le travail encore méconnu d'artistes qui vivent ou travaillent en Région bruxelloise.

• Étudier la possibilité d'organiser des expositions temporaires dans l'espace public notamment sur le piétonnier.

• Renouveler régulièrement les œuvres et inciter le public à une rencontre dynamique avec l'art implanté dans la Ville.

• Travailler en étroite collaboration avec les musées, les historiens, etc afin de contextualiser les œuvres présentes dans l'espace public qui posent notamment question sur le rôle des femmes dans l'Histoire ou sur l'Histoire de la colonisation.

• Encourager l'utilisation des kiosques ou autres espaces publics pour l'organisation d'évènements culturels.

RÉNOVATION DES LIEUX CULTURELS DE LA VILLE DE BRUXELLES ET VALORISATION DU PATRIMOINE

La Ville de Bruxelles possède un matrimoine et patrimoine exceptionnel.
Son ambition est de se tourner vers une rénovation massive à l'instar de la Bourse de Bruxelles, devenue aujourd'hui un lieu incontournable du Centre-Ville.
Cette rénovation globale, dans la mesure des moyens budgétaires, du matrimoine et patrimoine aura pour mission de combiner durabilité et pragmatisme, respect du bâti existant et stimulation d'une architecture nouvelle de qualité tenant compte du principe contextuel des gabarits, du paysage et de l'urbanisme environnant.

• La rénovation de l'Hôtel de Ville, passera dans un premier temps par un inventaire de ses œuvres d'arts.

• La restauration du Musée de la Ville de Bruxelles, dénommé Maison du Roi sera analysée.

• Un nouvel espace pluridisciplinaire pérenne sera créé au sein du bâtiment Vanderborght. La rénovation des Archives de la Ville de Bruxelles sera poursuivie.

• Un appel à partenariat public/privé sera lancé pour la Maison Bruegel, dans laquelle aurait vécu le peintre Pierre Bruegel l'Ancien jusqu'à sa mort, l'immeuble sis rue Haute 132 dans les Marolles. Dans le cadre du projet de la Porte de Hal qui intègre le folklore et le patrimoine immatériel, la Maison Bruegel pourrait être intégrée.

• Le musée du CPAS sera revalorisé et un nouveau partenariat avec la Ville de Bruxelles sera conclu.

• Porte de Hal : la volonté de la Ville de Bruxelles est d'y créer un musée du patrimoine et matrimoine immatériels en partenariat avec la Région et le Fédéral.

• La Tour japonaise et le Pavillon chinois seront préservés et mis en valeur.

• Rénover (via un partenariat public-privé ou en concédant le bail emphytéotique) la Ferme Den Bels.

• Favoriser des relations ouvertes pour accompagner les efforts de préservation et de valorisation de l'atelier Marcel Hastir.

• Soutien à la politique d'acquisition d'œuvres des musées.

• Continuer à investir dans la valorisation et la modernisation des musées de la Ville.

• Poursuivre les investissements dans les lieux culturels de la Ville pour diminuer leur empreinte carbone.

• Accueillir favorablement les initiatives privées qui ouvrent au public leurs collections ou qui souhaitent disposer d'un lieu pour les exposer.

© Photo by Adobe Stock

CULTURE ET SANTÉ

• Pérenniser et étendre les prescriptions muséales en intégrant Brussels Museum à la réflexion.

• Soutenir les initiatives culturelles dans les hôpitaux, le milieu du soin et les Maisons de Repos.

• Financer le centre d'art dans la Maison de Repos Sainte Gertrude au cœur des Marolles.

• Mise en place du projet « Artothèque » visant à mettre à disposition des œuvres d'art dans les chambres des patientes et patients hospitalisés de longue durée et les salles communes du personnel médical.

VISIBILISATION DES FEMMES, DES PERSONNES LGBTQIA+ ET DE LA DIVERSITÉ

• Créer un cycle de formations afin de sensibiliser et d'outiller les actrices et les acteurs culturels en matière de questions liées aux genres et à la diversité.

• Pérenniser l'organisation du Festival FAME qui a pour objectif de visibiliser les créations artistiques des femmes et des minorités de genre dans les arts de la scène.

• Respecter la parité femmes/hommes et la diversité dans tous les évènement du Service de la Culture, dans les artistes du Parcours Street Art et dans l'octroi des subsides.

• Poursuivre les rencontres mensuelles à l'Hôtel de Ville ayant pour objectif de visibiliser les femmes et les minorités de genre dans le domaine de la culture.

• Contribuer à la richesse bruxelloise et à une vie culturelle ouverte et militante en soutenant des projets engagés tels que le Festival Pink Screens, Cabaret Mademoiselle, le festival Homografia, Les Journées du Matrimoine, Elles tournent, Les Volumineuses, etc.

• Valoriser l'identité bilingue bruxelloise en soutenant des projets visant à faire se rencontrer les deux communautés linguistiques.

• Accompagner le Centre Culturel Congolais vers sa reconnaissance officielle en qualité de centre culturel et collaborer avec les autres centres culturels des différentes diasporas situés sur le territoire de la Ville.

• Sensibiliser les opérateurs et opératrices à intégrer des campagnes ou des actions de lutte contre le harcèlement, en particulier pour ce qui concerne les femmes, les personnes LGBTQIA+ et les personnes issues de la diversité, pour les évènements autorisés pas la Ville de Bruxelles.

FOLKLORE, PATRIMOINE ET MATRIMOINE IMMATÉRIEL BRUXELLOIS

Le folklore participe au dynamisme touristique et économique de la Ville avec des évènements qui drainent des milliers de touristes. Il évolue aussi en intégrant et en célébrant la diversité de la population avec la volonté que chacune et chacun puisse exprimer son identité et ses origines.

• La langue française occupe une place centrale dans le folklore bruxellois, où elle coexiste avec une riche diversité linguistique, incluant quatre dialectes distincts : le brusseleir, le marollien, le flamand bruxellois et le français bruxellois. Ces parlers témoignent de l'histoire multiculturelle de la Ville et de ses traditions populaires. Il s'agira de préserver cet héritage avec notamment la collecte de témoignages via le Service des Archives, offrant ainsi une trace précieuse de cette diversité linguistique. Cette initiative pourra donner lieu à un ouvrage ou une exposition célébrant ces cultures populaires, renforçant ainsi l'identité bruxelloise.

• Soutenir le processus de reconnaissance au Patrimoine immatériel de l'UNESCO la pratique de la marionnette en proche collaboration avec le Théâtre Royal de Toone ainsi que le Tapis de Fleurs.

• Introduire une demande de reconnaissance auprès de l'UNESCO pour les traditions liées à Manneken-Pis.

• Soutenir le fonctionnement des ordres, confréries et serments pour qu'ils puissent perpétuer leurs traditions, notamment en attirant de nouveaux membres.

• Soutenir la rénovation des carillons de la Cathédrale Saint-Michel et Gudule .

• Etudier les possibilités de créer un musée de la marionnette dans le bâtiment jouxtant le Théâtre de Toone.

• Créer un réseau rassemblant tous les actrices et acteurs autour de l'orgue afin de valoriser ce patrimoine exceptionnel.

• Renforcer l'attrait du patrimoine culturel immatériel, comme la Zinneke Parade, l'Ommegang, le Meyboom, le Tapis de fleurs.

UNE POLITIQUE CULTURELLE TOURNÉE VERS LES COMMUNES LIMITROPHES, LES AUTRES VILLES ET LE RESTE DU MONDE

• Investir dans la coopération et la diplomatie culturelle en renforçant la participation de la Ville aux réseaux européens et internationaux.

• Mener des partenariats avec des villes belges du nord et du sud en proposant des tickets couplés pour des musées ou des festivals.

• Participer au projet de candidature de Molenbeek For Brussels, Capitale européenne de la Culture en 2030.

© Photo by Adobe Stock

EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

• Poursuivre la politique culturelle en faveur des jeunes et des enfants en développant des partenariats entre les écoles, les académies, les Maisons de Jeunes et les différents opératrices et opérateurs culturels de la Ville de Bruxelles.

• Renforcer les stages artistiques extrascolaires.

• Développer des partenariats avec les académies, conservatoires et les écoles d'arts afin de mener des projets artistiques dans l'espace public.

LIENS ENTRE LES OPÉRATRICES ET LES OPÉRATEURS CULTURELS ET LA VILLE

• Améliorer l'information relative aux procédures de subventionnement sur le site Internet de la Ville et auprès des écoles d'art et académies pour plus de transparence et d'accès.

• Encourager les lieux culturels à s'ouvrir à d'autres opérateurs et opératrices en permettant la location de leurs espaces, en dehors de leur programmation et à collaborer avec d'autres actrices et acteurs comme les industries culturelles créatives pour créer de nouvelles synergies et collaborations.

• Veiller auprès des opératrices et opérateurs à la bonne utilisation des budgets et à l'équilibre entre les dépenses et les subventions ou autres recettes. Les encourager à capter de nouvelles recettes comme par exemple des fonds européens ou des recettes de location de leurs espaces afin d'accroître leurs propres moyens.

• Encourager une culture de l'évaluation des grands évènements et veiller à la bonne information des riveraines et riverains pour les évènements organisés dans l'espace public tout en veillant à trouver le meilleur équilibre entre activités culturelles et économiques essentielles au bon développement d'une Ville et la quiétude des riveraines et riverains.

© Photo by Adobe Stock

28

GRANDS ÉVÉNEMENTS ET TOURISME

© Photo by E. Dannier

DES ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES ORGANISÉS PAR LA VILLE

La Ville de Bruxelles est une destination phare en Belgique et en Europe, où se rencontrent histoire, patrimoine architectural, culture et événements d'envergure. Grâce à sa position centrale et à ses institutions européennes et internationales, elle bénéficie d'un rayonnement unique qui attire également un tourisme d'affaires.

La Ville de Bruxelles offre une grande diversité d'activités, adaptées aussi bien aux habitantes et habitants qu'aux visiteuses et visiteurs de passage ou en séjour prolongé. Le secteur touristique et événementiel doit contribuer au soutien de l'économie locale ; il crée de nombreux emplois directement et indirectement comme dans l'Horeca. L'objectif de la Ville est de promouvoir un tourisme durable qui valorise l'excellence de ses traditions tout en soutenant les actrices et acteurs économiques locaux et en respectant la qualité de vie des habitantes et des habitants.

• De grands évènements respectueux de la qualité de vie des habitantes et des habitants, en veillant à bien communiquer et à publier tant sur le site Internet de la Ville que dans le Brusseleir sur les évènements organisés par la Ville de Bruxelles ou accueillis sur son territoire afin d'informer parfaitement le public.

• Promouvoir le tourisme de qualité, mettant en avant l'histoire, la culture et le patrimoine bruxellois.

• Poursuivre la décentralisation des grands événements afin de répartir leur présence sur l'ensemble du territoire de la Ville. Ceci dans l'objectif de lever la pression sur certains quartiers, de désengorger l'hypercentre et d'assurer une offre événementielle dans les différents quartiers (Les Summer Pop et Winter Pop seront consolidés et le développement touristique de Laeken sera intensifié).

• Rationaliser le nombre maximal d'événements que chaque espace peut accueillir sur une année, en tenant compte de la capacité de l'espace, des ressources disponibles, des besoins de maintenance, de la durée de préparation et de nettoyage et des contraintes sécuritaires.

• Définir une procédure spécifique dans le cadre de l'organisation et l'attribution des évènements d'Open Air afin d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble des demandes et y intégrer les impératifs en matière de tranquillité publique, propreté et sécurité.

• Informer et tenir compte des demandes du tissu associatif local et des relais implantés dans les quartiers en amont des événements, en instaurant un dialogue régulier, en recueillant les avis et préoccupations pour favoriser l'inclusion et l'acceptation des événements.

• Améliorer l'accès des événements aux PMR et aux personnes en situation de handicap.

• Renforcer l'établissement de plans de mobilité concertés avec les riveraines, riverains et commerces en cas d'événement de masse, en organisant notamment des réunions de préparation, en recueillant leurs retours sur les impacts potentiels et en ajustant les solutions de transport, de circulation et de stationnement pour minimiser les désagréments.

• Étudier la faisabilité de récréer des feux à Laeken, avec une attention particulière sur les nuisances pour les animaux de compagnie.

• Généraliser le tri sélectif.

DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES ORGANISÉS PAR LA VILLE

• Assurer des zones d'accueil appropriées et sécurisées pour la petite enfance.

• Généraliser l'inclusion de clauses sociales dans les achats et marchés publics de biens et de services pour les évènements organisés par la Ville.

• Privilégier la production de matériel promotionnel respectant des clauses sociales et environnementales ambitieuses. Par exemple ; en cessant la production de goodies.

• Mettre en place de manière systématique des mesures écoresponsables pour les évènements de la Ville et accompagner les opératrices et opérateurs privés et associatifs dans ces démarches : toilettes sèches, ilots d'eau potable gratuite, vaisselle réutilisable ou biodégradable, etc.

• Installer des parkings vélos gratuits et sécurisés placés sous surveillance permanente.

• Créer une charte "Tourisme Vert" pour encourager les hébergements et activités respectueuses de l'environnement, avec des incitations à réduire l'empreinte carbone.

• Analyser les possibilités de redistribuer les invendus alimentaires lors des événements pour lutter contre le gaspillage.

• Favoriser l'utilisation de décoration et de mobilier récupérés, réutilisés et upcyclés.

• Soutenir les startups et entreprises technologiques locales via des appels à projets pour créer des solutions innovantes et durables en matière de billetterie, gestion de flux ou expérience immersive pour le public.

• Continuer à donner systématiquement une seconde vie au sapin de Noël installé sur la Grand-Place dans le cadre des Plaisirs d'Hiver.

• Créer des emplois durables et de qualité en professionnalisant les filières touristiques et événementielles en partenariat avec Brussels Major Events et en positionnant le secteur événementiel comme vecteur d'insertion socio-professionnelle.

• Favoriser des commerces locaux en portant des pratiques durables dans les évènements autorisés par la Ville : circuits courts, circularité, artisanat, etc.

• Inciter les événements à inclure des productrices et producteurs locaux, artisans, commerçantes et commerçants dans leurs prestations, en leur laissant une liberté créative et commerciale.

DES ÉVÉNEMENTS SÛRS POUR TOUTES ET TOUS

• Sensibiliser les opératrices et les opérateurs à intégrer la dimension de lutte contre le harcèlement, en particulier des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des personnes issues de la diversité, dans le cadre des évènements autorisés par la Ville de Bruxelles.

• Inciter les opératrices et opérateurs d'événements à développer des protocoles de réaction face aux faits de violence sexiste et sexuelle comme la désignation d'une personne de référence formée suffisamment pour accueillir les signalements avec empathie et professionnalisme ainsi que pour coordonner les actions nécessaires.

• Renforcer le soutien à la Brussels by Night Federation pour former les personnes qui travaillent dans le milieu festif aux questions de consentement, sexisme,...

• Opter pour l'utilisation d'une communication inclusive et non sexiste.

UNE VIE NOCTURNE DYNAMIQUE

• Développer davantage de partenariats entre les musées et le monde de la nuit.

• Créer un festival de la nuit en partenariat avec les collectifs et boites de nuit pour promouvoir la richesse de la vie nocturne bruxelloise.

• Plaider auprès de la Région pour élargir les horaires des transports en communs nocturnes.

• Réaliser un cadastre complet du sous-sol de notre territoire permettant d'envisager l'ouverture de boites de nuit souterraines.

• Favoriser le développement d'un espace indoor supplémentaire dans les palais de Brussels Expo capable d'accueillir des soirées musicales.

BRUXELLES, VILLE DE DANSE

• Développer une stratégie à long terme pour positionner Bruxelles comme la capitale européenne de la danse en partenariat avec les asbl's de terrain et les institutions culturelles.

© Photo by E. Danhier

BRUXELLES, UNE DESTINATION TOURISTIQUE

• Promouvoir le tourisme de proximité en développant des campagnes de communication avec Visit.Brussels dans les autres villes belges et les pays limitrophes (avec les ambassades et les offices de tourisme des villes et régions respectives) et ce sur les grands évènements et expositions majeures.

• Renforcer les partenariats avec les réseaux culturels européens afin de promouvoir nos évènements et, également, faire la promotion des événements similaires dans d'autres villes, afin de stimuler les échanges et les retombées économiques.

• Investir dans la promotion des échanges touristiques avec les villes desservies par les trains de nuit (Berlin, Barcelone, Vienne et Prague).

• Élargir la zone d'intérêt touristique du Centre-Ville vers le Canal en investissant davantage les lieux de Tour & Taxis, Kanal, le Yacht Club, le Water Boat sans oublier le Train World, la Tour japonaise, le Pavillon chinois, l'Atomium, le Cinquantenaire, les serres de Laeken, et le Palais royal.

• Réorienter l'offre touristique vers un modèle durable.

• Développer un attrait touristique avec la promotion du folklore bruxellois ainsi qu'une valorisation du patrimoine, notamment en établissant un circuit dédié aux styles architecturaux tels qu'Art Nouveau et Art Déco.

• Créer un parcours touristique inclusif permettant de découvrir les lieux emblématiques de la communauté LGBTQIA+ de Bruxelles.

• Poursuivre le développement et la communication autour des visites de l'Hôtel de Ville.

• Numériser l'offre touristique pour proposer des itinéraires thématiques et inclusifs.

• Créer une plateforme de concertation avec les actrices et acteurs du tourisme bruxellois dans les différents quartiers, pour favoriser le dialogue, coordonner les initiatives locales, échanger des bonnes pratiques et élaborer des stratégies touristiques adaptées aux spécificités de chaque quartier.

• Miser sur les infrastructures de congrès pour lancer un forum international des villes du futur.

• Stimuler l'économie via le tourisme senior : mettre en place des offres spéciales pour le tourisme des seniors, en proposant des circuits et activités adaptées à ce public, dynamisant ainsi le secteur.

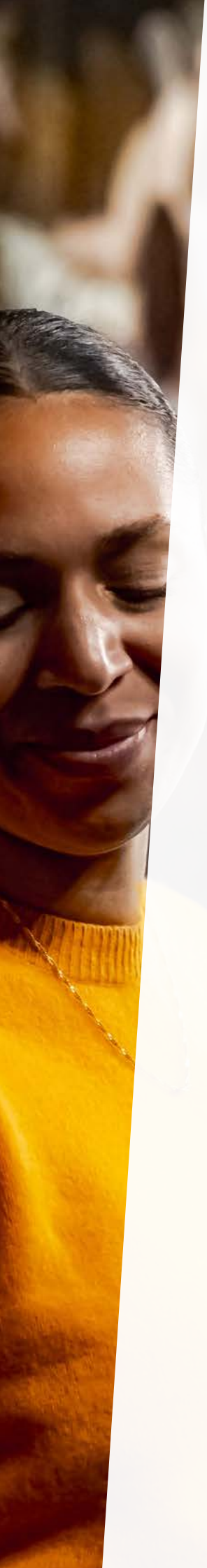

ÉVÉNEMENTS PRESTIGIEUX ET QUALITÉ DE VIE DES HABITANTES ET DES HABITANTS: UN ÉQUILIBRE À PRÉSERVER

• Développer un outil permettant de prendre en compte des plaintes des riveraines et des riverains et d'autres indicateurs traduisant les pressions sur un quartier en lien avec l'activité économique.

• Renforcer le lien entre les actrices et les acteurs économiques (organisation d'évènements, gestion d'établissements), les travailleuses et travailleurs de terrains (Bruciteam, GDP…) et les partenaires (associatifs, institutionnels…) afin d'encore mieux gérer les troubles à la tranquillité publique.

• Accompagner, améliorer et systématiser la communication des organisations envers le voisinage en amont des évènements.

• Améliorer le suivi des plaintes pour trouble à la tranquillité publique afin de répondre et proposer des solutions aux plaintes des riveraines et des riverains.

• Analyser et rationnaliser les coûts liés à l'organisation d'événement sur le territoire de la Ville tant en matière de nettoyage que de mise à disposition de matériel et de personnel.

• Harmoniser les tarifs pour les organisations en fonction de la taille et du type d'événement.

• Mieux planifier et coordonner les événements afin de maximiser l'efficacité et de minimiser les perturbations.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES MISSIONS DE BRUSSELS MAJOR EVENTS

• Accompagner des opératrices et opérateurs privés et publics dans leurs projets évènementiels dans l'espace public.

• Renforcer ses missions d'analyse et d'expertise par la création d'une cellule stratégique (aspects économiques, sociologiques, environnementaux,…).

• Créer un évènement annuel rassemblant les acteurs des Industries Culturelles Créatives (ICC) et les écoles supérieures.

• Analyser les possibilités de déployer un événement tel que Bruxelles les Bains après les travaux le long du canal.

© Photo by Adobe Stock

MATÉRIEL COMMUNAL

• Étendre la demande de caution à tout prêt de matériel tout en simplifiant les procédures de demande afin d'en faciliter l'accès.

• Travailler à un règlement encadrant la mise à disposition du matériel communal comprenant une caution, une assurance, etc.

• Encadrer les prêts intercommunaux et inciter à la mutualisation de matériel entre les communes.

• Analyser l'opportunité d'un renouvellement du matériel communal obsolète (tentes, bâches, tonnelles, échoppes, tables et chaises).

• Encourager les synergies entre Rock the City et le matériel communal.

• Étudier la possibilité de déménager Rock the City.

© Photo by E. Danhier

29

SPORT

© Photo by E. Danhier

DU SPORT À TOUS LES NIVEAUX

La pratique du sport, source de bien-être, d'excellence et de cohésion sociale, doit être encouragée avec ambition et détermination, tout comme son accessibilité. La Ville de Bruxelles, consciente du vivier de talents que compte notre pays, mettra tout en œuvre pour inspirer l'envie de bouger, initier les habitantes et les habitants au sport et soutenir leur progression, qu'ils soient novices ou athlètes confirmées et confirmés.

L'accès à la pratique sportive doit être universelle et sans barrières. Chaque habitante et chaque habitant, quel que soit son âge, son origine, son genre, sa mobilité, son handicap ou son quartier, doit pouvoir bénéficier d'infrastructures modernes et de programmes adaptés.

Notre objectif est clair : faire du sport un levier d'émancipation individuelle et collective, tout en positionnant Bruxelles comme un exemple de dynamisme et de diversité dans le domaine sportif.

UNE PRATIQUE POUR CHACUNE ET CHACUN

La Ville de Bruxelles est dotée de nombreuses infrastructures sportives réparties sur l'ensemble du territoire. Il est essentiel, pour la santé des citoyennes et des citoyens et pour la cohésion des quartiers, de lever toutes les barrières sociales et économiques à la pratique sportive. Celle-ci doit devenir chez tout le monde un réflexe naturel, un art de vivre.

Pour ce faire, la Ville va :

• Renforcer l'aide au sport pour les enfants en créant un Pass-sport pour les jeunes de 6 à 25 ans afin de leur garantir l'accès au sport de leur choix et en rendant les chèques sports accessibles dès l'âge de 3 ans, au lieu de 6 ans actuellement et en élargissant la période de demande pour l'obtenir.

• Majorer l'aide à 125 € pour les enfants porteuses et porteurs d'un handicap et venant de milieux socio-économiques défavorisés (statut BIM – CPAS).

• Simplifier le système informatique pour les chèques sport tout en maintenant des guichets pour celles et ceux qui préfèrent une assistance personnalisée.

• Impliquer le secteur privé dans l'élargissement de l'offre sportive en mettant en place des incitations fiscales et des mécanismes de cofinancement afin de favoriser l'accès au sport tout en soutenant l'engagement des entreprises locales dans le développement d'une société plus active et solidaire.

• Réévaluer le montant des chèques sport et analyser qui sont ses bénéficiaires.

• Favoriser la création de recycleries sportives qui offrent gratuitement ou à prix réduits des équipements sportifs de deuxième main.

• Poursuivre la politique des forfaits sportifs pour la location d'infrastructures sportives de la Ville.

• Promouvoir la pratique sportive des seniors en soutenant les partenariats développés avec les Maisons de Repos et de soins ainsi que les Maisons de Quartier de la Ville.

• Promouvoir la pratique du sport des personnes en situation de handicap en facilitant notamment l'accès aux salles des associations.

• Organiser des activités sportives gratuites telles que la gym douce, la danse et le tai-chi dans les espaces publics.

• Développer des activités sportives intergénérationnelles, permettant aux personnes de tous âges de s'engager ensemble dans des activités physiques.

• Renforcer le caractère inclusif de notre offre sportive en soutenant les activités sportives destinées au public féminin, à la communauté LGBTQIA+, aux personnes en situation de handicap (moteur ou mental) et aux personnes migrantes.

• Encourager les sports mixtes (Korfbal, Fresbee,...) permettant aux femmes et aux hommes de les pratiquer ensemble. Cette mixité sera privilégiée dans l'ensemble des activités sportives de la Ville, afin de promouvoir l'inclusivité et l'égalité dans tous les aspects de la pratique sportive.

• Faire du sport un des piliers de la prévention primaire de la santé, mentale et physique, en encourageant les médecins à prescrire des séances de sport (« sport sur ordonnance »).

• Développer de nouvelles filières « sport d'élite », notamment au sein de la Ville de Bruxelles, du CPAS et de la zone de police afin d'encourager et soutenir le personnel présentant des qualités sportives de haut niveau.

• Poursuivre les collaborations privilégiées entre le Service des Sports, les Bains de Bruxelles et les écoles de la Ville ainsi qu'avec le Service de la Jeunesse et BRAVVO, notamment en mettant les infrastructures à disposition pour les activités scolaires, parascolaires et les évènements sportifs dédiés à notre jeunesse.

• Créer des programmes d'insertion socio-professionnelle par le sport : en partenariat avec des actrices et acteurs spécialisés, utiliser le sport pour lutter contre le décrochage scolaire, proposer des formations et encadrer positivement les jeunes.

DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COLLECTIVES DE QUALITÉ

Pour soutenir notre politique sportive et garantir à tout le monde l'accès aux meilleures infrastructures sportives, la Ville va :

• Favoriser l'exploitation de complexes multisports et d'aires de sport ouverts à tous.

• Aménager l'espace urbain pour encourager l'activité physique.

• Examiner l'opportunité de réaménager la salle située avenue de Madrid pour y organiser des activités sportives, notamment du basketball.

• Pour y encourager des locations, favoriser l'ouverture des salles de sport dans tous les bâtiments scolaires ainsi que celles de l'Ecole Royale Militaire, de la STIB située à Haren et des écoles européennes.

• Créer une nouvelle piscine à ciel ouvert au quai Béco via un partenariat public-privé (PPP) et rénover la piscine du Centre.

• Élargir les horaires des piscines.

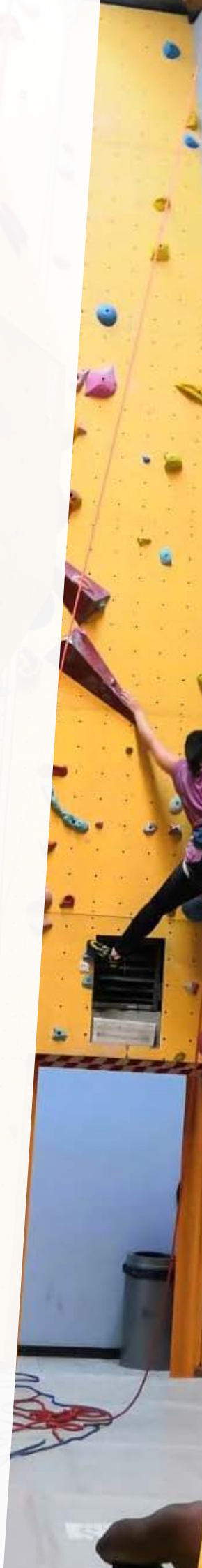

• Étudier les opportunités d'installer des murs d'escalade horizontaux (maximum 2,20m de haut) dans toutes les salles de sports, favorisant des activités sportives diversifiées et accessibles à tous les niveaux de compétence.

• Ajuster la réglementation, les horaires et améliorer les entretiens des infrastructures sportives afin d'augmenter leur accessibilité et de maximiser leur utilisation par tous les publics.

• Garantir l'accessibilité de toutes les infrastructures aux PMR.

• Encourager davantage l'activité physique chez les seniors en améliorant, entre autres, l'accès et l'adaptabilité des installations sportives pour répondre à leurs besoins spécifiques et en aménageant des terrains de pétanque pour les seniors à proximité des Maisons de Repos.

• Créer un Pass Seniors pour permettre davantage d'accès à la culture et au sport.

• Promouvoir les sports insolites et peu onéreux (Ultimate Frisbee, Korfbal et Base-Ball) dans les parcs publics et créer et développer les pistes santé et des physio-parcs urbains dans les grands espaces verts de la Ville.

• Prévoir des espaces temporaires et qualitatifs pour accueillir l'ensemble des clubs, des usagères et des usagers sportifs du Palais du Midi pendant toute la durée des travaux de rénovation, sans interruption et dans le cas où les travaux n'auraient pas lieu.

• Développer le sport et les animations de rue (type 100 mètres de rue par exemple) en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité, telles que des Skate Parks, roller plaines de jeux en concertation avec les habitantes, les habitants et le tissu associatif local.

• Construire et adapter des terrains multisports en plein air.

• Aménager des infrastructures pour le sport de plein air comme des parcours de santé et des installations de fitness dans les grands espaces verts.

• Négocier les terrains de football sur la concession Solvay au Petit Chemin Vert à Neder-Over-Heembeek.

• Moderniser les infrastructures existantes : construire une nouvelle salle de sport sur le site du Stade Vander Putten, le Stade Roi Baudouin, finaliser la rénovation du centre sportif du Petit Chemin Vert notamment avec la création d'une salle multifonction, et étudier le développement de la salle rue de Lombartzyde.

DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INSPIRANTS

Faire du sport, cela s'apprend et inspire. Pour encourager les citoyennes et les citoyens à se mettre au sport ou à viser l'excellence, la Ville de Bruxelles poursuivra le développement de sa capacité d'accueil et d'organisation d'événements sportifs. L'objectif est également de positionner Bruxelles comme une destination de choix pour les grands événements sportifs, stimulant ainsi le tourisme, l'économie locale et la réputation sportive de la Ville sur la scène internationale.

© Photo by E. Danhier

Pour y parvenir, la Ville va :

• Renforcer l'accueil et les conditions d'attractivité des grands événements sportifs en développant notamment des partenariats public-privé pour optimiser les infrastructures et les services tout en garantissant un haut niveau de sécurité pour les personnes participantes et le public grâce à une coordination renforcée avec les forces de l'ordre, des dispositifs technologiques avancés et une gestion efficace des flux de personnes.

• Accueillir de grands événements sportifs nationaux et internationaux à travers une programmation ambitieuse sur le territoire de la Ville de Bruxelles, notamment dans le cadre du bicentenaire de la Belgique.

• Valoriser le sport féminin en donnant plus de place aux compétitions de sport féminin et en mettant en avant les athlètes féminines lors des événements organisés.

• Célébrer le bicentenaire de la Belgique à travers la programmation entre 2027 et 2030, d'une série d'événements sportifs de grande envergure, rassemblant à la fois les participations locales et internationales tout en valorisant les sportives et les sportifs belges de haut niveau.

• Associer, lorsque c'est pertinent, les clubs et les centres de jeunes à l'occasion de l'organisation de chaque grand événement sportif, en leur offrant un rôle actif et adapté à leurs capacités, afin de promouvoir leur visibilité, d'encourager l'implication des jeunes et de renforcer le lien avec la communauté locale, tout en veillant à ce que la Ville s'adapte au cas par cas.

• Investir dans les infrastructures nécessaires à l'accueil de grands événements sportifs d'ampleur locale, nationale et internationale, en collaboration avec des partenaires privés et publics, tout en garantissant des standards élevés de sécurité, de durabilité et d'accessibilité pour toutes les personnes participantes et le public.

• Soutenir le développement du Parc des sports au plateau du Heysel avec l'aménagement de plusieurs complexes sportifs d'envergure internationale (un terrain mixte football/rugby pouvant accueillir jusqu'à 5 000 personnes, l'installation d'un stade de hockey, ainsi qu'un stade d'athlétisme et la construction de nouveaux bâtiments dédiés au COIB et à plusieurs fédérations sportives). Assurer, dans le phasage, des travaux du Parc des sports, la continuité économique et opérationnelle des activités au Stade Roi Baudouin.

• Rénover et moderniser le stade Roi Baudouin en mettant l'accent sur l'amélioration de la toiture, de l'éclairage et du système de drainage de la pelouse pour le placer à la hauteur des standards internationaux pour accueillir des événements d'importance. À ce titre, la Ville poursuivra l'audit des infrastructures du stade Roi Baudouin pour assurer la tenue des événements et leur viabilité économique.

• Soutenir et multiplier les activités d'initiation au sport dans les espaces publics.
• Étudier la possibilité d'accueillir de grands matchs du Brussels Basketball dans les infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles pour favoriser le développement du club et enrichir l'offre sportive locale.

• Harmoniser les tarifs d'utilisation des infrastructures sportives et réévaluer les tarifs de location de ces infrastructures, comme le stade, pour les grands événements.

• Établir des tarifs et/ou des cautions pour le prêt de matériel et les interventions logistiques liées aux événements (comme les barrières Nadar en espace public pour les 20 km de Brussel, le Brussels Tour, le Marathon, etc.), en coordination avec les services de la Voirie et des Espaces verts.

• Renouveler la Nuit des Sports et encourager des événements sportifs locaux (ex. : Sport Days) pour sensibiliser la population à une pratique active.

• Former des athlètes de haut niveau en vue des Jeux Olympiques de 2036 et soutenir les espoirs sportifs dès leur jeune âge.

• Poursuivre le soutien à la Remco Academy.

• Soutenir l'e-sport en le reconnaissant comme une discipline sportive à part entière.

UNE PRATIQUE SPORTIVE PLUS ÉTHIQUE ET PLUS DURABLE

Le sport doit être un modèle de développement durable et éthique, minimisant son impact environnemental et garantissant une éthique irréprochable.

À cette fin, la Ville va :

• Installer un système d'extinction automatique des lampes dans les infrastructures sportives.

• Garantir l'accès gratuit à l'eau potable dans toutes les infrastructures sportives, y compris les aires de jeux et les grands espaces verts.

• Intégrer des standards durables dans la conception, la construction et la rénovation des infrastructures sportives.

© Photo by E Danhier

• Étudier la possibilité d'installer des systèmes de traitement de l'eau utilisant la technologie de désinfection par ultraviolets dans la piscine du centre, réduisant ainsi l'utilisation de chlore et améliorant la qualité de l'eau pour les nageurs et les nageuses.

• Promouvoir un sport économe en énergie en veillant et en améliorant le cas échéant l'efficacité énergétique des installations sportives, notamment par l'utilisation de l'éclairage LED et l'installation d'un système automatique d'extinction des lampes, le placement de chauffages solaires pour les piscines et d'autres technologies innovantes.

• Veiller scrupuleusement au respect des droits humains, de la liberté d'expression, de la sécurité et des conditions sociales et environnementales dans tout événement sportif d'envergure organisé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

• Organiser un événement sportif annuel "Green Run" à travers les espaces verts de Bruxelles pour promouvoir un mode de vie sain et actif.

• S'assurer que les installations sportives dans les parcs soient inclusives permettant ainsi aux personnes en situation de handicap de profiter des activités en plein air.

• Accueillir un centre ADEPS sur le territoire de la Ville.

© Photo by E. Danhier

E.R. Ville de Bruxelles, rue des Halles 4, 1000 Bruxelles

bruxelles.be | brussel.be | brussels.be

E.R. Ville de Bruxelles, rue des Halles 4, 1000 Bruxelles